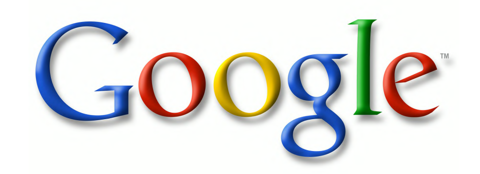
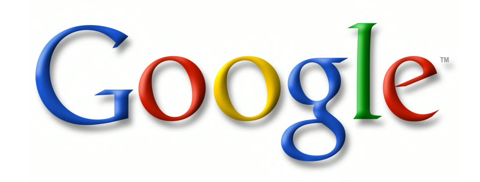
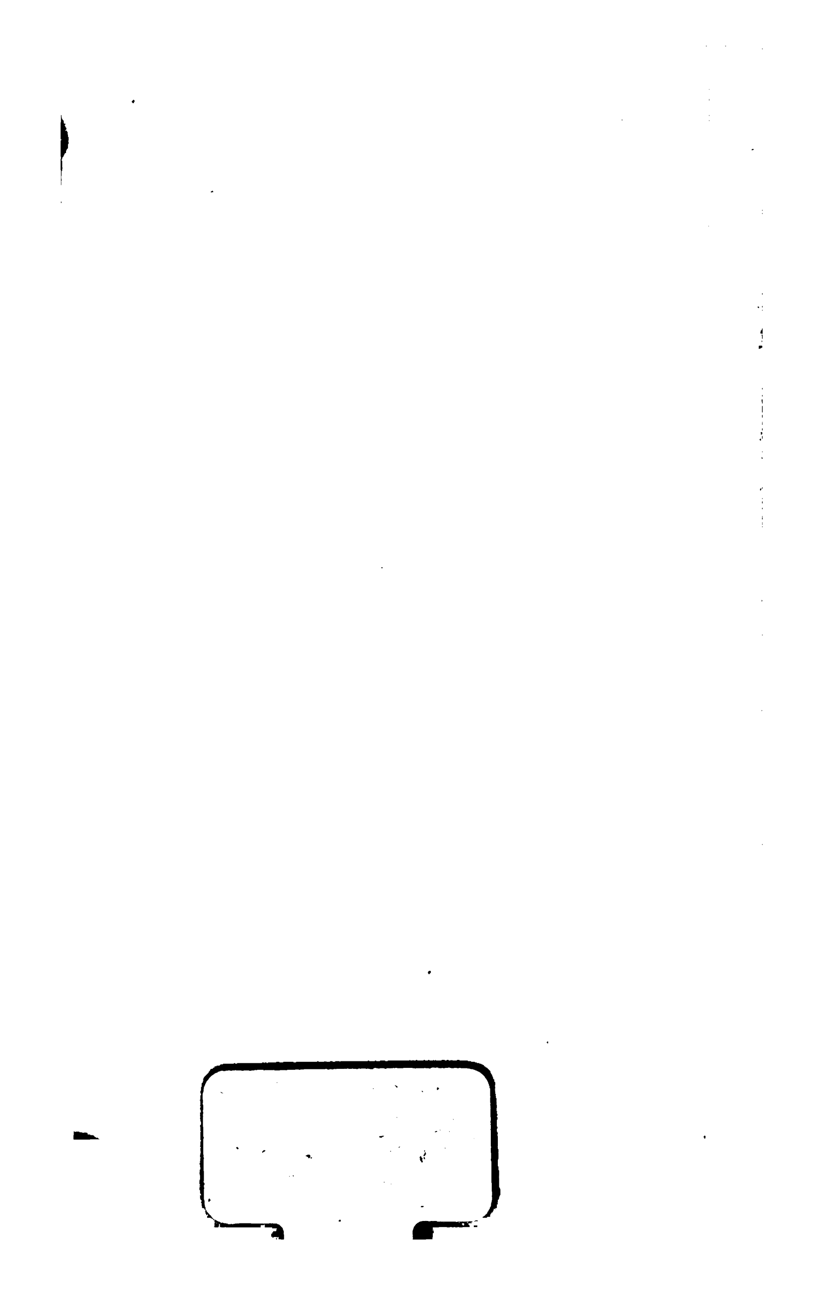






DPC

S

Victor W. Logan
Paris, August 1923

DPQ
Servin
V

Victor W. Logan
Paris, august 1923

DPQ
Servi
v.

HISTOIRE
DE LA VILLE
DE ROUEN,
CAPITALE DU PAYS ET DUCHÉ
DE NORMANDIE,
Depuis sa fondation jusqu'en l'année 1774.
SUIVIE
D'UN ESSAI
SUR LA NORMANDIE LITTÉRAIRE.

*Par M. S***. Avocat au Parlement de Rouen.*

TOME SECOND.



A ROUEN,
Chez LE BOUCHER, le jeune, Libraire, rue Ganterie.
Et se trouve A PARIS,
Chez différents LIBRAIRES.

M. DCC. LXXV.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE LA VILLE
DE ROUEN.

LIVRE QUATRIEME.

ORSQUE la guerre ne divisa plus la France & l'Angleterre, ces deux Royaumes se virent déchirés par des guerres intestines. En France, le Dauphin qui s'étoit révolté depuis long-temps par jalousie contre les Grands qui gouvernoient son pere, excita des troubles funestes au repos de l'Etat. En Angleterre, l'animosité qui se mit entre la Maison régnante de Lancastre & la Maison d'York, donna lieu

à la guerre cruelle des roses *rouge* & *blanche*, qui étoient les couleurs par lesquelles on distinguoit les deux partis.

Charles VII voulut profiter de la dissention qui étoit parmi les Anglois, pour se venger des maux qu'ils lui avoient faits dans des conjonctures pareilles à celles où ils se trouvoient. Les Seigneurs Normands eurent l'honneur d'être les premiers à qui il fit part de son dessein ; & pour y répondre pleinement, ils résolurent de se charger seuls de l'exécution ; ils firent prendre les armes à tous leurs Vassaux, se mirent à leur tête, & pour qu'aucun autre que les Normands n'eût la gloire de l'entreprise, ils ne voulurent pour les commander que leur Grand-Sénéchal, Pierre de Brézé.

Ils s'embarquerent à Honfleur, aborderent heureusement en Angleterre, & y jetterent d'abord l'épouvante par la prise & le pillage de Sandwick; mais ils furent obligés d'en rester là & de revenir en France, parce que Charles les rappella. Son prétexte fut, qu'il avoit reconnu la témérité de l'entreprise à laquelle ils s'exposoient, & qu'il leur avoit conseillé d'abord ; mais son motif réel étoit de complaire à ses favoris, déja jaloux de ne point partager la gloire dont ils voyoient

que les Normands alloient se couvrir.

Cependant le Dauphin vivoit toujours éloigné de la Cour de son pere; il fit en 1460, quelques tentatives de guerre qui n'eurent aucune suite, mais qui persuaderent le Roi de l'impatience qu'il avoit de régner. Le foible Charles crut avoir tout à craindre d'une ambition aussi vive qu'étoit celle de son fils; & il se mit en tête que ce jeune Prince trouveroit innocentes toutes les voies qui pourroient le conduire au trône. Dès-lors il n'y eut rien de sinistre qu'il ne crut avoir à redouter: l'idée d'empoisonnement l'effraya plus que tout le reste; elle l'affecta au point qu'il prit le parti de ne plus manger, & qu'en effet il ne voulut prendre aucune nourriture pendant sept jours. Ensuite il changea de dessein & voulut manger; mais il n'étoit plus temps, & il mourut. Cette mort arriva à Meun en Berri l'an 1461: ce Prince étoit âgé de soixante-neuf ans.

On a dit de lui, qu'il ne fut que le témoin des merveilles de son regne, sans jamais y avoir la part qui convient à un Roi. Il étoit courageux comme l'est un bon soldat, mais il n'avoit point la force d'ame & d'esprit que doit avoir un chef; il étoit foible & incertain dans ses résolutions, ami de la paix & des plaisirs: on

connoît ſes amours avec Agnès Sorel, la dame de Beauté. Sa vie étoit employée en galanteries, en jeux & en fêtes, même dans les temps les plus critiques : un jour la Hire étant venu lui rendre compte d'une affaire importante ; lui tout occupé d'une fête qu'il devoit donner, lui en fit voir les apprêts & lui demanda ce qu'il en penſoit : Je penſe, dit la Hire, qu'on ne ſauroit perdre ſon Royaume plus gaiement.

On a remarqué ſur Charles VII, qu'il a dû tout ſon bonheur à ſes amis ; & tous ſes malheurs à ſa famille. Dunois, la Trimouille, la Hire, Saintraille, Nemours, Richemont lui ont reconquis ſon Royaume ; & d'une autre part il a été deshérité par ſon pere, perſécuté par ſa mere, ſupplanté par ſa ſœur, & enfin pourſuivi par ſon fils, qui lui a cauſé la mort.

LOUIS XI qui fut ſon ſucceſſeur, fit, comme on devoit s'y attendre, des changements conſidérables dans le plan de gouvernement qu'avoit ſuivi ſon pere. Il éloigna de ſa Cour les Princes & les Seigneurs qui avoient le mieux ſervi l'Etat ſous le regne précédent, & il donna leurs emplois à des hommes nouveaux qu'on vit naître en foule autour de lui.

Pour raſſaſier l'avidité de ces favoris, il ſurchagea le peuple d'impôts ; & ce qu'il

y eut de plus odieux, il en confia la perception à des hommes barbares, qui maltraiterent le peuple. Cette inhumanité révolta les François, qui avoient eu rarement un traitement si dur à essuyer de la part de leurs maîtres ; ils implorerent l'assistance des Grands, qui prirent les armes en leur faveur, & demanderent hautement qu'on réformât les abus du ministere.

Charles, frere unique du Roi, Duc de Berri; le Comte de Charolois, qu'on nommoit aussi le Duc de Bourgogne ; le Duc de Bretagne, le Duc de Bourbon, le Comte de Dunois, & plusieurs autres Seigneurs de marque, entrerent dans la ligue, & firent la guerre, qu'on appelle *du bien public*. On conçoit facilement, sans qu'il soit besoin que nous le disions, que le bien public n'étoit là qu'un prétexte, & que le vrai motif de la guerre étoit le desir que les Grands avoient de rentrer dans leurs charges, ou d'obtenir les dignités qui sembloient attachées à leur naissance. Le Duc de Berri, que son rang mettoit au-dessus de tous les emplois de la Cour, avoit pour but, d'obtenir en appanage le Duché de Normandie qu'il avoit demandé, & que son frere lui avoit refusé.

Le Roi trouva dans la Province de

Normandie, ses principales ressources pour la guerre dont nous venons de parler : tous les Nobles armerent pour lui, malgré les instances du Comte de Charolois, leur Gouverneur, qui les pressa de se ranger du côté des rebelles. Ce fut leur grand Sénéchal de Brézé, qui commanda l'avant-garde de l'armée royale, à la bataille de Montlheri, qui se donna le 16 Juillet 1465 : il y fut tué, & le Roi par reconnoissance, conserva à ses enfants, sous la tutele de sa veuve, le Gouvernement du Château de Rouen.

Cette faveur du Roi lui fut funeste ensuite ; car la veuve du Sénéchal, gagnée par l'Evêque de Bayeux, abusa de la confiance qu'on avoit eue pour elle, & introduisit dans le Château, le Duc de Bourbon, un des ligueurs, qui passa de là dans la Ville, & en ouvrit les Portes au Duc de Berri. Le peuple séduit par les promesses que lui firent les Princes, & plus encore par les caresses de la veuve du Sénéchal qu'il aimoit, fit serment au Duc de Berri, & le reconnut Duc de Normandie : il y eut cependant beaucoup de Citoyens notables qui ne voulurent jamais le reconnoître ; entr'autres le jeune fils du grand Sénéchal, & le Bailli de Rouen. Plusieurs Villes de la Province déterminées

par l'exemple de la capitale, ouvrirent pareillement leurs Portes au Duc de Berri, & lui prêterent serment. Cela força le Roi à donner le Duché de Normandie en appanage à son frere, ou plutôt à paroître le lui accorder, pour se prêter aux circonstances; car au fond, il conserva toujours l'intention de le lui reprendre dès que l'état de ses affaires le lui permettroit.

Comme il n'y avoit que le refus de cet appanage qui eût suspendu la paix depuis long-temps, rien ne l'empêcha plus; elle fut signée à Conflans, le 5 Octobre 1465, pour le Comte de Charolois; & à S. Maur-les-Fossés, le 29 du même mois, pour le Duc de Berri, qui eut par le traité, le titre de Duc de Normandie. Par le même traité, tous les autres Seigneurs qui étoient entrés dans la ligue, furent rétablis dans leurs charges & leurs pensions, & on y ajouta des sommes d'argent considérables. Quand au bien public, il n'y eut qu'un article assez foible, qui disoit que le Roi commettroit trente-six hommes notables, sages & prudents, pour connoître des abus du gouvernement; ce qui, comme on le pense bien, ne fut point exécuté.

La paix étant conclue, notre nouveau

Duc rendit ſon hommage au Roi, à Vincennes, & partit auſſi-tôt pour aller prendre poſſeſſion de ſon Duché. Le Duc de Bretagne l'accompagna, avec le Duc de Calabre, qui étoit venu au ſecours des Princes; & le Comte de Dunois, qui étoit ſon Vaſſal, comme Seigneur de Longueville. Tous ſe logerent enſemble au Mont-ſainte-Catherine, tandis qu'on apprêtoit ce qui étoit néceſſaire pour l'entrée du Duc.

Cette entrée devoit être magnifique, & bien au-deſſus de tout ce qu'on avoit vu juſqu'alors; mais on n'eut pas le loiſir d'en finir les préparatifs. Pluſieurs Seigneurs Normands qui étoient à la ſuite de leur Duc, s'apperçurent qu'il ſe gouvernoit uniquement ſur les impreſſions que lui donnoit le Duc de Bretagne, & qu'il n'avoit aucun égard pour leur ſentiment; ils en devinrent jaloux, & réſolurent d'éloigner de lui le Duc Breton. Pour cela ils s'aviſerent d'un ſtratagême ſingulier; ils allerent répandre dans la Ville de Rouen, qu'il y avoit une conſpiration formée contre la perſonne de leur Duc, & que celui de Bretagne avoit deſſein de l'enlever. Cette rumeur mit le peuple en furie; il prit les armes, & courut au Mont-ſainte-Catherine, d'où

il amena le Duc malgré lui dans la Ville, en proférant mille imprécations contre le Duc de Bretagne, qui, pour échapper à leur colere, se retira promptement dans ses Etats.

Lorsque le Roi apprit ce qui s'étoit passé à Rouen, il jugea que l'instant étoit favorable pour reprendre la Normandie, attendu l'éloignement du Duc de Bretagne, & la dissention qui paroissoit régner dans la Cour de son frere. Il avoit encore un autre avantage qui n'étoit point à négliger ; c'est que le Duc de Bourgogne étoit alors occupé à faire la guerre aux Liégeois ; il assembla donc ses troupes dans l'Orléanois, & les ayant partagées en trois corps, il les fit entrer dans la Normandie, de trois côtés différents.

Il s'empara sans peine de la plus grande partie de la Province, qui étoit sans défense, & dont aucune place ne lui résista. Le Duc Charles, dès qu'il sut que son frere étoit près de lui avec une armée, quitta la Ville de Rouen, & alla se refugier en Basse-Bretagne. Le Roi entra dans Rouen en sa place, le 10 Janvier 1466, & par là il se vit maître, dans l'espace d'un mois, de tout le Duché de Normandie. Il traita avec une rigueur extrême, ceux des Seigneurs qui avoient suivi le parti

de ſon frere, qui eurent le malheur de tomber entre ſes mains; il en fit mourir pluſieurs, & exila les autres.

L'année ſuivante, le Duc de Bretagne, qui avoit donné au Duc Charles un aſyle dans ſon Château de l'Hermine, près de Vannes, entreprit de le rétablir dans ſon Duché; il mit pour cela une armée ſur pied, & alla prendre pluſieurs Villes dans la Baſſe-Normandie. Le Roi qui en fut inſtruit, forma auſſi-tôt deux armées; il envoya l'une ſaccager les terres du Duc d'Alençon, qui s'étoit déclaré contre lui, malgré les grandes obligations qu'il lui avoit; & lui-même fut avec l'autre ravager la Haute-Bretagne.

Cette démarche vigoureuſe intimida le Duc de Bretagne, & le porta à demander la paix; il y fut auſſi déterminé par la déciſion que donnerent les Etats du Royaume aſſemblés à Tours, dans leſquels il fut arrêté que la Normandie ne pouvoit ſe démembrer de la couronne, pour être donnée au frere du Roi, & où l'on ordonna que le Duc de Bretagne rendroit les places qu'il avoit injuſtement priſes dans la Baſſe-Normandie. Le traité fut ſigné à Nantes, le 17 Septembre 1468; le Duc y renonça à toute alliance, ſoit avec le Duc de Bourgogne qui lui avoit

depuis peu envoyé promettre du ſecours ; ſoit avec le Duc de Berri : par le même traité, le Roi aſſigna à ce dernier une penſion de ſoixante mille livres, en attendant qu'il lui donnât un autre appanage que celui qu'il avoit.

Lorſque le Duc de Bourgogne apprit cette paix, il vit que le ſeul parti qui lui reſtoit à prendre, étoit de faire auſſi la ſienne avec le Roi, & il lui députa pour cela Philippe de Comines ſon favori. Le Roi reçut avec plaiſir la propoſition du Duc, & il alla le joindre à Péronne, où ils arrêterent une paix ſolide : il fut ſtipulé dans l'acte que le Prince Charles, frere du Roi, auroit en appanage la Champagne & la Brie. On dit qu'en ſe ſéparant du Comte de Charolois, le Roi lui dit : » Si d'aventure mon frere » qui eſt en Bretagne, ne ſe contentoit » pas du partage que je lui donne pour » l'amour de vous, que voudriez-vous que » je fiſſe « ? Le Comte lui répondit : » S'il » ne le veut prendre ; mais que vous faſſiez » qu'il ſoit content, je m'en rapporte à » vous deux «. Le Roi profita de cette réponſe ; car il agit ſi bien auprès de ſon frere, par l'entremiſe d'Odet d'Aidie, favori de ce Prince, qu'il lui fit agréer la Guienne au lieu de la Champagne.

Les deux freres se virent à Montils, proche Tours, en 1469, où ils se donnerent de grandes marques d'amitié. Charles remit entre les mains du Roi, l'anneau que l'Archevêque de Rouen lui avoit mis au doigt, à son inauguration, & dont il disoit avoir épousé la Normandie; & le Roi chargea le Connétable de S. Paul, son Lieutenant-Général en Normandie, de faire rompre publiquement cet anneau, dans l'assemblée générale de la Province. Les lettres du Roi portoient ces termes : »Et afin que notre peuple de »Rouen sache que notre frere a renoncé »au Duché de Normandie, nous vous »envoyons l'anneau, que vous ferez rom»pre publiquement en l'Echiquier, afin »que cela soit notoire«. Il y fut effectivement rompu par le Président, en deux pieces, lesquelles furent ensuite rendues au Connétable. Cela se passa en l'année 1469.

Vers le même temps, fut achevée en l'état qu'elle est aujourd'hui, la fameuse Eglise de S. Ouen, le corps d'Architecture le plus parfait qui soit en France. L'Abbé Jean Roussel, surnommé *Mardargent*, en avoit jetté les fondements, en l'année 1318 : il l'avoit fait par les conseils de Charles de Valois, frere de Philippe le Bel, qui l'aimoit, & qui lui

donna les ſommes néceſſaires pour cela. Cet Abbé éleva l'édifice, environ juſqu'à la moitié de ſa hauteur ; c'eſt-à-dire, juſqu'aux croiſées : les Abbés ſuivants y ajouterent ſucceſſivement quelques parties, dans l'eſpace de 180 ans qu'on a mis à le finir.

Ce fut l'Abbé Bohier, qui eut l'honneur d'y mettre la derniere main : c'eſt un homme célebre dans les faſtes de Rouen & celles de l'Abbaye de S. Ouen ; c'eſt lui qui a commencé le logis Abbatial, & qui a fait avoir aux Abbés ſes ſucceſſeurs, le titre de Conſeiller-né en l'Echiquier de Normandie, dont il fut Préſident pendant pluſieurs années.

Le Jubé qui eſt entre le chœur & la nef de l'Egliſe de S. Ouen, a été fait des libéralités du Cardinal d'Etoutteville, Archevêque de Rouen, & Abbé de S. Ouen, qui conſigna une ſomme pour cet ouvrage. Les roſes de la croiſée qui ſont vraiment un chef-d'œuvre, furent faites en 1439 ; celle du midi, par Alexandre Berneval, maître Maçon ; & celle du Nord, par un de ſes apprentifs, dont on n'a point conſervé le nom. Cette derniere fut jugée ſupérieure à l'autre, & de jalouſie, le maître tua ſon apprentif. Ce crime fut puni ſelon les loix, & le Maçon fut pendu ; les Religieux obtinrent ſon corps dès

Juges, & le firent inhumer honorablement dans leur Eglise.

L'ABBAYE de S. Ouen, à qui appartient cette Eglise, est la plus ancienne Communauté réguliere de Rouen; elle existoit dès la fin du IVme. siecle: on croit que S. Victrice, Archevêque de Rouen, en a été le Fondateur. On appella d'abord l'Eglise du nom *des Saints Apôtres*, puis elle prit celui de *S. Pierre*, & enfin de *S. Ouen*, lorsque ce saint Archevêque y fut inhumé en 689, & la rendit célebre par les miracles qu'il y opéra. Il est probable que c'est du temps de S. Ouen, que la regle de S. Benoît, déja reçue par toute la France, a commencé d'être observée dans la Communauté. Les Religieux d'à présent, sont de la célebre Congrégation de S. Maur, qui a rendu des services si importants à l'Eglise & aux Sciences, par sa grande édition des SS. Peres, & par les autres ouvrages excellents qui sont sortis de son sein.

Les Archevêques de Rouen, ont toujours aimé la Communauté de S. Ouen; ils l'ont dans tous les temps gouvernée d'une maniere plus spéciale, & ils en ont souvent été les Abbés. De là vient que la personne de l'Archevêque, est en quelque sorte un bien de cette Communauté: on

le voit par la cérémonie qui s'observe à l'entrée & aux funérailles des Archevêques. Le Prieur de S. Ouen, avec un de ses Religieux, accompagne le Prélat, lorsqu'il va se présenter à son Chapitre, & il dit aux Chanoines en leur montrant l'Archevêque : » Moi Prieur de S. Ouen, » je vous livre le Seigneur Archevêque de » Rouen vivant: vous nous le rendrez mort «. Et après la mort de l'Archevêque, les Chanoines portent son corps jusqu'à la Croix qui est devant l'Eglise de S. Ouen, où les Religieux viennent le recevoir : alors le Doyen leur dit : » Vous nous avez » donné le Seigneur Archevêque vivant; » nous vous le rendons mort, à condition » que vous nous le redonnerez demain «. Sur cela les Religieux emportent le corps dans leur Eglise, où ils le gardent vingt-quatre heures; après quoi ils le remettent au Chapitre, dans le même lieu où ils l'ont été prendre la veille.

L'Abbé de S. Ouen a été de tout temps un des plus grands Seigneurs de la Province; il avoit un rang distingué dans l'Echiquier, & à présent encore, il a, comme l'Archevêque, l'honneur d'être Conseiller-né au Parlement de Rouen. Son hôtel est un des plus beaux de la Ville; c'est la demeure des Rois & des

Princes, lorſqu'ils viennent à Rouen. Les Gouverneurs y logent ordinairement; le fameux Duc de Longueville lui donna ſon nom dans le ſiecle dernier, à cauſe du long ſéjour qu'il y fit: maintenant on l'appelle *le Luxembourg*, parce que nous avons eu ſucceſſivement deux Ducs de Montmorenci-Luxembourg, qui y ont logé de nos jours.

L'ABBAYE DE S. AMAND, a une trop grande affinité avec celle de S. Ouen, & d'ailleurs elle eſt trop célebre par ſon antiquité & la beauté de ſes privileges, pour que nous n'en parlions pas ici. Cette Abbaye tient le premier rang parmi les Communautés de Filles qui ſont à Rouen; elle a été fondée vers l'an 1030, par Goſſelin, Vicomte d'Arques & de Dieppe: les plus grands noms ſe liſent dans le Catalogue de ſes Abbeſſes, où l'on voit que pluſieurs Princeſſes y ont eu ce titre. L'Abbeſſe de S. Amand, va à ſon avénement prêter ſerment dans la Cathédrale, entre les mains de l'Archevêque, & elle y reçoit les honneurs qu'on rend aux Evêques ſuffragants, lorſqu'ils viennent rendre les mêmes devoirs.

Elle a encore un beau privilege qu'elle exerçoit autrefois, lorſque les Archevêques de Rouen faiſoient des entrées ſolemnelles;

lemnelles ; c'eſt d'être la dépoſitaire de l'anneau Pontifical, pendant la vacance du ſiege. Dans les grandes entrées, qui ont été abolies depuis M. de Harlai premier du nom, l'Archevêque ſe rendoit à l'Abbaye de S. Ouen, & de là il prenoit ſa route par-devant l'Abbaye de S. Amand, pour ſe rendre à la Cathédrale ; l'Abbeſſe à la tête de ſa Communauté, ſe trouvoit ſur ſon paſſage, & lui mettoit un anneau au doigt, en lui diſant : » Je vous le donne vivant ; vous » me le rendrez mort «. Après quoi elle recevoit ſa bénédiction, & rentroit dans ſon Monaſtere. Pareillement après la mort du Prélat, lorſque le Chapitre portoit ſon corps à S. Ouen, l'Abbeſſe ſortoit pour reprendre l'anneau, & elle le gardoit pour le ſucceſſeur. Cette cérémonie a été abolie, comme nous l'avons dit, parce que les Archevêques ne faiſant plus d'entrées ſolemnelles, ne partent point de l'Abbaye de S. Ouen, pour aller à leur Cathédrale, & à ce moyen ne paſſent point devant S. Amand.

EN L'ANNÉE 1472, Charles, frere du Roi, & qui avoit été notre Duc, mourut empoiſonné avec la Demoiſelle Demonſoreau, ſa maîtreſſe, par une pêche qui leur fut donnée. Les ſoupçons de cet em-

poiſonnement tomberent ſur le Roi même, qui avoit en effet quelqu'intérêt à commettre ce crime, pour empêcher ſon frere de ſe joindre aux Ducs de Bourgogne & de Bretagne, avec qui il s'étoit brouillé l'année d'auparavant.

Les deux Ducs en apprenant la mort de Charles, craignirent un ſort pareil pour eux-mêmes, & n'en devinrent que plus ardents à pourſuivre la guerre qu'ils avoient commencée. Ils entrerent en Normandie, en 1473, & vinrent juſqu'aux Portes de Rouen, où Louis de Luxembourg commandoit alors : ce Gouverneur tenoit ſecrétement au parti des Princes; mais il ne ſe déclara point ouvertement en leur faveur, parce qu'il avoit réſolu d'attendre pour cela l'événement. L'année ſuivante, ils envoyerent vers Edouard IV, Roi d'Angleterre, pour le prier de s'unir à eux contre le Roi. Edouard le leur promit, & s'embarqua en effet, pour aller les joindre; mais ſa bonne volonté fut ſans effet, par la folle ambition du Duc de Bourgogne, qui fut ſans raiſon ſe faire battre en Allemagne, & ne ſe trouva point à ſa deſcente, comme il le lui avoit promis.

Cependant il y eut une conférence à Bouvines, entre le Roi & le Duc de Bourgogne : dans les explications qu'ils y eu-

rent, ils reconnurent que le Connétable notre Gouverneur, les avoit joués tous deux, & ils résolurent sa perte d'un commun accord. Ce Connétable continua néanmoins à se faire rechercher de tous les partis, parce que la guerre qui le rendoit nécessaire, continua toujours : son orgueil devint extrême, & monta à un si haut point, que le Roi lui ayant demandé une entrevue, il eut l'insolence d'exiger qu'il y eût une barriere entr'eux deux. Il en fut puni une année après ; car ayant été trouver le Duc de Bourgogne, pour ménager un traité avec lui ; celui-ci le fit arrêter, & le livra au Roi ; qui lui fit trancher la tête en place de Greve, le 19 Décembre 1475. Nous eumes pour Gouverneur, en sa place, Louis, Duc d'Orléans, qui fut Roi depuis, sous le nom de Louis XII.

Louis XI, mourut au Plessis-les-Tours, le 30 Août 1483, âgé de soixante ans, après de longues & cruelles incommodités de corps & d'esprit.

Comines, dit Mezerai, *nous le dépeint fort sage dans l'adversité, très-habile pour pénétrer les intérêts & les pensées des hommes, & pour les attirer & tourner à ses fins ; furieusement soupçonneux & jaloux de sa puissance ; très-absolu dans ses*

volontés ; qui ne pardonnoit point ; qui a terriblement foulé ses sujets ; & avec cela le meilleur des Princes de son temps. Il avoit fait mourir plus de quatre mille personnes, par divers supplices, dont quelquefois il se plaisoit à être spectateur. La plupart avoient été exécutés sans forme de procès ; plusieurs noyés, une pierre au cou ; d'autres précipités en passant sur une bascule, d'où ils tomboient sur des roues armées de pointes & de tranchants ; d'autres étouffés dans les cachots : Tristan, son compere, & le Prévôt de son Hôtel, étant lui seul le Juge, les Témoins & l'Exécuteur.

On ne voit pas bien comment accorder les différentes parties de cette description ; car il faudroit supposer que tous les Princes de l'Europe, ont été des monstres au temps de Louis XI, pour que ce Roi, avec les qualités qu'on lui attribue, ait été *le meilleur des Princes de son temps.*

Louis XI étoit bisarre & capricieux. Il étoit d'une épargne sordide pour l'entretien de sa personne & de sa maison. La Mothe le Vayer, dit de lui : *il se rendit méprisable par ses méchants habits & ses chapeaux gras, & l'on ne sauroit lire sans indignation, dans les Registres de la Chambre des Comptes, un article*

de vingt ſols, pour deux manches neuves dont on r'habilla l'un de ſes Pourpoints, avec un autre de quinze deniers, pour graiſſer ſes bottes. Il n'étoit ordinairement vêtu que de bure ; avoit un habit court & étroit, & portoit une Notre-Dame de plomb à ſa barette. Pendant près de vingt ans, la dépenſe de ſa maiſon ne monta qu'à trente-ſix mille livres. Cela n'empêcha pas qu'il ne hauſſât les charges plus que ſon Prédéceſſeur, de trois millions par an. Ses grandes dépenſes étoient pour la chaſſe & les Dames : rien ne lui coûtoit, lorſqu'il s'agiſſoit de ſatisfaire l'une ou l'autre de ces deux paſſions.

CHARLES VIII, fils de Louis XI, lui ſuccéda à l'âge de treize ans : notre Gouverneur fut Préſident du Conſeil de Régence, que lui nommerent les Etats tenus à Tours. *Charles VIII*, dit Philippe de Comines, *ne fut jamais que petit homme de corps, & peu entendu ; mais il étoit ſi bon, qu'il n'eſt point poſſible de voir meilleure Créature.*

Ce fut dans les commencements de ſon regne, en 1486, que Maître Pierre Daré, Lieutenant-Général au Bailliage de Rouen, propoſa, le premier, des prix pour ceux qui réuſſiroient le mieux à chanter la Conception Immaculée de la

sainte Vierge. Les Poésies qui se firent sur ce sujet, s'appellerent, comme on les appelle encore aujourd'hui, *Palinods*; mot grec, qui veut dire chant redoublé: on leur donna ce nom, à cause du refrein qui devoit finir chaque strophe. Le nom de *Palinods*, se donne aussi au lieu où on lit publiquement les pieces, & où se fait la distribution des prix.

Au temps de cette institution, Pierre Daré étoit *Prince* ou Chef de la Confrairie de la Conception de la Vierge, qui avoit été formée en 1072, par l'Archevêque Jean de Bayeux. On dit qu'elle fut établie à l'occasion d'un miracle que la sainte Vierge fit dans l'Océan, pour sauver du naufrage, un vénérable Abbé, nommé Elpin, que Guillaume le Conquérant envoyoit en Danemarck, pour y conclure un traité. La sainte Vierge apparut, dit-on, à Elpin, dans l'instant où il alloit être englouti, & elle lui promit d'appaiser la tempête, s'il faisoit vœu de travailler à son retour, pour faire établir la fête de sa Conception, le 8 du mois de Décembre. Le S. Abbé ne manqua pas de faire à sa protectrice, la promesse qu'elle exigeoit; & en effet, dès qu'il fut revenu en Normandie, il agit si bien auprès de Guillaume, que la fête

fut célébrée à Rouen, en 1070, pour la premiere fois. Cette fête a été longtemps appellée la fête aux Normands, parce que c'est chez eux qu'elle a commencé, & que c'est par leur moyen qu'elle s'est répandue dans le reste de la France.

Dans les premiers temps, on fêta simplement la Conception de la Vierge, & c'est même ainsi qu'elle est annoncée dans les Livres d'Eglise : dans la suite, quelques Moines y ajouterent l'épithete d'Immaculée. Ce titre nouveau, donna lieu à de grandes disputes, entre les Dominicains & les Franciscains, que nous nous garderons bien de raconter ici. Seulement il est bon de savoir que le Concile de Bâle, a décidé que l'opinion de l'Immaculée Conception, devoit être approuvée & embrassée par tous les Catholiques ; & que trois Papes ont défendu d'enseigner rien de contraire à cette créance.

M. de Croixmare, Archevêque de Rouen, se chargea lui-même de faire les réglements de l'Académie des Palinods, lorsqu'elle fut établie. Le Puy ou le Théatre d'où l'on lit les pieces, a changé plusieurs fois ; il a été dans différentes Eglises successivement ; maintenant il paroît fixé dans le Couvent des Carmes. Il y a un grand nombre de prix, qui ont

été fondés en différents temps : le plus beau & le mieux mérité ordinairement, est celui qui a été fondé en dernier lieu, par M. de Boivin, P. P. de la Cour des Aides de Rouen : c'est une croix d'or, pour le meilleur Discours François, d'un quart-d'heure de lecture. Une chose requise essentiellement dans l'Académie des Palinods, est que les pieces soient toutes entieres en l'honneur de l'Immaculée Conception, ou au moins, qu'elles aient un sujet honnête & vrai, & que l'on y fasse venir à propos l'éloge de la Vierge, conçue sans tache.

Charles VIII mourut à Amboise, âgé de vingt-huit ans : il avoit donné à la Ville de Rouen, des marques d'une protection spéciale, en confirmant le beau privilege de S. Romain. Notre Gouverneur, le Duc d'Orléans, lui succéda l'an 1498, & il fut appellé LOUIS XII ; il nous donna pour le remplacer, Georges d'Amboise, qui étoit Archevêque de Rouen, depuis le 21 Août 1493. On sait le mot de Louis XII, qu'il dit à Louis de la Trimouille, qui l'avoit retenu prisonnier, & qui craignoit sa vengeance : que le Roi de France ne vengeoit pas les querelles du Duc d'Orléans. Dès que ce bon Roi fut sur le Trône, il donna à la Ville de

Rouen, des marques de sa bienveillance; dont la principale fut l'établissement de l'Echiquier en Cour Souveraine, stable & perpétuelle à Rouen.

La Normandie avoit alors quatre sortes de Juges; les Baillis * & les Vicomtes, qui étoient les Juges ordinaires, au civil & au criminel; le grand Sénéchal, dont la fonction étoit de faire tous les trois ans le tour de la Province, pour y mettre la police, & corriger les Sentences des Juges ordinaires, dans les matieres provisoires, & en attendant la tenue de l'Echiquier; & enfin l'Echiquier ou la Cour Souveraine, qui étoit formée des gens qu'il plaisoit au Souverain de députer, & qui jugeoient en dernier ressort, sur l'appel porté devant eux, des Sentences des Baillis & des Vicomtes.

* Le Bailli de Rouen a toujours été un des Seigneurs les plus considérables de Normandie: depuis quelque temps, cette charge est réunie à celle de Gouverneur-Général de la Province. Lorsque l'office de Bailli est vacant, le Bailliage est en la garde de M. le Procureur-Général du Parlement, qui en exerce toutes les fonctions, & prend le titre de *Gardien du Bailliage*. La grande Salle où le Bailliage tient ses Audiences, & le bâtiment attenant, ont été reconstruits en 1588.

Outre ces quatre Jurisdictions qui étoient les mêmes dans toute l'étendue de la Province, il y en avoit une particuliere à Rouen, qui y subsiste encore, & qui mérite d'avoir un article à part dans notre histoire, à raison de sa grande antiquité; c'est la Vicomté de l'Eau. L'origine de cette Jurisdiction remonte aux temps qui ont précédé la conquête des Normands, & même quelques-uns disent qu'elle a commencé avec la domination des Romains dans les Gaules. Le Vicomte de l'Eau étoit autrefois le seul Juge politique, civil & criminel, qui connoissoit de tous cas, tant par eau que par terre, dans l'étendue du pays de Rouen. Depuis, son autorité a été restrainte, quant à son ressort; il ne connoît plus que des procès civils & criminels, qui s'élevent sur les rivieres de Seine & d'Eure, & sur leurs bords, à une certaine distance; ainsi que des matieres qui regardent les poids & mesures, ou le chargement & déchargement des marchandises. Plusieurs Arrêts contradictoires, rendus entre le Bailli de Rouen, & le Vicomte de l'Eau, ont assuré à ce dernier, la Jurisdiction dont nous venons de parler, & bien d'autres droits honorables, que nous ne pouvons détailler ici.

L'Echiquier étoit, comme nous l'avons vu tout à l'heure, le Tribunal Souverain de la Province de Normandie. Son nom venoit du mot Allemand *Scelzen*, qui veut dire envoyer; parce qu'il étoit composé de ceux qui étoient envoyés par le Souverain pour juger : le mot Sénéchal, a la même origine. L'Echiquier & le Sénéchal, furent établis par Raoul; car auparavant que la Normandie fut distraite de la France, les Rois y envoyoient comme dans le reste du Royaume, des Commissaires appellés *Missi Dominici*, dont la fonction étoit la même que celle de l'Echiquier ou du grand Sénéchal.

L'Echiquier étoit sous un nom différent, ce qu'étoit autrefois le Parlement des Rois de France : il tenoit communément deux fois par an, au Printemps & en Automne, & dans les lieux qu'il plaisoit au Souverain de désigner. Sa durée avoit été déterminée par les premiers Réglements de Raoul; mais dans la suite, il ne tint pas aussi long-temps qu'il devoit, parce que c'étoit pour ceux qui le composoient, un temps de dépense qu'ils avoient intérêt d'abréger. Cela fit étendre l'autorité du Sénéchal, qui n'avoit été créé que pour juger les causes provisoires, & qui ensuite les jugea toutes, pour réparer le mal que

lui causoit la négligence de l'Echiquier, qui laissoit accumuler trop d'affaires. Paul Emile, Auteur célebre, dit en parlant de Rouen : *Rothomagi, quod ea sit urbs regionis princeps, quotannis vere ineunte aut autumno, sexies septennis in singula anni tempora diebus, forum agebatur; eum conventum Judicum Scacarium pro statario vocitabant.*

L'Echiquier étoit ordinairement composé de l'Archevêque de Rouen, & des autres Evêques de la Province; des Abbés, des Grands-Prieurs, des Dignitaires des Cathédrales, & des grandes Collégiales; des Comtes, Vicomtes & Barons des sept Bailliages. Toutes ces personnes devoient comparence à l'Echiquier, & étoient obligés de s'y trouver sous peine d'amende; mais ils n'y étoient point comme Juges, il n'y avoit que ceux que le Souverain avoit nommés pour cela, qui y parussent en cette qualité. Voilà pourquoi, après que la Normandie fut revenue à la France, sous Philippe le Bel, le Roi envoyoit tous les ans des gens de son Parlement, pour juger les causes de l'Echiquier. En 1290, le Roi Philippe donna un réglement pour l'Echiquier, qui ordonna qu'il tiendroit comme le Parlement, deux fois par an, & trois mois chaque fois.

Lorſque l'Echiquier étoit aſſemblé, on y appelloit les ſept Baillis, les Vicomtes, & tous les autres Officiers des Juſtices, tant Royales que Seigneuriales. Il y avoit cependant certaines Juſtices qui ne devoient point comparence; comme le furent en différents temps, celles d'Alençon, d'Evreux, & de Beaumont-le-Roger; parce que ces Seigneuries appartenoient à des Princes du ſang, en faveur deſquels le Roi créoit quelquefois des Hauts-Jours, ou un Echiquier particulier, indépendant de celui de la Province. On voit par ce que nous diſons, quelle eſt l'origine des Hauts-Jours de l'Archevêché de Rouen, qui eſt une Juriſdiction faite pour connoître de l'appel des Sentences rendues par les Juges du Patrimoine de l'Archevêque.

Outre les perſonnes que nous avons vu ci-deſſus qui devoient comparence à l'Echiquier, on y appelloit auſſi les Avocats, pour recorder de l'uſance & du ſtyle de la Coutume de Normandie, & les praticiens, pour la même raiſon. On conſerve encore précieuſement dans les dépôts, les Regiſtres des anciens Echiquiers, où l'on voit les noms de ceux que le Roi nommoit pour y juger, & les matieres principales qui s'y traitoient. Le Roi a préſidé quelquefois lui-même à l'E-

chiquier : Louis XI y ſiéga le 27 Avril 1485 ; & ce fut dans cette ſéance que le Chancelier prononça la confirmation des privileges de la Province, & entr'autres de celui de S. Romain ; & aſſura les peuples que le Roi les leur conſerveroit toujours.

L'an 1499, les Etats de la Province, comptant ſur la protection du Cardinal d'Amboiſe, Archevêque & Gouverneur de Rouen, qui étoit premier Miniſtre d'État, préſenterent Requête au Roi, pour le ſupplier d'établir à Rouen, un Corps de Juſtice, ſouverain, perpétuel & ſédentaire, ſemblable aux Parlements qui étoient déja établis dans pluſieurs Villes du Royaume : pour appuyer leurs demandes, ils expoſerent les abus qui naiſſoient de l'inſtabilité de l'Echiquier, & de la trop courte durée de ſa tenue.

Le Roi leur accorda ce qu'ils demandoient, par l'Edit donné aux Montils-ſous-Blois, au mois d'Avril 1499 : il porte : » Louis, par la grace de Dieu...... » par ces Préſentes, avons conſtitué & or» donné, conſtituons, ordonnons & éta» bliſſons la Cour Souveraine de l'Echi» quier de notredit Pays & Duché de » Normandie, à être dorénavant, à tou» jours, en notre nom, & de nos ſucceſ-

»ſeurs Ducs de Normandie, tenue or-»dinairement & continuellement en notre »Palais de notre bonne Ville de Rouen, »Capitale du Pays : & en attendant que »le lieu pour ce néceſſaire, ſoit dreſſé »& approprié, ſoit tenu en la grande Sal-»le de notre Château dudit lieu .... &c«. Par le même Edit, la charge de grand Sénéchal de Normandie, fut ſupprimée *, comme étant rendue inutile par la création d'un Tribunal qui devoit exercer dans tout le cours de l'année : elle étoit alors entre les mains du ſieur de Brézé, dont la famille la poſſédoit depuis long-temps.

En conſéquence de cet Edit, le premier Octobre de la même année, l'Echiquier fut inſtallé en la grande ſalle du Vieux-Château, par le Cardinal Miniſtre, qui reçut le ſerment des Officiers, & préſida enſuite à la ſéance, par le droit que le Roi lui avoit accordé, d'être toute ſa

* Quoique cette charge fût ſupprimée par l'Edit dont nous parlons, la maiſon de Brézé en conſerva le titre tant qu'elle ſubſiſta. Ainſi nous voyons que dans le milieu du ſiecle ſuivant, la fameuſe Diane de Poitiers, étoit appellée communément la grande Sénéchale, parce qu'elle étoit femme de Louis de Brézé, grand Sénéchal de Normandie. *Voyez Varillas, Hiſt. de Henri II.*

vie le Préſident en chef de la nouvelle Cour. La Meſſe ſolemnelle d'ouverture, fut chantée par le Chapitre de la Cathédrale, à qui on le permit pour cette fois ſeulement ; car enſuite, ce fut le droit du Curé de la Paroiſſe, qui étoit alors celui de S. Godard.

Le 10 Décembre, après l'inſtallation de l'Echiquier, la Ville réſolut tout d'une voix, de faire une députation au Roi, pour le remercier de la faveur importante qu'il lui avoit accordée, en lui donnant une Cour Souveraine à perpétuité : on députa trois Citoyens notables, qui eurent auſſi ordre d'aller ſaluer le Cardinal d'Amboiſe, de la part de la Ville. L'Echiquier fit de ſon côté une députation compoſée du P. P. Géoffroi Hébert, Evêque de Coutances, & de deux Conſeillers ; ils furent deſcendre à Orléans, chez le Cardinal, qui les préſenta au Roi : le P. P. lui fit ſon compliment, au nom de la Cour & de la Province, & le remercia nommément d'avoir fixé l'Echiquier dans un lieu où tous les Normands aimoient à ſe rendre. Après cela, il parla de la Chartre Normande, & de cet article important, qui défend d'évoquer hors la Normandie, les cauſes qui naiſſent dans ſon reſſort, afin que perſonne

ne pût par la suite le contredire. Le Roi les reçut avec distinction, promit de respecter leurs privileges, & les renvoya très-satisfaits.

L'Echiquier demeura au Château, l'espace de sept ans; & le premier Octobre de l'an 1506, il commença à donner ses Audiences dans le Palais qui existe aujourd'hui, qui n'étoit pas encore fini. Il n'y avoit gueres que la Grand'Chambre & la Salle du Conseil, qui fussent achevées; & même neuf ans après, lorsque le Roi vint à Rouen, le Palais n'étoit pas encore complet.

La Place où il est construit, s'appelloit le *Clos aux Juifs*, parce que les Juifs y avoient tenu leur commerce autrefois: lorsqu'ils furent chassés de France, leur Clos fut réuni au Domaine du Roi, qui le donna ensuite pour y élever un Palais.

La salle qui sert maintenant aux Procureurs, subsistoit avant que le Palais ait été bâti; mais, comme on le pense bien, elle n'étoit point destinée à l'usage dont elle est à présent. On la fit pour servir aux rendez-vous des Marchands, afin qu'ils eussent un lieu commode pour se voir & traiter de leurs affaires. Elle fut bâtie des deniers de la Ville, & sur une Ordonnance du Bailli de Rouen, qui, pour

en faire sentir la nécessité, reprocha vivement aux Marchands, l'habitude indécente où ils étoient, de se rassembler dans la Cathédrale & les autres Eglises, pour y parler des affaires de leur commerce.

Le grand escalier qui donne dans la Cour du Palais, a été fait en 1607 : l'aile du Palais, qui fait face à la salle des Procureurs, n'a été bâtie qu'en 1700. La Tournelle, construite d'abord en 1609, a été, comme on sait, reconstruite depuis peu; ainsi que la Chambre des Requêtes, & toute la face du Palais, qui donne sur le Marché-Neuf. Ce bel ouvrage n'a été entiérement fini qu'en 1761.

Neuf ans après que l'Echiquier fut fixé à Rouen *, le Roi qui ne se lassoit point

* Un des Arrêts les plus remarquables que rendit l'Echiquier, après son établissement à Rouen, fut celui par lequel il autorisa l'assemblée des *Conards*. On appelloit ainsi une société de Bouffons, qui s'habilloient d'une maniere grotesque, & faisoient des farces dans les rues aux jours gras. Les plus honnêtes gens entroient dans cette société, tant le goût du siecle étoit délicat. Les Conards avoient un chef qu'ils choisissoient entr'eux ; ils l'habilloient en Abbé, crossé, mitré, & enrichi de perles, & ils le promenoient en pompe, dans un char à quatre chevaux, le Dimanche gras, & les autres jours consacrés à leurs bacchanales. Le siege de leur Con-

d'accorder des faveurs à cette Ville, vint y faire une entrée solemnelle. Il étoit à cheval, & il alloit à pas lents, disent nos Chroniques, parce que le peuple qui affluoit, l'empêchoit d'avancer : il n'y avoit point de gardes qui écartassent la foule loin de lui. Il prit un long détour pour aller au Palais de l'Archevêque, où il logea, afin de se faire voir à tous les habitants de sa bonne Ville de Rouen. Il resta près d'un mois parmi nous, comblant le peuple de bienfaits continuels, & recevant de lui en retour, les expressions naïves de son amour & de sa reconnoissance. Il fut siéger à l'Echiquier, avec toute sa suite, & il y donna à la Province, & à sa Ville de Rouen en particulier, des preuves de son affection, en confirmant solemnellement tous leurs priviléges.

En l'année 1510, la Ville de Rouen perdit un grand homme, son protecteur, dans la personne du Cardinal d'Amboise : il mourut à Rouen, & il y fut in-

frairie, & leur bureau pour traiter de leurs affaires, étoit à Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles. Il y a un Livre imprimé à Rouen, en 1587, qui rapporte les usages de cette Confrairie. *Voyez les Antiquités de Rouen, par Taillepié.*

humé dans la Cathédrale. Mezerai dit de lui, qu'il fut justement aimé de la France & de son maître, parce qu'il les aimoit tous deux également.

Peu d'hommes nés dans une condition privée, ont réuni autant de dignités que le Cardinal d'Amboise; il fut à la fois Cardinal, Légat du S. Siege, Grand Maître de l'Ordre de Malthe, Archevêque de Rouen, premier Ministre d'Etat, Grand-Prieur de France, & Gouverneur de la Province de Normandie. On sait qu'il s'en fallut peu qu'il ne fût élu Pape; mais une intrigue Italienne l'écarta du Trône Pontifical, au grand regret de l'Europe Chrétienne. Nous avons dit déja, qu'il joignit à tant de titres, celui de Président en chef de l'Echiquier de Rouen. C'est à cause de lui que les Archevêques de Rouen, sont Conseillers-nés au Parlement; aussi-tôt après leur prise de possession Ecclésiastique, ils se présentent au Parlement pour y être reçus, & ils font pour cela le serment ordinaire, entre les mains du Premier Président.

Le Cardinal d'Amboise, a laissé à Rouen des monuments de sa magnificence; outre le don qu'il a fait de la Cloche énorme *

* Une chose à remarquer par rapport à cette Clo-

qui porte ſon nom, il a achevé le Palais Archiépiſcopal, qui avoit été commencé par le Cardinal d'Etoutteville, & il a fait conſtruire la ſuperbe Maiſon de Gaillon, demeure digne, au temps de ſa conſtruction, d'être occupée par un Souverain.

Louis XII ne ſurvécut que peu d'années à ſon Miniſtre; il mourut en 1515. A ſa mort, les habitants de Paris, couroient comme éperdus dans les rues, en criant: *le bon Roi Louis, le Pere du*

---

che, eſt que le Fondeur qui la fit, fut agité ſi vivement d'abord de la crainte de manquer ſon coup, & enſuite de la joie d'avoir bien réuſſi, qu'il en mourut dix-neuf jours après.

La Tour dans laquelle cette Cloche eſt placée, ſe nomme *la Tour de Beurre.* Voici pourquoi. M. le Cardinal d'Amboiſe voulant amaſſer les ſommes néceſſaires pour la conſtruire, permit pendant un Carême où l'huile étoit extrêmement rare, de manger du beurre, moyennant une certaine offrande que l'on feroit à l'Egliſe. Ces offrandes furent ſi conſidérables, qu'elles ſuffirent à la conſtruction de la Tour. Il eſt bon de ſavoir qu'au temps du Cardinal d'Amboiſe, le laitage étoit défendu en Carême, comme les œufs le ſont aujourd'hui; c'eſt-à-dire, qu'il falloit une permiſſion de l'Evêque pour en pouvoir manger.

Peuple, eſt mort! Ce ſurnom de *Pere du Peuple*, lui avoit été donné par acclamations, dans l'aſſemblée des Etats, en 1506; & il méritoit de le porter, car il diminua les impôts de plus de moitié, & ne les recréa jamais; il aima ſes ſujets, & ſa plus forte envie fut de les rendre heureux. *Il ne courut oncques*, dit S. Gélais, *ſi bon temps qu'il a fait durant le ſien.* Il eſt glorieux pour les habitants de Rouen, d'avoir été honorés de la tendreſſe particuliere d'un ſi bon Roi.

A Louis XII, ſuccéda le Comte d'Angoulême, ſous le nom de FRANÇOIS I. Ce Prince fut malheureux à la bataille de Pavie, où il fut vaincu & fait priſonnier. Il n'eut ſa liberté, qu'au prix de celle de ſes deux enfants, qui, eux-mêmes, ne furent relâchés qu'au moyen d'une rançon extrêmement forte. Quelques François montrerent dans cette occaſion, le zele qu'ils avoient pour leur Patrie, en donnant au Roi des ſommes d'argent conſidérables; mais aucuns ne parurent plus généreux que les nobles Normands. Ils s'aſſemblerent à Rouen, & réſolurent unanimement, d'offrir la dixieme partie de leurs biens, pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat: ils députerent pour cet

effet, vers le Roi, qui leur sût gré de leur générosité, & reçut d'eux une somme équivalente à leur offre *.

François I vint à Rouen, en l'année 1540, accompagné de toute sa Cour; il fit son entrée solemnelle, au mois d'Août, & logea à S. Ouen, où il resta six semaines. Jusqu'alors, le peuple n'avoit vu son Roi, qu'avec des transports de joie; mais cette fois, il ne put le voir sans douleur; car il savoit que le but principal de son voyage, étoit d'interdire le Parlement. On appelloit de ce nom, la Cour Souveraine de Normandie, depuis qu'en 1515, le Roi avoit aboli le nom d'Echiquier.

* En l'année 1521, la Ville de Rouen fut affligée tout à la fois de la famine & de la peste. Le Parlement se montra très-attentif aux besoins des peuples; il fit acheter des bleds dans les cantons voisins, qu'il fit distribuer ensuite dans la Ville, à un prix bien inférieur à ce qu'ils avoient coûté; il établit aussi un ordre admirable pour le soulagement des pestiférés, & pour empêcher leur communication avec les autres citoyens. Ce fut dans ce temps-là qu'on ordonna qu'il y auroit aux dépens de la Ville, quatre hommes vêtus de robes bleues, qui attacheroient des croix blanches aux maisons infectées de la peste. On les appelloit Marqueurs, & ils se retiroient dans l'enceinte qu'on nomme encore aujourd'hui le Clos des Marqueurs.

Le Roi ſe tranſporta lui-même au Parlement, & le Chancelier Poyet, prononça l'interdiction en ſon nom: on envoya un Préſident & douze Conſeillers, à Bayeux, pour rendre la Juſtice à la Baſſe-Normandie, & il n'y eut à Rouen, que des Commiſſaires pour la Tournelle. La cauſe de cette diſgrace, étoit la haine que le Chancelier portoit au Parlement, parce que ce corps reſpectable avoit blâmé hautement ſa partialité, dans le procès de l'Amiral Brion, dont il fut à la fois, & la partie, & le Juge, comme Chef de la commiſſion qui fut nommée pour connoître de l'affaire.

Cet interdit dura juſqu'au mois de Janvier de l'année ſuivante: le 7, le Parlement fut rétabli dans ſes fonctions ordinaires, au bruit des acclamations du peuple. Il n'y eut qu'un Conſeiller qui reſta interdit, qui ſe nommoit Antoine Poſtel. Le Chancelier le haïſſoit pour des cauſes particulieres, & juſqu'au point qu'il ſe rendit ſon accuſateur au Conſeil du Roi; lui imputa pluſieurs crimes ſuppoſés, & lui fit donner des Commiſſaires. Poſtel évita ſon jugement, & la condamnation qui en auroit été infailliblement la ſuite, en faiſant repandre le bruit de ſa mort, & faiſant faire ſes funérailles dans l'Egliſe

S.

S. Laurent, où la plupart des Conſeillers aſſiſterent. Cependant il ſe retira en Allemagne, où il eut le bonheur de découvrir quelque choſe d'une intelligence que Charles-Quint entretenoit avec le Grand-Seigneur : il en avertit le Roi, qui, pour récompenſe, lui rendit ſa faveur, & lui envoya des Lettres-Patentes, pour ſon rétabliſſement. Il revint donc à Rouen; mais en ſecret, & ſans avoir annoncé ſa arrivée à qui que ce fût : il parut au Palais, un jour de grand matin, & fut ſiéger avec les autres Juges. Bien des gens furent tentés de croire que c'étoit un fantôme; mais il fit connoître bientôt qu'il étoit un Être réel; il raconta ſon aventure à ſes confreres, & préſenta ſes Lettres, qui furent enregiſtrées.

Ce fut le Cardinal d'Amboiſe, neveu & ſucceſſeur du Miniſtre, dans l'Archevêché de Rouen, qui eut du Roi la commiſſion de rétablir le Parlement. Ce Prélat avoit travaillé beaucoup pour obtenir le rappel; mais la perſonne qui y contribua le plus, fut la Reine de Navarre, ſœur du Roi, qui haïſſoit mortellement le Chancelier Poyet. L'inimitié que cette Dame avoit pour le Chancelier, étoit celle que toute ame honnête doit reſſentir pour un Miniſtre qui abuſe de la confiance de ſon

Roi. En 1541, elle porta la Duchesse d'Etampes, à le dénoncer comme coupable de malversations, & elle se rendit elle-même une de ses accusatrices. Poyet fut emprisonné ; on lui fit son procès ; & par Arrêt rendu en 1545, il fut dégradé de sa charge.

Le Cardinal d'Amboise, second du nom, dont nous parlions il n'y a qu'un moment, étoit un excellent Evêque & le digne héritier des vertus de son Prédécesseur : la Ville de Rouen conserve précieusement le souvenir de ses bienfaits. C'est à ses soins, & en partie à ses libéralités, que l'on doit la belle pyramide qui s'éleve au milieu de la Cathédrale. Celle qui y étoit d'abord, qui avoit été construite avec le corps de l'édifice sous Guillaume le Conquérant, avoit été brûlée le 4 Octobre 1514. On l'appelloit *l'Aiguille*, parce qu'elle se terminoit en pointe, plus fine encore que celle d'aujourd'hui, attendu qu'elle étoit de quinze pieds plus élevée. Cet incendie avoit été terrible, & la Ville fut menacée alors d'un embrasement universel. On fit des quêtes générales pour réparer la perte qu'il avoit causé, & même le Pape donna des indulgences pour ceux qui contribueroient à cette bonne œuvre. En 1543, lorsque les sommes nécessaires furent prêtes, on exé-

cuta le dessein d'une pyramide nouvelle : ce fut Robert Becquet, fameux Artiste de Rouen, qui en fut chargé ; il la commença le 13 Septembre 1543, & la finit le 29 Août suivant.

Au mois de Juillet de la même année 1543, le Roi donna à la Ville de Rouen un nouvel éclat, en y créant une Cour des Aides, pour juger souverainement dans la Normandie des matieres dont la connoissance est attribuée à ces sortes de Cours. Quelques mois avant l'érection de ce Tribunal, le Roi avoit supprimé la Chambre des Comptes, qui avoit été établie l'an 1380. Cette Cour ne fut recréée depuis qu'en 1580, par Edit de Henri III, & alors elle tint ses séances au Prieuré de Saint Lo. Ce fut douze ans après, savoir en 1591, qu'elle fut transférée au lieu où elle est aujourd'hui dans le bâtiment dont la grande porte donne sur la rue des Carmes, qui fut construit alors. La Cour des Aides logeoit dans celui qui est vis-à-vis le parvis de Notre-Dame, où tient à présent le Bureau des Finances : cet édifice a été construit en 1509. Ces deux Cours ont été réunies sous le titre de Cour des Comptes, Aides & Finances, en 1704.

François I mourut en 1547 : *Il ne lui manqua*, dit un grand Historien, *pour être*

le premier Prince de son siecle, que d'être heureux; mais il ne tient pas à la fortune de dégrader les Rois en les accablant. Son malheur fut d'être né ennemi par antipathie de l'Empereur Charles-Quint, *dont le génie tutélaire l'emportoit sur le sien.* Son siecle fut celui de la renaissance des Lettres; il aimoit les Savants, & appella par ses bienfaits ceux des Royaumes étrangers.

Un de ceux qui mérita le mieux d'avoir part à ses faveurs, fut Adrien *Turnebus* ou TURNEBÆ, natif de Rouen ou des environs, qui enseigna la langue grecque à Paris avec le plus grand applaudissement. Il suffit, pour l'éloge de ce savant homme, de rapporter ce qu'en dit le Président de Thou. *C'étoit*, dit-il, *l'ornement de notre siecle, un homme également distingué par toutes les vertus & tous les genres de connoissances.* Il mourut à Toulouse, où il professoit, l'an 1565.

Sour le regne de François I, nous eumes pour Gouverneurs les hommes les plus distingués: d'abord le Duc d'Alençon, frere du Roi; ensuite le Comte de Brézé, le descendant de nos Grands-Sénéchaux, puis le Dauphin lui-même, que le Roi amena à Rouen le 3 Février 1531, & qui après avoir fait son entrée, y laissa pour son Lieutenant l'Amiral d'Annebaut, un de nos compatriotes, qui avoit succédé

dans la faveur du Roi au Connétable de Montmorenci. En 1543, l'Amiral d'Annebaut, devenu depuis long-temps Gouverneur en titre de la Province, nous donna pour son Lieutenant le sieur de Matignon.

HENRI II, second fils de François I, succéda à son pere, parce que le Dauphin son ainé, étoit mort de poison dès l'année 1536. Dans les commencements de son regne, il honora la Ville de Rouen de sa présence, & il y fit une entrée plus magnifique que toutes celles qu'on avoit vues jusqu'alors, le premier jour d'Octobre 1550.

Le 9 du même mois, il alla siéger au Palais où se tenoit la Chambre des Vacations, & il y eut audience publique en sa présence. Il prit séance en la place du Premier Président, sous un dais de velours violet parsemé de fleurs-de-lys d'or : aux sieges des Présidents & des Conseillers-Clercs, étoient les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Châtillon, de Sombresse, & le Cardinal de Vendôme, alors Archevêque de Rouen ; aux sieges des Conseillers-Laïs, étoient les Princes & Seigneurs, ornés des Colliers des Ordres du Roi, dans l'ordre qui suit : le Roi de Navarre, le Duc de Guise, le Duc d'Enguien, le Duc d'Aumale, le Connétable de Montmorenci, le Grand-Amiral d'Annebaut & le Maréchal

de Saint-André : devant le Roi, étoit assis M. le Chancelier Olivier, un des plus grands Magistrats que la France ait produits : aux bas sieges, étoient les Présidents & Conseillers de la Cour.

On appella les causes, & on plaida celle de deux Prêtres présentés à un bénéfice, l'un par le Duc de Montpensier, comme Comte de Mortain, & l'autre par le Roi, au droit que nos Coutumes lui accordent en cas de litige entre les nominateurs à un bénéfice. La Sentence dont étoit appel, avoit été rendue aux Requêtes du Palais, & étoit en faveur du pourvu par le Roi ; elle fut confirmée : le Chancelier ayant été aux opinions, prononça, *le Roi a dit qu'il a été bien jugé.*

En 1559, mourut Henri II, au milieu des fêtes qu'il donnoit pour les noces de sa sœur Marguerite, avec le Duc de Savoie. Il fut tué en une course de bague, par le Comte de Montgommeri, Chevalier Normand, l'un de ses Capitaines des Gardes, qui lui donna de sa lance dans l'œil. Un Envoyé du Grand-Seigneur avoit dit depuis long-temps de ces sortes de combats, que si c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas assez ; & que si c'étoit un jeu, c'étoit trop.

Après Henri II, FRANÇOIS II monta sur le trône. Le regne de ce foible Prince

ne dura que dix-ſept mois ; mais il fut agité de troubles violents : de ſon temps, le Proteſtantiſme devint un parti en France. Il y avoit déja pluſieurs années que Luther avoit formé cette ſecte, qui avoit pris des accroiſſements immenſes, par les mauvais exemples que donnoient les mœurs du Clergé Catholique ; mais elle n'avoit oſé remuer ſous les regnes vigoureux de François I & Henri II : ainſi que nous venons de le dire, elle leva la tête & parut une faction redoutable du temps de François II.

Ce ne fut pas, comme on le penſe bien, l'amour de la perfection évangélique qui lui donna l'importance qu'elle eût alors ; elle la dut uniquement à des intrigues de Cour. Le Duc de Guiſe & ſon frere le Cardinal de Lorraine, oncles du Roi par ſa femme, s'emparerent du maniement des affaires ; tandis que le Roi de Navarre & le Prince de Condé, tous deux Princes du Sang, furent entiérement négligés : pareillement le Connétable de Montmorenci & l'Amiral de Châtillon perdirent la confiance dont ils avoient joui juſques là dans les conſeils. Ces quatre hommes qui étoient par leur naiſſance ou leurs dignités les premiers de l'Etat, formerent une ligue contre les Guiſes, & le Roi de Navarre en fut le chef. Le Prince de Condé imagina alors que

pour être plus en état de lutter contre l'autorité royale qui étoit entre les mains de leurs adversaires, il étoit bon de s'attacher un parti qui fût animé du zele de la religion, & en conséquence les Princes se mirent à la tête des Protestants.

Cependant François II mourut, & les Guises ne furent plus souverains. CHARLES IX, qui fut Roi en 1561, rétablit les choses dans leur ordre naturel, & les Princes du Sang eurent dans l'Etat le rang & l'autorité qui conviennent à leur naissance. Les Protestants userent du crédit qu'avoient leurs chefs pour se faire accorder la liberté de conscience, par un Edit du mois de Janvier 1562. Cela fournit un prétexte aux Guises pour soulever les Catholiques, dont la religion ne souffre point de compagnes : eux d'une part, & les Princes de l'autre, continuerent à exciter des troubles. La religion n'étoit qu'un voile qui couvroit leur ambition ; mais le peuple qui les croyoit vraiment animés des motifs dont ils faisoient montre, se livra tout entier à eux, & soutint leurs querelles avec la chaleur qu'il porte ordinairement dans les affaires où sa croyance est intéressée.

La Ville de Rouen fut une des premieres où le Protestantisme exerça ses ravages. Dès l'an 1535, les Huguenots s'y étoient attroupés.

attroupés & avoient formé un corps qui avoit nommé des Miniſtres pour être à leur tête & les enſeigner. Ces Miniſtres y enſeignerent publiquement, & il y en eut pluſieurs qui tinrent la chaire ſucceſſivement : le premier fut Jean Cottin, qui fut remplacé par Pierre le Geai, & après celui-ci vint le fameux Auguſtin Marlorat.

Les Proteſtants ne ſe contenterent point de l'exercice public de leur religion ; ils inſulterent encore les Catholiques, & pluſieurs fois ils s'échapperent juſqu'à en maltraiter quelques-uns. Mais auſſi de temps en temps les Magiſtrats les réprimerent & ſévirent contr'eux. En 1555 un Prédicant enthouſiaſte fut arrêté par ordre de M. de Villebon, Grand-Bailli de Rouen, & brûlé en la place du Marché aux Veaux ; c'étoit un viſionnaire qui avoit aſſuré ſes deux freres que le feu n'auroit aucune priſe ſur eux ni ſur lui, & qui pourtant fut conſumé entiérement en leur préſence. En 1559, le Miniſtre Cottin, qui ſe mêloit auſſi de faire l'inſpiré, fut brûlé vif, & deux de ſes diſciples nommés Pollet, furent pendus par Arrêt du Parlement rendu les Chambres aſſemblées. L'année d'après, on pendit devant la fontaine du Château, un Ecoſſois nommé Gilles Keef, pour avoir donné publiquement un démenti à un Prédicateur ca-

tholique qui étoit en chaire dans l'Eglise des Cordeliers : il y avoit une chose plaisante dans cette affaire, c'est que ce grand Controversiste étoit un valet de barbier.

Ces exécutions étoient sans doute bien capables de tempérer la fougue des autres Protestants; cependant elles ne firent, au contraire, que l'animer davantage. Leurs excès furent au point que les Catholiques indignés, se crurent obligés de prendre les armes pour les ranger à leur devoir. Cela fit une émeute dont le bruit fut jusqu'aux oreilles du Roi. Il envoya à Rouen le Maréchal de Vieuville pour informer de la révolte; & comme il étoit alors livré aux chefs des Protestants, il donna des ordres pour que l'on punît sévérement les Catholiques : il y eut trente Bourgeois qui furent pendus en conséquence de ses ordres.

M. de Bouillon, qui étoit alors Gouverneur de la Province, crut empêcher de semblables émeutes pour la suite, en ordonnant à tous les habitants d'apporter leurs armes à l'Hôtel-de-Ville. L'ordonnance étoit très-sage, mais on veilla mal à son exécution; car les Protestants n'obéirent point, & il n'y eut que les Catholiques qui furent désarmés : cela mit toute la force dans les mains des premiers, qui ne tarderent pas à en abuser.

Le 16 Avril 1562, ſur le minuit, cinq cents d'entr'eux, bien armés, s'emparerent en un moment de toutes les places fortes de la Ville, tandis que leurs compagnons forcerent les portes du Couvent des Céleſtins qu'ils pillerent. A la pointe du jour ils bloquerent le Château, & ſommerent le Commandant de ſe rendre; ils preſſerent ſi vivement les aſſauts, qu'avant midi M. de Villebon, qui en étoit le Gouverneur, fut obligé de ſortir après une compoſition dans les formes: ils prirent auſſi la citadelle du Vieux-Palais & le fort du Mont-Sainte-Catherine. Il faut remarquer qu'ils avoient commencé par s'aſſurer du dépôt des armes, de maniere que toute la Ville fut réduite à gémir en ſilence de leurs déſordres.

Dès qu'ils ſe virent maîtres abſolus, & que rien ne paroiſſoit remuer autour d'eux, ils ſe répandirent dans les Egliſes & les Monaſteres, renverſerent les Autels, enleverent les vaſes ſacrés & les ornements Eccléſiaſtiques: les reliques des Saints ne furent pas même reſpectées par ces furieux, & ils arracherent tout l'or & l'argent qui couvroit la châſſe de Saint Romain. Ce ſeroit un détail immenſe que celui des richeſſes qui furent pillées alors par les Proteſtants: nous n'entreprendrons point de le

faire, parce que nous le croyons étranger à notre plan.

Le Parlement, après avoir fait les plus grands efforts pour appaiser la fureur des Protestants, voyant qu'ils ne l'écoutoient point & qu'ils méprisoient également ses représentations & ses menaces, sortit de la Ville & se retira à Louviers. De là il rendit un Arrêt terrible contre les rebelles, & envoya le leur signifier : ils en appellerent au Roi ; mais, dirent-ils, au Roi, quand il seroit plus âgé & en état d'être leur Juge.

Lorsque les Protestants se furent ouvertement révoltés à Rouen, Basqueville Martel, Lieutenant du Duc de Bouillon, Villebon & les sieurs de Clere, d'Ozeboc & d'Allegre qui commandoient dans les différents châteaux de la Ville, furent se saisir au nom du Roi du Pont-de-l'Arche & de Caudebec, pour boucher aux ennemis les passages au-dessus & au-dessous de Rouen: en même temps Basqueville écrivit au Roi pour lui donner avis de ce qui se passoit. Le Roi y envoya le Duc d'Aumale, qui se présenta sous les murs, & voulut tenter quelques assauts; mais qui fut repoussé avec perte.

Le Prince de Condé, qui étoit le seul chef des Protestants depuis la désertion

du Roi de Navarre, ayant appris ce qu'ils avoient fait à Rouen, leur envoya Launoi Morvilliers, Gouverneur de Boulogne, l'homme le plus intrépide du parti, pour les commander & les encourager à bien faire. Ce brave Commandant y resta quelque temps; mais ayant appris que les siens avoient appellé les Anglois à leur aide, il en sortit & mit bas les armes, indigné de ce que des François avoient ainsi recours aux anciens ennemis de leur patrie. A son défaut, le Prince de Condé envoya Montgommeri *, qui se jetta dans Rouen avec trois cents hommes d'armes, vers le milieu du mois de Septembre.

Cependant le Roi avoit pris Bourges, & il s'étoit mis en marche avec toute son armée, qui étoit de seize mille hommes de pied & de deux mille chevaux, commandée par le Roi de Navarre, pour mettre le siege devant Rouen. La Reine-Mere voulut elle-même être de cette expédition importante, & elle y accompagna son fils.

---

* Voici le portrait que Brantome fait de ce Capitaine: *Il étoit le plus nonchalant en sa charge & aussi peu soucieux qu'il étoit possible, car il aimoit fort ses aises & le jeu; mais quand il avoit une fois le cul sur la selle, c'étoit le plus vaillant & le plus soigneux Capitaine qu'on eût sceu voir.*

Le Roi, à ſon arrivée, trouva les Proteſtants en bon état de défenſe ; ils avoient logé leurs meilleures troupes dans les fortereſſes de Sainte Catherine & de Saint Michel, les deux citadelles que la nature a données à la Ville de Rouen, & ils les avoient bordées de leur plus forte artillerie. Cela n'empêcha pas que dès le ſept ou huitieme jour du ſiege elles ne fuſſent emportées en même temps, l'une par le Connétable, & l'autre par le Duc de Guiſe ; la garniſon qui y étoit fut paſſée au fil de l'épée.

Dès cet inſtant, les aſſiégés connurent qu'ils étoient perdus ſans retour : ils ſe défendirent pourtant encore pluſieurs jours, & leur réſiſtance fut remarquable à raiſon du feu continuel & gênant de leurs adverſaires ; car le Roi de Navarre avoit placé ſon canon ſur le mont de Jérico & ſur le côteau qui eſt au-deſſous de Bihorel, & de là il ne ceſſoit de battre de front & en flanc la porte & la courtine de Saint Hilaire ; ce qui ne permettoit point aux aſſiégés de paroître ſous les murs, & encore moins d'entreprendre quelque ſortie. Les Proteſtants demanderent pluſieurs fois à capituler ; mais les conditions leur ayant toujours paru trop dures, ils ne voulurent point les accepter. La Ville fut priſe d'aſſaut le 23

Octobre, un mois cinq jours moins après que le Roi en eut commencé le siege.

Montgommeri se sauva avec quelques-uns de ses Officiers dans une galere qu'il avoit fait tenir prête devant le Vieux-Palais. Pour empêcher qu'aucun des assiégés n'échappât, on avoit tendu une chaîne à fleur d'eau devant Croisset; mais ceux qui montoient la galere se jetterent si à propos sur la poupe & puis sur la proue, que leur poids favorisant l'effort que fit en même temps la chiourme, ils passerent par dessus la chaîne.

La Ville fut livrée au pillage; le Roi l'avoit permis pour vingt-quatre heures, mais il dura bien plus long-temps, à cause de l'avarice du soldat qui ne se rassasioit point d'entasser les dépouilles d'une grande Ville aussi opulente.

Le Roi de Navarre, qui avoit le commandement en chef de l'armée royale, & qui avoit été blessé le 15 à la tranchée, d'un coup de mousquet à l'épaule gauche, ne pouvant souffrir le cheval ni la litiere, entra dans la place par la breche, porté dans son lit sur les épaules des Suisses, au son des trompettes & des tambours. La joie qu'il eut de la prise de Rouen lui causa la mort; car elle le rendit imprudent & lui fit

négliger sa blessure, dont il mourut à Andeli le 17 Novembre suivant.

Le Parlement revint à Rouen le 29 Octobre. Pour sa premiere séance, il fit exécuter son Arrêt rendu à Louviers, & fit pendre le Ministre Marlorat, avec quelques-uns de ses adhérants. Il instruisit aussi le procès du sieur du Bos d'Emendreville, Président de la Cour des Aides, & le condamna à être décapité, pour avoir été un des principaux auteurs de la rebellion.

Il ne se fit rien au siege de Rouen qui ait été plus digne de remarque, que la belle réponse du Duc de Guise, que nous allons rapporter. Un Gentilhomme Manceau, qui servoit dans la Ville pour les Protestants, alla au camp du Roi, dans le dessein d'y assassiner le Duc de Guise. On fut informé de son projet, on l'arrêta & on le conduisit au Duc, qui lui demanda quelle offense il lui avoit donc faite pour avoir ainsi mérité sa colere ? Le Gentilhomme lui répondit, qu'il ne lui en avoit jamais fait aucune. Et qui t'a donc porté, dit le Duc, à attenter à ma vie ? C'est, reprit le Gentilhomme, le zele que j'ai pour ma religion, pour qui votre mort seroit un coup fort utile. Eh bien, dit le Duc, si ta religion t'apprend à assassiner ceux

qui ne t'ont fait aucun mal, la mienne veut que je pardonne à mes ennemis ; vas, je te donne la vie & la liberté *.

* Les Proteſtants ont raconté un trait bien différent de la conduite de la Reine-Mere. Ils diſent que lorſque la Ville fut priſe, elle mena elle-même le jeune Roi ſon fils dans les foſſés où l'on avoit enfoui les corps des aſſiégeants qui avoient été tués, & qu'elle en fit exhumer un grand nombre en ſa préſence, pour l'accoutumer, diſoit-elle, à voir ſans dégoût le cadavre d'un Proteſtant.

Une anecdote remarquable du ſiege dont on vient de parler, eſt ce qui arriva à M. de Civile, Bourgeois de Rouen, & Capitaine d'une Compagnie de gens de pied. Comme il combattoit ſur le rempart voiſin de la porte S. Hilaire, dont les aſſiégeants venoient de s'emparer, il reçut un coup au viſage, & tomba à la renverſe, ſans connoiſſance. Quelques pionniers qui le crurent mort, le dépouillerent & l'enfouirent au pied de la muraille avec un droguiſte nommé le Foretier, qui demeuroit devant Notre-Dame-de-la-Ronde, & qui avoit été tué. Cela ſe paſſa vers les onze heures du matin. A ſix heures du ſoir, lorſque l'aſſaut fut fini, le Comte de Montgommeri rencontra, en revenant à l'Archevêché où il logeoit, le domeſtique de M. de Civile qu'il connoiſſoit, & lui apprit que ſon maître avoit été tué, & qu'il l'avoit fait enterrer. Le garçon, nommé Nicolas de la Barre, qui étoit fort attaché à ſon maître, pria le Comte de lui indiquer l'endroit où on l'avoit enfoui, & lui demanda la permiſſion de le tranſporter dans le tombeau de ſa famille ; ce qui lui fut accordé. M. de Montgommeri

La reddition de Rouen fut suivie de la fameuse bataille de Dreux, où le Prince de Condé & le Connétable Anne de Montmorenci, qui commandoient les deux armées opposées, furent pris tous les deux. La paix se fit bientôt après, par l'impatience où étoient

---

charmé de sa fidélité, fit même plus en sa faveur, car il lui donna un homme de sa garde pour l'accompagner & l'aider. Ils furent tous deux à l'endroit marqué, & déterrerent les deux corps qu'ils y trouverent. De la Barre, après les avoir visités, reconnut celui de son maître au diamant qu'il avoit au doigt, & alors s'abandonnant à sa douleur, il se jetta dessus & le pressa dans ses bras. Il crut y sentir quelques mouvements, & pour s'en assurer il approcha sa bouche de la sienne; il vit en effet qu'il y avoit encore un peu de respiration. Il le porta dans le Couvent de Sainte Claire, où étoient les Chirurgiens chargés de panser les blessés, qui après avoir examiné le corps, déclarerent qu'il n'y avoit plus de vie, & se moquerent du domestique qui le leur avoit apporté. Lui, sans se décourager, porta son maître chez M. de Coquereaumont où il logeoit, le lava, nettoya sa plaie, & le mit dans un lit bien chaud. Le corps reprit alors sa chaleur ordinaire; mais il fut cinq jours entiers sans mouvement: le sixieme, tout à coup sa plaie jetta une grande quantité de sang meurtri & de pus; il ouvrit les yeux, & comme s'il se fût réveillé d'un profond sommeil, il soupira & se plaignit. On lui fit avaler des restaurants; il parla, il reconnut ses amis, & en peu de jours il fut entiérement rétabli.

les deux chefs de parti de ſortir de leur priſon : il y eut un Edit de pacification donné le 19 Mars 1563. Les articles en étoient tous favorables aux Proteſtants ; cependant leurs Miniſtres murmurerent encore, & comme la liberté d'enſeignement n'y étoit pas entiérement établie, ils déciderent que l'on ne pouvoit ſigner cette paix en conſcience. Les Grands qui étoient las de ſe battre, & ſur qui tomboient tous les maux de la guerre, ſe moquerent des cas de conſcience de leurs Théologiens, & ſignerent en dépit de leurs ſcrupules.

Cette paix qui étoit, comme on vient de le dire, avantageuſe aux Proteſtants, fit ſentir plus vivement aux Catholiques la perte qu'ils avoient faite en la perſonne du Duc de Guiſe ; car ce grand Capitaine n'auroit jamais ſouffert un pareil accommodement : mais il n'étoit plus, il avoit été aſſaſſiné par Poltrot devant Orléans, au commencement de l'année. Nous verrons cependant tout à l'heure que la paix dont nous parlons, ne fut pas auſſi contraire au Parti catholique, qu'on l'avoit cru d'abord ; parce que la Reine-Mere ne ſe fit point une peine dans la ſuite d'en violer tous les articles qui pouvoient être de quelque importance.

Une des conditions de la réconciliation

des Protestants ayant été qu'ils remettroient toutes les places qu'ils tenoient par eux ou par leurs alliés, le Roi envoya sommer les Anglois qui étoient maîtres du Havre, de se retirer. Ils refusérent & répondirent que cette place leur ayant été donnée pour gage de l'argent & des troupes qu'ils avoient fournis au Prince de Condé, ils ne la rendroient que lorsqu'on les indemniseroit de ce qu'ils avoient avancé. Sur ce refus, le Roi fut en personne, à la tête de son armée, les chasser du Havre. Le Connétable commandoit sous lui, & ce qui fit paroître la générosité Françoise, le Prince de Condé & les autres Chefs protestants servirent comme simples Officiers.

A son retour du Havre, le Roi passa par Rouen, où il fit son entrée solemnelle le 12 du mois d'Août. Le 17, il alla au Parlement, & séant en son Lit de Justice, il se déclara majeur à treize ans & un jour, par la bouche de son Chancelier de Lhopital. Le Parlement de Paris n'enregistra cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondé sur le droit qu'il prétendoit de vérifier les Edits avant tout autre Parlement du Royaume. Le Roi reçut très-mal cette prétention du Parlement de Paris, & lui ordonna d'enregistrer sans délai; ce qu'il fit.

Comme nous l'avons annoncé ci-dessus, les conditions de la paix faite avec les Protestants, furent mal observées de la part des Catholiques; & l'on n'accorda point au Prince de Condé la faveur qu'on lui avoit promise. Ce manquement de foi ralluma la guerre, qui fut assez vive dans certaines parties de la France, mais qui ne causa qu'une émotion presqu'insensible dans Rouen. La Ville dut sa tranquillité, d'abord à la vigueur du Parlement, dont la vigilance & la sévérité servirent à retenir les mal-intentionnés; & ensuite à la sage conduite que tint dans ces temps critiques le Cardinal de Bourbon, premier du nom, son Archevêque.

Ce Prélat donna à toute la France catholique l'exemple de la modération qui appartient à un Evêque. Loin d'animer ses fideles contre ceux du parti contraire, il ne cessoit de les exhorter à la douceur: il regardoit tous les habitants de son diocese comme étant également de son troupeau: *Les Protestants*, disoit-il, *étoient des brebis égarées qu'un berger sage ne doit point massacrer, mais qu'il doit tâcher doucement de ramener au bercail.* Il lui arriva plusieurs fois d'entrer avec assurance dans les prêches des Protestants, de monter dans leur chaire & de leur annoncer de là les dog-

mes qu'ils devoient croire. Il disputoit aussi publiquement avec leurs Ministres, & ordinairement il les réduisoit au silence, en leur prouvant que c'étoit à lui seul qu'appartenoit l'enseignement dans son diocese, parce que lui seul étoit le successeur de Saint Mellon ; qu'eux n'avoient aucune mission pour dire aux peuples ce qu'ils doivent croire, au lieu que lui tenoit son droit d'un corps visible & subsistant, qui par une suite non interrompue remonte aux Apôtres & à Jesus-Christ le chef & le principe de la Religion. Ce zele prudent & éclairé lui servit à convertir plusieurs des hérétiques & à le faire aimer de tous. Le Roi qui d'abord détesta les cruautés qu'on exerçoit sous son nom, disoit, en parlant de la conduite de l'Archevêque de Rouen, *que M. de Rouen chassoit les hérétiques avec le bâton de la Croix, & que c'étoit ainsi qu'il desiroit qu'on les chassât de toute la France, dût-on y employer aussi le benitier.*

Le Cardinal de Bourbon avoit été membre du Conseil de François II, & il le fut aussi du Conseil de tutele de Charles IX : ce fut lui qui maria le Prince de Béarn, qui fut depuis Roi sous le nom de Henri IV, à Marguerite de France. Des astrologues lui avoient prédit dans sa jeunesse

qu'il feroit Roi ; & la prédiction fut accomplie, au moins assez pour l'honneur de l'astrologie ; car, comme on le sait, la Ligue le nomma Roi, après la mort de Henri III, & elle fit battre monnoie sous son nom.

C'est au Cardinal de Bourbon que la Ville de Rouen doit en partie le grand College qu'elle a maintenant : il a eu la gloire d'en concevoir le premier le projet en 1569. Il avoit eu occasion de connoître les Jésuites qui étoient établis depuis quelques années en France, & qui y tenoient déja plusieurs Colleges avec l'approbation du public : il en fit venir un, nommé le P. Possevin, & il lui fit prêcher un carême dans sa cathédrale. Les habitants de Rouen en furent très-contents ; & alors le Cardinal proposa au Parlement & à l'Hôtel-de-Ville d'appeller les Jésuites pour leur confier l'éducation de la jeunesse. Sa proposition fut acceptée avec joie ; & le Parlement lui promit de concourir de tout son pouvoir à la faire exécuter. Le Cardinal acheta l'Hôtel du Grand-Maulévrier, qui appartenoit à l'illustre Maison de Brézé, qui a donné plusieurs Grands-*Sénéchaux* de Normandie, & y attacha un revenu d'environ quatre mille livres de rente. De son côté, le Parlement seconda la générosité du Prélat, en impo-

ſant ſes Membres & faiſant une quête générale pour avoir les ſommes qui étoient néceſſaires pour accommoder l'hôtel de Maulévrier à uſage de College. Non content de cela, il exhorta puiſſamment tous les Juges de ſon reſſort à contribuer à une bonne œuvre dont la Province entiere devoit profiter ; & cela rendit encore des ſommes conſidérables.

Les Jéſuites vinrent à Rouen ſur la fin de l'année 1592. Ils n'y firent pas d'abord un long ſéjour ; car ayant été chaſſés de France en 1594, par Arrêt du Parlement de Paris, rendu à la ſuite de l'aſſaſſinat de Jean Châtel & du ſupplice du P. Guignard, le Parlement de Rouen les fit ſortir de ſon reſſort. Le Roi les rappella en 1604, & ils furent rétablis à Rouen, où ils ont enſeigné les lettres juſqu'en 1762, qu'ils ont été détruits à jamais. La cauſe publique de leur proſcription, a été que les principes de leur gouvernement & les regles preſcrites par leur inſtitut, étoient contraires aux loix premieres de la nation Françoiſe. Depuis, en l'année 1773, l'autorité eccléſiaſtique s'eſt jointe au pouvoir ſéculier, & le Pape a ſupprimé l'ordre des Jéſuites dans toute la chrétienté. Les Jéſuites ont laiſſé à Rouen un monument qui y ſera vivre long-temps leur mémoire.

moire ; c'eſt l'édifice magnifique où ſe tient le College : ſa régularité, ſon étendue & ſa majeſté le rendent ſans contredit le plus bel Hôtel de la Ville.

La Ville de Rouen a donné à l'ordre des Jéſuites un de ſes hommes les plus céle-bres, qui eſt le Pere DANIEL, né en 1649. Il a compoſé pluſieurs Ouvrages, dont le plus eſtimé eſt ſon abrégé de l'Hiſtoire de France. Quelques livres de cette Hiſtoire ſe liſent encore avec beaucoup de fruit, même depuis que des Ecrivains du ſiecle de Louis XV ont travaillé dans cette partie avec tant de ſuccès : on penſe bien que ces livres ſont ceux qui parlent des faits qui ont précédé la venue des Jéſuites en France ; car depuis ce temps-là le P. Daniel a dû voir les événements autrement que le reſte des citoyens.

QUOI QUE nous ayons dit ci-deſſus de la vigilance & des ſoins actifs du Parlement de Rouen, dans les temps malheureux dont nous parcourons l'Hiſtoire ; cependant, comme on le penſe bien, il ne put arrêter les troubles dans toutes les parties du grand reſſort qui lui étoit confié ; & il y en eut quelques-uns que les Proteſtants éleverent à Dieppe & au Havre. Il eſt vrai que ces troubles ne furent pas de longue durée, & même qu'ils produiſirent un bien, en ce

qu'ils donnerent lieu au Parlement de faire des exemples de févérité capables d'en impofer au refte des féditieux. Celui qui avoit formé l'entreprife fur Dieppe, qui étoit un Gentilhomme nommé Catteville, eut la tête tranchée par Arrêt du Parlement; & l'on punit auffi du même genre de mort *, un Gentilhomme de fes amis nommé Lignebœuf, qui avoit fu fon projet, l'avoit défapprouvé, mais ne l'avoit pas révélé aux Magiftrats. Il en fut de même pour le Havre; le Parlement nomma pour fon Commiffaire, le fieur de Montaigu, un de fes membres, qui fit inftruire le procès des rebelles, & en fit un châtiment exemplaire.

La rigueur falutaire avec laquelle le Parlement traita les Proteftants dans ces deux circonftances, fit croire au petit peuple du parti contraire, qu'il pourroit impunément faire éclater la haine qu'il avoit pour eux; & au mois de Mars 1571, il y eut une grande émeute, dans laquelle les Catholi-

* Il y a une Ordonnance rendue fous le regne de Louis XI, qui le veut ainfi. Nous avons un exemple fameux de l'exécution de cette loi dans le procès de M. de Thou, qui fut condamné à mort pour n'avoir pas révélé ce qu'il favoit de la confpiration de Cinqmars.

ques maltraiterent fort leurs adverſaires. Le Roi qui aimoit la paix, & qui vouloit qu'elle fût maintenue dans ſes Etats, envoya à Rouen le Maréchal de Montmorenci, avec des troupes, & une commiſſion composée du Préſident de Morſant & de quelques Conſeillers du Parlement de Paris. On fit le procès aux coupables, quelques-uns furent pendus, d'autres bannis du Royaume, d'autres enfin condamnés à de groſſes amendes.

CEPENDANT le proteſtantiſme prenoit toujours de nouvelles forces en France, & il y étoit devenu plus redoutable que jamais, quoiqu'il eût perdu ſon chef le Prince de Condé, & qu'il eût été vaincu aux journées de Jarnac & de Montcontour. La Cour déſeſpérant de le réduire par la force des armes, eut recours aux aſſaſſinats. Vint le maſſacre de la Saint-Barthelemi; *action exécrable*, dit Péréfixe, *qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de ſemblable*. L'Amiral de Coligni fut la premiere victime de cette journée; c'étoit le vrai chef des Proteſtants, car le jeune Prince de Béarn, fils de la Reine de Navarre, n'avoit encore que ſeize ans. On prit pour le maſſacre, le temps du mariage de ce jeune Prince avec Marguerite de France, ſous le prétexte duquel on avoit

appellé à Paris le plus de Proteſtants qu'on avoit pu.

Le maſſacre de la Saint Barthelemi s'étendit par-tout le Royaume ; mais il ne fut pas conſidérable en Normandie par les ſoins de ſon Gouverneur Tanegui le Veneur, Comte de Tillieres, homme digne d'une mémoire éternelle. Ce grand homme ne put pourtant empêcher que les habitants de Rouen, qui n'avoient point oublié le traitement que les Proteſtants leur avoient attiré de la Cour l'année d'auparavant, n'en miſſent quelques-uns en priſon, & enſuite irrités par leur réſiſtance, n'en égorgeaſſent quatre à cinq cents ; mais cela ne fut rien en comparaiſon de l'horrible barbarie exercée dans les autres parties de la France.

Le Roi qui, comme nous l'avons vu, avoit d'abord aimé la paix ; mais qu'un Florentin avoit tout à coup rendu barbare, s'avoua l'auteur de la Saint-Barthelemi. Ses remords l'en punirent cruellement : *Ce Prince, depuis ce jour*, dit Brantome, *parut tout changé, & diſoit-on qu'on ne lui voyoit plus au viſage cette douceur qu'on avoit accoutumé de lui voir.* Il mourut d'une maladie de langueur, au Bois de Vincennes, le jour de la Pentecôte 1574.

Son frere le Roi de Pologne vint lui ſuc-

céder, & prit le nom de HENRI III. Au commencement de son regne, le fameux Comte de Montgommeri fut pris par le sieur de Matignon dans Domfront, où il s'étoit fortifié. Il fut lâchement abandonné & trahi par ses soldats ; il soutint pourtant encore seul, avec ses domestiques, quelques jours de siege ; mais enfin il se rendit, après que Matignon lui eût assuré la vie. Catherine de Médicis donna des ordres pour qu'on l'envoyât à Paris, & là elle le mit entre les mains du Parlement, qui le condamna à la mort, comme criminel de leze-majesté. *Sa rebellion lui avoit fait un crime auprès de la Reine-Mere, du malheur qui lui étoit arrivé en tuant le Roi son mari*. Bel exemple, dit le Président de Thou, pour nous apprendre que dans les coups qui attaquent les têtes couronnées, le hazard seul est criminel, quand même la volonté seroit innocente.

L'Arrêt qui condamna Montgommeri, déclara en même temps ses enfants roturiers ; ce qui lui fit dire cette belle parole : *S'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en relever, je consens à l'Arrêt*.

Henri III suivit les traces de son Prédécesseur ; il aima la paix, & néanmoins il fit une guerre continuelle aux Protestants,

entraîné par sa mere, & sur-tout par ses favoris; car son regne fut appellé le regne des *Favoris* ou des *Mignons*. En 1576, fatigué de la guerre qui prenoit trop sur ses plaisirs, & dont il n'avoit aucune gloire à attendre, il fit avec les Protestants une paix toute à leur avantage, & donna pour cela à Poitiers, au mois de Septembre, son Edit de pacification. Cet Edit révolta tous les Catholiques, & donna lieu à la sainte Ligue qui fut signée à Péronne dans la même année.

L'année suivante 1577, est une époque remarquable dans l'histoire de la Jurisprudence normande : ce fut cette année-là que commença la rédaction des Coutumes de Normandie, en l'assemblée générale des Etats tenue dans la grande salle de Saint Ouen. Le Roi avoit nommé pour ses Commissaires, M. de Bauquemare, Premier Président du Parlement de Rouen, MM. Robert le Roux & Marian de Martimbos, Conseillers, & M. Hemeri Bigot, premier Avocat-Général. Dans la suite, M. Bigot étant devenu Président, conserva toujours sa commission, & le Roi en donna une aussi à M. Vauquelin, qui fut premier Avocat-Général.

Les Députés pour le Bailliage de Rouen furent Maître Toussaint de Laval, Curé de

Saint Vivien, pour le Clergé; Messire Ysambart du Bosc, Chevalier de l'Ordre du Roi, pour la Noblesse; Jean de Vimont & Robert Hanivel, Notaires-Secrétaires du Roi, Echevins, pour la Ville; & Maître Matthieu Poulain, Avocat en la Cour, Pensionnaire de la Ville, pour la Justice de la Vicomté de Rouen. La derniere séance des Etats se tint le premier Juillet 1583, & le Roi ratifia & approuva les Coutumes le 7 Octobre 1585.

Pendant la tenue des Etats-Généraux de la Province pour la réformation de nos Coutumes, il se tint aussi à Rouen, en 1581, un Concile Provincial, le dernier de vingt-trois qui y ont été convoqués en différents temps. Ce Concile s'assembla sur l'invitation de Charles I, Cardinal de Bourbon, pour recevoir solemnellement les décisions du Concile-Général de Trente; que le Pape *Grégoire XIII* venoit d'envoyer aux Evêques de France.

En 1583, nous eumes pour Gouverneur-Général de la Province le Duc de Joyeuse, Amiral de France, un des premiers dans la faveur du Roi. On voit par là que ce Gouvernement fut ôté au brave Tanegui le Veneur, qui n'eut plus que le Gouvernement particulier de la Ville de Rouen; encore ne l'auroit-il pas eu si cette place eût été plus im-

portante, car il falloit aux Favoris des gens qui leur fussent entiérement vendus, & Tanegui n'étoit pas de ce nombre. Mais on ne lui envia point le titre de Gouverneur de Rouen, parce que l'autorité du Gouverneur est peu de chose dans cette Ville, à cause du Parlement qui y a eu de tout temps la grande police. M. de Thou, que le Roi envoya à Rouen vers le temps dont nous parlons, pour y préparer les esprits à le recevoir, dit, en parlant de Tanegui le Veneur, *que c'étoit un Gentilhomme de la premiere noblesse de la Province, homme d'un esprit doux & modéré*. Il portoit le nom de la charge de Grand-Veneur, que ses ancêtres possédoient en Normandie du temps de Guillaume le Conquérant.

LA LIGUE, dont nous avons vu ci-dessus qu'elle avoit été signée à Péronne en 1576, pour s'opposer aux avantages que l'Edit de pacification de la même année faisoit aux Protestants, devint en peu de temps la faction la plus redoutable qui se soit jamais élevée en France.

Le Roi qui la craignoit, jugea à propos de s'en déclarer le chef, croyant faire en cela un coup de politique habile qui le rendroit maître du parti. Il se trompa; car, au contraire, la Ligue prit l'ascendant sur lui,

lui, & le domina entiérement. L'audace des Parisiens monta bientôt à un excès incroyable; elle parut sur-tout à la journée des Barricades, où les troupes du Roi furent forcées par les Seize, & leur faction.

Le Roi indigné du traitement inoui que ses sujets lui firent dans cette circonstance, sortit de Paris & se retira à Rouen. Il y resta un assez long-temps, pendant lequel il négocia un accommodement avec les Ligueurs: il y eut entr'eux un traité de réunion, qui fut signé dans la Cathédrale de Rouen en 1588, où le Roi jura de faire la guerre à outrance aux Protestants, & de regarder comme incapables à jamais de régner ceux qui suivroient leur parti. Cette derniere partie de son serment tomboit sur Henri, Roi de Navarre, qui étoit son successeur immédiat au trône, & qui étoit alors à la tête des Protestants.

Le traité de réunion ne servit en rien à appaiser la fureur de la Ligue; les Parisiens sujets à se prévenir pour ou contre par pur enthousiasme, devinrent idolâtres du Duc de Guise, & se porterent aux dernieres insolences contre le Roi, qu'ils soupçonnoient de favoriser dans l'ame les Protestants. Les habitans de Rouen furent infectés du même poison que les Parisiens.

Sous prétexte de craindre que les Protestants ne s'emparassent des châteaux, ils s'en saisirent eux-mêmes, ils forcerent le Comte de Tillieres de les leur livrer ; & après l'avoir chassé, ils appellerent le Duc d'Aumale pour les gouverner en sa place. Le Premier Président Groulard & le grand nombre des Membres du Parlement qui avoient prévu cet orage, s'étoient retirés à Louviers, d'où le Roi les envoya ensuite à Caen.

Le premier Août 1589, Henri III mourut assassiné par Jacques Clément, Jacobin, dans le château de Saint-Cloud. On a dit de lui que tant qu'il ne régna pas, personne ne parut plus digne de régner, & que lorsqu'il fut parvenu au trône, on en porta un jugement tout contraire.

Son regne & celui de son Prédécesseur, qui furent le siecle des factions, furent aussi, par une bizarrerie singuliere, celui des plus belles Ordonnances & des plus grands Jurisconsultes. C'est, comme nous l'avons dit, sous Henri III que s'est faite la réformation de nos Coutumes, & nous avons eu pendant son regne deux de nos plus célebres Commentateurs GODEFROI & JOSIAS BERAULT : ce dernier étoit Avocat au Parlement & Conseiller en la Table de Marbre. Son Commentaire est

fort estimé, & le plus propre de tous à donner l'intelligence parfaite du Texte de la Coutume, & à en faire connoître l'esprit.

Henri III avoit nommé par son testament pour lui succéder au trône, celui que la loi y appelloit, savoir, HENRI IV, Roi de Navarre. Ce Prince, quoique proscrit par la Ligue & noirci de tous les foudres de la Cour de Rome, se prépara à prendre possession de son Royaume. Il partagea son armée en trois parts, donna les deux premieres à ses Généraux, & lui-même vint à la tête de la troisieme en Normandie, afin, disent les Historiens du temps, de fortifier par sa présence les Nobles & le Peuple normand, dont il tira dans cette guerre ses plus grands secours. La plupart des places fortes de la Province se rendirent à lui; Rouen & quelques autres, dont les Catholiques séditieux s'étoient emparés, refuserent de le recevoir.

Le Roi vint jusqu'aux portes de Rouen, & se prépara à y mettre le siege; son dessein n'étoit cependant pas de le faire encore; mais il voulut attirer de ce côté-là les forces de la Ligue qu'il étoit bien aise d'éloigner du centre de son Royaume. En effet, le Duc de Mayenne, nouvellement

déclaré par les Catholiques rebelles Lieutenant-Général de l'Etat & Couronne de France, accourut pour défendre Rouen, avec une armée de vingt mille hommes; après avoir promis aux Parisiens de leur amener le Béarnois pieds & poings liés.

LeRoi avoit son camp àDernétal;son armée n'alloit gueres qu'à six mille hommes. Lorsqu'il apprit que le Duc de Mayenne étoit en marche pour venir vers lui, il se retira dans le Pays de Caux, & se cantonna entre Dieppe & Arques : il fut reçu dans Dieppe par Aimar de Chattes, qui en étoit Gouverneur. Le Duc le poursuivit & l'attaqua auprès d'Arques, avec toute la confiance que lui donnoit la supériorité de ses forces, mais il fut battu & son armée fut dispersée & taillée en pieces. Le Roi resta quelque temps à Dieppe, pour y attendre le secours Anglois que la Reine Elizabeth lui avoit promis, & qui arriva au nombre de quatre mille hommes commandés par le Comte d'Essex.

La victoire que le Roi avoit remportée à Arques, ranima le courage du grand nombre des habitants de Rouen qui lui étoient fideles. Deux braves Capitaines des Bourgeois, nommés Louis & Cavei, qui étoient de garde dans le château, entreprirent de s'en emparer au nom du Roi : ils

lui avoient écrit pour lui annoncer leur entreprise & lui fixer le moment où il seroit à propos qu'il vînt les seconder ; mais ils agirent avec trop de précipitation, & leur projet éclata avant l'arrivée du secours qui venoit pour les appuyer. Ils se saisirent cependant du château ; mais le Chevalier de Bigars de la Londe, Lieutenant-Général pour la Ligue en Normandie, & le Chevalier d'Aumale l'investirent & l'assiégerent dans les formes. Après quatre jours de siege, les Capitaines furent forcés ; eux & deux autres Bourgeois leurs compagnons furent pendus, & l'on accorda la vie aux autres. Tout cela se passa l'année même de la mort de Henri III, en 1589.

L'année suivante, Charles I, Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, mourut dans les prisons de Fontenai en Poitou : la Ligue l'avoit nommé Roi depuis quelques mois ; & cet homme que nous avons vu si respectable dans les regnes précédents, avoit eu la foiblesse de consentir à sa nomination. L'Archevêché de Rouen fut donné à son neveu Charles II, qui s'appella aussi le Cardinal de Bourbon : celui-ci tint le parti du Roi, comme le faisoit le Duc de Montpensier, Gouverneur de Normandie, & tous les autres Princes du Sang.

Cela fut cauſe que ſon Chapitre, qui étoit tout composé de Ligueurs, ne voulut pas le recevoir ; lui ſans ſe ſoucier autrement de leur refus, fit ſaiſir par les troupes du Roi le temporel de l'Archevêché & du Chapitre, & établit ſa Cour archiépiſcopale à Caen, qui tenoit pour le Roi & où étoit auſſi le Parlement.

La même année, le 14 Mars, ſe donna la fameuſe bataille d'Ivri, où Henri IV vainquit, pour la ſeconde fois, le Duc de Mayenne, avec une armée bien inférieure en nombre à la ſienne. Un de nos compatriotes, nommé le Chevalier de Longaunai, eut l'honneur d'être tué dans la mêlée, à l'âge de ſoixante-douze ans, en combattant auprès du Roi.

Le Roi, après la bataille d'Ivri, fut mettre le ſiege devant Paris. C'eſt là qu'on vit trois prodiges dignes d'être conſervés à jamais dans la mémoire des hommes : Henri IV ému de tendreſſe pour les rebelles qu'il aſſiégeoit, & qui étoient réduits à une famine extrême, les nourrir lui-même en permettant qu'on leur fît paſſer des vivres ; quelques-uns d'entr'eux, ſoutenus par une rage fanatique, préférer la mort aux bienfaits d'un ſi bon Roi ; & des Moines, qui défendoient au nom de Dieu de reconnoître ce Roi ſa plus fidelle image, retenir

dans leurs greniers des vivres en abondance, tandis que le peuple périſſoit de faim ſous leurs yeux. Après quelques mois, le Roi leva le ſiege, uniquement par pitié pour ſes pauvres ſujets, & il vint à Rouen qu'il aſſiégea le 11 Novembre 1591.

Depuis long-temps la Ligue avoit prévu cette attaque importante, de maniere qu'elle n'avoit rien négligé pour ſe préparer à la ſoutenir : elle avoit envoyé à Rouen d'excellentes troupes, & avoit donné le commandement de la Ville, à André-Baptiſte de Villars-Brancas, un des plus vaillants guerriers du parti. Celui-ci avoit tout préparé pour une longue défenſe; il avoit mis quatre mois à réparer le Fort de ſainte Catherine, que les guerres précédentes avoient ébranlé, & il en avoit fait conſtruire deux autres; l'un devant la Porte S. Eloi; l'autre devant celle de Guillaume-Lion.

Nous ne donnerons point ici les noms de ceux qui combattirent dans ce ſiege, du côté des habitants Ligueurs; & cela par égard pour leurs deſcendants, car nous croyons que tout bon citoyen deſire qu'on efface les ennemis de ſon Roi, du nombre de ſes ancêtres. Nous ne pouvons pourtant nous diſpenſer de dire un mot de Maître Martin Hébert, Curé de S. Pa-

trice, qui, dans une ſeule ſortie, tua de ſa main dix-ſept François : exploit que quelques hiſtoriens ont loué de bonne foi, ſans doute comme étant de nature à donner à un Prêtre, le genre de célébrité qui lui convient.

Le Roi, après avoir donné un grand nombre d'aſſauts, qui ne lui avoient point réuſſi, prit le parti de mettre la diſette dans la Ville. Pour cela, il détourna le cours de la riviere de Robec, & fit travailler à détourner pareillement celui de la riviere d'Aubette, ce dont il ne put venir à bout ; il arrêta auſſi le cours de toutes les Fontaines, excepté de la Fontaine Gaalor, qui étoit trop près de la Ville, pour qu'on pût l'empêcher d'y entrer. Comme cette Fontaine & l'eau de la riviere d'Aubette, ſuffiſoient aux aſſiégés, le Roi manqua ſon projet principal, qui étoit de réduire la Ville, en lui faiſant éprouver les rigueurs de la ſoif.

Le ſiege dura juſqu'au Lundi 20 Avril 1592, que le Roi décampa, & ſe retira en bon ordre de bataille. Ce ne fut pas ſeulement la réſiſtance opiniâtre des habitants qui l'y força ; mais encore le retour du Duc de Parme, qui étoit déja venu au ſecours de la Ville, & qui vint encore y jetter des troupes & des vivres.

Ajoutons à cela, que le Roi eut avis que le Duc de Mayenne avançoit contre lui avec toutes les forces de la Ligue. En effet, ce Duc arriva à Rouen, le lendemain même de la levée du siege, & il y passa quelque temps; tandis que le Roi faisoit fuir devant lui le Duc de Parme, qui avoit eu la témérité de le poursuivre dans sa retraite.

Quelques mois après, le Roi se convertit à la Religion Catholique; il fit abjuration dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Denis, le Dimanche 25 Juillet 1593, & en fit part à tous ses Parlements. Sa conversion porta le dernier coup à la Ligue, & fit plus que toutes ses victoires; le peuple se tourna vers lui, & malgré les petits incidents que voulut élever la Cour de Rome, il fut reconnu Roi par toute la France.

De cet instant il cessa de combattre; mais en même temps il commença à négocier, pour se faire remettre les Villes que les différents Chefs de la Ligue avoient en leur pouvoir. Rouen étoit toujours à Villars, & l'importance que lui donnoit dans son parti, la grandeur de la Ville, & la belle défense qu'il y avoit faite, le rendoit plus difficile que tout autre dans la négociation. Rosni, l'ami du Roi, &

connu ſous le nom de Sulli, qu'il porta enſuite, ſe chargea lui-même de cette grande affaire, & vint à Rouen juſqu'à trois fois, pour la terminer.

La premiere fois, il n'entra pas dans Rouen; mais comme il venoit en cachette, il fut introduit pendant la nuit, dans le Fort ſainte Catherine, où on le reçut bien. Il y reſta cinq jours, pendant leſquels il eut de longues & fréquentes conférences avec M. de Villars: il dit dans ſes Mémoires, que ces conférences étoient toutes employées à diſſiper des craintes frivoles, que Villars avoit conçues, & à lui donner de la confiance en la parole du Roi.

La ſeconde fois, M. Roſni entra publiquement dans Rouen, & avec une eſpece d'appareil; car Villars lui envoya des ſoldats de ſa garde, pour lui faire honneur & l'accompagner. Il fut loger à la Croſſe, où il y avoit un Hôtel fameux, & où Delafont, Maître-d'Hôtel de M. de Villars, & qui avoit été le ſien auparavant, lui donna un ſouper magnifique. Il ſe loue beaucoup dans ſes Mémoires, des habitants de Rouen; il dit que le peuple montra une grande joie en le voyant, & lui fit une eſpece d'entrée triomphale: il fut défrayé par-tout, & même

des musiciens & des baladins, qu'il fit venir pour l'amuser pendant ses repas, ne voulurent rien prendre de lui.

Dans ce second voyage, il eut de longues & vives altercations avec M. de Villars; celui-ci demandoit trop, & lui Rosni, refusoit trop aussi, sans doute. Il écrivit au Roi, pour lui demander avis sur ce qu'il devoit faire, & le Roi lui répondit de ce style si propre à faire adorer un Roi de son Ministre: »Vous êtes une bête, »mon ami, de pratiquer tant de délais, »dans une chose si importante à mon »service......«. Par le reste de sa lettre, il lui ordonna d'en passer par-tout ce que Villars exigeroit de lui. Suivant ses ordres, Rosni promit à Villars ce que celui-ci lui avoit demandé, & ils signerent l'accommodement. Rosni en donna avis au Roi, & lui marqua d'envoyer promptement quelqu'un pour rétablir le Parlement & les autres Cours Souveraines.

Le Parlement revint de Caen, au mois de Mai 1594, au milieu des acclamations du peuple, qui voyoit revenir en lui le gage assuré de la tranquillité publique. Le Premier Président Groulard, fit à cette rentrée une harangue, dont l'impression subsistoit encore bien des années après, dans l'esprit du peuple.

Sulli remarque que pendant le séjour qu'il fit à Rouen, lorsque le Parlement étoit à Caen, il fut très-fêté chez *les Conseillers des Cours Souveraines*, par où l'on doit entendre ceux des Comptes & des Aides ; car les Conseillers du Parlement, qui étoient alors à Rouen, étoient des Ligueurs. Un sieur Thomas, Seigneur du Fossé, & Maître des Comptes, servit beaucoup M. Rosni dans ses négociations avec Villars : c'étoit un homme adroit & spirituel, qui étoit vraiment attaché à son Roi. Il fut pere d'un sieur du Fossé, dont nous aurons lieu de parler tout à l'heure. Sa famille est encore aujourd'hui renommée dans Rouen, par le rang distingué qu'elle y tient, & plus encore par les vertus, qui en sont comme le patrimoine principal. Il a paru de nos jours, que l'esprit & le courage ne sont point, dans cette famille respectable, des biens auxquels les mâles seuls, aient le droit de prétendre.

Le troisieme voyage que M. Rosni fit à Rouen, fut quelque temps après que le Roi eut fait son entrée dans Paris : il y fut avec grande pompe, pour faire déclarer publiquement M. de Villars. Le jour même de son arrivée, il fut lui demander à souper, & ils resterent long-temps tê-

te-à-tête. Le lendemain matin, il fut pour le voir à l'Hôtel de S. Ouen, où il logeoit; il le trouva qui se promenoit déja dans la place, avec le P. P. Groulard, les Conseillers, & toute la Noblesse; le peuple étoit assemblé en foule autour d'eux. Il fut à lui, l'embrassa, & lui demanda tout haut s'il tenoit encore pour la Ligue? Villars répondit, qu'il ne connoissoit plus qu'une Ligue, celle que faisoient tous les Francois pour aimer & servir leur Roi. A ces mots, Rosni lui jetta au cou l'écharpe blanche; & comme c'étoit là le signal convenu, aussi-tôt les canons du Fort sainte-Catherine, tirerent, & ceux des autres batteries leur répondirent: toutes les cloches de la Ville sonnerent, & le peuple cria: *vive le Roi Henri*. Sulli dit à Villars: » Ces cloches, & » sur-tout cette Georges d'Amboise, qui » nous rappelle le souvenir d'un homme » si cher à la France, par l'attachement » qu'il eut pour son Roi, nous invitent à » aller à la Cathédrale; allons-y donc, M. » de Villars «: en même temps il le prit par la main, & ils furent ensemble à la Cathédrale, où l'on chanta le *Te Deum*.

Après cette cérémonie, M. Rosni, pour exécuter de sa part les articles de la paix, déclara M. de Villars, Amiral de France, & Lieutenant-Général pour le

Roi, des Gouvernements de Rouen, de Caux & de Fécamp ; il passa ensuite quelques jours à Rouen, après lesquels il repartit pour Paris.

Il se passa à la suite de la reddition de Rouen, quelques faits dignes que nous les remarquions. La Ville avoit fait présent à M. Rosni, d'un buffet de Vermeil, en reconnoissance des soins qu'il avoit pris pour la réconcilier avec son Roi. Rosni qui s'étoit fait une loi de ne rien tenir que des libéralités de son maître, fit apporter le buffet dans la chambre du Roi, & ne voulut le remporter chez lui, que lorsque le Roi lui en eut fait une donation par écrit.

Le second trait est de M. de Villars, & marque bien la grandeur d'ame de ce Héros. Lorsqu'il fut saluer le Roi, il se jetta à ses pieds & les embrassa ; Henri IV lui dit de se relever, qu'on ne devoit se prosterner ainsi que devant Dieu, & non devant les Rois de la terre. » Ce n'est » pas devant vous, comme Roi de France, » que je me prosterne, dit Villars ; mais » devant vous comme le Roi de la valeur, » de la clémence, & de toutes les ver» tus «. Il se releva ensuite ; & appercevant M. le Duc de Montpensier, qui n'étoit pas loin du Roi, il fut à lui pour l'embras-

ser ; celui-ci le reçut froidement, parce qu'il avoit vu avec peine qu'on eut démembré en sa faveur, son Gouvernement général de Normandie. Villars s'apperçut de l'air chagrin du Prince; & en devinant facilement la cause, il lui dit: » Qu'il se » trouvoit trop heureux d'être rentré dans » les bonnes graces du Roi, & qu'il lui » suffiroit dorénavant de les posséder : » qu'il renonçoit volontiers à toutes les » clauses de son traité, qui pourroient por- » ter préjudice aux droits du Gouverneur- » Général de la Normandie, & qu'il re- » connoissoit le Duc pour son chef & son » supérieur dans cette partie «. M. de Montpensier, frappé d'admiration, ne put s'empêcher de lui sauter au cou; le Roi en fit autant, & toute la Cour applaudit à sa générosité *.

---

* Une troisieme anecdote, d'un autre genre que les deux qu'on a racontées, & qui n'est remarquable que par sa singularité, est ce qui arriva au sieur de Boisrozé, Gouverneur de Fécamp. Comme il apprit qu'on lui avoit ôté son Gouvernement, pour le donner à M. de Villars, il en fut outré de colere, & prit le parti d'aller au Roi, pour se plaindre à lui de cette injustice. Il en vouloit surtout à M. Rosni, qui avoit fait le traité avec Villars, & qui, selon lui, devoit par consequent être responsable de tout le mal qui lui en revenoit. Etant

Le Roi, après avoir affermi son autorité dans son Royaume, voulut se montrer à tout son peuple, dans une assemblée générale

---

en chemin pour aller à Paris, il se trouva à Louviers, dans l'Auberge où venoit de descendre M. Rosni, qui avoit parti ce jour-là même de Rouen. Comme il vit un grand train d'équipages, il jugea qu'il y avoit là quelque grand Seigneur, & il lui vint en idée de s'en faire un protecteur auprès du Roi, pour ravoir son Gouvernement & faire châtier M. Rosni. Sans délibérer davantage, ni faire autrement ses informations, il envoya demander à ce grand Seigneur, l'honneur de lui parler : il fut introduit auprès de lui ; & dès qu'il l'apperçut, il lui dit : » Monseigneur, premiére» ment, j'ai beaucoup à me plaindre d'un certain » M. Rosni, qui abuse étrangément du pouvoir qu'il » a sur l'esprit du Roi : mais tout grand Seigneur » qu'il est, il n'a qu'à se bien tenir ; car il m'a of» fensé cruellement, & il ne sait à qui il a affaire.. «. Ensuite il lui raconta dans le même style, tout son malheur, & finit par lui demander sa protection contre ce M. Rosni. Rosni avoit toutes les peines du monde à étouffer son envie de rire ; il le fit pourtant, & promit d'assez bonne grace à Boisrozé, de l'appuyer auprès du Roi. Boisrozé descendit tout fier de ce qu'il venoit de faire; & trouvant en bas quelques personnes assemblées, il se loua à eux de la réception que lui avoit faite le Seigneur qui étoit dans l'Auberge, & leur demanda son nom. Un des gens de M. de Rosni, le lui dit : ce fut un coup de foudre pour le pauvre Boisrozé, qui se crut perdu. Rosni qui avoit

nérale des Notables. Il la convoqua à Rouen, où il se rendit avec toute sa Cour, & il y fit son entrée, le 16 Octobre 1596, avec un appareil magnifique. La dépense de cette cérémonie, fut à quatre cents mille écus; c'étoit beaucoup, eu égard au malheur des guerres civiles, qui avoient ruiné les peuples; mais ce n'étoit rien, par rapport à l'amour que les habitants de Rouen avoient pour leur Roi.

Ce fut M. de Sulli, qui engagea le Roi à tenir les Etats à Rouen; ce grand homme aimoit la Ville, depuis les voyages qu'il y avoit faits pour les affaires du Roi, dans lesquels nous avons vu qu'il eut beaucoup à se louer de l'accueil que lui firent les habitants. L'assemblée se tint dans la grande Salle de S. Ouen; elle ouvrit le 4 Novembre, & elle ne finit qu'au mois de Mars de l'année suivante. Ce fut pendant

prévu cette derniere scene, descendit, & calma ses inquiétudes, par la maniere dont il rit avec lui de l'aventure: il lui promit de le faire dédommager pour la perte de son Gouvernement, & le fit souper avec lui. Dès qu'il fut arrivé auprès du Roi, il lui fit expédier le brevet d'une bonne pension; & dans la suite, lorsqu'il fut Grand-Maître de l'Artillerie, il le fit son Lieutenant en Normandie.

ce séjour que le Roi fit à Rouen, qu'il reçut solemnellement l'Ordre de la Jarretiere, que la Reine Elizabeth lui envoya par le Comte de Scherosberi.

En 1599, après la mort de Charles II, Cardinal de Bourbon, le Roi nous donna pour Archevêque, son frere naturel, qu'on appelloit aussi le Cardinal de Bourbon, & qui fut Charles III : le peuple de Rouen lui fit une très-belle réception, parce qu'il aimoit tout ce qui avoit l'honneur de tenir à son Roi. Ce Prélat n'étoit pas un Evêque des premiers temps ; son ami intime, & le compagnon de tous ses plaisirs, étoit un M. Roquelaure, homme d'un esprit plaisant ; mais fort débauché : Henri IV appelloit ce Roquelaure, le Confesseur de son frere. Le Roi l'obligea ensuite à se démettre entre les mains du Cardinal de Joyeuse. Ce Cardinal tenoit à l'Eglise par plus d'un lien ; car outre qu'il étoit Légat du S. Siege, il possédoit trois beaux Archevêchés, & une foule d'Abbayes : le Roi l'aimoit beaucoup, parce que c'étoit lui qui avoit fini sa réconciliation avec le Pape.

En 1610, Henri IV mourut assassiné par Ravaillac. Ainsi périt le plus grand de nos Rois, & le plus digne d'être à la fois admiré & chéri de ses sujets.

M. de Voltaire a donné à un de nos compatriotes, un rôle bien intéressant auprès de ce grand Prince, dans son Poëme de la Henriade ; c'est au célebre DUPLESSIS-MORNAI, Gouverneur de Saumur. Mornai étoit de Buhi, près de Rouen ; sa probité, son savoir, & son zele pour le Protestantisme, en firent un des Héros de son parti. Il est bon que l'on sache qu'il n'a jamais été le favori de Henri IV ; c'est au grand Sulli, qu'appartient proprement ce qu'on en dit dans la Henriade : le Poëte substitua, dit-on, son nom à celui de Sulli, pour se venger d'une petite disgrace qu'il avoit eue à essuyer auprès d'un descendant de ce Ministre. Voilà comme un bel esprit sacrifie quelquefois la vérité & la mémoire d'un grand homme, à ses petits intérêts particuliers.

CE FUT environ dans le temps de la mort de Henri IV, que la Ville de Rouen fit commencer les grandes Maisons qui font le devant de son Hôtel, du côté de la Grande-Rue : on avoit dessein de les continuer ainsi en quarré, ce qui auroit fait un fort bel édifice. Le corps de l'Hôtel-de-Ville, est bâti sur les anciennes murailles de la Ville, près du lieu où étoit autrefois une Porte, nommée Mas-

ſacre, & où eſt maintenant la Groſſe-Horloge.

Les Officiers Municipaux de la Ville de Rouen, ont formé de toute antiquité, un corps conſidérable, & le Maire qui eſt à la tête, a toujours été un Citoyen du premier ordre : l'Hôtel-de-Ville a le droit de précéder dans les cérémonies, tous les autres corps, excepté les Cours Souveraines ; Henri IV, lors de ſon entrée, la maintint dans ce droit, contre les prétentions de quelques corps de Juſtice, qui avoient voulu le lui diſputer. Autrefois, le Bureau étoit compoſé d'un Maire, & de trente-ſix Pairs, qui, tous, prêtoient ſerment entre les mains du Maire ; après bien des révolutions, les choſes en ſont venues au point fixe où elles ſont à préſent ; le Bureau ordinaire, eſt d'un Maire, & de ſix Echevins, tous originaires de la Ville, & choiſis par les Notables, à la pluralité des ſuffrages.

La Ville poſſède une belle Horloge, qu'on appelle à Rouen, de temps immémorial, *le Gros-Horloge*, & qui donne ſon nom à la rue où elle eſt. Elle eſt placée ſur une voûte de pierre, qui fut conſtruite en 1527, ſur le travers de la Grande-Rue. Le timbre de cette Horloge,

est au haut de la Tour qui est à côté, qu'on nomme *le Beffroi* : il y a aussi dans cette Tour, une grosse Cloche, nommée *Rembol*, qu'on ne sonne que dans les fêtes ou les malheurs publics. Elle fut confisquée en 1390, pour avoir sonné dans une émeute, & donnée aux Panetiers du Roi; mais il paroît que la confiscation n'eut point lieu, ou que l'on s'arrangea avec les donataires, puisque la Cloche est restée à la Ville. La Tour du Beffroi, a été élevée en 1389.

LE Cardinal de Joyeuse, dont nous parlions il n'y a qu'un moment, ne tint pas long-temps la chaire Archiépiscopale de Rouen : il mourut à Avignon, en 1615. Par son testament, il laissa à la Ville de Rouen, des marques de son affection, en y fondant le Séminaire qui porte son nom; il légua pour cela une somme de quatre-vingt-seize mille livres, qu'il voulut être employée à l'établissement d'une Maison, où trente jeunes gens qui se destineroient à l'état Ecclésiastique, seroient élevés gratis. Il donna lui-même les conditions nécessaires pour avoir une de ces places; il falloit que les enfans eussent quatorze ans, fussent capables d'entrer en troisième, & qu'ils donnassent en entrant caution bourgeoise, de rembour-

ſer à la maiſon ce qu'ils y auroient dépenſé, en cas qu'ils ne fuſſent point Eccléſiaſtiques.

Par le teſtament où M. de Joyeuſe fit ces diſpoſitions, il nomma pour les exécuter à Rouen, ſon Coadjuteur, François de Harlai, un des plus grands hommes qu'ait eu l'Egliſe de Rouen. Ce Prélat travailla avec tant d'ardeur à remplir les intentions de ſon Prédéceſſeur, que le Séminaire de Joyeuſe fût ouvert dès le jour de la Pentecôte 1616. Depuis, cet établiſſement s'eſt bien accru entre les mains des Jéſuites, qui y recevoient d'autres penſionnaires que ceux qui étoient nommés pour remplir les trente places de la fondation: maintenant il ſubſiſte encore dans tout ſon éclat, & il ſera bénir à jamais la mémoire de ſon inſtituteur. C'eſt au chef de la Maiſon de Joyeuſe, qu'appartient la nomination aux trente places fondées par le Cardinal.

La même année de cette belle inſtitution, il ſe forma à Rouen une autre maiſon Eccléſiaſtique, qui eſt celle des Prêtres de l'Oratoire. Ils y furent appellés par M. de Harlai, qui les logea dans ſon Palais, juſqu'à ce qu'ils euſſent une maiſon propre à les recevoir. Lorſqu'ils préſenterent les Lettres-Patentes que le Roi

leur avoit accordées le 17 Avril 1616, pour être homologuées au Parlement, les Curés de la Ville s'y opposerent, sur ce que, dirent-ils, ils ignoroient ce qu'ils étoient, & ce qu'ils venoient faire. Les Prêtres de l'Oratoire le leur dirent, en s'annonçant comme des Prêtres séculiers, qui vivoient en Communauté, sans y être obligés par aucun vœu, & qui étoient institués pour remplir sous l'autorité des Evêques, toutes les fonctions du ministere Ecclésiastique, toutes les fois qu'il plairoit aux Curés de les y employer. Cette déclaration, qui étoit un pur acte d'humilité, dans sa derniere partie, leva, comme on le pense bien, toutes les oppositions, & les Lettres-Patentes furent homologuées par Arrêt du 19 Août.

La Congrégation de l'Oratoire, formée en 1611, par M. le Cardinal de Bérulle, est, comme on sait, le corps Ecclésiastique, qui a donné à la France le plus d'hommes supérieurs, dans toutes les parties des sciences. Son emploi principal a été, dans tous les temps, d'instruire la jeunesse dans les Colleges & les Séminaires : la maison qu'elle a à Rouen, est devenue une maison de retraite pour ceux de ses membres, que leurs travaux ont mis hors d'état de continuer le ser-

vice ordinaire. Le repos que les Prêtres de l'Oratoire prennent dans cette maison, est souvent employé à polir les ouvrages qu'ils ont composés dans d'autres temps: c'est ainsi que s'y est reposé, sur la fin du dernier siecle, le célebre Pere Lami, que tout homme de Lettres, doit connoître & honorer, & dont les ouvrages reprennent de nos jours, tout l'éclat qu'ils ont eu d'abord; c'est ainsi que s'y repose encore aujourd'hui, un homme que la postérité placera à côté de l'immortel la Fontaine.

LOUIS XIII, fils ainé de Henri IV, avoit monté sur le Trône à la mort de son pere, & avoit été quelque temps sous la tutele de Marie de Médicis sa mere. A sa majorité, il voulut régner par lui-même; mais sa mere qui aimoit à gouverner, se dessaisit avec peine de l'autorité. De là vint une guerre, dans laquelle la Reine-mere, aidée de Richelieu, & du Duc de Longueville, Gouverneur de Normandie, osa entreprendre de forcer son fils à lui remettre une portion de son pouvoir.

Le Roi, pour s'assurer dans cette guerre, de la fidélité des habitans de Rouen, vint y faire son entrée, le 10 Juillet 1620: le lendemain, il fut au Parlement, où le Garde des Sceaux du Vair, fit un exposé de ce qu'il avoit fait pour sa mere, & de

ce

ce que sa mere avoit entrepris contre lui, sur-tout, de l'imprudence qu'elle avoit faite en se retirant à Angoulême, pour y lever l'étendard de la révolte : ensuite il défendit au nom du Roi, de reconnoître le Duc de Longueville pour Gouverneur de Normandie, attendu que le Roi lui avoit mandé de se trouver à sa rencontre, à l'entrée de la Province, & qu'il avoit refusé de le faire ; il interdit aussi le Président de Bourgtheroulde, & le Lieutenant-Général du Bailliage, pour avoir pris le parti du Duc de Longueville.

Le reste du regne de Louis XIII, ne fournit à la Ville de Rouen, aucun événement qui ait eu rapport aux affaires générales de l'Etat : le génie du Cardinal de Richelieu, étouffa les divisions intestines qui auroient pu devenir des guerres civiles, & les guerres avec les étrangers, se passerent loin de nous.

L'an 1626, on commença à construire le fameux Pont de Bateaux, qui est la merveille de Rouen, parce qu'il est le seul en France de son espèce. On l'entreprit, sur ce que plusieurs Architectes avoient décidé qu'on n'en pouvoit faire un de pierre, à cause de la rapidité de la riviere & des variations que met dans sa grosseur, le flux

& reflux de la mer. On ne ſait au juſte, quel eſt l'habile homme qui en a donné l'idée & le plan ; nous regrettons que ſon nom ſoit tombé dans l'oubli, car les grands Artiſtes méritent d'être honorés de la poſtérité.

Lorſqu'on entreprit le Pont de Bateaux, il y avoit environ cent ans qu'on paſſoit la riviere ſur des bacs qui étoient vis-à-vis de la Porte qui en a retenu le nom de Porte du Bac ; cela étoit extrêmement incommode, & l'on avoit ſouvent tenté de raccommoder le Pont de Pierre, mais toujours inutilement.

Le Pont de Bois fut placé ſur dix-neuf grands Bateaux, qui tenoient tous enſemble, & faiſoient un corps : on arrêta ces Bateaux, que le courant de la riviere n'auroit pas manqué d'emporter bientôt, en les aſſujettiſſant d'eſpace en eſpace, par des ouvrages à pilotis, faits dans le lit de la riviere. La ſeule différence de ce Pont, tel qu'il fut alors, avec un Pont de Pierre, étoit qu'il hauſſoit ou baiſſoit, ſuivant les marées.

Cela ſubſiſta ainſi pendant pluſieurs années ; mais en 1709, après le froid exceſſif du grand hyver, vint tout à coup un dégel, qui enfla ſi prodigieuſement la riviere, qu'elle briſa le Pont & l'en-

traîna. Cet accident fit imaginer de ne point le refaire tout d'une piece ; comme il étoit d'abord, & alors on le construisit tel qu'il est ; c'est-à-dire, de maniere qu'il se sépare de quatre en quatre Bateaux, & qu'il se démonte quand on veut, & se remonte ensuite, en moins de six heures de temps.

Pareillement pour laisser le passage aux Vaisseaux qui veulent remonter la riviere, il y avoit autrefois au milieu du Pont, un Pont-levis, qu'on ouvroit tous les soirs avec un travail infini. Lors de la reconstruction, cette manœuvre fut perfectionnée ; le Pont se replie maintenant sur lui-même, au moyen de roulettes de fer, que font jouer des poulies de cuivre, & six hommes l'ouvrent ou le ferment à leur gré, sans aucune peine. On ne s'attend pas sans doute à trouver ici le détail de ce méchanisme curieux ; il faudroit pour réussir à le faire concevoir, mettre des planches sous les yeux des lecteurs, & l'on sent bien que cela n'est point de notre objet.

En 1639, il y eût une grande révolte à Rouen, excitée par la haine qu'on portoit aux partisans ; il y avoit eu déja des émotions semblables, le 17 Novembre 1623, & en 1628 & 1629. Le Par-

lement avoit toujours conjuré ces orages ; mais en l'année dont nous parlons, la haine du peuple l'emporta sur la vigilance des Magistrats, & les partisans furent insultés. Un des principaux, nommé de Tourville, fut obligé de s'enfuir déguisé ; les bureaux furent pillés, & plusieurs Commis perdirent la vie. Le Cardinal de Richelieu, fit rendre dans les derniers jours de Décembre, une Déclaration, qui interdit le Parlement, & envoya l'année suivante, au mois de Janvier, le Maréchal de Gassion, avec des troupes, & le Chancelier Seguier, suivi du Conseil du Roi, pour déclarer à Rouen l'interdiction. Le Chancelier resta à Gaillon sept ou huit jours, en attendant que tout fût préparé pour l'entrée solemnelle qui lui étoit due. On voit facilement ce qui avoit attiré au Parlement cette disgrace, & qu'il la devoit aux murmures des Financiers, qui se plaignirent de lui en Cour, & l'accuserent de n'avoir pas sévi avec assez de rigueur, contre les auteurs de la révolte.

L'Archevêque de Harlai, rendit à la Ville, dans cette circonstance, un service important ; il traita magnifiquement les Envoyés de la Cour, parla pour le peuple, & sut adoucir les esprits. On n'ajouta

presque rien aux peines que le Parlement avoit décernées contre les coupables de la révolte; mais son interdiction eut lieu, & dura un an tout entier, jusqu'au mois de Janvier 1641. Le célebre Duc de Longueville, qui étoit encore Gouverneur de Normandie, se montra pour le peuple dans cette affaire; il aimoit la Ville de Rouen, où il séjournoit souvent dans l'Hôtel de S. Ouen, qu'il fit embellir, & qu'on appelloit de son temps, *l'Hôtel de Longueville.*

Louis XIII mourut en 1643: sous son regne, qui fut vraiment celui du Cardinal de Richelieu, le protestantisme perdit les forces qui lui avoient donné la confiance de s'élever contre l'autorité royale, & il fut réduit à employer la plume, pour défendre ses intérêts.

La Ville de Rouen donna alors deux hommes célebres à ce parti; l'un fut Samuel BOCHARD, qui étoit né à Rouen dans les dernieres années du siecle précédent, & qui fut Ministre à Caen. C'étoit un homme d'une érudition immense; il excelloit sur-tout dans la connoissance des langues orientales: ses deux ouvrages renommés, sont la Géographie sacrée, & le Traité des animaux de l'Ecriture: il eut à Caen de fréquentes dispu-

tes contre les Catholiques, & il se mesura plus d'une fois avec le pere Véron, le plus fameux Controversiste qu'eussent les Jésuites. Il mourut dans son Académie, en parlant, au retour d'un voyage de Stockholm, auquel la fameuse Reine de Suede l'avoit invité.

L'autre Ministre fameux, fut DUPRAI, qui étoit le Chef de la Religion prétendue réformée, à Rouen; c'étoit un homme éloquent & savant. M. de Harlai entreprit de le convertir, & y réussit: Duprai fit abjuration publique, entre ses mains, dans la Cathédrale, en présence du Roi & de toute la Cour.

La Ville de Rouen donna à la France, dans le siecle de Louis XIII, un homme plus célebre encore que les deux dont nous venons de parler; ce fut LE POUSSIN. Il nâquit en 1583; son pere étoit un Gentilhomme d'Andeli: dès la plus grande jeunesse, il annonça les talents rares, qui l'ont fait appeller *le Raphaël François*. C'est lui qui a fait les principaux ornements du cabinet du Roi: ses autres ouvrages célebres, sont, Jesus-Christ guérissant des aveugles, Moyse exposé sur les eaux, ses Sacrements, & son S. François Xavier, ressuscitant une femme au Japon. Il ne profita point de son talent pour s'enri-

chir ; il étoit d'un désintéressement extrême, & il mourut pauvre, à l'âge de soixante-douze ans.

DANS la minorité de LOUIS XIV, fils & successeur de Louis XIII, vinrent les maux de la fronde. La Duchesse de Longueville, qui y joua un rôle intéressant, se retira à Rouen, où elle s'étoit rendue toute-puissante. Le Cardinal Mazarin, craignant le mal qu'elle pouvoit faire dans cette grande Ville, & le reste de la Province, y amena le jeune Roi, pour se montrer aux peuples : l'entrée se fit le 6 Février 1650 ; la Reine-Mere, & la saine partie de la Cour, accompagnoit le Roi, & il avoit pour escorte, des troupes commandées par le Comte d'Harcourt. La présence du Roi ranima le courage de ses sujets fideles, & la Duchesse de Longueville fut obligée de quitter la Normandie, & de passer en Hollande.

Les commencements du regne de Louis XIV, furent marqués à Rouen, par plusieurs événements qui méritent d'avoir place dans notre histoire. Ce fut dans ce temps-là, que M. de Harlai, après avoir enrichi la bibliotheque de la Cathédrale, d'un grand nombre de Volumes, engagea son Chapitre à la rendre publique. Ce grand homme cessa de gouverner l'Eglise

de Rouen, peu de temps après lui avoir fait le présent que nous venons de dire ; il se démit en 1652, en faveur de son neveu Harlai de Chanvalon : on a eu à Rouen, une si haute idée de sa vertu, que le peuple & quelques Historiens, lui ont attribué un miracle, qu'il fit, dit-on, sur la Seine, en allant réformer Jumieges. M. de Chanvalon, son neveu & son successeur, parut avec avantage, aux derniers Etats qui se soient tenus à Rouen, en 1654 ; il mérita d'en être député vers le Roi, pour lui représenter les miseres de son peuple, & il s'acquitta de cette commission, avec un zele vraiment épiscopal.

Vers l'année 1650, la Ville fit planter les belles allées d'arbres, qu'on nomme le *grand Cours*, qui est pour sa longueur & sa position, une des plus agréables promenades que l'on trouve en France : le terrain sur lequel il est, fut acheté des Religieux de Grammont, dont l'ordre a été, comme on sait, supprimé depuis peu *.

* L'an 1488, on trouva en fossoyant près de la porte du Prieuré de Grammont, un coffre de plomb, où étoit un Géant, qui fut vu de plusieurs personnes; mais lorsqu'il eut pris l'air quelque temps,

Pas loin du grand Cours, de l'autre côté de la Prairie qui le borde, est un Mail, lieu d'exercice maintenant peu fréquenté : il a été fait en 1602.

Le regne de Louis XIV, si célebre par l'éclat que donnerent alors à la France, ses victoires & ses conquêtes, a été en même temps, l'âge brillant du commerce de Rouen. On sait les sages réglements que M. de Colbert donna pour les Manufactures, & le soin qu'il prit de perfectionner la Marine Françoise ; & l'on sent quel avantage la Ville en dut retirer, soit pour la sûreté de son commerce Maritime, soit pour ses Manufactures, qui sont les premieres sources de ses richesses.

La mémoire de M. de Colbert, doit être précieuse à la Ville de Rouen, par plus d'un endroit ; car outre les services que nous venons de dire, il lui a rendu encore celui de contribuer de son crédit & de ses libéralités, à la construction d'une de ses plus belles maisons. Nous voulons parler des bâtiments de la Com-

---

ils'en alla en poudre. Les os de ses jambes, venoient jusqu'à la hanche d'un homme ordinaire. Il avoit auprès de lui une épée, qui se rompit comme du verre. *Antiquités de Rouen.*

munauté de S. Louis, qui font la décoration principale de la Place de la Rouge-mare. Voici comment M. de Colbert fut engagé à concourir à cette bonne œuvre.

La maiſon de *S. Louis*, qu'on appelle ainſi parce qu'elle a été fondée par S. Louis, avant d'être occupée par les Bénédictines qui y ſont maintenant, appartenoit à des filles qui vivoient en commun, ſans être liées par aucun vœu, & qu'on appelloit *les Béguines*. En 1631, Louis XIII trouva bon de donner cette maiſon, à Madame Goblin, Religieuſe de l'Abbaye de S. Amand, qui y raſſembla en peu de temps, plus de trente Religieuſes: en 1675, Madame Goblin s'étant démiſe de ſa charge, la Communauté pria le Roi de lui donner pour la remplacer, Madame de Colbert, Religieuſe de l'Abbaye de S. Saëns, proche parente du Miniſtre, & ſœur de Madame Pellot, femme de M. le Premier Préſident au Parlement de Rouen.

La maiſon de S. Louis, étoit alors dans la rue Cauchoiſe; l'emplacement qu'elle y avoit, étoit très-étroit, ſur tout pour des Religieuſes, qui, étant aſtreintes à la clôture, ont beſoin d'avoir chez elles, un eſpace plus conſidérable que les autres citoyens. Madame de Colbert, entreprit

de remédier à ce mal ; & pour cela, elle s'adressa au Ministre, & à d'autres personnes de sa famille, qui lui fournirent une somme, dont elle acheta un grand terrain sur la Rougemare. Elle y fit construire le corps de bâtiment qui y est à présent, des deniers qu'elle tira de la vente de son autre maison ; & encore avec l'aide de sa famille, sur-tout de M. Pellot, son beau-frere. Lorsque les corps réguliers furent finis, elle obtint de l'Archevêque & du Parlement, que sa Communauté y fut transférée. L'Eglise ne fut bâtie qu'ensuite ; ce fut M. de Colbert, Coadjuteur, & puis successeur de M. de Médavi, Archevêque de Rouen, qui en posa la premiere pierre.

Depuis son établissement, le Prieuré de S. Louis, est un des plus grands ornements de la Ville de Rouen, non-seulement par la beauté de ses bâtiments, & la sainteté des Religieuses qui les habitent ; mais encore à raison de l'éducation excellente qu'y reçoit un grand nombre de jeunes Demoiselles. Le zele des Dames de S. Louis, & leur envie d'être plus généralement utiles, fait qu'elles ne se bornent pas à vouloir bien prendre soin de former le cœur & l'esprit des filles du premier âge ; elles reçoivent aussi parmi

elles, des personnes d'un âge moins tendre, à qui le dégoût qu'elles ont pris pour le monde, ou la crainte d'y faire quelque démarche imprudente, fait rechercher pour un temps la solitude.

M. de Colbert, dont nous venons de parler, à l'occasion du Prieuré de S. Louis, qui fut en 1681, Coadjuteur de M. de Médavi, a été depuis Archevêque, en 1691. L'Eglise de Rouen lui est redevable, d'avoir assuré son indépendance de la Primatie de l'Eglise de Lyon : les deux Archevêques ayant eu procès au Conseil d'Etat, sur des provisions que celui de Lyon avoit données de la Cure de Beausicel, au Diocese de Rouen, il y eut Arrêt le 12 Mai 1702, qui maintint le sieur Archevêque de Rouen, & ses successeurs, dans le droit & possession où est de temps immémorial l'Eglise de Rouen, de ne reconnoître d'autre supérieur immédiat, que le S. Siege; & fit défense au sieur Archevêque de Lyon, de l'y troubler à l'avenir. M. de Colbert a soutenu avec le même avantage, les droits de Jurisdiction, qu'a l'Eglise de Rouen, sur la Ville de Pontoise, dans l'exercice desquels l'Archevêque de Paris a voulu quelquefois l'inquiéter.

Ce même Prélat, a rendu un autre ser-

vice important à la Ville de Rouen, en y appellant les Freres de la Doctrine Chrétienne, qui sont si utiles pour donner aux enfants du peuple, les premieres connoissances nécessaires à l'ordre civil. C'est à Rouen que ces Freres ont commencé à former un corps, approuvé par l'Eglise & le Gouvernement. La belle maison de S. Yon, au Fauxbourg S. Sever, a été leur premier établissement, & leur Supérieur-Général, y a eu long-temps son domicile : depuis quelques années, ils ont jugé à propos de transférer à Paris, le siege principal, & le régime de leur ordre. Les Freres sont venus à Rouen, en 1705, & leurs bâtiments ont été commencés en 1728.

M. de Colbert est mort en 1707 ; il a eu pour successeur, M. d'Aubigné, dont les mœurs & le zele pour l'observation de la discipline Ecclésiastique, furent toujours exemplaires. Le chef-d'œuvre de ce Prélat, a été l'établissement du petit Séminaire, qui est derriere l'Eglise de S. Nicaise; ouvrage qui annonce à la fois l'intelligence & la sainteté de son fondateur.

Dans cette maison, plus de cent jeunes gens, dont on a soin d'éprouver la capacité, avant de les y admettre, reçoi-

vent, au moyen d'une pension modique, une très-bonne éducation. Ils y trouvent d'excellents maîtres, pour toutes les sciences nécessaires à un Ecclésiastique, & même pour celles qui ne sont utiles qu'à la culture de l'esprit. La pureté des mœurs, l'émulation & le goût des bonnes Lettres, ont toujours régné dans cette maison, & l'ont rendue l'école la plus célebre de Rouen.

Elle porte le nom de *Séminaire des pauvres Clercs du Diocese de Rouen*; par où l'on voit que c'est un établissement tout Ecclésiastique, & que ce seroit aller contre les vues du Fondateur, que d'y entrer sans avoir le dessein de se donner à l'état du Sacerdoce : ce titre indique ensuite, que l'on ne doit s'y présenter que lorsqu'on est pauvre ; c'est-à-dire, hors d'état de payer les pensions ordinaires. Il y a pour être admis, une autre condition qui paroît bizarre au premier coup d'œil ; c'est qu'il faut être du Diocese de Rouen, mais n'être point de la Ville : cette condition annonce de grandes vues dans l'instituteur ; elle déclare que la maison est faite pour faciliter l'éducation Ecclésiastique aux jeunes gens des Villages & des autres Villes du Diocese, où l'on ne trouve point facilement de bons maîtres,

tandis qu'à Rouen, la jeunesse peut avoir sans quitter la maison paternelle, les secours les plus abondants, en ce genre.

La maison dont nous parlons, peuple tous les jours le Diocese de Rouen, d'excellents Ecclésiastiques : on voit aussi dans d'autres états, des hommes qui se félicitent d'y avoir été élevés, & qui conservent pour elle, la plus grande reconnoissance. Tous les Archevêques ont accordé au petit Séminaire, une faveur particuliere, parce qu'ils en ont tous reconnu l'utilité; M. de la Rochefoucault, qui gouverne actuellement l'Eglise de Rouen, y répand aussi des bienfaits, tels qu'on les devoit attendre de la bonté reconnue de son cœur.

Louis XIV mourut à Versailles, en 1715 : nous ne répéterons rien ici, des éloges sans nombre qu'on a faits de ce grand Monarque; on sait assez que son regne fut en tout, le siecle des merveilles.

LA VILLE de Rouen, est une de celles qui a le plus concouru à donner à la France, l'éclat qu'elle a eu sous Louis XIV; & il n'y a point eu de partie distinguée, dans laquelle elle n'ait, pour ainsi dire, fourni son grand homme.

Celui que nous devons placer à la tête

de ces hommes illustres, est le Maréchal, Duc D'HARCOURT, qui fut décoré de toutes les marques du mérite militaire, dans un temps où il falloit être un Héros pour pouvoir y prétendre. Il fut toujours honoré de la confiance particuliere du Roi, qui le choisit souvent pour être auprès de lui, dans ses glorieuses campagnes. Il contribua beaucoup au succès du combat de Nerwinde, & se distingua au siege de Cambrai.

Le Maréchal d'Harcourt, n'étoit point né à Rouen, cependant on doit le regarder comme ayant été de la Ville, parce qu'il en étoit Gouverneur particulier, & que d'ailleurs le premier Comte du Bailliage de Rouen, qui est en même temps le premier Seigneur de la Province, par l'antiquité & l'illustration de sa maison, est aussi nécessairement le premier Citoyen de la Capitale. Il mourut en 1718, le 19 Octobre, à soixante-quatre ans & demi.

Pierre CORNEILLE, le pere du Théatre François, nâquit à Rouen, en 1606. Il fut d'abord Avocat au Parlement, & son pere lui acheta la charge d'Avocat du Roi à la Table de Marbre, pour le préparer à remplir un jour celle de Maître-Particulier des Eaux & Forêts, que lui-

lui-même exerçoit. On sait que ce fut une partie galante, qui fit éclore son génie pour la Poésie; il s'y livra tout entier, lorsqu'il l'eut connu, & fut à Paris pour le perfectionner.

Ses principaux ouvrages, sont les Tragédies *du Cid*, *de Cinna*, *des Horaces*, *de Polieucte*, *de Rodogune*, & *de la mort de Pompée*, & la Comédie *du Menteur*. Il mourut en 1584, à près de quatre-vingt ans; il étoit Doyen de l'Académie Françoise; & sa place fut donnée à son frere, dont nous allons parler. Son éloge fut prononcé par M. Racine, qui étoit alors Directeur de l'Académie: c'étoit à ce grand Poëte, qu'il appartenoit de louer dignement M. Corneille: il faut lire cet éloge, si l'on veut connoître à la fois l'esprit & le cœur de ces deux illustres rivaux.

Thomas CORNEILLE, frere de Pierre, nâquit en 1623. Il a fait une quantité prodigieuse de Livres: ses pieces de Théâtre, sont les plus estimés de ses ouvrages; quoiqu'elles soient bien inférieures aux Chefs-d'œuvres de son ainé, il y en a plusieurs que l'on joue tous les jours avec succès. Ses grands Opéra *de Médée* & *de Bellérophon*, ont réussi parfaitement au Théâtre lyrique. Thomas Corneille étoit

l'homme du monde le plus droit & le plus exact; sa douceur, sa modestie, son éloignement pour la satyre & les bons mots picquants, le faisoient aimer de tous ceux qui le connoissoient. Il mourut à Andeli, en 1709, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Isaac BENSERADE, nâquit dans les environs de Rouen, vers l'an 1625 : il fut reçu à l'Académie Françoise, en 1674. Les critiques les plus séveres, louent la fécondité de son génie, le tour aisé de ses Poésies, & l'enjouement, qui en fait le charme principal : une raillerie délicate, assaisonnoit ordinairement ses productions. Il fit les délices du Cardinal de Richelieu, qui fut toujours son protecteur & son ami. Ses ouvrages sont de petites Pieces, telles que des *Elégies*, *des Madrigaux*, *des Sonnets* : on en a fait un recueil, que les hommes de goût lisent toujours avec plaisir. Benserade mourut en 1691, le 20 Octobre, par la maladresse d'un Chirurgien qui lui coupa l'artere.

Guillaume BRÉBEUF, étoit un Gentilhomme de Rouen, né en l'année 1618. Sa traduction de Lucain, qui est son principal ouvrage, a eu d'abord un éclat prodigieux & ensuite est tombée dans un discrédit étonnant. On en peut dire, comme de bien d'autres ouvrages, que le public a été

doublement injuste à son égard, & qu'elle n'a mérité ni sa grande faveur, ni son grand abaissement: il y a, sans doute, plusieurs endroits foibles; mais aussi il y en a beaucoup qui sont d'une beauté frappante; tels sont les quatre vers qui parlent de l'invention de l'Ecriture, & grand nombre d'autres qui sont de la même force. Le reproche le mieux placé qu'on puisse faire à Brébeuf, est d'avoir manqué de discernement dans le choix de son auteur; il seroit encore admiré aujourd'hui, s'il eût employé son génie à traduire Virgile. Il mourut en 1661: il étoit d'une santé fort délicate; c'est dans les bons moments que lui laissoit une fievre presque continue, qu'il a composé ses ouvrages.

Henri BASNAGE, né le 16 Octobre 1615, de Benjamin Basnage, Ministre de la Religion prétendue réformée, à Carentan, a été un des plus habiles & des plus éloquents Avocats du Parlement de Rouen, où il prêta le serment en 1636. Il réussit également dans les Consultations & dans les Plaidoiries, & il a fait voir qu'il pouvoit être aussi bon Auteur que bon Avocat. Son Commentaire sur la Coutume de Normandie & son Traité des Hypotheques lui ont assuré la réputation d'être un des premiers Jurisconsultes François. Basnage avoit

une érudition immense & l'imagination très-vive : ses Ouvrages sont bien écrits, & il y a répandu un intérêt qui les fait lire avec plaisir, contre l'ordinaire des ouvrages de ce genre. Il mourut à Rouen le 20. Octobre 1695, à l'âge de quatre-vingt ans & quatre jours. Il avoit conservé jusqu'à la fin la force de son jugement & la vivacité de son esprit. Il étoit de la Religion prétendue réformée, & cependant Bayle observe *que ceux qui étoient à la tête du Parlement & les autres membres de ce Corps illustre avoient pour lui une grande estime & une amitié singulière.*

Basnage laissa deux fils & une fille. Sa fille fut mariée à M. Baudri, Professeur en Histoire sacrée à Utrecht, qui a donné au public un Ouvrage utile. Ses deux fils ont été tous deux célebres. Jacques BASNAGE l'aîné, a été Ministre à Rouen jusqu'au temps de la révocation de l'Edit de Nantes : alors il passa en Hollande, où il publia plusieurs ouvrages, dont le plus beau est son Histoire de l'Eglise. Henri BASNAGE, Sieur DE BEAUVAL, le cadet, fut d'abord Avocat au Parlement, & y marcha sur les traces de son pere ; il passa ensuite en Hollande avec son frere, & il y a été Auteur de l'Histoire des Ouvrages des Savants, & d'une édition très-augmentée &

très-corrigée du Dictionnaire de Furretiere.

Nous ne pouvons nous résoudre à terminer l'article du célebre Basnage, sans rendre hommage à la mémoire de l'homme qui l'a remplacé le plus dignement au Barreau : c'est de M. THOUARS que nous voulons parler; il est mort à Rouen le premier Octobre 1768, âgé de soixante-quatorze ans dix mois & quelques jours. L'enthousiasme avec lequel en parlent tous les jours ceux qui l'ont entendu il y a vingt ans, est une preuve non équivoque du mérite singulier de ce grand homme, & suffit pour lui assigner une place dans notre Histoire. Ç'a été principalement par la force de son génie que M. Thouars s'est rendu recommandable. Une raison pure & sublime lui dictoit toutes ses décisions : ce n'étoit point simplement un Jurisconsulte qui fait la loi & l'applique à l'espece qu'on lui présente; c'étoit en quelque sorte un Législateur qui sembloit créer les loix en remontant jusqu'aux principes dont elles émanent, & les en faisant descendre par une suite de raisonnements & de conséquences.

Pierre THOMAS, Sieur DU FOSSÉ, naquit à Rouen le 6 Avril 1634 : il étoit fils du Maître des Comptes dont nous avons,

parlé ci-dessus. Il fut élevé dans la célebre Maison de Port-Royal-des-Champs, & aidé par les leçons & les exemples des grands hommes qui y vivoient, il fit des progrès rapides dans les sciences & la vertu. Après avoir travaillé toute sa vie sur l'Histoire Ecclésiastique, il voulut être utile au public en publiant les Ouvrages qu'il avoit composés dans cette partie, & il les fit imprimer sans y mettre son nom : mais, dit un bon Critique, on le reconnut à la pureté de son style, & à l'onction qui lui étoit particuliere. Son principal ouvrage, est la continuation de la célebre traduction de la Bible, qu'on appelle *la Bible de Saci*. Il servit l'Eglise & la Société autrement que par ses Ouvrages ; car sa probité reconnue, son désintéressement & sa pénétration le faisoient prendre pour arbitre de tous les différents qui naissoient autour de lui, & ses décisions passoient pour autant d'oracles. Il mourut, sans avoir été marié, le 4 Novembre 1698, âgé de soixante-quatre ans.

Nicolas LE TOURNEUX, né à Rouen, sur la paroisse de S. Vivien, en 1640, puisa dans les mêmes sources que M. du Fossé, & comme lui s'est rendu recommandable par la sainteté de ses mœurs & la solidité de ses écrits. Il a beaucoup

travaillé dans les différentes parties de la Science ecclésiastique : son chef-d'œuvre est le livre intitulé, l'*Année chrétienne*, où l'on retrouve la pureté & la simplicité de la morale de l'Evangile. Il mourut à Paris le 28 Novembre 1686 : il avoit été fait Prêtre à vingt-deux ans.

Noel ALEXANDRE, né à Rouen le 19 Janvier 1639, a été un des plus célebres Auteurs de l'Ordre des Dominicains, qui en a tant donné à l'Eglise. Il a composé un grand nombre d'Ouvrages généralement estimés, dont le meilleur est son Histoire des premiers Siecles de l'Eglise, avec des Dissertations qui annoncent un Savant du premier ordre, & un Critique excellent. Il est mort le 21 Août 1724.

Paul LUCAS, né à Rouen en 1664, le 31 Août, fit, par ordre de Louis XIV, trois grands voyages dans le Levant, d'où il rapporta des raretés & des connoissances dont il fit part ensuite au ministere. Il a fait encore d'autres voyages depuis dans les différentes contrées de l'univers, & a enrichi les Cabinets du Roi & des Académies, des Curiosités naturelles & historiques qu'il a apportées. Il a donné des relations de ses Voyages, qui ont été lues & se lisent encore avec plaisir. Il est mort en

1737, le 12 Mai, âgé de soixante-douze ans huit mois douze jours.

Nicolas MÉNAGER, né à Rouen en 1658, au mois de Mai, fut Avocat au Parlement & Secrétaire du Roi. Il paroît qu'il se donna peu au ministere qui est attaché au premier de ces titres; car en 1700 les Négocians de Rouen le choisirent pour leur Député au Conseil-Général du Commerce. Il y parut avec un éclat singulier, & mérita la confiance du Ministre, qui le fit connoître au Roi. Depuis ce temps, M. Ménager fut employé dans diverses négociations, où il réussit bien. Il a eu l'honneur d'être nommé Plénipotentiaire pour traiter en Hollande avec le Grand-Pensionnaire Heinsius, & pour arrêter avec la Reine d'Angleterre les huit articles qui servirent ensuite de base au Traité de Paix de 1712. Il parut aussi aux Conférences pour cette Paix, avec le titre d'Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi. Il mourut subitement en 1714: il étoit Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, & avoit un Brevet de dix mille livres de pension sur le Trésor-Royal.

Nicolas LEMERI, né à Rouen le 17 Novembre 1645, a été le créateur de la saine Chymie, comme le grand Corneille l'a

l'a été de la Poésie dramatique. Il étoit fils d'un Procureur au Parlement, & il apprit quelque temps la Pharmacie à Rouen chez un Apothicaire de ses parents. Son génie lui fit sentir qu'il y avoit une science de la Chymie bien supérieure aux connoissances que lui donnoit son maître, & il fut à Paris pour la trouver. Il y vit les hommes les plus habiles dans cette partie, & il n'en fut pas content. Tourmenté par cette inquiétude d'esprit qui précede toujours les grandes découvertes, il parcourut toute la France sans trouver ce qu'il cherchoit, & revint encore à Paris. Ce fut alors qu'il étudia la nature & la força de lui révéler ses secrets. La Chymie devint en ses mains une science toute nouvelle : ç'avoit été jusques là une espece de magie ; c'étoit, comme il le dit lui-même, un composé où un peu de vrai étoit tellement dissous dans une grande quantité de faux, qu'il en étoit devenu invisible ; il la réduisit à des idées nettes & simples, abolit la barbarie inutile de son langage, & ne promit de sa part que ce qu'elle peut exécuter. Il ouvrit un Cours de Chymie, où tout Paris afflua : les leçons qu'il y donnoit ont été recueillies & forment le bel ouvrage que nous avons de lui. Il mourut en 1715, agé

de soixante-dix ans. Il étoit de l'Académie des Sciences, & il eut le plaisir d'y voir ses deux fils avec lui.

Guillaume ANFRIE DE CHAULIEU, né en 1639, d'un Maître des Comptes de Rouen bréveté de Conseiller d'Etat, a été l'homme du commerce le plus agréable & de l'esprit le plus délicat. Il a eu Chapelle pour maître, pour ami le Marquis de la Fare, & pour société de tous les jours, MM. de Vendôme, le Généralissime des Armées & son frere le Grand-Prieur. Il est mort le 27 Juin 1720, à quatre-vingt-un ans: on l'a appellé le Patriarche des amours, & M. de Voltaire en lui assignant une place dans le Temple du Goût, le met à la tête des Poëtes faciles & négligés. Il étoit Ecclésiastique & jouissoit de l'Abbaye d'Aumale. Les héros de son âge, les plaisirs de la table & les délices d'une volupté rafinée sont les sujets ordinaires de ses Poésies. Il étoit aussi Philosophe, mais à la maniere d'Epicure, sa force d'ame consistoit à insulter à la goutte, en ne se refusant aucun des plaisirs qui la lui avoient donnée. Il ne nous seroit pas difficile de dire quelles sont les meilleures Pieces de M. de Chaulieu; mais nous croyons que ce détail conviendroit peu à la gravité de notre histoire.

Jean JOUVENET, Peintre célebre, naquit à Rouen l'an 1644. Il a été le rival de le Brun, & a travaillé avec lui à l'embellissement des Châteaux de Louis XIV. Son chef-d'œuvre est un tableau d'Esther évanouie devant Assuérus. Ce qu'il a fait sur la fin de sa vie pour le Parlement de Rouen, & le grand tableau de la Visitation de la Vierge, que l'on voit dans le chœur de l'Eglise de Paris, ne le cedent en rien à ses meilleures Pieces, quoiqu'il les ait faits en partie de la main gauche. Il est mort en 1717, âgé de soixante-treize ans.

Louis LE GENDRE, Prêtre, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise de Paris, s'est fait un grand nom dans la République des Lettres par ses ouvrages & ses libéralités. Le meilleur livre qu'il ait donné, a pour titre: *Mœurs & Coutumes des François dans les différents temps de la Monarchie*. Il a fait aussi une grande *Histoire de France*, en 3 vol. *in-fol.* Il est mort en 1733, âgé de soixante-dix-huit ans. Par son Testament, il légua à la Ville de Rouen sa patrie, onze cents livres de rente perpétuelle pour être employées au progrès des Sciences & des Arts. Nous verrons dans quelques instants le sage emploi que les Officiers municipaux

ont fait de la somme contenue dans cette donation, & le bel établissement auquel elle a donné lieu.

Bernard LE BOVIER, Sieur DE FONTENELLE, naquit à Rouen au mois d'Août de l'année 1656; son pere avoit la charge d'Avocat du Roi à la Table de Marbre, qui avoit été achetée pour Pierre Corneille, & qu'il eut en dot, en épousant une sœur de ce grand Poëte. Fontenelle a travaillé dans presque tous les genres, & il a excellé dans plusieurs. Il a été bon Poëte dramatique dans deux de ses Opéra; ses Pastorales, ses Elégies & ses autres Pieces de ce genre sont d'une facilité charmante; il est vrai qu'on leur a reproché de n'avoir point toute la chaleur & la naïveté du sentiment; mais en revanche elles ont bien le mérite de l'esprit & de la délicatesse, autant qu'on peut l'avoir.

Le grand art de M. de Fontenelle a été de dépouiller les Sciences les plus abstraites, de ce qu'elles avoient d'aride, pour les présenter avec des graces dont avant lui on ne les croyoit pas susceptibles. Ses *Mémoires de l'Académie des Sciences*, ses *Eloges des Académiciens*, & sur-tout son *Traité de la pluralité des Mondes*, sont marqués au coin du génie pour passer aux siecles

les plus reculés. Nous ne dirons rien de plus de ces Ouvrages immortels, car nos foibles éloges ne pourroient donner aucune idée de leur beauté à ceux qui ne les connoissent point, & n'ajouteroient rien à l'estime qu'ont pour eux ceux qui les connoissent. Fontenelle est mort en 1757, le 13 Avril, âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans huit mois quatorze jours. Il étoit depuis très-long-temps Doyen des trois Académies de Paris. La douceur de ses mœurs & le charme qu'il répandoit dans la Société, l'ont rendu presque aussi célebre que ses Ouvrages : s'il n'eût été qu'homme du monde, ces qualités eussent suffi pour l'immortaliser.

René AUBER DE VERTOT D'AUBŒUF, naquit en 1665, le 25 Novembre, d'un très-bon Gentilhomme, Seigneur de Bennetot, au pays de Caux. Après avoir passé par quelques Ordres religieux & avoir possédé successivement trois Cures différentes, dont deux étoient dans le Diocese de Rouen, il se fixa à Paris, où l'appelloit son goût pour l'étude & son amour pour une vie exempte de soins. C'est là qu'il composa ses beaux Ouvrages, qui lui ont valu le nom du Tite-Live François. Son style est noble, pur & délicat : il a su pren-

dre tour à tour & le ton simple propre à la Dissertation, & celui qui convient aux descriptions des Sieges & des Batailles. Sa narration est toujours nette & sans embarras ; il a possédé le grand art de peindre & de transporter son lecteur au milieu des évenements dont il parle. Il a fait beaucoup d'Ouvrages, dont les plus célebres sont : *L'Histoire de la conjuration de Portugal*, *l'Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la République Romaine*, & *l'Histoire de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem* : le premier est un chef-d'œuvre par l'intérêt qu'il y a répandu. Il mourut le 15 Juin 1735. Il étoit Commandeur-Historiographe de l'Ordre de Malthe, Sécrétaire des Langues de M. le Duc d'Orléans, & des Commandements de Madame la Duchesse.

On a reproché à M. l'Abbé de Vertot quelques infidélités dans ses Histoires : on a dit de lui qu'il se laissoit séduire par la beauté de son imagination, & qu'il la consultoit souvent plus que ses Mémoires. On raconte que lorsqu'il travailloit à son Histoire de Malthe, des Mémoires dont il avoit besoin pour un siege, tarderent trop à lui parvenir, de maniere qu'il fit sa description purement d'imagination : les Mémoires arriverent ensuite, mais ils vinrent trop

tard, car M. de Vertot dit, en les lisant, *voilà qui est bien bon, mais mon siege est fait; pourquoi ne venoient-ils pas plutôt?* Nous pensons que ce seroit être téméraire que d'assurer la vérité de cette anecdote. Après tout, si elle est vraie, que d'Historiens en ont dit à peu près autant! mais ne l'ont pas dit, comme M. de Vertot, assez haut pour qu'on les entendît.

A la suite des notes que nous venons de donner sur les grands hommes que la Ville de Rouen a produits dans le Siecle de Louis XIV; il est juste que nous parlions d'une Société savante que la Ville a possédée dans le même temps, & qui étoit le rendez-vous des hommes les plus distingués dans toutes les parties de la Littérature. C'étoit chez M. BIGOT DE SOMMESNIL, d'une famille illustre dans la robe, que se tenoient les assemblées: sa Bibliotheque étoit immense, & il se plaisoit à en communiquer les richesses, & à y recevoit les Savants. Le ministre fameux M. Delaroque, M. HUE DELAROCQUE, Chanoine de l'Eglise Cathédrade, & qui en a enrichi la Bibliotheque, & bien d'autres hommes du premier, ordre formoient cette Société: M. Bigot en étoit lui-même un des principaux ornements, par l'étendue de ses

connoiſſances. La Société dont nous parlons étoit connue de toute l'Europe ſavante ; il en eſt queſtion dans beaucoup d'Auteurs qui ont traité de l'Hiſtoire de la Littérature françoiſe.

Louis XIV eut pour ſucceſſeur au trône ſon arriere-petit-fils, qui régna ſous le nom de LOUIS XV. Le regne de ce Prince a été pour la Ville de Rouen le ſiecle des embelliſſements ; car ſans parler du grand nombre de belles maiſons que des particuliers y ont fait conſtruire pour leur demeure, il s'eſt fait ſous ce regne pluſieurs édifices publics & d'autres ornements en grand nombre, qui en décorent l'intérieur & les dehors.

La Romaine, qui eſt la Douane de Rouen, & où l'on peſe les marchandiſes qui entrent dans la Ville, pour qu'elles paient enſuite un droit proportionnel à leur poids, a été commencée le 4 Juin 1723, & faite ſur le deſſein du ſieur Cuillier, Architecte de Paris. Ce bâtiment a coûté au Roi plus de deux cents mille livres, qu'il a bien voulu qu'on prît ſur les deniers de l'Octroi. Il a été fini en 1726, & le 2 Septembre les Officiers de la Romaine en prirent poſſeſſion. La grande Balance Romaine, qui a donné ſon nom au lieu où l'on s'en ſert, eſt remar-

quable à Rouen par ſa force extraordinaire : elle porte plus de quatre mille livres.

Le Grenier à Sel, qui borde le quai opposé à celui des Navires, a commencé dès l'année 1713. Sa deſtination étoit, comme ſon nom l'annonce, de ſervir de dépôt pour une quantité de ſel ſuffiſante à la conſommation de pluſieurs années. Le lieu où on le bâtit, s'appelloit *le Parc des Galeres*, ſans doute parce que c'étoit là le chantier où on les conſtruiſoit autrefois. Le grand bâtiment du Grenier à ſel eut cinquante-deux toiſes de long, & l'on conſtruiſit au bout un beau pavillon pour le logement des Officiers. Ce bâtiment fut interrompu un an après qu'on l'eut commencé, & on l'a repris en 1723. Il fut alors continué ſur les deſſeins de M. Cotte, Ingénieur du Roi, & a été achevé en 1729. Depuis, on a changé ſa deſtination, & on l'a employé au logement des gens de guerre. Pour le rendre plus propre à cet uſage, on a joint, en 1774, les pavillons au reſte du bâtiment en élevant un corps de logis entre deux.

L'Hôtel de M. le Premier Préſident a été bâti en 1717, & a coûté quatre cents mille francs à la Ville. La ſtructure en eſt noble & majeſtueuſe, telle qu'il convenoit au lo-

gement du Chef d'une des premieres Cours du Royaume. Dans un veſtibule, à droite en entrant, on voit une Inſcription latine, qui marque le temps de la conſtruction de l'Hôtel, & les noms de ceux qui étoient alors à la tête de la Ville : aux deux côtés de l'Inſcription, ſont deux buſtes, dont l'un repréſente Louis XII, & l'autre ſon fidele Miniſtre le Cardinal Georges d'Amboiſe.

Le Bâtiment des Conſuls a été fini en 1735. Son principal uſage eſt de ſervir de rendez-vous aux Négocians pour s'aboucher ſur les affaires de leur Commerce, comme l'annonce l'Inſcription latine, qui eſt ſur la porte principale : *Fovendis quotidiano congreſſu Commerciis.* C'eſt auſſi dans ce ſuperbe édifice que les Juges-Conſuls donnent leurs audiences, & que ſe font toutes les Procédures & tous les Actes relatifs au Commerce. La façade, la grande ſalle, l'eſcalier, tout y eſt d'une beauté achevée & propre à fixer l'attention des étrangers & des curieux. En face de l'eſcalier, eſt une Statue de Louis XV, & au-deſſous une Inſcription remarquable par ſa belle ſimplicité & l'étendue de ſon ſens.

La Bourſe, dont l'uſage eſt de ſervir

aux entrevues des Négocians, dans le beau temps, & qui eſt en même temps la promenade la plus fréquentée de la Ville, a été rafraîchie en quelque ſorte, & miſe en l'état où elle eſt aujourd'hui, l'an 1753. Alors on fit tracer la Méridienne qui y eſt, & on l'entoura de trophées à la gloire de Louis XV. Dans l'Inſcription qui eſt au-deſſous du relief qui repréſente ce Prince, on a rappellé fort à propos un des événements les plus mémorables de ſon regne, qui eſt le voyage que les Académiciens ont fait par ſon ordre pour s'aſſurer de la figure de la terre.

C'eſt auſſi dans le ſiecle dont nous rapportons les événements, que ſe ſont formées autour de la Ville les belles promenades qui en font admirer les dehors aux Etrangers. Mais ce qui l'emporte ſans doute ſur tous ces ouvrages de pur embelliſſement, eſt la conſtruction de *l'Hôtel-Dieu*, appellé autrement *le Lieu-de-Santé*, qui a été fait ſur les deſſeins de M. Fontaine l'ainé, & fini en 1758. L'air pur que les malades reſpirent dans cet Hôpital, le ſoin que les Religieuſes apportent à y entretenir la propreté, & la continuité du ſervice, contribuent peut-être autant à rendre la ſanté aux malades, que l'habileté des hommes

célebres qui président à leur guérison.

UN événement important pour la Ville de Rouen, & qui mérite d'avoir une place distinguée dans notre Histoire, est l'établissement qui s'y est fait en l'année 1744, d'une *Académie Royale des Sciences, Arts & Belles-Lettres* *. Quelques Auteurs qui n'estiment rien que ce qui est produit dans la Capitale où ils vivent, ont tenté de jetter du ridicule sur les Académies de

* C'est principalement à M. le Gendre, Chanoine de l'Eglise de Paris, M. de Cideville, Conseiller au Parlement de Rouen, & M. Tiphaigne de la Roche, Docteur-Médecin, & Président honoraire de l'Election de Rouen, que l'on est redevable de l'établissement de l'Académie. M. de la Roche avoit depuis plusieurs années, un Jardin situé au Faux-bourg de Bouvreuil, où il cultivoit les Plantes, & où se rassembloient, à certains jours, les Botanistes les plus habiles. Cette Société fut si utile à ceux qui la formoient, qu'elle leur fit desirer d'en établir une plus considérable, où l'on traiteroit un plus grand nombre d'objets. M. de Cideville à qui on communiqua cette idée, la saisit avec empressement & travailla à obtenir les Lettres-Patentes nécessaires pour l'établissement de cette Société. L'Hôtel-de-Ville à qui nous avons vu que M. le Gendre avoit légué par son Testament une rente de 1100 liv. pour être employée aux progrès des Sciences & des Arts, crut que l'intention du Testateur ne pourroit être mieux

Provinces ; mais les avantages que celle de Rouen a procurés à la Ville, & les hommes illustres qui sont sortis de son sein & qu'elle y renferme encore, la vengent pleinement de leurs insultes. Ce fut M. de Cideville, Conseiller au Parlement, qui obtint, avec l'aide de M. de Luxembourg, Gouverneur de la Province, les Lettres-Patentes nécessaires pour l'érection de l'Académie : M. de la Roche eut aussi part à l'établissement, & même ce fut lui qui en conçut le premier l'idée.

La Ville a fait à l'Académie l'accueil distingué qu'elle lui devoit ; elle lui a donné un logement dans son Hôtel, & elle lui a confié la distribution de plusieurs Prix qu'elle a établis pour animer l'émulation des Gens de Lettres. Tous les jours encore elle lui donne de nouvelles preuves d'un attachement fondé sur l'estime & la reconnoissance.

---

remplie qu'en appliquant la somme à l'entretien d'une Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts, & il la consacra en effet à cet usage. De là vint l'Académie. Les premiers Membres furent, comme de raison, M. de Cideville, qui fut Académicien honoraire, & M. de la Roche qui en fut le premier Directeur.

Un des plus beaux présents que la Ville ait fait à l'Académie, a été de lui donner l'emplacement où elle a formé le *Jardin des Plantes*, que l'on voit auprès du petit Cours. Ce Jardin a été fait en 1758; il contient les Plantes les plus rares & les plus salutaires: la Serre qui est en face de la grille d'entrée est très-belle, & l'Inscription qui est au-dessus fait honneur au goût de celui qui l'a faite. Il se fait tous les ans, dans ce Jardin, un cours de Botanique public, & l'on choisit pour le faire un des plus célebres Docteurs-Médecins de la Ville. Il y a pareillement au Lieu-de-Santé un cours d'Anatomie, dont le Démonstrateur est un Académicien consommé dans sa partie.

L'Académie a pour Protecteur le Gouverneur de la Province, & pour Membres les Citoyens les plus distingués de la Ville par leur rang, leur naissance & leur mérite littéraire. Elle nomme ses Officiers: le Directeur est, comme ailleurs, chaque Académicien à son tour: les Secrétaires sont perpétuels, & choisis entre tous pour la facilité de leur génie & l'étendue de leurs lumieres; au moins c'est ainsi que donne lieu de croire le mérite de ceux qui remplissent aujourd'hui ces places.

EN L'ANNÉE 1760, commencerent des événements d'un ordre bien différent de ceux dont nous venons de parler. La France avoit la guerre, depuis plusieurs années, avec les Puissances les plus redoutables de l'Europe, & pour en supporter les frais, on avoit accumulé les impôts au point que le peuple en étoit accablé. Au mois de Février de l'année dont nous parlons, le Roi donna un Edit & une Déclaration, pour ordonner de nouvelles impositions encore. Le Parlement présenta au Roi, le 10 Mai, des remontrances qui parurent un chef-d'œuvre du génie échauffé par l'amour de la patrie. Comme elles furent sans effet, il en présenta de nouvelles le 4 Juillet suivant, & d'autres encore le 26 du même mois : ces dernieres furent portées par des Députés que le Parlement choisit à cet effet. Cependant le Roi, ayant fait parler son autorité absolue & déclaré que les impôts qu'il exigeoit, étoient nécessaires pour subvenir aux besoins pressants de l'Etat, l'Edit & la Déclaration furent enregistrés.

La paix fut conclue en 1762, & les peuples se flatterent de voir renaître l'abondance. Au mois d'Avril 1763, il parut un Edit suivi d'une Déclaration, qui or-

donnoit le dénombrement des Biens-fonds du Royaume, la perception d'un nouveau droit d'un sol pour livre, & la prorogation de quatre autres impôts. Le Parlement crut devoir présenter des remontrances sur ces différents objets; mais toute la réponse que le Roi y fit, fut de donner ordre à M. le Duc d'Harcourt, Gouverneur de la Province, d'aller faire transcrire l'Edit sur les registres du Parlement, & de faire signifier à M. le Premier Président de Miroménil & à plusieurs Conseillers, des Lettres de Cachet qui leur enjoignoient de venir rendre compte de leur conduite à Versailles.

Cet ordre de se rendre à la suite de la Cour, aboutit à un exil désagréable; car lorsque les Magistrats furent arrivés à quelques lieues de Versailles, ils reçurent de nouvelles Lettres qui leur ordonnerent de se retirer dans deux malheureux villages qui y étoient désignés, & d'y attendre les ordres de Sa Majesté.

Ceux de Messieurs qui eurent la gloire de souffrir dans cette occasion, pour le bien de la patrie, furent M. le Premier Président de Miroménil, MM. le Président de Rouville, de Saint-Just, de Surlande, de Canappeville, du Fossé, le Couteulx,

teulx, de Pelletot, de Bouville & de Beuville. Ces Messieurs resterent assez longtemps dans leur exil, & ils ne purent jamais obtenir ensuite l'audience pour laquelle ils avoient été mandés. Toutes ces choses se passerent dans le courant des mois d'Août & de Septembre.

Le 17 Novembre, le Conseil d'Etat rendit un Arrêt, qui fut revêtu de Lettres-Patentes, & adressé au Parlement ; il avoit été précédé d'un autre, du 24 Août, qui renfermoit à peu près les mêmes dispositions : dans ces deux Arrêts, étoient contenus des reproches au Parlement, que l'on y accusoit de porter les peuples à la révolte, par son opposition continuelle aux volontés du Roi. MM. du Parlement crurent leur honneur blessé par ces inculpations ; & se jugeant dès-lors incapables de remplir le ministere auguste de Juges, ils chargerent M. le P. P., de présenter au Roi la démission qu'ils faisoient de leurs charges.

M. de Miroménil s'acquitta de cette fonction douloureuse, par un envoi du 19 Novembre. Il y joignit une Lettre, où il disoit au Roi, que s'il n'avoit pas souscrit lui-même l'acte de démission, c'étoit parce qu'il conservoit l'espérance

de voir les Magiſtrats, ſes Confreres, rentrer dans les bonnes graces de Sa Majeſté, & reprendre bientôt leurs fonctions.

De cet inſtant, il s'établit médiateur entre le Roi & le Parlement. Il remplit cette tâche délicate, avec la droiture d'ame & la ſupériorité de genie qui forment ſon caractere. D'un côté, il n'oublia rien pour toucher le cœur d'un Prince qu'il connoiſſoit ſenſible; les expreſſions les plus affectueuſes de l'amour & du reſpect, furent celles qu'il employa dans les Lettres qu'il lui adreſſa. D'un autre côté, il répondit dignement à la confiance que lui avoit montrée ſa compagnie, lorſqu'elle avoit déclaré lui remettre tous ſes intérêts entre les mains. Loin de paroître un moment diſſimuler la juſtice de ſes plaintes, il la repréſenta ſans ceſſe, il la remontra ſous mille formes différentes, & s'il ſupplia le Roi de ne point accepter les démiſſions qu'il lui avoit envoyées, il lui fit entendre en même temps; qu'il ne faiſoit cette priere, que parce qu'il *attendoit de ſa bonté, qu'il détruiroit juſqu'aux moindres veſtiges de ce qui avoit porté les Magiſtrats à lui faire le ſacrifice de leurs charges.*

Le succès fut tel qu'on devoit l'attendre de l'habileté du Négociateur. M. de Miroménil, & MM. le P. de Rouville, d'Escaquelon, d'Hatanville, de Maisons, du Fossé, le Couteulx & Alexandre, eurent ordre du Roi, de se rendre auprès de lui, le 3 Mars 1764. Le Roi reçut ces MM. avec beaucoup de bonté; il reconnut hautement *l'amour de son Parlement de Rouen, pour le bien de l'Etat*, & lui ordonna de reprendre ses fonctions sans délai : en même temps il remit l'acte de démission à M. le P. P.; & l'ayant fait approcher, il lui dit ces mots : »M. le »P. P., j'ai été très-satisfait de la derniere »Lettre que vous m'avez écrite«. Cette Lettre qui est du 16 Décembre 1763, & qui a été imprimée, est en effet un chef-d'œuvre de délicatesse & de sentiment.

Le Parlement reprit ses fonctions, le 14 du mois de Mars; & dans sa premiere séance, il enregistra des Lettres-Patentes, portant révocation des deux Arrêts du Conseil, dont nous avons parlé, & d'autres, contenant diminution sur les Dons Gratuits des Villes de la Normandie, & application d'une partie de leur produit, au soutien des Hôpitaux & Hôtels-Dieu.

Cette rentrée du Parlement, qui fut par elle-même un événement remarquable dans l'Hiſtoire de la Ville de Rouen, le fut encore plus par la joie extraordinaire qu'elle cauſa aux peuples, qui ne donnerent plus à leurs Magiſtrats, que le nom *de Peres de la Patrie.* Tous les corps de la Ville s'empreſſerent à leur rendre hommage, & même de grandes compagnies illuſtres de la Province, députerent des autres Villes pour le même devoir. Les compliments qui furent faits dans cette occaſion, ont été imprimés pour être un monument qui éterniſât la gloire du Parlement, & la reconnoiſſance de la Ville de Rouen.

Après quelques années, la Cour redemandant de nouveaux impôts, ou continuant d'exiger ceux que l'on avoit promis d'abolir, le Parlement toujours attentif aux beſoins des peuples, crut devoir préſenter au Roi de reſpectueuſes remontrances. Comme elles n'eurent point l'effet qu'elles devoient naturellement produire, il ne craignit point de les réitérer, & différa l'enregiſtrement des Edits qui lui furent adreſſés, autant que le lui permirent le reſpect & la ſoumiſſion qu'il avoit pour ſon Souverain. Cette eſpece de

résistance, toute juste, toute modérée qu'elle étoit, déplut beaucoup au ministere, qui vit d'un œil chagrin, traverser des opérations dont il attendoit le succès avec impatience. Ce fut, dit-on, dès ce temps-là, que se forma le projet de vengeance, qui fut exécuté quelque temps après.

En 1771, toutes les charges du Parlement de Paris, ayant été supprimées, & les titulaires dispersés en différents lieux d'exil, sans que la forfaiture à laquelle on attribuoit cette disgrace, eût été instruite & jugée suivant les loix de l'Etat, le Parlement ne put voir un tel procédé avec indifférence. Il se souvint de l'invitation que le Roi lui avoit faite en 1764, de *s'adresser à lui avec pleine confiance*, & il lui fit des représentations sur ce qu'il trouvoit d'illégal & de rigoureux, dans la condamnation du Parlement de Paris.

Loin d'écouter ses plaintes, & d'y avoir égard, on lui fit un crime d'avoir osé les former, & sa suppression fut aussi résolue. En conséquence, le 27 du mois de Septembre, le Roi fit publier un Edit, qui supprimoit le Parlement de Rouen, promettoit à la Basse-Normandie, une Cour Souveraine pour la juger, & réu-

nissoit au ressort du Parlement de Paris, toute la Haute-Normandie.

Ainsi fut détruit l'ouvrage de Louis XII, le pere du Peuple François. Ainsi la plus belle Province de France, celle qui, dans tous les temps, s'étoit montrée la plus affectionnée à ses maîtres, & qui leur avoit fourni les secours les plus abondants, fut dépouillée du privilege que l'autorité de sept Rois lui avoit assurée, en récompense de ses services.

En même temps que le porteur des ordres du Roi, fit publier l'Edit de destruction du Parlement, il fit tenir à chacun des membres qui le formoient, une Lettre de Cachet, qui l'exiloit dans une de ses terres.

Le 4 du mois suivant, la Cour des Comptes, Aides & Finances de Normandie, fut aussi supprimée ; & la Ville de Rouen perdit à la fois, sans qu'aucun crime lui eût mérité ce malheur, tout ce qui faisoit, depuis trois cents ans, son ornement & sa gloire.

Cependant l'intention de la Cour, n'étoit point de laisser la Ville de Rouen & la Haute-Normandie, dans le ressort du Parlement auquel on les avoit attribuées d'abord. Le Roi, par un Edit du mois

de Décembre de la même année 1771, créa à Rouen un Tribunal semblable à ceux qu'il avoit formés déja dans plusieurs Villes du Royaume, & entr'autres à Bayeux, pour la Basse-Normandie.

Ces Tribunaux, qui étoient composés de vingt-cinq Commissaires, s'appelloient *Conseils Supérieurs*, & leur autorité étoit la même que celle des Parlements, pour le jugement des procès & des différents des particuliers ; il y avoit pourtant cette différence, que les causes domaniales, & celles d'appel comme d'abus, ne pouvoient être de leur compétence. Mais ce qui faisoit le caractere distinctif d'un *Conseil Supérieur*, c'est qu'il n'avoit point le droit de délibérer sur l'enregistrement des loix, & de représenter au Roi les besoins de son peuple. A ce moyen, ce n'étoit qu'une représentation très-imparfaite du Parlement, dont le plus beau privilege est d'éclairer le Législateur, & le titre le plus glorieux, est celui de Médiateur entre le peuple & son Roi.

Le 10 Mai 1774, Louis XV mourut de la petite vérole, au Château de Versailles. Ce Prince que son peuple surnomma le *Bien-Aimé*, fut ami de la paix ;

il respecta le repos de ses voisins, il fut fidele à ses traités, & aima à répandre ses bienfaits sur tous ceux qui l'entouroient.

Son petit-fils lui succéda, âgé d'environ vingt ans, & prit le nom de LOUIS XVI. A peine fut-il monté sur le Trône, qu'il s'annonça à la Nation, par des actes d'équité & de bienfaisance. Le premier soin qui parut l'occuper, fut de prendre des mesures sages, pour assurer le paiement des dettes de l'État; & le premier Edit qui parut sous son regne, contint la remise du droit de joyeux avénement, que les loix lui accordoient.

Bientôt le choix qu'il fit de nouveaux Ministres, ne permit plus de douter de la tendresse qu'il avoit pour ses sujets. Le jour de S. Louis, il confia la Garde des Sceaux, à M. Hue de Miroménil, & l'administration de ses Finances, à M. Turgot. La France entiere se félicita de leur élévation, qu'elle regarda comme un gage assuré de son bonheur; mais la Ville de Rouen, & la Province dont elle est la Capitale, firent éclater leur alégresse, par des transports plus marqués. Elles avoient un sujet de joie particulier, en ce que les deux nouveaux Ministres étoient de famille Normande, leurs Aïeux s'étant distingués

diſtingués dans les premieres charges du Parlement, elles crurent pouvoir eſpérer d'eux une protection plus ſignalée, & ſurtout dans la grande affaire qui intéreſſoit alors tout le Royaume; je veux dire, le rétabliſſement des Parlements.

Leurs eſpérances ne furent point trompées. Dès le mois d'Octobre ſuivant, M. le Duc d'Harcourt, Gouverneur de la Province, eut ordre de ſe rendre à Rouen; & le 12 de Novembre, il porta au Parlement & à la Cour des Comptes, Aides & Finances, un Edit qui les rétabliſſoit dans leur premier état. Le préambule de cet Edit, fut auſſi honorable pour la Province de Normandie, que les diſpoſitions qu'il contenoit lui étoient avantageuſes. Le Roi y déclara que l'antiquité du Parlement de Rouen, & les ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, n'étoient pas les ſeules raiſons qu'il avoit enviſagées, pour ſe porter à le rétablir; mais qu'il avoit encore conſulté le Vœu de ſa Province de Normandie: ajoutant qu'il la regardoit comme importante à la France, moins encore par ſon étendue & ſon opulence, que par ſa fidélité & ſon attachement inviolable à la perſonne de ſes Souverains.

Le 14 du même mois, le Parlement fit sa rentrée accoutumée. Le Duc d'Harcourt y siégea comme Conseiller d'Honneur; ce Seigneur respectable, parut dans cette cérémonie, avec un air de satisfaction qui fut remarqué du public, & qui lui mérita de sa part, les applaudissements les plus flatteurs.

Il seroit difficile de représenter ici les transports de joie que fit éclater la Ville de Rouen. On concevra sans peine, à quel excès elle fut portée, si nous disons qu'elle ne pourra jamais être égalée, que par celle qu'inspireroit la présence de l'auguste Auteur du bienfait, ou du grand homme qui a été son organe.

Fin du quatrieme & dernier Livre.

SUIVENT trois Dissertations, contenant des éclaircissements sur quelques points de l'Histoire de Rouen. La premiere, a pour objet le Miracle de la Gargouille, *attribué à S. Romain, & le Privilege qui porte son nom. La seconde, est du P. Lobineau, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, & contient des objections contre quelques assertions de Dudon, Doyen de S. Quentin, que nous avons suivies dans notre Histoire. La troisieme est, pour les choses & le style, de M. l'Abbé de Vertot, & donne les réponses aux objections de Dom Lobineau. Elle est extraite de son* Traité de la Mouvance de la Bretagne.

PREMIERE DISSERTATION,

Sur le Miracle de S. Romain, & le Privilege qui porte son nom.

ON a beaucoup raisonné sur le Miracle de Saint Romain, que j'ai cru devoir rapporter, dans l'Histoire de Rouen.

Des Critiques prétendent que le Serpent dont il y est question, qui est appellé *la Gar-*

N 2

gouille, n'a jamais été que l'emblême d'un autre Miracle de S. Romain, qui fit rentrer dans son lit la riviere de Seine qui s'étoit débordée, & qui alloit inonder la Ville. C'est ce Miracle qui est exprimé avec tant d'énergie & de grace dans la belle strophe de Santeuil :

Tangit exundans aqua civitatem,
Voce Romanus jubet efficaci
Audiunt fluctus, docilisque cedit
Unda jubenti.

Ils ajoutent que le nom donné par le Peuple à ce serpent fabuleux, est lui-même une preuve qu'il ne fut jamais qu'une représentation, puisque le mot de *Gargouille*, vient évidemment du Latin *Gurges*, qui ne convient qu'à un fleuve.

D'autres se contentent de dire, que S. Romain n'a jamais opéré un tel miracle, & qu'on lui attribue mal à propos une action de S. Nicaise, qui seul a eu le mérite de délivrer la Normandie d'un Serpent monstrueux.

D'autres enfin révoquent en doute & le Miracle de S. Romain, & celui de S. Nicaise, fondés sur ce qu'aucune autorité digne de foi n'en assure la certitude.

Quoi qu'il en ſoit du mérite de ces diverſes Critiques, c'eſt une choſe certaine & inconteſtable que le Chapitre de Rouen a rapporté dans pluſieurs occaſions ſolemnelles le Miracle de S. Romain, tel que je l'ai donné; qu'il l'a annoncé comme étant la tradition conſtante & ſuivie de ſon Egliſe & de tout le Dioceſe; que cette tradition a été affirmée par une enquête juridique; enfin que le miracle eſt rapporté dans les déclarations qui confirment le privilege, comme étant la baſe de la conceſſion de Dagobert qu'elles ratifient. Si nous étions obligés de rejetter de l'Hiſtoire tous les faits qui ne ſont pas appuyés ſur des témoignages plus forts & plus authentiques, il n'y auroit preſque rien à dire ſur les ſiecles un peu éloignés de celui où nous vivons. On ne peut donc me faire aucun reproche de crédulité ſur ce que j'ai rapporté du Dragon domté par S. Romain. Il ne s'agiſſoit point là de donner mon ſentiment particulier, ou celui des Savants, mais de rendre compte de l'opinion générale & publique; & où pouvois-je la trouver plus nettement & plus fortement exprimée que dans les Actes que je viens d'énoncer, & dont voici le détail?

Le premier eſt une enquête faite en

1394, par l'ordre de Charles V, dans laquelle le Chapitre fit entendre un grand nombre de témoins sur l'origine, sur la forme & sur les prérogatives de son Privilege. Les témoins y déclarerent qu'ils sçavoient par une tradition constante & universelle le Miracle du Serpent, attribué à S. Romain.

Le second est la harangue que firent les Chanoines de Rouen, lorsqu'ils vinrent à l'audience de l'Echiquier, insinuer leur Privilege à Charles VIII, qui y siégeoit en personne. Ils y exposerent positivement que ce Privilege avoit été accordé à S. Romain, pour avoir, avec deux prisonniers, tué un fameux Dragon qui fut emmené jusqu'au pont & jetté à la riviere. Ce fut d'après cette exposition que Charles VIII confirma ce Privilege, en consentant formellement à son exercice.

Le troisieme sont les Lettres de confirmation obtenues de Louis XII en 1512, au mois de Novembre, où l'on voit dans l'exposé qu'il y avoit hors la Ville de Rouen & auprès des murs, une bête horrible & monstrueuse en forme de grand Serpent & Dragon, qui chaque jour faisoit grand carnage, dévoroit toutes créatures tant humaines qu'autres, & faisoit périr les Navires. Que S. Romain, pour délivrer son

Peuple de l'horrible & cruel Serpent, se résolut d'aller à la caverne de cette bête, & ne trouvant personne qui voulût l'accompagner, la Justice lui donna un prisonnier condamné à mort. Que par le Miracle, S. Romain prit cette bête, lui mit son étole au cou, & lors toute férocité cessant, la bailla audit prisonnier criminel, qui l'amena sans résistance jusques dans la Ville, où publiquement elle mourut & fut consumée par le feu. Qu'en mémoire & considération de ce Miracle, le Roi Dagobert I accorda à S. Ouen, Chancelier de France & aussi Archevêque de Rouen, le privilege, faculté & autorité de délivrer tous les ans un prisonnier ou prisonniere pour quelque cas ou crime qu'ils soient détenus. C'est d'après cet exposé, & pour honorer la mémoire de ce Miracle, que Louis XII confirma le privilege. Enfin c'est aussi d'après cet exposé & sur la représentation des Lettres de Louis XII qui le renferment, que Henri IV donna la fameuse Déclaration de 1597, qui fixe l'état des droits du Chapitre par rapport au Privilege.

En voilà assez sans doute pour faire voir que le Miracle de S. Romain n'est pas seulement appuyé sur un bruit vague, & le résultat d'une tradition populaire, mais en-

core l'opinion générale & authentique du Chapitre de Rouen, qu'il a toujours présentée comme le fondement du beau Privilege dont il jouit, & qu'il n'a jamais rétractée depuis. Cela étant, les Historiens doivent le rapporter, non pas peut-être comme un fait dont la vérité est évidemment prouvée, mais comme un fait reconnu & publiquement adopté par ceux qui sont les dépositaires de la tradition qui a dû naturellement nous le transmettre.

Mais, disent les Critiques qui ont travaillé sur ce sujet, c'est une chose constante & avérée, qu'aucun Historien du temps n'a fait menion du Miracle attribué à S. Romain. Il est certain encore que ce n'est que très-long-temps après l'époque qu'on lui donne, qu'on commence à trouver des vestiges de la tradition qui nous l'a fait parvenir. De là se doit tirer cette conséquence facile, que le Miracle peut être un fait vrai, mais que personne ne peut en affirmer la vérité.

D'ailleurs, ajoutent-ils, si l'on veut avoir la véritable origine du Privilege de S. Romain, on la trouve sans peine dans la piété de nos anciens Souverains, & le desir qu'ils avoient d'honorer, à certains jours, d'une maniere plus solemnelle, le mystere principal de notre

Religion. Cette origine ſi naturelle lui eſt commune avec tous les autres établiſſements de ce genre qui ont lieu en France, comme ſont ceux d'Orléans & de Vendôme. Tout concourt à la lui aſſurer, & même le jour qui a été dans tous les temps fixé pour l'exercer: on ſait que la fête de l'Aſcenſion eſt celle où l'Egliſe célebre d'une maniere toute particuliere la délivrance des hommes de la tyrannie du démon; & il eſt clair que c'eſt pour donner plus d'éclat à cette ſolemnité que nos Souverains ont bien voulu, en mémoire de cette délivrance myſtérieuſe, en accorder une corporelle à un priſonnier.

Toutes ces raiſons & ces explications forment ſans doute des objections bien réelles; mais auſſi ſi l'on peſe d'une autre part les autorités reſpectables qui empêchent de les admettre, il y aura plus de difficulté qu'on ne le penſe d'abord. Nous avons vu qu'une tradition longue & ſolemnelle eſt la baſe ſur laquelle porte la certitude du Miracle, dont rien d'ailleurs ne prouve la fauſſeté; nous ſavons enſuite que bien des faits qu'il ſeroit très-dangereux de contredire, n'en ont pas une beaucoup plus ſolide, de maniere qu'on ne pourroit détruire l'un, ſans ébranler fortement tous les autres. Alors à quoi bon

toucher à ces objets ? ne vaut-il pas mieux avancer un fait, quoiqu'il ne soit pas rigoureusement établi, que de risquer de détruire ce qui est le fondement de la paix & de la tranquillité publique ?

La derniere loi qui assure le privilege de Saint Romain, & qui est faite aussi pour en régler l'exercice, est la Déclaration de Henri IV, donnée à Rouen en 1597. Elle porte que le Roi, après avoir pris l'avis des Princes de son Sang & des Officiers des Compagnies Souveraines assemblées à Rouen, veut, conformément à l'Edit du Roi Louis XII, & pour servir de Réglement inviolable : 1°. Que tous ceux qui se trouveront accusés du crime de leze-majesté, hérésie, fausse-monnoie, assassinat & guet-à-pens, violement & efforcement de fille, ne pourront être admis audit privilege. 2°. Que ceux qui voudront s'en éjouir, sont obligés de se présenter en personne, & être actuellement prisonniers au jour de l'insinuation, sans que le Chapitre puisse en prendre aucun de ceux qui seront depuis emprisonnés, que Sa Majesté déclare indignes de ladite grace. 3°. Que du jour de ladite insinuation, cesseront les jugements des criminels ; sans discontinuation néanmoins des procédures, comme

informations, décrets, récollements & confrontations : à ce que les Procès se puissent instruire & mettre en état pour être jugés incontinent après le jour de la cérémonie de la châsse S. Romain. Au surplus, la Déclaration confirme le Privilege à toujours, & veut qu'il s'étende non-seulement au criminel ou criminelle principale, mais encore à tous les complices arrêtés pour le même crime, qui se trouveront dans les prisons au jour de l'insinuation.

Il y a procès pendant au Conseil du Roi depuis l'an 1698, entre la Cour des Aides & le Présidial de Rouen d'une part, & le Chapitre de la Cathédrale de l'autre, sur une opposition faite à l'insinuation de l'année 1697.

Comme beaucoup de personnes desirent de savoir exactement ce qui se pratique dans l'exercice du Privilege de S. Romain, nous croyons bien faire en transcrivant ici la relation qui s'en trouve dans nos Archives.

TOUS les ans, le lundi d'après le Dimanche de la Quasimodo, le Chapitre de la Cathédrale assemblé, nomme quatre Chanoines pour aller, quinze jours après, faire l'insinuation du Privilege de S. Romain, en la maniere accoutumée. Ce jour venu, les Députés vont, en surplis & en aumusses, ac-

compagnés chacun d'un Chapelain, & précédés de l'Huissier-Messager du Chapitre, se présenter à la Grand'-Chambre du Parlement. La Cour les fait entrer, & un d'eux dit ce qui suit : » Messieurs, nous sommes » députés du Chapitre de l'Eglise Métropo- » litaine & Primatiale de Rouen, pour sup- » plier la Cour de vouloir accorder acte » audit Chapitre de l'insinuation qu'il lui » fait du Privilege de S. Romain, qui est » tel, que nul prisonnier criminel étant » dans les prisons, qui pourra y être ame- » né ou s'y rendre, ne sera transféré, in- » terrogé, molesté, questionné, jugé en » quelque maniere que ce puisse être, jus- » qu'à ce que ledit Privilege ait sorti son » entiere exécution «. La Cour, sur les conclusions du Procureur-Général, accorde acte aux Suppliants de l'insinuation par eux faite du Privilege de S. Romain, pour par eux en jouir en la maniere accoutumée, & aux termes des Edits & Déclarations de Sa Majesté.

De là les Députés doivent se présenter en la Cour des Comptes, Aides & Finances ; mais comme le Chapitre ne veut pas se servir, en lui parlant, du terme de *supplier*, qu'il emploie pour le Parlement, la Cour refuse de recevoir l'insinuation du Privilege. Ainsi le Chapitre est

obligé de faire signifier au Greffe son acte d'insinuation, qui est semblable à celui qui est transcrit ci-dessus, à l'exception qu'au lieu du mot de *supplier*, il y a celui de *prier*.

Les Députés vont aussi au Bailliage insinuer leur Privilege; mais loin de vouloir s'y servir du terme de *supplier*, ils ne veulent pas même employer celui de *prier*. Cela produit une scene assez extraordinaire; c'est qu'aussi-tôt que le Député du Chapitre a ouvert sa bouche pour parler, le Lieutenant-Général prononce son *dictum* d'une voix assez haute pour couvrir celle du Chanoine, & le fait durer assez long-temps pour qu'il puisse finir après lui; de maniere qu'on n'entend presque point le discours du Député.

Depuis le jour de l'insinuation jusqu'au jour de l'Ascension, on ne peut exécuter ni transférer hors des prisons, aucuns des prisonniers qui pourroient prétendre à la grace accordée par le Privilege. Pendant les trois jours des Rogations, deux Chanoines-Prêtres, députés à cet effet, accompagnés du Greffier du Chapitre & de deux Chapelains, vont en habit de cérémonie dans toutes les prisons de la Ville & des Fauxbourgs de Rouen, où on leur représente les criminels qui peuvent jouir du

privilege, dont ils reçoivent les confessions & déclarations.

Le jour de l'Ascension, au matin, les deux mêmes Chanoines font une nouvelle visite dans les prisons, pour voir s'il ne s'y est pas rendu quelque nouveau prisonnier, & ensuite on tient le Chapitre où les Chanoines-Prêtres ont seuls droit d'assister; on y fait lecture des confessions & déclarations des criminels; & l'on élit, à la pluralité des suffrages, celui qui doit jouir du privilege de la Fierte.

Cependant le Parlement s'assemble en robes rouges, sur les neuf à dix heures, & il entend dans sa chapelle, une Messe solemnelle qui est chantée par la Musique de la Cathédrale; après quoi il va dans la Grand'-Chambre, où le Chapelain de la Confrairie de S. Romain vient remettre à M. le Premier Président le *Cartel* contenant le nom du prisonnier choisi par le Chapitre, celui de la prison où il est détenu, & l'espece du crime dont il est coupable, avec toutes ses circonstances, & le nom de tous les complices qui y ont eu part & qui doivent jouir du privilege. M. le Premier Président ouvre le billet & le met sur le Bureau. On le lit, & la Cour ordonne que le prisonnier & les pieces de son Procès seront incessamment transférés

en la Cour. Cela fait, M. le Premier Président nomme un Rapporteur, qui instruit sur le champ le Procès & en fait son rapport : le prisonnier est amené & interrogé sur la sellette, & vu ce qui résulte de l'interrogatoire & des pieces du Procès, la Cour juge si le crime est tel que le prisonnier puisse jouir du Privilege. Si elle trouve le cas *fiertable*, on fait rentrer le prisonnier dans le parquet, où il se met à genoux, & M. le Premier Président, après lui avoir fait une remontrance sur l'énormité de son crime, prononce l'Arrêt qui *ordonne qu'il sera présentement délivré aux Doyen, Chanoines & Chapitre de Notre-Dame de Rouen, pour par lui jouir du Privilege de S. Romain pour les cas par lui confessés & mentionnés au Procès, & non pour autres.*

L'Arrêt rendu, le prisonnier est remis au Chapelain, qui le conduit au *Hallage*, escorté par les Gardes de la Ville ; là on lui ôte les fers qu'il avoit aux pieds, & on les lui passe au bras ; ensuite on le conduit en la place de la Vieille-Tour, où il monte en la Chapelle de S. Romain, qui est sur une espece de théatre élevé de vingt-cinq pieds ou environ.

Le Hallage & la Place de la Vieille-Tour étoient autrefois, comme on sait, le Pa-

lais des Ducs de Normandie : l'usage immémorial d'y conduire le prisonnier avec ses fers, & de ne les lui ôter qu'à cet endroit, prouve que sa délivrance est une pure grace du Souverain, qui seul en effet peut avoir droit de disposer de la vie de ses sujets.

Lorsque le Parlement a rendu l'Arrêt de délivrance, le Chapitre qui en est informé aussi-tôt par un de ses Officiers, brûle toutes les confessions & déclarations qui lui ont été apportées, excepté celle du prisonnier délivré, qui est remise aux mains du Grand-Pénitencier. Ensuite il va en procession à la place de la Vieille-Tour, faisant porter toutes les châsses de la Ville, & sur-tout la *Fierte* de S. Romain. Lorsqu'on est arrivé sur la place, on monte la Fierte dans la Chapelle, & après quelques cérémonies ecclésiastiques, le prisonnier à genoux la souleve par trois fois avec ses épaules. Alors son absolution & sa délivrance sont complettes : la procession revient à la Cathédrale, & le prisonnier la suit couronné de fleurs, en portant le devant de la Fierte, & escorté de ses complices, s'il en a quelques-uns. On lui dit une Messe dans la Chapelle de S. Romain, & après il va, avec le Chapelain, à la Vicomté de l'Eau ; il y écoute une exhortation

exhortation, & ſe rend enſuite chez le Maître de la Confrairie de Saint Romain, où il paſſe la nuit. Le lendemain matin il va au Chapitre qui ſe trouve aſſemblé, où on lui fait publiquement une remontrance, après laquelle il ſe retire, & s'en va en paix.



SECONDE DISSERTATION,

DU R. P. LOBINEAU, RELIGIEUX DE LA CONGRÉGATION DE S. MAUR.

Que la Bretagne n'a point été donnée à Rollon.

IL se trouvera plus d'un Lecteur qui s'étonnera que l'on n'ait rien dit dans le cours de l'Histoire (celle de Bretagne), de cet hommage prétendu de la Bretagne, qui fut accordé aux Ducs de Normandie par le Roi Charles le Simple, selon Dudon, Doyen de S. Quentin, & plus de cinquante Auteurs qui l'ont fidélement copié. Ce n'est pas que le peu qu'on en a dit, appuyé sur l'autorité de Flodoard, ne soit plus que suffisant pour détruire cette fable; mais on souhaitera sans doute de voir ce point d'Histoire plus développé, puisqu'il est d'une si grande conséquence; c'est sur quoi l'on va satisfaire la curiosité du Lecteur.

Le Doyen de S. Quentin raconte que Rollon ou Raoul, chef des Normands, pendant qu'ils assiégeoient Paris, prit Bayeux, & épousa Poppa, fille de Bérenger, Comte de la même Ville. Que dans

la suite il fut baptisé par Franco, qui étoit Archevêque de Rouen dès l'an 876. Qu'il épousa Gisla, fille de Charles le Simple. Que Charles le Simple lui donna la Bretagne avec la Normandie. Qu'Allain & Bérenger, Princes des Bretons, lui firent hommage & le firent aussi à son fils Guillaume Longue-Epée, & à Richard I, fils de Guillaume; suivoient leurs Cours & servoient dans leurs armées.

Voilà cinq fables dont on voit la fausseté. Rollon n'a jamais pris Bayeux, ni épousé la fille d'un Comte de Bayeux. La preuve de la premiere partie de cette proposition est prise de Flodoard, Auteur contemporain (mort en 966). On lit dans son Histoire, que l'an 924, du consentement de Rodolphe, on ajouta au pays déja possédé par les Normands, le Mans & Bayeux. Bayeux n'étoit donc pas déja aux Normands. Rollon n'avoit donc pas pris cette Ville, ou s'il l'avoit prise, il ne l'avoit pas gardée. Le premier paroît plus probable; aussi bien Flodoard ne dit pas un mot de cette prise de Bayeux. Mais les Normands n'entrerent pas en possession de Bayeux, même cette fois; car on voit dans le même Auteur, que l'année suivante les habitants de cette Ville firent une incursion sur les terres que les Normands pos-

ſédoient au-delà de la Seine ; c'eſt-à-dire dans le ſens de Flodoard, qu'ils ravagerent le pays de Caen & Liſieux, pendant que ceux de Paris en faiſoient autant du côté d'Evreux.

Il n'eſt pas moins faux que Poppa, premiere & ſeule femme de Rollon, fût fille d'un Bérenger, Comte de Bayeux ; elle étoit fille d'un N. de Senlis, ſelon la chronique de S. Etienne de Caen, qui ſuit Dudon par-tout ailleurs. Et Dudon même dit ailleurs, que Richard I, petit-fils de Poppa, étoit neveu de Bernard de Senlis. Il falloit donc que ſa mere ou ſa grand'mere fuſſent ſœurs de Bernard de Senlis, ou que Bernard de Senlis eût épouſé quelque tante de Richard. Comme le dernier ne ſe trouve point, reſte que le dernier ſoit vrai. Or la mere de Richard n'étoit point ſœur du Comte de Senlis ; c'étoit donc du côté de ſon aïeule que Richard étoit neveu du Comte de Senlis.

Venons au ſecond fait. Rollon a été baptiſé en 912, ſelon le Doyen de S. Quentin ; donc il n'a point été baptiſé par Franco, Archevêque de Rouen. La raiſon eſt que l'Archevêque de Rouen de ce temps-là s'appelloit Vito, & non pas Franco, & que Vito a tenu le ſiege de Rouen, du moins depuis l'an 909, qu'il aſſiſta au Concile de Troſley aſſemblé par Hervé, Ar-

chevêque de Rheims, juſqu'à 919, que le Pape lui écrivit, auſſi-bien qu'à l'Archevêque de Rheims, ſur la converſion des Normands, ſelon Flodoard; & pour faire voir que c'eſt à Vito, & non pas à l'autre que les Normands ſont redevables de leur foi, l'on n'a qu'à lire le chapitre XIV du quatrieme livre de Flodoard.

Le troiſieme fait n'eſt pas plus vrai que les deux autres. En 912, Charles le Simple ne pouvoit avoir de fille qui fût en âge d'être mariée, puiſqu'il n'avoit que trente-deux ou trente-trois ans, & n'étoit marié que depuis huit à neuf ans. Voici l'origine de cette fable. Il eſt vrai qu'il y a eu une Giſla, mariée à un Prince Normand qui ſe fit Chrétien; mais ce mariage ſe fit en 882, & non pas 912. Giſla étoit fille de Lothaire, fils de l'Empereur du même nom, & non pas fille de Charles le Simple, qui n'avoit encore que trois ou quatre ans. Enfin ce Prince Normand étoit Godefroi, & non pas Rollon. Tout cela ſe prouve par quatre ou cinq Auteurs contemporains. Le premier eſt une Chronique imprimée dans Duchêne, parmi les Hiſtoriens Normands, *p.* 882. *Obſidentur Normanni apud Haſlac à Karolo rege..... at Godefridus rex Normanorum ad Imperatorem exiit, ab eoque accepit regnum Friſanum quod Roricus rex tenue-*

rat, itemque Imperator dedit ei uxorem Gislam filiam Lotharii regis. Le second, c'eſt Reginon, qui outre cela dit encore que Godefroi fut baptiſé, & que l'Empereur fut ſon parrain, en quoi il eſt ſuivi des Annales de Metz & de Sigebert. Dudon pouvoit avoir lu partie de ces Auteurs; il a cru que ces incidents pourroient embellir ſon hiſtoire, & n'a point fait difficulté d'ôter Giſla à Godefroi, pour la donner à ſon Rollon, ſans faire réflexion qu'il étoit trop vieux pour ſe marier, & que Giſla, s'il y en a eu une de ce nom fille de Charles le Simple, ce qui eſt faux, étoit trop jeune pour être mariée. Il eut mieux fait, comme dit Paul Emile, de garder cette Princeſſe pour le fils de Rollon; & Mézerai a eu aſſez d'honneur pour abandonner ici ſon Dudon, quoiqu'il le ſuive ordinairement avec aſſez d'exactitude.

Toutes les fauſſetés que l'on vient de montrer en Dudon, ne regardent la Bretagne qu'autant qu'elles font voir que c'eſt un Auteur qui ne mérite aucune créance, & qu'il n'y a pas plus de fonds à faire ſur ſon autorité que ſur la Théogonie d'Héſiode ou ſur l'Iliade d'Homere; auſſi Voſſius a-t-il dit de lui, qu'il a écrit l'Hiſtoire en Poëte: *Poëticè magis, quàm Historicè.* Mais ce qui reſte à dire, regarde uniquement la Bretagne.

Tout de même que le Doyen de S. Quentin s'est approprié pour son Rollon une fille du Roi qu'il avoit trouvée mariée avec un Prince Normand fait Chrétien ; il a aussi attribué aux Normands de Rouen & de la Seine, ce qu'il a trouvé dans Flodoard & ailleurs, que la Bretagne fut abandonnée aux Normands de la Loire. Mais qui ne sait pas la différence qu'il faut mettre entre les Normands de la Loire & ceux de la Seine : les uns étoient Chrétiens, & les autres étoient encore Idolâtres ; les uns étoient gouvernés par Rollon, par Guillaume, par Richard ; & les autres par Raginold, par Félécan, par Incon. Ce seroit perdre le temps inutilement, que d'accumuler d'autres différences pour distinguer des gens que Dudon seul a confondus. Qu'on lise Flodoard, & l'on verra que le pays accordé aux Normands de la Seine, étoit d'abord renfermé entre l'Epte & la Seine, & n'avoit de Ville considérable que Rouen, & qu'on l'augmenta dans la suite peu à peu jusqu'à Bayeux exclusivement ; que les Normands de Rouen faisoient plus d'efforts pour s'étendre du côté de la Picardie que du côté de la Bretagne. Enfin que ce ne fut que l'an 933, que le Roi Rodolphe leur abandonna le Cotentin. Voici comme Flodoard en parle : *Willelmus*

princeps Normannorum Rodulfo regi se committit, cui etiam rex dat terram Britonum in orâ maritimâ sitam. Il faut savoir ce que Flodoard entend par *terram Britonum in orâ maritimâ sitam.* Ce n'est pas la Bretagne, parce qu'elle venoit d'être donnée aux Normands de la Loire ; & que Flodoard, quand il parle de la Bretagne, ne l'appelle point *terram Britonum*, mais simplement *Britanniam* ; & d'ailleurs les Normands de Rouen n'étoient encore maîtres ni de Bayeux, ni de Coutances, comme il paroît par le même Auteur ; ce n'est donc pas la Bretagne, proprement dite, qui leur fut donnée, c'eût été comme si on leur eût donné la Brie ou l'Artois ; mais ce fut le Cotentin, possédé par les Bretons depuis le temps de Salomon jusqu'alors. On a vu ailleurs que Charles le Chauve fit présent de tout ce pays à Salomon, & les actes auxquels on a renvoyé le lecteur, font voir que le Prince Breton en distribua les fiefs & les terres aux Seigneurs de sa Cour, & que les Bretons s'en mirent effectivement en possession ; c'est pour cela que Flodoard appelle ce pays *terram Britonum.* Reginon lui a aussi donné le même nom, & dit à l'an 890, que les Normands descendirent en Bretagne, & prirent Saint-Lo. Or Saint-Lo est dans le Cotentin : le Cotentin étoit,

donc

donc de la Bretagne, du temps de Reginon; ce ſentiment n'eſt point particulier aux Hiſtoriens de Bretagne. *Voyez Polidore, Virgile. Hiſt. L. 5.*

Il reſteroit à parler de l'hommage fait à Rollon & à ſes ſucceſſeurs, par les Princes Bretons; mais après avoir prouvé que la Bretagne ne leur a point été donnée, il eſt inutile de s'arrêter à prouver que ces Princes ne leur ont point fait hommage; & puis le raiſonnement du Doyen de S. Quentin, ſe détruit de lui-même. La Bretagne fut ſelon lui donnée aux Normands, pour leur fournir des vivres en attendant que la Normandie fût cultivée : la Bretagne ne devoit donc plus être à eux, quand la Normandie ſeroit en état de nourrir ſes Habitants; mettons qu'il ait fallu environ quatre ou cinq ans pour cultiver la Normandie : les Bretons étoient donc quittes avant la mort de Rollon, de la ſervitude qu'on leur avoit impoſée. Quel hommage prétendoient donc Guillaume, Richard & leurs ſucceſſeurs ? Et Rollon même étoit-il en droit de prétendre qu'un Pays qui devoit lui fournir des vivres, lui fît hommage ? Quel rapport ſi néceſſaire y a-t-il de l'un à l'autre ? Mais c'eſt gratis que l'on fait tous ces raiſonnements ſur des faits qui ſont déja détruits par avance. Il ſuffit d'a-

jouter qu'Alain ne put faire hommage à Rollon, parce que Rollon eſt mort vers l'an 925, (ſelon Flodoard) quoi qu'en diſe Dudon, qui le fait mourir en 917; & qu'Alain n'eſt revenu en Bretagne, que l'an 936. Il n'a point fait par la même raiſon hommage à Guillaume Longue-Epée, lors de ſon élévation, puiſqu'il étoit encore en Angleterre; il faut juger des autres hommages comme de ces deux-là. Alain, comme on le voit par la ſuite de l'Hiſtoire, avoit aſſez d'autres affaires à démêler chez lui, auſſi-bien que Bérenger; & s'ils ont eu des différents avec les Normands, ce n'a été ni avec Rollon, ni avec ſes ſucceſſeurs, mais avec Ragenold, Felecan, Incon, & les Normands de la Loire.



TROISIEME DISSERTATION,

Contenant les Réponses de M. de Vertot, aux Objections de D. Lobineau.

IL faut convenir que rien n'est plus propre que la critique pour nous apprendre à distinguer le faux d'avec le vrai, & pour nous conduire sûrement dans les routes obscures de l'antiquité; mais cette méthode si nécessaire pour juger sainement du caractere des anciens Auteurs, dégénere quelquefois en pure chicane, quand elle n'est pas accompagnée d'autant de bonne foi que de sagacité & de pénétration. Quelques mots supprimés dans un Historien, une date anticipée, des expressions originales affoiblies par une traduction infidelle, une application trop générale de certaines regles à des faits particuliers, tout cela sert à ajuster à son plan les différentes autorités qu'on cite, & tourne même en objections, les preuves les plus essentielles d'un fait qu'on a intérêt de ruiner.

C'est ainsi que le P. Lobineau en attaquant l'autorité de Dudon, Doyen de S. Quentin, prétend détruire en même temps

celle de plus de cinquante Historiens, qui n'ont fait, dit-il, que le copier servilement. Son raisonnement seroit juste, & ce seroit même le plus court, si ces Ecrivains qu'il méprise assez pour ne daigner pas les nommer, n'avoient parlé précisément que des mêmes hommages qu'on trouve dans le Doyen de S. Quentin : mais comme la plupart de ces Auteurs ont traité successivement d'autres hommages rendus par les Comtes de Bretagne, aux Ducs de Normandie, depuis la mort du Doyen de S. Quentin, ce sont différents faits, & par conséquent, ce sont aussi différentes autorités. C'est l'exception qu'il faut apporter à cette regle générale de la critique, que plusieurs Historiens qui rapportent successivement un ancien fait historique, ne lui donnent pas plus d'autorité qu'il en tire du seul Auteur original qu'ils n'ont fait que copier. Ainsi je crois que sans s'arrêter d'abord à faire le procès au Doyen de S. Quentin, il seroit bon d'aller droit à la difficulté; je veux dire, d'examiner si effectivement c'est une fable ou une vérité que cet hommage des Bretons, prétendu par les Ducs de Normandie.

Si ce n'est qu'une fable, elle sera tombée, comme beaucoup d'autres, & perdue

dans l'obscurité des siecles ; si, au contraire ; cette seigneurie immédiate des Princes Normands est un fait constant, on en retrouvera des traces dans l'Histoire & à chaque mutation de Seigneur ; & les hommages rendus successivement par les Bretons, aux Ducs de Normandie, seront autant de preuves sans replique, de l'exactitude & de la fidélité du Doyen de S. Quentin.

Commençons par un Ecrivain anonyme que M. Duchêne croit Religieux de l'Abbaye de Fleury, & qu'il place même dans son recueil des Historiens de Normandie, avant le Doyen de S. Quentin. Rollon encore idolâtre, dit cet Auteur, en parlant des conquêtes des Normands, étoit le Chef de ces Païens; il emporta d'abord la Ville de Rouen; il s'attacha ensuite pendant presque une année entiere, au siége de Paris : mais n'ayant pu prendre cette Ville, il tourna l'effort de ses armes du côté de Bayeux, qu'il ruina. Meaux devint sa conquête ; il passa ensuite en Angleterre ; il y fit la guerre avec succès pendant trois ans, & il n'en revint qu'après avoir fait une étroite alliance avec cette nation. Cet Auteur ajoute un peu plus bas : enfin sous le regne de Charles le Simple, le même Rollon fortifié du secours des Anglois, ayant par-

tagé son armée, entra en France par la Seine, par la Loire & par la Garonne. Charles ménagea une entrevue avec le Barbare, par le moyen de l'Archevêque de Rouen : ce Prince pour en obtenir la paix, lui céda tout le Pays, appellé depuis Normandie, depuis la riviere d'Andelle jusqu'à l'Océan. Il lui donna depuis sa conversion à la foi Chrétienne, sa fille Gisla en mariage ; & par ce même traité, continue notre ancien Chroniqueur, il ajouta à cette portion du Royaume de Neustrie, qu'il avoit cédée à Rollon, toute la Bretagne, pour en jouir au même titre qu'il la possédoit, & dans la vue d'engager ce Chef des Barbares, par un si grand fief, à demeurer comme un Vassal très-fidele, inviolablement attaché aux intérêts de la France.

On voit par l'extrait de cette ancienne Chronique, que Rollon entra deux fois en France ; que dans sa premiere incursion, il ravagea la Ville de Bayeux, *Bajocas evertit*. Mais il ne fit alors que passer comme un torrent : les Habitants de cette Ville purent se rétablir pendant son séjour en Angleterre : ils ne devinrent ses Sujets légitimes, que par le traité de S. Clair, & peut-être même que malgré ce traité, ils ne devinrent des Sujets entié-

rement soumis, que par l'effort de ses armes.

On voit en second lieu, par le même Historien, que Rollon attaqua la France en même temps, par trois endroits différents, & que ses flottes entrerent dans nos Provinces par la Seine, par la Loire, & par la Garonne. Raoul ou Rollo, disent les anciennes Chroniques de Bretagne, fit entrer son armée en France par trois lieux, par l'eau de Seine, par l'eau de Loire, & par l'eau de Gironde.

Il ne faut donc pas distinguer dans cette expédition, les Normands de la Seine de ceux de la Loire, comme le prétend le P. Lobineau, puisque dans cette occasion, les uns & les autres recevoient les ordres de Rollon, & combattoient sous ses enseignes.

On voit enfin par le même Historien, que ce Chef des Barbares fut baptisé par Franco, Archevêque de Rouen, & qu'il épousa Gisla, fille de Charles le Simple, comme nous espérons le prouver plus au long, lorsqu'il sera question de répondre aux objections particulieres que le P. Lobineau fait contre le Doyen de S. Quentin. Suivons l'ordre des temps & le fil de notre Histoire.

Rollon après son baptême, ayant état

bli solidement sa puissance dans cette portion de la Neustrie, qu'on appella depuis Normandie, tourna ses soins, & porta ses armes vers la Bretagne, pour s'y faire reconnoître en qualité de Seigneur suzerain, conformément au traité de S. Clair.

Rollon, dit d'Argentré, Historien de Bretagne, après les conventions Françoises, envoya insinuer ses hautesses en Bretagne, & demander qu'on lui fit obéissance.

Les Normands, dit une ancienne Chronique de Bretagne, qu'on trouve dans le recueil du P. Lobineau, gens plus méchants que le Diable, attaquerent la France. Ils se formerent d'abord une Principauté de toute la Province de Rouen; ils passerent de là en Bretagne, dont ils se rendirent les maîtres. Les Comtes du Pays, & les Mactiernes s'enfuirent, & il ne resta que le peuple, qui demeura sous la domination des Normands : ce sont donc ces mêmes Normands qui avoient conquis la Province de Rouen, qui s'emparerent ensuite de la Bretagne.....

D'Argentré, du moins aussi jaloux de l'honneur de sa Nation, que le P. Lobineau, convient cependant de bonne foi de cet article du traité de S. Clair, & de l'inféodation que fit Charles le Simple, de la mouvance de la Bretagne, en fa-

veur des Princes Normands; & il ne tâche à échapper à une vérité si constante dans l'Histoire, qu'en disant que le Roi de France ne céda à Rollon qu'un droit litigieux. » Charles le Simple, dit cet Histo» rien, enfin forcé de tant de maux, don» na sa fille en mariage à Rollon, à la » charge de se faire Chrétien, & lui assigna » tout le Pays de Neustrie, qui ores s'ap» pella Normandie «; & un peu plus bas, » ledit le Simple s'étant démêlé d'avec Rol» lon, lui bailla & donna la vieille querel» le de la Souveraineté de la Bretagne. » Ce fut le sujet de la guerre qui dura cinq » ans, entre les Bretons & ledit Rollon «....

Il est donc vrai, suivant même les anciennes Chroniques & les Historiens de Bretagne, que le Roi Charles le Simple, céda au Duc de Normandie, la Seigneurie de la Bretagne; que ce Prince subjugua ceux qui voulurent s'opposer à l'établissement de son autorité, & que les Normands sous son regne, demeurerent maîtres du Pays. Rollon se voyant près de sa fin, convoqua, dit Guillaume de Jumieges, L. 2. C. 22., les principaux Seigneurs de la Normandie & de Bretagne, & les obligea de reconnoître Guillaume, dit *Longue-Epée*, son fils, pour son successeur, & de lui prêter serment de fidélité.

Les Bretons à son avénement, lui refuserent l'hommage qu'ils lui devoient comme à leur Seigneur, & qu'ils ne vouloient rendre, dit Guillaume de Jumieges, qu'aux Rois de France, leurs Souverains. Alain & Bérenger étoient les Chefs des rebelles. Le jeune Prince marcha contr'eux à la tête de ses Normands: tout ploya sous l'effort de ses armes. Alain se sauva en Angleterre, mais Bérenger rentra dans son devoir. Il appointa de bonne heure, dit d'Argentré, & se retourna audit Longue-Epée, auquel il promit ce qu'il voulut.

On ne peut pas dire plus intelligiblement, pour un Historien Breton, que ce Bérenger renouvella le serment de fidélité qu'il avoit déja prêté au Duc de Normandie, peu avant la mort de Rollon, son pere. Adelstan, Roi d'Angleterre, demanda depuis la grace d'Alain, ce que Guillaume lui accorda; & il permit au Breton de revenir dans son Pays, *atque ad sua redire, jussu concessit*, dit Guillaume de Jumieges. L. 3. C. 4.

Ce jeune Prince ayant épousé une Princesse de la maison de Vermandois, en eut un fils appellé Richard I. Le Duc son pere, le fit aussi-tôt reconnoître pour son successeur, tant par les Normands que par les Bretons. *Dux totius Normanniæ*

ficut Britannici Ducatus est Prælatus.

Il paroît que les Bretons demeurerent fideles à ce jeune Prince. Richard III, son fils, ne régna qu'un an. Robert I., son frere, lui succéda. Alain étoit alors Comte ou Duc de Bretagne, il lui prêta serment de fidélité. Il y eut depuis une guerre sanglante entre ces deux Princes, qui étoient cousins-germains.

Le P. Lobineau a pris soin de nous instruire du détail, & il ne sera pas inutile de copier cet endroit de son Livre, avant que de consulter des Auteurs originaux & plus anciens. » Ce fut en ce temps-là, dit» il, que Robert, Duc de Normandie, dé» clara la guerre au Duc de Bretagne, & » vint bâtir le Fort de Charruez, près de » l'embouchure de la riviere de Coisnon, » pour tenir en respect tout le Pays de » Dol qu'il venoit de ravager; après quoi » il s'en retourna en Normandie, fort con» tent de cet insulte. Alain entra l'année » suivante en armes, dans le Comté d'A» vranches, dans le dessein de se venger: » mais au lieu de s'attacher d'abord à détrui» re le nouveau Fort, il se contenta de » brûler & de ravager la Campagne, sans » garder aucune mesure. Nigelle & Alu» red qui étoient dans la Place avec de » bonnes troupes, ne perdirent pas l'oc-

» casion d'attaquer les Bretons pendant qu'ils
» étoient débandés & chargés de butin, &
» en firent un très-grand carnage ; ensorte
» qu'Alain ne remporta que du chagrin de
» cette entreprise. Robert ne s'en tint pas
» là ; une flotte qu'il avoit eu dessein de con-
» duire lui-même contre Canut, usurpa-
» teur du Royaume d'Angleterre, venoit
» d'être obligée par la tempête, de relâ-
» cher à la vue du Mont-saint-Michel. Dès
» qu'il en fut averti, il envoie ordre à Ra-
» bel qui la commandoit, de faire une
» descente sur les côtes de Bretagne, pen-
» dant que lui, d'un autre côté, se présen-
» teroit avec sa cavalerie. Mais l'Archevê-
» que de Rouen, leur Oncle commun,
» ayant été informé de leur mésintelligen-
» ce, & sollicité par le Duc de Bretagne,
» de venir travailler à leur réconciliation,
» arriva fort à propos pour les empêcher
» de passer plus avant. Il les engagea l'un &
» l'autre à une entrevue qui se fit au Mont-
» saint-Michel, & ne les quitta point qu'il
» ne les eût raccommodés «.

Voilà, selon le P. Lobineau, deux Princes voisins qui se font la guerre, sans qu'il daigne en rapporter le sujet. Le Normand entre sur les terres du Breton, simplement, à ce qu'il dit, pour lui faire insulte. Le Breton use de représailles : un Parent

commun s'avance, se rend médiateur, & la paix se conclut aussi facilement que la guerre avoit commencé, sans que le P. Lobineau rapporte aucune des conditions de ce traité ; que si on est curieux de savoir d'où il peut avoir tiré ce récit si circonstancié de la guerre, dont on ne voit point le sujet ni les motifs, & encore moins les conditions du traité de paix qui s'en ensuivit, on trouvera qu'il cite pour garant de cet événement, Guillaume de Jumieges : mais si on pousse la curiosité jusqu'à vouloir consulter cet Auteur contemporain, on doit être un peu surpris d'y trouver dans le Chapitre VIII du sixieme livre, que cette guerre ne fut allumée que par l'ambition d'Alain, Comte de Bretagne, qui se vouloit soustraire, dit cet Historien, du service & de l'obéissance qu'il devoit au Duc de Normandie ; & dans le Chapitre II du même livre, il rapporte que le Breton ne se sentant pas en état de résister aux forces de ce Prince, implora le secours & la médiation de l'Archevêque de Rouen ; que ce Prélat l'amena dans la Forteresse du Mont-saint-Michel ; qu'il implora en sa faveur la clémence du Prince irrité, & que le Comte de Bretagne soumis & suppliant, prêta le serment de fidélité. . . . .

La guerre recommença entre les enfants & les successeurs de ces deux Princes ; c'est-à-dire, entre Guillaume le Bâtard ou le Conquérant, Duc de Normandie, & Conan, fils d'Alain.

Quelques Seigneurs de Bretagne, dit le P. Lobineau, allerent trouver Guillaume pour lui demander sa protection, & l'inviter sous différents prétextes à passer dans la Province les délivrer de la tyrannie de Conan. C'est sur la foi de Guillaume de Poitiers, que le P. Lobineau cite à la marge, qu'il rapporte cet événement.

Il faut que nous ayons le P. Lobineau & moi, deux éditions bien différentes de cet Auteur, au moins y lisons-nous les mêmes faits, d'une maniere bien opposée ; car selon le P. Lobineau, ce ne sont que quelques rebelles, qui, sous différents prétextes, dit-il, engagerent la querelle ; & selon l'Edition de M. Duchêne, ce fut l'ambition de Conan qui lui fit prendre les armes. C'est ainsi que s'explique cet Historien, dans les endroits mêmes cités par le P. Lobineau. Est-ce défaut d'attention dans cet Historien moderne, que des citations si peu exactes, ou un effet du préjugé, qui semble cacher aux Ecrivains, même les plus sinceres, les endroits contraires à leurs préventions ?

Mais ſuivons le fil de notre Hiſtoire, & paſſons des Princes de la maiſon Ducale de Normandie, à ceux de la maiſon Royale; je veux dire, aux Succeſſeurs de Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie, & depuis Roi d'Angleterre, & voyons de quelle maniere ils en ont uſé à l'égard de l'hommage en queſtion.

On ſait que ce Prince eut trois enfants, Robert, Guillaume & Henri; Robert fut Duc de Normandie; Guillaume eut la couronne d'Angleterre, & Henri ſuccéda depuis à l'un & à l'autre. Oderic Vitalis, parlant de la paix faite à Giſors en Normandie, entre ce Prince & Louis le Gros, marque expreſſément que le Roi de France donna, dit-il, Belléme, le Comté du Mans, & toute la Bretagne à Henri; car, ajoute cet Auteur, Alain Fergeant, Prince des Bretons, étoit reconnu pour Vaſſal de ce Prince, & lui avoit déja rendu hommage.

Voilà donc un nouvel hommage rendu par un Comte de Bretagne, au Duc de Normandie, fils de Guillaume le Conquérant. Pour peu qu'on ſoit inſtruit des matieres féodales, on voit bien qu'il n'eſt pas queſtion ici d'une donation originale, ce n'eſt en langage feudiſte, qu'une repriſe de fief. Le Comte de Bretagne fait hommage au Duc de Normandie, comme

à ſon Seigneur ſuzerain ; & le Duc de Normandie rapporte l'hommage au Roi de France, comme au Souverain de l'une & l'autre Province, & le Souverain eſt toujours cenſé donner le fief, quand il en donne l'inveſtiture, en recevant la foi & l'hommage de ſon Vaſſal.

Les trois Princes Normands étant morts ſans poſtérité maſculine, il ne reſta de Henri qu'une fille appellée Mathilde, qui épouſa en premieres noces, l'Empereur Henri V ; & après la mort de ce Prince, dont elle n'avoit point eu d'enfants, elle ſe remaria avec Géoffroi, ſurnommé *Plante-Geneſt*, fils de Foulque, Comte d'Anjou, dont elle eut Henri II, un des plus puiſſants Princes de ſon temps, qui devint après la mort de ſon pere, Comte d'Anjou, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, du chef de ſa mere, & depuis Duc de Guienne & Comte de Poitiers, par ſon mariage avec Eléonor, Ducheſſe de Guienne.

Il eut de cette Princeſſe quatre enfants mâles, Henri, Richard, Géoffroi & Jean. Le Roi d'Angleterre déſigna l'aîné pour ſon ſucceſſeur à la couronne d'Angleterre ; il le fit même couronner de ſon vivant en cette qualité, & il lui donna en même temps le Duché de Normandie. Richard

chard eut pour son partage le Duché d'Aquitaine. Géoffroi n'en eut point d'autre que son mariage avec Constance, héritiere de Conan, Comte de Bretagne; on lui fit seulement espérer l'Anjou, après la mort de son pere. Ce Prince, selon M. Duchêne, nomma lui-même le quatrieme de ses enfants, Jean Sans-Terre, parce que de son vivant, il n'eût point d'autre appariage que le Comté de Mortain.

Le jeune Henri fit aussi-tôt hommage au Roi de France Louis le Jeune, tant pour le Duché de Normandie que pour la Bretagne; & après avoir satisfait à ce devoir, il l'exigea à son tour, comme Seigneur suzerain, du Prince Géoffroi son frere, Duc de Bretagne, que les Seigneurs de Bretagne reconnurent ensuite solemnellement pour leur Souverain.

Henri, fils ainé de Henri II, Roi d'Angleterre, dit l'Auteur de la Chronique du Mont-saint-Michel, fit hommage au Roi de France, son beau-pere, du Duché de Bretagne; car il lui avoit déja rendu hommage pour la Normandie. Le Comte Géoffroi son frere, lui fit ensuite hommage pour la Bretagne, & ce jeune Prince le reçut à son tour, des Bretons ses sujets. On voit à peu près la même

chose dans Matthieu Paris, Historien Anglois, qui vivoit au milieu du XIIIme. siecle. *L. 2. ad ann. 1183. Edit. Lond., p. 241.*

Le Roi d'Angleterre, dit Thomas Walsingham, Moine de S. Alban, ordonna à Henri son fils ainé, de recevoir l'hommage-lige de son frere Géoffroi, à cause de la Bretagne; car les Ducs ou Comtes de Bretagne étoient liés & assujettis à ce devoir envers les Ducs de Normandie, par une ancienne concession des Rois de France.

Le P. Lobineau un peu plus familiarisé avec les Princes Normands, convient dans son Histoire de cet hommage que le Comte de Bretagne prêta au Duc de Normandie, malgré tout ce qu'il a avancé de contraire dans sa dissertation, mais il a tâché d'échapper à des faits si positifs, sur l'ignorance où étoit le Prince Breton de ses droits; raison avec laquelle on pourroit anéantir les titres & les actes les plus solemnels.

Richard, Duc d'Aquitaine, succéda aux deux Henris, tant à la couronne d'Angleterre qu'au Duché de Normandie. Ce Prince se croisa, & fit le voyage de la Terre-Sainte, en même temps que le Roi de France Philippe-Auguste. Ces deux Princes avoient de grands différents entr'eux;

ils se rencontrerent en Sicile ; il s'y fit un traité, dit Roger de Houveden, Historien contemporain, élevé à la Cour de Henri II, pere de Richard. Le Roi d'Angleterre, dit cet Auteur, promit de rendre Gisors au Roi de France. Philippe, de son côté, déclara qu'il consentoit que les Ducs de Bretagne fissent hommage aux Ducs de Normandie, qu'ils en fussent Vassaux, & qu'ils en dépendissent comme des Vassaux-liges dépendent de leur Seigneur, à condition que les Ducs de Normandie releveroient de la couronne de France, tant pour le Duché de Normandie, que pour celui de Bretagne.

Ce Prince & Géoffroi Duc de Bretagne, son frere, étant morts, Artus, fils de Géoffroi, & Duc de Bretagne, du chef de Constance sa mere, & Jean Sans-Terre, dernier des enfants de Henri II, se porterent pour héritiers de la couronne d'Angleterre, & du Duché de Normandie. Artus sortoit de Géoffroi, ainé de Jean ; mais ce Prince lui disputoit le droit de représentation, qui n'étoit pas encore bien établi dans ces temps-là ; & il prétendit d'ailleurs que le Roi Richard son frere, l'avoit appellé à la succession par son testament.

Il s'empara de l'Angletere & de la

Normandie. Ces prétentions réciproques de l'oncle & du neveu, exciterent de grandes guerres ; la France y prit part : enfin l'affaire s'accommoda ; Jean resta en possession de la couronne d'Angleterre & du Duché de Normandie ; & il fut expressément stipulé dans le traité de paix fait entre Philippe-Auguste & le Roi Jean, qu'Artus tiendroit de ce Prince la Bretagne, selon les loix féodales, & de la même maniere qu'il reconnoît qu'il relevoit lui-même de la couronne de France, pour les fiefs situés en deçà de la mer.

Ce fut en conséquence de ce traité, qu'Artus, Comte de Bretagne, fit hommage au Roi Jean, son oncle, comme au Duc de Normandie. Artus, Comte de Bretagne, dit Walsingham, Historien Anglois, fit hommage à Jean, pour le Comté de Bretagne qui releve du fief de Normandie. Les deux Rois, dit Polydore Virgile, autre Historien d'Angleterre, s'étant trouvés à Vernon, Artus, Vassal de Jean, lui fit hommage pour la Bretagne : peut-on voir des témoignages plus précis & plus formels ?

Mais, dit le P. Lobineau, je veux que les guerres, les traités, & que tous les faits historiques qu'on vient de rapporter soient

autant d'actes constants ; c'est toujours le Doyen de Saint-Quentin, qui en est l'Auteur original ; c'est cet Historien qui le premier a allumé le flambeau fatal de la guerre entre deux Provinces voisines & indépendantes l'une de l'autre. C'est sa plume encore plus redoutable que l'Epée des Normands, qui a subjugué la Bretagne, & qui a fourni des prétentions à une Nation impérieuse, qui n'avoit que la force de son côté. Les Ducs de Normandie, dit le P. Lobineau, tenoient pour bons, tous les droits qu'il avoit plû à Dudon de S.-Quentin de leur attribuer dans son Histoire des Normands ; & c'est sur cette seule autorité qu'ils prétendoient l'hommage de la Bretagne.

Mais le P. Lobineau, qui juge à propos d'attribuer ici une autorité si extraordinaire à un simple Historien, ne se souvient-il plus qu'il soutient, dans un autre endroit de son Ouvrage, qu'il n'y a pas plus de fond à faire sur les écrits du Doyen de S. Quentin, que sur la Théogonie d'Hésiode ou sur l'Iliade d'Homere ? Qui auroit cru, après un tel soutien que des fables rapportées par un Auteur si méprisable & tel au moins qu'il le représente, se seroient tournées en preuves & en titres, sur-tout dans le siecle même qu'il les publia, & que les Princes Normands en auroient fait le fondement de

si hautes prétentions & le sujet de guerres si sanglantes.

Les Comtes de Bretagne de ces temps-là étoient donc bien simples de céder si facilement les droits les plus essentiels de leur principauté, sans être instruits de la validité des titres des Normands, & sur le seul témoignage d'un Historien aussi fabuleux que nous le veut faire croire le P. Lobineau.

Mais il faut dire, pour la justification du Doyen de S.-Quentin, ce que le P. Lobineau dit lui-même si judicieusement dans la Préface de son second Tome, pour la défense des Notices historiques des Monasteres, & dont on se sert utilement au défaut des titres originaux, pour justifier les fondations des anciennes donations faites à ces saintes Maisons : c'est qu'encore bien qu'on ne puisse pas toujours représenter ces actes originaux, & que les Mémoires historiques faits par des Religieux ne soient pas de la même autorité, cependant il est à présumer, dit le P. Lobineau, qu'il n'y a eu aucun siecle où les hommes n'aient été également attentifs à leurs intérêts, & qu'il n'a jamais été plus facile qu'il ne l'est aujourd'hui de s'approprier le bien des autres par des prétentions destituées de bons titres & de possession suffisante.

Ainsi on peut dire que les hommages exigés par les Ducs de Normandie, & rendus par les Comtes de Bretagne, sont les garants de la bonne-foi du Doyen de Saint-Quentin, & que la possession constante nous tient lieu de titre au défaut du Traité de S. Clair, que l'injure des temps nous a ravi.

Mais afin de ne laisser aucun scrupule au P. Lobineau sur cette matiere, examinons les objections particulieres qu'il fait contre l'Historien de Normandie; voyons si les faits particuliers qu'il attaque sont aussi fabuleux qu'il le prétend, & si sa critique donne la moindre atteinte ni à la vérité de ces mêmes faits, ni à la mouvance de la Bretagne.

Le premier fait que le P. Lobineau attaque, & qu'il nie comme une fausseté, c'est que Rollon ait été maître de Bayeux, ainsi que le rapporte Dudon de S. Quentin & tous les Historiens qui ont parlé des conquêtes des Normands. Il tire sa principale preuve d'un endroit de Flodoard, où cet Auteur rapporte qu'en l'année 924 on ajouta au pays déja possédé par les Normands, les Villes du Mans & de Bayeux. Bayeux n'étoit donc pas encore sous la domination des Normands, dit le P. Lobineau.

J'ai déja dit, en parlant de la premiere

incursion des Normands dans la Neustrie, que ce Chef des Normands ne fit que passer comme un torrent, & que les habitants purent se rétablir pendant trois ans qu'il fit la guerre en Angleterre. Que ces peuples ne devinrent légitimement ses sujets que par le Traité de S. Clair, & la cession que lui fit Charles le Simple. Peut-être même que les habitants de Bayeux, étrangers & Saxons d'origine, & qui avoient un Comte particulier, quoique sous la souveraineté de la couronne, ne voulurent point passer sous la domination des Normands, & que Rollon ou son successeur furent obligés de prendre les armes pour obtenir l'entiere exécution du Traité de S. Clair. Que si après qu'on leur eut cédé cette Ville, on en trouve encore les habitants en armes l'année suivante, c'est qu'indépendamment de tous les Traités, & pendant un gouvernement si peu autorisé que celui de Charles le Simple, & de Raoul son successeur, chaque canton du Royaume formoit un petit Etat qui affectoit une indépendance presque entiere de la couronne; & de là sortirent tant de Ducs, de Comtes, qui de simples Gouverneurs s'érigerent insensiblement en Titulaires & en Princes de leurs Gouvernements. Nous voyons de plus dans Flodoard, que dans la même année

924.

924, on céda le Mans à Hugues le Blanc & au Duc de Normandie. Voilà un double emploi qui n'est pas extraordinaire sous un regne aussi peu autorisé que celui de Raoul : on sait que ce n'étoit qu'un usurpateur qui s'étoit emparé de la couronne, sur Charles le Simple & Louis d'Outremer son fils, par le crédit des Comtes de Paris, & il ne se maintenoit sur le trône, qu'en donnant aux Grands de l'Etat & aux complices de sa rebellion, les Villes qu'ils demandoient ; mais dont ordinairement ils n'entroient jamais en possession, que les armes à la main ; c'est ainsi que cet usurpateur donna Péronne à Herbert, Comte de Vermandois, qui tenoit Charles le Simple prisonnier, & qu'il céda dans la même année, le Mans à Hugues, pere de Hugues Capet, & à Guillaume, Duc de Normandie ; & ces Princes arrachoient ces concessions, selon qu'ils étoient puissants & qu'ils savoient se faire craindre pendant la foiblesse du Gouvernement.

Et pour entrer dans des preuves plus précises, on trouve dans Guillaume de Jumieges, que le même Rollon ayant reçu le baptême, les premiers soins de ce Prince après sa conversion, furent de rétablir les Eglises de ses Etats, qui, avant

la paix, avoient éprouvé la fureur de ses armes ; & nos Historiens marquent expressément l'Eglise de Notre-Dame de Bayeux, pour le second Temple qu'il enrichit de ses donatious, & dès l'an 912. Guil. Gem. L. 2. C. 18.

Enfin on remarque de plus dans l'Histoire, que Guillaume I, son fils & son successeur, n'eut pas eu plutôt un fils appellé Richard, qu'il envoya ce jeune Prince à Bayeux, pour y être élevé dans la langue Danoise, parce que, disent nos Historiens, on ne parloit à Rouen que la langue Romaine ou Romance, & que Guillaume voulut que Richard apprît la langue de son Pays, ce qui justifie que cette Ville n'étoit presque habitée que par des Normands, & qu'apparemment on y avoit établi une Colonie de cette Nation. *Voyez Guill. Gem. L. 3. C 7.*

La seconde objection du P. Lobineau, regarde Poppa, cette femme ou maîtresse de Rollon. Dudon dit qu'elle étoit fille de Bérenger, Comte de Bayeux ; & le P. Lobineau la fait sortir d'un Comte de Senlis.

Oderic Vitalis, L. 3, parlant de la première expédition de Rollon, dit expressément qu'il prit la Ville de Bayeux, tua Bérenger, & épousa sa fille. C'étoit assez

la galanterie de ces Barbares du Nord, de n'épouser que les femmes qu'ils enlevoient les armes à la main.

Krantzius rapporte les mêmes faits dans son Histoire de Norvege, L. 2, p. 366. Ce Prince, dit-il, parlant de Rollon, s'empara de Bayeux ; il y trouva une fille d'une rare beauté & d'une illustre naissance, sortie de Bérenger, Comte de cette Ville, qu'il épousa, & dont il eut un fils appellé Guillaume.

Mais, dit le P. Lobineau, quand on allégueroit cinquante autorités pareilles, il est question de concilier le Doyen de S. Quentin avec lui-même ; car si d'un côté il dit que cette Poppa étoit fille d'un Comte de Bayeux, le même Auteur rapporte dans un autre endroit, que Richard I, petit-fils de Rollon, étoit neveu de Bernard de Senlis. Il falloit donc, continue le P. Lobineau, que sa mere ou sa grand'-mere fussent sœurs de Bernard de Senlis, ou que ce Bernard de Senlis eût épousé quelque tante de Richard. Comme le dernier ne se trouve point, reste que le premier soit vrai : or, la mere de Richard n'étoit point sœur de Bernard de Senlis ; c'est donc du côté de son aïeule, c'est-à-dire, du côté de Poppa, que Richard étoit neveu du Comte de Senlis.

Telle est l'objection du P. Lobineau, & tout son raisonnement roule sur ces mots : or, la mere de Richard n'étoit point sœur de Bernard de Senlis. Mais c'est ce qu'il devoit prouver ; & pour être convaincu du contraire, il n'avoit qu'à consulter MM. de Sainte-Marthe ; il auroit vu dans la Généalogie de la maison de Vermandois, que ce Bernard de Senlis eut une sœur appellée Sporta, & mariée à Guillaume I, Duc de Normandie, & mere de Richard.

Les anciennes Chroniques de Normandie, parlant du mariage du même Guillaume, dit *Longue-Epée*, s'expriment en ces termes : tôt après la mort de son pere, il épousa Dame Sporta, fille d'un Comte de Senlis. Il est vrai que Guillaume de Jumieges & Krantzius font sortir cette Sporta de Herbert, oncle de Bernard de Senlis ; mais soit que cette Princesse ait été sa niece ou sa fille, il est toujours constant qu'elle étoit de la maison de Senlis.

Herbert, dit Guillaume de Jumieges, voulant s'allier à un si grand Prince, lui donna sa fille en mariage, que le Duc de Normandie fut prendre dans la maison paternelle, & qu'il conduisit avec beaucoup de magnificence dans sa Ville de Rouen. L. 3. C. 3.

Herbert, dit Krantzius, Seigneur illustre parmi les François, avoit marié sa fille à Guillaume, Duc de Normandie. Pope ou Poupe, fille de Bérenger, Comte de Bessin, épousa Rollon, dit le P. Labbe; d'où il suit, ajoute ce savant homme, que nos Généalogistes se sont trompés la faisant fille d'un Comte de Senlis. Voilà, ce me semble, la mere de Richard assez bien reconnue, pour ne la pas confondre avec la femme de Rollon. Il n'étoit point nécessaire que le P. Lobineau ôtât au Comte de Bayeux sa fille, pour la donner à un Comte de Senlis, ni que de la bru il en fit la femme du beau-pere.

Venons, dit ensuite le P. Lobineau, au baptême de Rollon. Ce Prince, dit-il, n'a été baptisé qu'en 912, selon le Doyen de S. Quentin; donc il n'a pas été baptisé par Franco, Archevêque de Rouen: la raison est, dit le P. Lobineau, que l'Archevêque de Rouen de ce temps-là, s'appelloit Vito ou Guido, & qu'il a tenu le siege de Rouen, du moins depuis l'an 909, qu'il assista au Concile de Grosley, assemblé par Hervé, Archevêque de Rheims, jusqu'en 919 que le Pape lui écrivit, aussi bien qu'à l'Archevêque de Rheims, sur la conversion des Normands, selon Flodoard.

Cependant tous les Historiens qui ont parlé du baptême de Rollon, attribuent la cérémonie à Franco, & non pas à Vito. L'an 912 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, dit Guillaume de Jumieges, après la bénédiction des Fonts au nom de la Sainte-Trinité, Rollon fut baptisé par l'Archevêque Franco. L. 2. C. 18. Oderic Vitalis, L. 3, p. 459, rapporte la même chose dans son Histoire Ecclésiastique.

L'Auteur de la vie de S. Leufroy, Abbé en Normandie, parlant des Religieux de ce Monastere qui s'étoient retirés dans l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, lors de l'incursion de Rollon & de ses Normands, rapporte qu'ils se disposerent à retourner chez eux, après que ce Prince eut été baptisé par l'Archevêque Franco.

On trouve dans l'Abbaye de S. Ouen de Rouen, un ancien manuscrit, cité par MM. de Sainte-Marthe, où l'on voit que le corps de ce Saint fut rapporté dans ce Monastere, en l'an 918, par les soins de Franco & de Rollon.

On voit pareillement dans le second tome des Analectes du P. Dom Mabillon, une piece sous le titre des Actes des Archevêques de Rouen, où on lit ces mots : Franco succéda à Vito. Ce fut par les pieuses

exhortations de ce Pontife, que le Duc Rollon, instruit dans notre sainte Loi, reçut le baptême ; & le P. Mabillon ajoute dans ses notes, que cette ouvrage est d'un Religieux de l'Abbaye de S. Ouen, qui vivoit vers l'an 1070. Vetera Analecta. T. 2, p. 437. Edit. Paris.

MM. de Sainte-Marthe, parlant du baptême du même Rollon : Franco, disent ces savants hommes, lava dans les eaux salutaires du baptême, le Duc Rollon.

Enfin, dit M. de Mezeray, dans la vie de Charles le Simple, le Capitaine Rol s'apprivoisoit peu à peu avec les Prélats François. Hervé, Archevêque de Rheims, & Vito, Archevêque de Rouen, travaillerent à le civiliser & à le convertir. La mort ravit cet honneur à Vito, & le laissa à Franco, son successeur.

Mais, dit le P. Lobineau, malgré toutes ces autorités, il est constant que le Pape a écrit à Hervé, Archevêque de Rheims, & à Vito, Archevêque de Rouen, en 919. Il n'étoit donc pas encore question de Franco, dans le siege de la Capitale de la Normandie.

Je réponds d'abord qu'il est assez surprenant que le P. Lobineau ne marque point le nom de ce Pape qu'il prétend qui a écrit à Vito, ni le livre où l'on trouve sa

Lettre, & qu'il n'ait pas daigné nous en communiquer le moindre endroit : toutes circonſtances qu'un critique exact n'auroit pas omiſes dans une objection de cette importance.

Je réponds de plus, que j'ai lu avec toute l'attention poſſible, le Chap. XIV du quatrieme Livre de l'Hiſtoire de l'Egliſe de Rheims, compoſée par Flodoard, auquel le P. Lobineau nous renvoie dans ſa diſſertation, & que je n'y ai rien vu de tout ce qu'il fait dire à cet Auteur, au ſujet de cette Lettre d'un Pape à Vito, Archevêque de Rouen.

Flodoard rapporte à la vérité dans la vie de Hervé, Archevêque de Rheims, & dans le Chapitre cité, que ce Prélat travailla avec beaucoup de zele à la converſion des Normands. Il ajoute qu'à la priere de Vito, Archevêque de Rouen, il compoſa un recueil des ſentiments des SS. PP., réduit en treize Chapitres, ſur la maniere dont on en devoit uſer dans la converſion des peuples du Nord. Enfin on voit dans le même Chapitre, que Hervé conſulta le Pape ſur cette grande affaire, & que ce Prélat ne ceſſa jamais d'inſinuer au ſouverain Pontife, tout ce qu'il trouvoit convenable pour un ſi grand bien.

Mais on ne voit point dans tout cela un mot qui concerne la prétendue Lettre d'un Pape à Vito, dont parle le P. Lobineau, & qu'il soutient de plus être de l'an 919.

On trouve à la vérité dans la vie du Pape Jean IX, rapportée par Ciaconius, que ce Pontife écrivit deux Lettres, l'une à Hervé, Archevêque de Rheims, & l'autre à Stillien, Evêque de Néocésarée.

La Lettre adressée à l'Archevêque de Rheims, paroît être la réponse de celle que le P. Lobineau dit que Hervé écrivit à ce Pape. Elle porte ce titre : *Réponse du Seigneur Jean, Pape, à la consultation d'Hervé, Archevêque de Rheims, sur la maniere dont on en doit user à l'égard des Normands, qui, après leur baptême, étoient retombés dans l'idolâtrie* ; & on trouve cette piece tout au long dans le septieme tome des Conciles généraux de Binnius, p. 163.

Voilà constamment une Lettre d'un Pape à un Archevêque de Rheims, sur la conversion des Normands ; mais il n'y est fait aucune mention de Vito, & il ne paroît aucune Lettre de ce Pontife à cet Archevêque de Rouen, comme le prétend le P. Lobineau ; d'ailleurs quand on nous représenteroit une Lettre de ce Pontife à

cet Archevêque, cela n'empêcheroit pas que Franco n'eût pu être installé sur le siege de Rouen en 912 ; car il est constant que Jean IX qui ne fut élevé sur le trône de S. Pierre qu'en 901, mourut en 905 ; & si on avoit à produire quelque Lettre d'un Pape, sous l'année 919, il faudroit qu'elle fût de Jean X, qui fut placé sur la Chaire de S. Pierre, en 912, de la maniere que tout le monde sait, & qui ne mourut qu'en 928. Ainsi, comme je n'ai trouvé dans l'Histoire aucun vestige de cette prétendue Lettre d'un Pape à Vito, il faut attendre qu'elle nous soit communiquée par le P. Lobineau, pour juger quelle conséquence on en doit tirer.

Je conviens que Franco n'étoit point encore sur le siege de Rouen, dans le temps de la premiere expédition de Rollon ; que c'étoit Vito qui étoit alors Archevêque de cette Ville : mais je soutiens qu'en 912, Franco étoit Archevêque de Rouen, comme le rapporte Dudon, Doyen de S.-Quentin ; que ce fut ce Prélat qui négocia le traité de S. Clair, & qu'il baptisa depuis Rollon ; ensorte que M. de Mezeray a eu raison de dire dans la vie de Charles le Simple, que Vito commença la conversion des Normands, & que Franco, son successeur, consomma

ce grand ouvrage, par le baptême qu'il administra à Rollon, leur Général. Les RR. PP. Dom Luc d'Achery, & Dom Jean Mabillon, Religieux de la Congrégation de S. Maur, remarquent dans l'Histoire du IVme. siecle de leur ordre, que Vito ou Guido, Archevêque de Rouen, posséda cette dignité depuis l'an 888; jusqu'en l'an 910 *. Il n'étoit donc plus sur le siege de cette Métropole, en 912.

Et si tant d'autorités différentes d'Historiens anciens & modernes, ne suffisent pas encore pour convaincre le P. Lobineau de ce fait, peut-être ne rejettera-t-il pas une preuve tirée de son ouvrage; car on lit dans son second tome, & dans un supplément de la Chronique de S. Florent, sous l'année 911, ces propres paroles: cette année, le Normand Rollon fut baptisé par Franco, Archevêque de Rouen.

J'avoue que j'ai été un peu surpris de trouver le sentiment de Dudon fortifié d'une autorité si formelle, & de trouver sur-tout cette autorité dans l'Auteur mê-

* Nos anciens Catalogues lui font occuper la Chaire depuis l'an 884, jusqu'en 885.

me qui combat cette opinion à outrance. J'ai jetté les yeux sur la marge, pour examiner s'il n'y auroit pas quelqu'autre leçon ; j'ai eu recours à l'errata du Livre, & même à la Préface, pour voir s'il n'y auroit pas quelque remarque sur ce titre, qui en diminueroit l'autorité ; j'y ai trouvé au contraire que le P. Lobineau parlant de ce recueil de titres, dit expressément que ce qui doit augmenter la satisfaction de ceux qui liront les pieces qui y sont contenues, c'est que la vérité les accompagne ; & que s'il a été obligé d'en rapporter quelqu'une qui ait été fausse, ou dans laquelle il se soit trouvé quelque chose contre la vérité de l'Histoire, qu'il n'a pas manqué d'en avertir ; ainsi n'ayant rien dit, contre cette Chronique de S. Florent, qui nous empêche d'ajouter foi à un titre aussi ancien, il faut que le fait du baptême de Rollon par l'Archevéque Franco, demeure pour constant : apparemment que le P. Lobineau n'avoit pas lu cet endroit de son Livre, quand il a composé sa Dissertation.

Passons à l'objection qu'il fait contre le mariage de Rollon avec Gisla, fille de Charles le Simple. Notre Historien nie absolument ce fait, & il apporte pour raison, que Charles le Simple ne pouvoit

avoir de fille assez âgée pour être mariée, puisque, dit-il, ce Prince n'avoit alors que trente-deux ou trente-trois ans, & qu'il n'étoit marié lui-même que depuis huit ou neuf ans, avec Ogine, Princesse d'Angleterre, & mere de Louis d'Outremer.

Le P. Lobineau n'a pas fait apparemment réflexion que ce Prince avoit déja été marié une fois, & qu'il étoit veuf de Frédérune, sœur de Borson ou de Beuves, Evêque de Châlons, & qu'on trouve encore, dit du Tillet, dans l'Abbaye de S. Corneille en Compiegne, un titre faisant mention de la Chapelle de S. Clément, fondée par cette Reine Frédérune.

Mezeray cite un acte de Charles le Simple, & qu'on trouve dans le recueil de M. Baluze, par lequel ce Prince donne à la Reine sa femme, les Fisques ou Domaines de Corbigny & de Pontion, & Mezerai ajoute que de cette Princesse vint une fille appellée Gillette, qu'il maria à Rol, Duc des Normands.

André Duchêne, Auteur, quoique moderne, comparable aux plus anciens Historiens, par sa profonde connoissance de notre antiquité, est du même sentiment, au rapport de MM. de Sainte-Marthe. Gisla, disent ces deux illustres freres, fut femme de Rollo, Duc de Nor-

mandie, laquelle André Duchêne estime à bonne raison être sortie de Frédérune, plutôt que de la seconde femme du Simple.

J'avoue que la plupart de nos anciens Historiens ne sont pas d'accord, ni fort exacts sur la Chronologie & sur l'âge de cette jeune Princesse; mais quand Rollon l'auroit épousée dans sa premiere jeunesse, & si l'on veut dans son enfance, seroit-ce la premiere Princesse mariée en bas-âge, & sur-tout dans une conjoncture aussi importante, & dont l'union avec Rollon étoit comme le sceau de la paix entre deux Nations ennemies? Nos Histoires sont remplies de pareils exemples; & ce qui confirme ma conjecture, c'est que l'Historien Normand rapporte que c'étoit une opinion commune, que cette jeune Princesse étoit morte avant que le Duc son mari eut consommé le mariage. *Dicebant enim, Rollonem eam non cognovisse maritali lege*, *Dud. l.* 2.

Le P. Lobineau ajoute que Mezerai, dit-il, a eu assez d'honneur pour abandonner sur cet Article son Dudon, sans citer cependant dans quel endroit de son ouvrage Mezerai se trouve si contraire à lui-même. J'ai lu avec attention toute la vie de Charles le Simple; & tant dans son

Histoire générale que dans son Abrégé, & je n'ai point été assez heureux pour découvrir l'endroit où cet Auteur s'éloigne du sentiment de Dudon, sur l'Article du mariage de Rollon avec la fille de Charles le Simple. On trouve au contraire dans la page 629 du premier tome de l'Histoire générale, seconde Edition, ces paroles expresses.

» Rollon épousa Giselle sa fille. Je » crois que lors de ses noces, elle avoit à » peine treize ans; & après la mort de celle-là, Rollon reprit Poppa, fille de Bérenger, Comte de Bayeux, qu'il avoit » répudiée pour entrer dans l'alliance du » Roi «. Et dans l'Abrégé de Mezerai, Edition d'Hollande, t. 1. p. 388, on trouve ces termes exprès: » Rollon, dit-il, » fut rendre hommage au Roi, de la terre » qu'il lui donnoit. Il épousa la Princesse » sa fille, mais qui vécut peu d'années » après, & ne lui donna point d'en» fants «.

C'est au P. Lobineau à nous indiquer un peu plus précisément l'endroit où M. de Mezerai a abandonné son premier sentiment; mais je ne sai si cela mérite la peine de s'y arrêter plus long-temps, aussi-bien convient-il de bonne foi que la plupart de ces objections sont assez in-

différentes au ſujet de l'hommage ; mais il prétend que les nouveaux faits qu'il va poſer, décident abſolument la queſtion.

Il ſoutient qu'on doit diſtinguer les Normands de la Seine, des Normands de la Loire : les uns, dit-il, étoient gouvernés par Rollon, par Guillaume ; les autres par Raginold, par Felecan, par Incon, encore Idolâtres.

Nous conſentons de diſtinguer avec lui les Normands de Neuſtrie, des Normands de Bretagne, pourvu que lui-même diſtingue auſſi les temps. On n'ignore pas que dès le regne de Charles le Gros, & vers l'an 888, ſelon Sigebert de Gemblone, ce Prince ne pouvant réſiſter à cette foule de Barbares qui ravageoient la France, leur céda une portion de la Neuſtrie qui étoit au-delà de la Seine. *Carolus imperator cum nequiret romanos expellere, tandam facto fœdere conceſſit eis regiones quæ erant ultra ſequanam*, p. 571. Voilà certainement des Normands en poſſeſſion de la Baſſe-Normandie, avant même la conquête de Rollon.

On ſait bien auſſi que dès l'an 867, d'autres Normands occupoient les embouchures de la Loire, & que Robert le Fort, tige de la troiſieme race de nos Rois,

Rois, périt dans un combat qu'il donna contr'eux.

Voilà certainement deux sortes de Normands qui font la guerre en France en différents temps, & sous différents Chefs; & même si on le veut, sans aucune relation entr'eux ou leurs successeurs. Mais dans la conjoncture dont il s'agit, & lorsque Rollon entra pour la seconde fois en Neustrie, par l'embouchure de la Seine, j'ai fait voir par une ancienne Chronique, que ce Prince à son retour d'Angleterre, partagea sa flotte en trois escadres; & que pendant qu'il remontoit la Seine de son coté, les deux autres étoient entrés dans la Loire & dans la Garonne.

Ainsi qu'on distingue tant qu'on voudra les Normands les uns des autres, avant & après cette expédition de Rollon; pourvu qu'il reste constant que de son temps, ceux qui étoient au bord de la Loire, étoient aussi soumis à ses ordres, que ceux qui occupoient les rives de la Seine; & quand il plaît au P. Lobineau d'opposer Félécan à Rollon, à Guillaume Longue-Epée, & aux autres Ducs de Normandie, comme des Chefs indépendants les uns des autres, il n'a pas consulté apparemment ni Flodbard, ni d'Argentré, & les autres Historiens de Bretagne, qui ont parlé d'une défaite des

Normands après Flodoard. C'est ainsi que s'en explique cet ancien Auteur.

» Les Bretons, dit-il, qui étoient de-» meurés soumis aux Normands dans le » Pays de Cornouailles, prirent les armes » contre leurs Maîtres, & les taillerent » en pieces, avec leur Général appellé » Félescan «.

D'Argentré qui étend un peu plus ce fait, nous apprend que le Duc de Normandie étant informé de cette révolte des Bretons, avoit envoyé Félescan pour les contenir sous son obéissance.

» Bérenger, dit cet Auteur, duquel » nous avons ci-devant parlé, Comte de » Rennes, étoit décédé, & avoit laissé un » fils appellé Juhaël, qui s'appella Juhaël » Bérenger, lequel reprenant cœur, com-» mença à rétablir des forces & recueillir » des habitants & leur mettre l'espérance, » dont les Normands avertis, envoyerent » soudain un nommé Flescan, avec for-» ces, pour tenir les Bretons en bride, & » les empêcher de se relever, lequel vint » sur les marches de Bretagne, à Trans, » qui est une Paroisse du Pays, où se ren-» contrerent les deux armées, ny onc-» ques de plus vaillants efforts ne se firent » en toutes les guerres contre les Nor-» mands. Ce jour qui étoit le jour de S. Mi-» chel l'Archange, ils combattirent depuis

» le matin jusqu'après midi, & étoit ledit » Flescan beaucoup plus fort d'hommes; » toutefois les Archers à cheval de Breta» gne, voltigeants çà & là, firent un tel » déchet de leurs fleches, qu'ils mirent en » route l'avant-garde de Flescan, lequel » venant pour rallier ses gens, étant re» connu, fut si vivement chargé, qu'il » fut énveloppé, tué & cheut mort sur » la place...... & chaufferent les Bre» tons, les éperons de près aux Normands, » & en fut encore tué grand nombre, de » sorte qu'il n'en retourna gueres au Pays » de Normandie, ni aux Vaisseaux qu'ils » tenoient en mer «.

Flescan & ses troupes, étoient donc des Normands, sujets des Ducs de Normandie, aux ordres de ces Princes, & qui combattoient sous leurs enseignes.

» Les Bretons, dit Lesconvel, autre » Historien de Bretagne, ayant pris les ar» mes contre les Normands; aussi-tôt que » le Duc de Normandie en fut averti, il » envoya Félescan, l'un de ses Capitaines, » avec des troupes, pour tenir les Bretons » en sujétion «.

Voici une objection qui mérite bien toute l'attention du lecteur. Ce ne fut, dit le P. Lobineau, selon Flodoard, qu'en 933, que le Roi Rodolphe abandonna le Cotentin aux Normands: donc ils n'en

étoient pas en possession dès le temps de Rollon.

Guillaume, Prince des Normands, dit Flodoard, fit hommage à Raoul, Roi de France, & ce Prince lui donna aussi la terre des Bretons.

On a déja vu que dès le regne de Charles le Gros, le Pays d'au-delà de la Seine, étoit occupé par des Normands. On a pareillement vu que les Etats de Rollon s'étendoient jusqu'aux Frontieres de Bretagne, comme dit un ancien Auteur, *usque ad Britannicos limites*. Enfin on peut voir dans l'Histoire du IVme. siecle des PP. Bénédictins, que vers l'an 905, les Normands ravageoient le Cotentin, *ob nimiam atque diutinam paganorum infestationem*, dit Charles le Simple, en parlant de la Translation des Reliques de S. Marcoul, dont l'Eglise étoit située dans le Cotentin, & qui furent portées à Corbeni, Maison Royale, du consentement d'Erlebold, Evêque de Constance, & de Vito, Archevêque de Rouen. Voilà bien incontestablement les Normands maîtres de la Haute & Basse-Normandie; que veut donc dire Flodoard, quand il rapporte qu'après que Guillaume *se fut commis*; c'est-à-dire, eut fait hommage au Roi, ce Prince lui donna la terre des Bretons, que le P. Lobineau veut prendre pour le Cotentin?

Certainement il ne faut point chercher dans ce passage tant de mysteres ; rien n'est plus commun que ces sortes d'expressions dans les matieres féodales. *Guillelmus se regi committit* ; c'est-à-dire, Guillaume rendit son hommage au Roi. *Cui etiam rex dat terram Britonum* : & le Roi en conséquence de cet hommage, lui donna la terre des Bretons ; c'est-à-dire, qu'il l'en mit en possession, & qu'il lui en donna l'investiture, comme Charles le Simple l'avoit déja donnée à Rollon. Cette seconde donation n'exclut point la premiere, parce que le Seigneur suzerain, est toujours censé propriétaire incommutable du fond ; & il se sert du terme *dedit*, parce que son investiture est aussi-bien une donation que la premiere inféodation.

Et sans chercher d'autres garants de ce que j'avance, on n'a qu'à lire le même Flodoard, d'où le P. Lobineau a tiré ce fait, on trouvera que cet Historien se sert des mêmes termes & des mêmes expressions, en parlant d'un autre hommage que le même Duc Guillaume, rendit depuis à Louis d'Outremer, successeur de Raoul ou Rodolphe, & fils de Charles le Simple.

» Le Roi Louis, dit cet Auteur, fut » au-devant de Guillaume, Prince des Nor-

» mands, qui lui rendit hommage dans la
» Ville d'Amiens, & le Roi lui donna la
» terre que son pere avoit donnée aux Nor-
» mands «.

Voilà deux donations d'une même terre ; l'une faite par le pere, & l'autre par le fils. La seconde donation n'exclut point la premiere, comme le prétend le P. Lobineau, c'est toujours donation de la part du Seigneur suzerain, à chaque mutation de Vassal : ainsi c'est en vain que de la donation du Roi Rodolphe, le P. Lobineau prétend tirer une conséquence que Charles le Simple ne l'avoit point faite. La donation du Roi Rodolphe, n'exclut non plus celle du Simple, que celle de Louis d'Outremer, exclut celle de Rodolphe.

J'ai déja cité un passage d'Oderic Vitalis, qui se sert des mêmes expressions, au sujet de la mouvance de Bretagne.
» Pour lors, dit cet Auteur, le Roi don-
» na toute la Bretagne à Henri, Roi d'An-
» gleterre, & Duc de Normandie ; car
» Fergeant, Prince des Bretons, Vassal du
» Roi d'Angleterre, lui avoit déja fait son
» hommage « ; c'est-à-dire tout simplement, que le Roi donna à Henri l'investiture de la Seigneurie de la Bretagne, & dont le Duc de Normandie avoit déja reçu l'hommage par le Duc de Bretagne.

Mais cette explication ne convient pas au P. Lobineau. Il prétend que quand même il ne seroit pas question ici d'une donation originale, mais d'une simple investiture ; que cette investiture, au terme de Flodoard, ne regarde que le Cotentin, qu'on appelloit, dit-il, en ce temps-là, la terre des Bretons. Reginon, dit le P. Lobineau, rapporte qu'en l'an 890, les Normands descendirent en Bretagne, & y prirent S. Lo : or S. Lo, dit notre Historien, est dans le Cotentin ; le Cotentin étoit donc de la Bretagne, du temps de Réginon.

La réponse sera fort courte à ce raisonnement. Il n'y a qu'à nier simplement que Réginon ait jamais dit que les Normands descendirent en Bretagne, & y assiégerent S. Lo ; & pour décider la question, il n'y a qu'à rapporter tout au long le passage de l'Auteur que le P. Lobineau cite sans le rapporter.

Les Normands, dit cet Historien, L. 2, p. 66, ne pouvant forcer la Ville de Paris, ni descendre la riviere de Seine, parce qu'un Pont leur fermoit le passage, ces Barbares tirerent leurs barques par terre, avec un travail infini ; & après s'être rembarqués au-dessous du Pont, ils passerent le long des Frontieres de Bretagne ; *finibus Britanniæ classem trajiciunt* ; &

de là ils se jetterent dans le Cotentin, où ils assiégerent la Ville de S. Lo, dont ils se rendirent les maîtres. Ils attaquerent ensuite les Bretons, qu'ils pousserent avec tant de vigueur, que tout le Pays ploya sous l'effort de leurs armes, jusqu'à la riviere de Blavet.

C'est ainsi que s'en explique Réginon, & il me semble que bien loin de mettre S. Lo en Bretagne, il établit par sa narration, une juste distinction entre le territoire du Cotentin & les Frontieres de Bretagne....

Enfin la derniere objection que le P. Lobineau fait contre le Doyen de S. Quentin, c'est, dit-il, qu'Alain n'a pu faire hommage à Rollon, parce que ce Prince étant mort en 925, & Alain n'étant revenu d'Angleterre qu'en 936 ou 937, il n'a pu rendre cet hommage ni à Rollon, ni même à Guillaume Longue-Epée son fils, & il faut juger, ajoute le P. Lobineau, des autres hommages par celui-là.

J'y consens, pourvu que le P. Lobineau souffre qu'on leve l'équivoque que fait le nom d'Alain; s'il entend parler d'Alain, dit *Barbe torte*, petit-fils d'Alain Rebré, du côté de sa mere, & que le Comte de Poher son pere, conduisit en Angleterre, lorsque Rollon se fit reconnoître pour Seigneur de la Bretagne, je conviens que ce

jeune Breton n'avoit pas pu rendre hommage au Duc de Normandie, puisqu'il étoit actuellement en Angleterre, & qu'il n'en revint qu'en 936. Mais par malheur ce n'est point du fils du Comte de Poher, que parle Dudon de S. Quentin; c'est d'Alain, Comte de Dol, Prince guerrier, qui avoit prêté serment de fidélité à Rollon & à Guillaume son fils, & qui s'étant depuis révolté, fut obligé de s'enfuir en Angleterre, d'où il ne revint, comme nous l'avons dit, qu'après qu'Adelstan eut obtenu sa grace de Guillaume, Duc de Normandie; & cette distinction des deux Alains, que le P. Lobineau confond, & du nom desquels il se sert pour nous donner le change, est même fondée dans d'Argentré, autre Historien de Bretagne.

Guillaume Longue-Epée, dit cet Auteur, contraignit Alain, Comte de Dol, lequel il savoit être le Chef de l'entreprise faite en Normandie, de s'enfuir & de se retirer en Angleterre, ne pouvant être en sûreté en Bretagne, où il fut quelque temps; puis fit sa paix par le moyen, & intervention d'Adelscane, Roi d'Angleterre. Les Chroniques modernes, ajoute d'Argentré, ont mis par erreur, Alain Barbe-Torte, pour Alain, Comte de Dol.

Et un peu plus bas, le même Historien dit: » Pendant ce temps-là Matuede,

» lequel avoit épousé la fille du feu Duc
» Alain le Grand, se tenoit en Angleterre
» avec son fils Alain, jeune enfant, le-
» quel fut depuis Duc de Bretagne, sur-
» nommé *Barbe-Torte*, & ne restoit de
» la race d'Alain le Grand, que cet en-
» fant«. Voilà la source de l'erreur du P. Lobineau, que d'Argentré a très-bien démêlée. Quand nos anciens Historiens ont parlé des différents hommages rendus par Alain, ils n'ont jamais entendu parler du fils du Comte de Poher, qu'on avoit conduit tout enfant en Angleterre; il a toujours été question d'Alain, Comte de Dol, qui après avoir reconnu Rollon & Guillaume pour ses Seigneurs, prit les armes avec Bérenger, Comte de Rennes, contre le pere & contre le fils, pour s'affranchir de leur domination.

Et qu'on ne dise point que les hommages que ces Comtes avoient rendus, ne tirent point à conséquence pour l'indépendance des Ducs de Bretagne; car outre que ces Comtes de Rennes & de Dol, & ceux de Nantes & de Cornouailles, gouvernoient chacun leurs petits Etats sans aucune subordination entr'eux, sinon que le plus puissant prenoit quelquefois le titre de Comte de Bretagne, il est plus constant que dans le temps qu'Alain, Comte de Dol, & que Bérenger, Comte de Ren-

nes, reconnurent Guillaume, Duc de Normandie, pour leur Seigneur suzerain, les enfants d'Alain Rebré, Comte ou Duc de Bretagne, avoient déja abandonné le Pays; qu'ils ne paroissoient même plus dans l'Histoire, & que le Comte de Poher ou de Porhouet, qui avoit épousé la fille de cet Alain Rebré, s'étoit refugié avec le jeune Alain son fils, en Angleterre.

C'est au lecteur à juger à présent si les objections que le P. Lobineau a faites contre l'autorité du Doyen de S. Quentin, peuvent encore subsister. Il lui oppose par-tout Flodoard; je n'entrerai point dans le parallele de ces deux Historiens, cela me meneroit trop loin: mais voudroit-il se rendre caution à son tour, de tous les événements qu'on trouve dans les différents Ouvrages de cet Auteur? Croit-il qu'on lui ajoute beaucoup de foi, quand dans son Histoire de l'Eglise de Rheims, il va chercher les Fondateurs de cette Ville, dans les Partisans de Remus, frere de Romulus, qui, dit-il, après sa mort, abandonnerent Rome, & vinrent bâtir la Ville de Rheims? Je ne parle point de tous ces faits surprenants, dont il lui a plû d'orner sa Chronique; tantôt ce sont des serpents de feu qu'on voit dans le Ciel; une autrefois il y découvre des armées rangées en bataille; il passe de là aux enfers, & il en ramene un

homme qui heureusement n'en avoit fait le voyage qu'en vision. Je ne pretends point faire ici ni la critique de Flodoard, ni l'apologie de tout ce qu'a écrit Dudon de S. Quentin. On sait que la plupart des Auteurs de ces anciennes Chroniques, répandoient dans leurs ouvrages ces traits merveilleux moins comme des faits avérés que comme des ornements qu'ils y plaçoient pour en relever la triste uniformité. Je n'ai entrepris la défense de quelques endroits particuliers de l'Histoire de Dudon, que par rapport uniquement à ce qui regarde la mouvance de Bretagne. Je suis obligé de dire cependant que cet Auteur étoit un homme de mérite, instruit des affaires de son temps, qui avoit été chargé de négociations importantes, & ce qui est de plus considérable pour le fait dont il s'agit, Historien Contemporain, qui n'étoit ni Normand ni Breton, & qui écrivoit sous le regne de Richard I, petit-fils de Rollon, & dans un temps où les Historiens François, & sur-tout les Bretons, l'auroient également démenti, s'il avoit inventé l'Histoire de la mouvance de la Bretagne, bien loin de confirmer, comme ils ont fait, ce qu'il rapporte.

Fin des Dissertations.

ESSAI

ESSAI
SUR LA
NORMANDIE
LITTÉRAIRE.

OU l'on voit le nom des Auteurs Celebres que la Normandie a produits, le genre dans lequel ils se sont distingués, & les principaux Ouvrages qu'ils ont composés.



AVERTISSEMENT.

IL eſt impoſſible de lire avec quelqu'attention, les Hiſtoires qui parlent de la Normandie, ſans reconnoître que de toutes les Provinces de France, c'eſt celle qui eſt la plus conſidérable par ſa poſition, la fertilité de ſon terroir, le nombre, l'induſtrie, & le courage de ſes habitants; ſon attachement conſtant à ſes Souverains, & l'abondance des ſecours de toute eſpece qu'elle leur a fournis dans tous les temps.

Il y a encore un genre de mérite qui lui appartient, & même dans un dégré ſi éminent, qu'aucune autre Province ne doit être tentée de lui diſputer la ſupériorité qu'elle a dans ce genre. Je veux parler du mérite littéraire; mérite réel, & dont les nations policées, ſont auſſi jalouſes que de leurs plus brillantes conquêtes. Nous

voyons en effet, que chez tous les peuples dont il est avantageusement parlé dans l'Histoire, le génie n'a pas été moins considéré que la bravoure. Les noms d'Homere & de Démosthene, ont été aussi célebres dans la Grece, que ceux de Thémistocles & d'Epaminondas. Rome rendit à Virgile les mêmes honneurs qu'au plus grand des Césars. De nos jours, l'Angleterre est plus fiere de son Newton, que des Colonies qu'elle a acquises; & la France doit autant la réputation dont elle jouit chez les étrangers, aux chefs-d'œuvre de Corneille, qu'aux victoires du grand Condé.

La Normandie a produit un grand nombre d'Auteurs, comme on le voit par la liste que nous donnons, qui n'est pas même aussi étendue qu'on auroit pu la faire *. Dans cette lon-

* *Voyez l'Histoire de Normandie, de Masseville.*

gue ſuite, on en trouvera ſans doute de médiocres; mais auſſi on y lira les noms les plus illuſtres. On y verra ſur-tout pluſieurs de ces Génies, faits pour opérer des révolutions dans l'Empire des Lettres, & qui ſont les Créateurs du genre dans lequel ils ſe ſont exercés: car c'eſt là l'avantage particulier de la Normandie, d'avoir fait en quelque ſorte, le deſtin de la Littérature Françoiſe, en produiſant ceux qui en ont été les Arbitres.

Nous voyons, ſous François I, Adrien TURNEBÉ, partager avec Budée, la gloire d'avoir fait naître le bon goût dans ſa Patrie. Tout le monde ſait que MALHERBE eſt le premier de nos grands Poëtes, & que CORNEILLE a été le pere du Théatre François. Si maintenant on ſe plaint de la décadence du bon goût en France, à quoi l'attribue-t-on, ſi ce n'eſt aux efforts qu'ont fait pour imiter FONTENELLE, des hommes trop foibles pour bien ſuivre ſes traces?

On ne trouve point une ſeule partie dans les Belles-Lettres, les Sciences & les Arts, qui ne ſoit redevable à la Normandie, de ſon origine ou de ſes accroiſſements. Thomas Corneille, Benſerade, Sarraſin, Segrais, tiennent les premiers rangs dans l'ordre des Poëtes François. Lemeri a été le Créateur de la Chymie. Amontons, Duhamel, Varignon, ont excellé dans la Phyſique & les Sciences Mathématiques. Chaulieu eſt placé dans le Temple du Goût, à la tête des Poëtes faciles & légers. Saint-Evremont eſt peut-être le premier des François, qui ait ſu diſſerter avec grace, & rendre la Philoſophie aimable. Perſonne n'a écrit l'Hiſtoire, avec la nobleſſe ou la facilité de Mezerai, de l'Abbé de Vertot, de Daniel, & de Berruyer. Pérard-Caſtel & Baſnage, ont rang parmi les plus grands Juriſconſultes de l'Univers. Bochard, Dupleſſis,

Mornai, Huet, Tannegui le Fevre, Delaunoi, Richard Simon, joignoient à une érudition immense, la critique la plus saine, & une dialectique excellente. Poussin & Jouvenet, ont atteint la perfection de leur art, & ne sont point au-dessous des plus grands modeles de l'antiquité. Il n'y a point eu en France, dans notre siecle & le précédent, de Maîtres plus éclairés, & de Littérateurs plus habiles, que Sanadon, Porée, Brumoi & Buffier.

Les Dames Normandes ont aussi concouru à illustrer leur Patrie; les Demoiselles Bernard & de la Vigne, sont célebres dans l'Histoire des Femmes savantes; & les Demoiselles de Scudéri & Desjardins, sont les premieres qui aient fait lire des Romans agréables aux François. Mais c'est sur-tout dans notre siecle qu'elles se sont distinguées par les plus rares talents; toute la France a vu avec admiration, les productions ingénieu-

ſes de Madame Dubocage, & l'on applaudit tous les jours, aux leçons de vertu que Madame le Prince de Beaumont, fait donner avec tant de ſimplicité & de délicateſſe.

Outre les grands hommes que nous venons de citer, & ceux dont il eſt parlé dans les Notes, il y en a d'autres que la Normandie pourroit revendiquer. Ce ſont tous ceux qui ſont nés à Paris, parce que leurs parents, quoique nés & établis en Normandie, ont été appellés pour un temps, par leurs emplois ou leurs affaires, dans la Capitale. Il y en a un aſſez grand nombre : tels ſont le Poëte Marot, les Cardinaux du Perron & de Pellevé, les Pithou, l'Abbé Fleury, Dupin, le célebre P. d'Arérès de la Tour, Général de l'Oratoire, Coypel le Peintre fameux, & bien d'autres encore.

Les Notes que nous donnons au public, ſont très-abrégées ; c'eſt vraiment un *Eſſai*, ainſi que le titre l'an-

nonce. On n'y trouvera ni la vie des Auteurs, ni la liſte de tous leurs Ouvrages, comme on les voit dans Moréri, Bayle, & les autres Ecrivains de ce genre. Notre but ayant été ſeulement de donner une idée du mérite littéraire de la Normandie, pour joindre à ce que nous avons dit de ſes autres avantages, dans l'Hiſtoire de Rouen, nous avons cru qu'il ſuffiſoit de citer le nom des Auteurs, & le titre des Ouvrages qui leur ont mérité principalement leur réputation. D'ailleurs ce ſeroit un Ouvrage immenſe, & bien ſupérieur à mes forces, que de donner une Hiſtoire Littéraire de Normandie, telle que je la conçois ; il faudroit pour qu'elle fut bien faite, qu'elle contînt non-ſeulement la vie des Auteurs, & la liſte de leurs Ouvrages, mais encore le jugement qu'on doit porter de chacun d'eux ; car il me ſemble que cela ſeul pourroit la rendre véritablement utile. Comme je n'ai ni les connoiſſances

néceſſaires pour une ſi grande entreprise, ni le temps de l'exécuter, je me contenterai d'engager ici quelqu'habile homme à l'entreprendre. Je me croirois heureux, ſi l'eſquiſſe légere que je préſente, pouvoit faire naître à un homme de Lettres, le deſir d'employer ſes talents d'une maniere auſſi utile à ſa Patrie.





ESSAI
SUR LA
NORMANDIE
LITTÉRAIRE.

A

ABBON, né en Neuſtrie, & Moine de Saint Germain-des-Prés de Paris, vivoit au neuvieme ſiecle, lorſque les Normands firent le Siege de Paris. Il écrivit en vers l'Hiſtoire de ce Siege. Il eſt mort vers l'an 890.

ACHARD, né dans le Comté de Domfront, a vécu au douzieme ſiecle, & a été Evêque d'Avranches. Il a compoſé divers

Ouvrages théologiques, & entr'autres un Traité *de S. Trinitate*, & une Histoire de la *Vie de S. Gézelin*, Il est mort en 1172.

ALEXANDRE (NOEL), Dominicain, né à Rouen en 1639. *Voyez l'Hist. de Rouen.*

ALIX (PIERRE), né à Alençon au diocese de Séez, Ministre Protestant à Rouen & à Charenton, a travaillé avec le célebre Claude, & a fait plusieurs Ouvrages qui peuvent servir à l'intelligence de l'Ecriture-Sainte. Le principal a pour titre : *Réflexions sur tous les Livres de l'ancien & du nouveau Testament.* Il est mort à Salisbury, en Angleterre, l'an 1717.

AMANT (MARC-ANTOINE DE GERARD DE S.) fils d'un Gentilhomme Verrier, Poëte François, natif de Rouen, de l'Académie Françoise, a eu beaucoup de réputation dans le commencement du dix-septieme siecle. Il est mort l'an 1661. Son principal Ouvrage est le Poëme du *Moyse sauvé.* Mainard, un de ses rivaux, fit sur lui cette Epigramme :

Votre Noblesse est mince,

Car ce n'eſt pas d'un Prince,
Daphnis, que vous ſortés.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualités.

AMBROISE (le P.), Procureur-Général des Pénitents du Tiers-Ordre, étoit de Liſieux. Il a laiſſé des paraphraſes latines ſur les Evangiles & les Epitres. Il eſt mort à Rouen en 1630.

AMONTONS (GUILLAUME), fils d'un Avocat de Normandie, un des plus grands Phyſiciens que la France ait produits, naquit en 1663, & eſt mort en 1705. Son Ouvrage a pour titre : *Remarques & Expériences phyſiques ſur la conſtruction d'une nouvelle Clepſydre, ſur les Barometres, Thermometres & Hygrometres.* Il étoit de l'Académie des Sciences. Ses mœurs étoient ſimples, & ſon caractere particulier étoit une candeur & une franchiſe extraordinaires.

ANDRIEU (M.), Syndic & Doyen des Procureurs du Parlement de Rouen, a donné une édition des Coutumes de Normandie, avec une note des principaux

Arrêts qui ont été rendus au Parlement.

ARCHANGE (le P.), Gardien des Pénitents, étoit né à Rouen. Il a donné divers Ouvrages de piété, & entr'autres l'*Esprit de l'Evangile*.

ARNOUL, Archidiacre de Séez, & ensuite Evêque de Lisieux, au douzieme siecle, entra très-avant dans les bonnes graces de Henri II, & s'employa pour le réconcilier avec S. Thomas de Cantorbéri. Il mourut l'an 1184. Il a fait plusieurs Ouvrages, dont les plus estimés sont ses *Epitres*, qui contiennent une foule d'Anecdotes intéressantes, & sont écrites d'un style pur & élégant.

ASCELIN, Moine de S. Evroult en Normandie, a vêcu au onzième siecle, & s'est rendu très-célebre par ses conférences avec le fameux Bérenger, contre lequel il soutint la présence réelle dans l'Eucharistie. Il a laissé des Lettres à Bérenger, que l'on retrouve dans les notes de Dom Luc d'Achery, sur la vie de Lanfranc.

ASSELIN (GILLES-THOMAS), étoit de Vire. Il a été Principal du Col-

lege d'Harcourt. Il a remporté plusieurs Prix à l'Académie Françoise & aux Jeux Floraux, & a donné un Poëme de la Religion. Il est mort en 1767, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

AVRIGNY (HYACINTHE ROBILLARD D'), Jésuite, naquit à Caen en 1675. Il a donné au Public des *Mémoires chronologiques & dogmatiques, pour servir à l'Histoire Ecclésiastique, depuis 1600 jusqu'en 1716, avec des réflexions & des remarques critiques*, qui n'ont pas eu de succès. Ce P. d'Avrigny a été quelque temps Procureur de la Maison des Jésuites à Alençon. C'est de lui qu'on rapporte la fameuse Anecdote qui a donné lieu à une chanson très-plaisante, commentée d'une maniere bien plus plaisante encore. Le Commentaire dont nous parlons, est un petit Ouvrage dans le goût du chef-d'œuvre d'un inconnu : il est plein d'esprit & de délicatesse.



B

BARDIN (PIERRE), né à Rouen en 1590, a été un homme de Lettres célebre, & a tenu un rang distingué parmi les Auteurs de son siecle. Il étoit de l'Académie Françoise. Son goût le portoit à l'étude des Mathématiques, cependant ses Ouvrages sont de pure littérature; le principal est son *Licée*, qu'une mort imprévue l'empêcha de terminer. Il périt en voulant secourir M. d'Humieres son éleve, qu'il vit en danger de se noyer : il étoit alors dans sa quarante-deuxieme année.

BASIN (THOMAS), naquit à Rouen. Il prit ses Licences à Louvain, & eut la confiance de Charles VII, qui le fit Evêque de Lisieux. Sa fortune changea bien sous Louis XI; car ce Prince confisqua tous ses biens & l'obligea d'abandonner son Evêché. Alors il se retira à Louvain, où l'on dit qu'il fut Professeur en Droit. Il a composé une Histoire de son temps. Il mourut en 1491.

BASNAGE (BENJAMIN), né à Carentan

rentan, en 1580, a été un célebre Ministre des Protestants. Il composa un *Traité de l'Eglise*, qui fut très-goûté de ceux de sa secte, & employa cinquante-un ans de sa vie aux fonctions pénibles du ministere. Il mourut âgé de soixante-douze ans.

BASNAGE (SAMUEL) de Flottemanville, fils du précédent, a composé 3 *vol. in-folio*, intitulés, *Annales Ecclésiastiques*, où l'on trouve de grandes recherches & la critique la plus saine. Il étoit Ministre protestant, comme son pere, & a prêché successivement à Bayeux & à Zutphen. Il est mort en 1721.

BASNAGE (HENRI), Sieur du Fraquenai, fils de Benjamin. *Voyez l'Histoire de Rouen.*

BASNAGE (JACQUES), fils du précédent. *Voyez l'Histoire de Rouen.*

BASNAGE (HENRI), Sieur de Beauval. *Voyez l'Histoire de Rouen.*

BATHELIER (JACQUES LE), Sieur d'Aviron, Avocat au Présidial d'Evreux, a été un des plus grands Jurisconsultes du seizieme siecle. Il composa, vers l'an 1587,

des Commentaires ſur la Coutume de Normandie, que le Premier-Préſident Groulard fit imprimer. Comme le nom de l'Auteur n'étoit point à la tête de l'Ouvrage, on ſoupçonna le Premier-Préſident de vouloir ſe l'attribuer, & on le lui reprocha. Mais il répondit, que l'Auteur étoit ſi connu, qu'il étoit inutile de le nommer. *Ce Livre eſt tant beau*, dit-il, *qu'il ne peut être que l'œuvre de Jacques le Bathelier, ne connu ſous autre nom.*

BAULDRI (PAUL), Profeſſeur en Hiſtoire ſacrée à Utrecht, né à Rouen en 1639, étoit Proteſtant. Il a compoſé pluſieurs Ouvrages, dont les principaux ſont, une édition du Traité de Lactance, *De Mortibus perſecutorum*, avec des Notes ſavantes, & des Tables chronologiques pour l'Hiſtoire. Il eſt mort à Utrecht en 1706. Le zele de ſa Religion lui avoit fait abandonner en France des amis du premier ordre & une fortune de plus de cent mille écus.

BEAUMONT (GUILLAUME-ROBERT GÉAN DE), Curé de S. Nicolas de Rouen, étoit natif de cette Ville. Il a donné pluſieurs Ouvrages de Piété qui ſont fort eſtimés. Le plus connu eſt *la Vie des Saints*. Il eſt mort en 1761.

BEC (JEAN DU), né au Village dont il portoit le nom, a été Evêque de S. Malo. Il a fait des Paraphrases sur les Pseaumes, & quelques autres Ouvrages. Il est mort en 1610.

BELBEUF (M. GODARD DE), Procureur-Général au Parlement de Rouen, a donné au Public un *Discours sur les Sollicitations.*

BENCE (JEAN), un des premiers Prêtres qui entra dans la Congrégation de l'Oratoire, naquit à Rouen. Il travailla beaucoup sur l'Ecriture-Sainte, & donna au public deux Ouvrages; l'un intitulé, *Manuale in quatuor Evangelia*; l'autre, *Manuale in omnes D. Pauli Epistolas & in septem Epistolas canonicas.* Lorsqu'il entra dans l'Oratoire, il étoit Docteur de la Maison & Société de Sorbonne. Il mourut en 1642, âgé de soixante-quatorze ans.

BENETOT (Dom JACQUES-MAUR), né à Rouen en 1613, a été un savant Bénédictin. Il a beaucoup aidé le fameux Dom Luc d'Acheri, dans ses recherches, & a composé une *Histoire de S. Jean de Laon.* Il est mort à Clermont en Auvergne, le 17 Juillet 1664.

BENOIST (JEAN), natif d'Evreux, a été un Théologien fameux. Son mérite, aidé de la protection du Cardinal de Guise, le porta à la dignité de Supérieur-Général de l'Ordre des Dominicains. Il fit imprimer des *Introductions à la Dialectique*. Il est mort à Langres en 1565.

BENOIST (JEAN), né en Normandie vers l'an 1483, a été Docteur en Théologie de l'Université de Paris, & Curé des SS. Innocents. Il a beaucoup travaillé sur l'Ecriture-Sainte, & a donné entr'autres Ouvrages estimés, de bonnes notes sur l'ancien & le nouveau Testament.

BENSERADE (ISAAC DE), *Voyez l'Histoire de Rouen*. C'étoit un homme à bons mots ; on en rapporte de lui qui sont fort plaisants. Lorsqu'il alloit pour recevoir la Confirmation, ayant alors six à sept ans, l'Evêque qui savoit qu'il s'appelloit Isaac, & qui vouloit lui donner le nom d'un Saint de la nouvelle loi, lui demanda s'il ne vouloit point changer de nom : *Que me donnerez-vous de retour?* répondit le petit Benserade. *Rien*, lui dit l'Evêque : *est-ce qu'on donne du retour pour changer de nom? Eh bien*, repliqua-t-il, *je garderai donc le mien. Vous avez raison*, reprit l'Evêque en

souriant, *car quelque nom que vous ayez, vous saurez bien le faire valoir.* Benserade étant dans une société, se trouva placé à côté d'une Demoiselle que l'on pria de chanter. Elle avoit sa voix très-belle, mais l'haleine un peu forte. Lorsqu'elle eut fini, on demanda son sentiment à Benserade ; & il répondit, *que les paroles étoient parfaitement belles, mais que l'air n'en valoit rien.* Le Cardinal de Richelieu lui faisoit une pension de six cents livres, qui fut éteinte à sa mort de ce Ministre. Benserade fit cette Epitaphe :

Ci gît, oui gît, par la morbleu,
Le Cardinal de Richelieu ;
Et ce qui cause mon ennui,
Ma pension gît avecque lui.

BÉRAULT (JOSIAS), Conseiller à la Table de Marbre, & Avocat au Parlement de Rouen, vivoit à la fin du seizieme siecle. *Voyez l'Histoire de Rouen.*

BERNARD (CATHERINE), née à Rouen, a composé des Tragédies pour le Théatre François. Les jaloux disoient que c'étoit M. de Fontenelle qui étoit l'auteur de ses Ouvrages : quoi qu'il en soit, il y a de très-jolis vers de sa façon. Le Roi lui

faisoit deux cents écus de pension, qu'on fut quelque temps sans lui payer : elle présenta au Roi ce placet :

Sire, deux cents écus sont-ils si nécessaires
Au bonheur de l'Etat, au bien de vos affaires,
Que sans ma pension, vous ne puissiez domter
Les foibles Alliés & du Rhin & du Tage?
A vos armes, grand Roi, s'ils peuvent résister,
Si pour vaincre l'effort de leur injuste rage,
Il falloit ces deux cents écus,
Je ne les demanderois plus.
Ne pouvant au combat pour vous perdre la vie,
Je voudrois me creuser un illustre tombeau,
Et souffrant une mort d'un genre tout nouveau,
Mourir de faim pour la Patrie.
Sire, sans ce secours, tout suivra votre loi,
Et vous pouvez en croire Apollon sur sa foi.
Le sort n'a point pour vous démenti ses oracles.
Ah! puisqu'il vous promet miracles sur miracles,
Faites-moi vivre & voir tout ce que je prévoi.

Cette Demoiselle mourut à Paris en 1712.

BERRUYER (ISAAC-JOSEPH), né l'an 1681, a été un des plus élégants Ecrivains de notre siecle. Il étoit Jésuite. Ses deux grands Ouvrages sont, l'*Histoire du Peuple de Dieu jusqu'au Messie*; & l'*Histoire du Peuple de Dieu depuis le Messie*. Le second a été condamné pour les erreurs qu'il contient. Aucun homme en France n'a écrit l'Histoire avec autant de légéreté & de délicatesse que le P. Berruyer. Il est mort en 1758.

BERTAUT (JEAN), Evêque de Séez, s'est acquis beaucoup de réputation par ses Poésies. Il étoit de Caen; d'autres disent de Condé-sur-Noireau. Il vivoit du temps de Ronsard & de Desportes, & a été bien supérieur à l'un & à l'autre. Nous lisons encore avec plaisir quelques-uns de ses vers, & tous les jours on chante & l'on admire ce refrein d'un de ses Cantiques:

Félicité passée,
Qui ne peut revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ai-je en te perdant, perdu le souvenir.

BESSIN (M. ALEXANDRE-JAC-

QUES), Curé de Plainville, né en Normandie l'an 1734, a donné plusieurs pieces de Poésie, entr'autres un *Poëme sur la mort de Monseigneur le Duc de Bourgogne*; & un autre intitulé, l'*Ecole du Sage*, à l'occasion de la mort de Monseigneur le Dauphin.

BIGOT (EMERIC), né à Rouen l'an 1626, d'une famille très-illustre dans la robe, a donné une édition de la *Vie de S. Chrysostôme*, écrite en Grec par Pallade. C'étoit un homme de Lettres, qui avoit une Bibliotheque immense, & qui y passoit sa vie dans le commerce des Savants les plus célebres qui fussent en Europe, qui tous se faisoient un devoir de venir admirer de près ses connoissances & la beauté de son génie. M. Basnage de Beauval dit dans ses Ouvrages, qu'il n'y eut jamais de plus sincere, ni de plus fidele ami. Il étoit d'une probité à toute épreuve; modeste, ennemi du faste, d'une humeur douce & tranquille, & supérieur à la petite jalousie qui trouble ordinairement le repos des Gens de Lettres. Il est mort à Rouen, d'apoplexie, le 18 Octobre 1689, âgé d'environ soixante-quatre ans.

BILLOUET (Dom PHILIPPE), Bénédictin,

Bénédictin, né à Rouen l'an 1684, a enseigné les Langues Orientales, dans l'Abbaye de S. Etienne-de-Caen. Il a été Bibliothécaire de la Bibliotheque publique d'Orléans. Une ardeur trop grande pour l'étude l'épuisa & le fit périr à la fleur de son âge, en 1720 : il n'avoit que trente-six ans.

BLONDEL (M. JACQUES-FRANÇOIS), Professeur Royal d'Architecture, est né à Rouen l'an 1709. Il a fait la partie de l'Architecture dans l'Encyclopédie. Son principal Ouvrage est, l'*Architecture Françoise*, qui a déja cinq volumes.

BOCAGE (PIERRE-JOSEPH FIQUET DU) a donné la Tragédie d'*Oronoko*, & la Comédie de l'*Orpheline*. Il étoit de Rouen. Il est mort en 1767.

BOCAGE DE BLEVILLE (DU), de l'Académie de Rouen, naquit au Havre en 1707. Il a donné des *Mémoires sur le Port, la Navigation & le Commerce du Havre.*

BOCAGE (Madame MARIE-ANNE LE PAGE DU), de plusieurs Académies, a donné entr'autres Ouvrages estimés, *le*

Paradis terrestre & *la Colombiade*. Cette Dame est de Rouen.

BOCHARD (Jean), Evêque d'Avranches, d'où il étoit originaire, a eu l'honneur de bannir de l'Université de Paris la Secte des Nominaux, & a donné des réglements sages pour la conduite que les Maîtres doivent tenir dans leurs Ecoles. Il mourut en 1484.

BOCHARD (Samuel), *Voyez l'Histoire de Rouen.*

BOCHARD (Matthieu), Cousin du précédent, a été Ministre de la Religion prétendue réformée, à Alençon. Il a publié plusieurs Livres, dont les principaux sont des *Traités contre les Reliques*, & *contre le Sacrifice de la Messe.*

BOIS DE LA PIERRE (Louise-Marie de), née en 1663, au château de Courteilles en Normandie, a eu beaucoup de talent pour la Poésie, & a écrit en prose & en vers avec une facilité & une élégance dignes des meilleurs Ecrivains. Elle a composé l'*Histoire du Monastere de la Chaise-Dieu*, & celle *de la Maison de Laigle.* Elle a aussi rassemblé des *Mémoires*

pour l'Histoire de Normandie. Elle est morte le 14 Septembre 1730.

BOIS (ETIENNE DU), plus connu sous le nom de l'Abbé DE BRETTEVILLE, qu'il se donnoit ordinairement, naquit auprès de Caen. Il entra chez les Jésuites en 1667, & en sortit en 1678. Son Ouvrage principal a pour titre : l'*Eloquence de la Chaire & du Barreau, selon les principes les plus solides de la Réthorique sacrée & profane*. Il est mort en 1688, âgé de trente-six ans.

BOISROBERT (FRANÇOIS MÉTEL DE), Abbé de Châtillon-sur-Seine, étoit natif de Caen. Sa gaieté & la finesse de ses plaisanteries le rendoient très-agréable au Cardinal de Richelieu, qui lui fit avoir de bons Bénéfices & une place à l'Académie Françoise. La conversation de Boisrobert plaisoit tant au Cardinal, que son premier Médecin avoit coutume de lui dire, lorsqu'il le consultoit sur sa santé : *Monseigneur, nous ferons tout ce que nous pourrons pour vous guérir; mais toutes nos drogues sont inutiles, si vous n'y mêlez une dragme de Boisrobert.* Ce Poëte a donné des Contes & un Recueil de Poésie dont on parle encore, mais qu'on ne lit plus. Il mourut à Paris en 1662.

BOISSIERE (M. HERVIEUX DE LA), Prêtre du Diocese d'Evreux, a donné le *Préservatif contre les faux principes établis dans M. de Montgeron ;* & un *Traité des Miracles.*

BOIVIN (LOUIS), Avocat au Parlement, & Pensionnaire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris, naquit en 1649 à Montreuil-l'Argillé, où son pere étoit Avocat. On trouve de lui plusieurs *Dissertations* dans les Tomes II & IV des Mémoires de l'Académie, & une *Histoire de Zarine & de Stryangée.* Il est mort en 1724, âgé de soixante-quinze ans.

BOIVIN (JEAN), Garde de la Bibliotheque du Roi, de l'Académie Françoise, Pensionnaire de celle des Inscriptions & Belles-Lettres. . . . . &c. . . . frere du précédent, & né au même lieu que lui, a été un des plus savants hommes du dix-huitieme siecle. Il étoit Professeur en Langue grecque au College-Royal. Il fut aimé de M. le Pelletier & de M. l'Abbé de Louvois qui le protégerent. Il est mort à Paris en 1726, âgé de soixante-cinq ans. Il a composé plusieurs Ouvrages, *la Batrachomyomachie*, en vers françois; les *Vies de M. le Pelletier, Ministre d'Etat*, & *de M. Pithou*,

en latin, & différentes traductions d'Auteurs grecs & latins.

BONGEVILLE (GUILLAUME DE), Normand, Moine de l'Abbaye du Bec, qui vivoit au treizieme siecle, a donné une Chronique d'Angleterre, depuis l'an 1000 jusqu'en 1280.

BOSC (JEAN DU), Seigneur d'Esmandreville, Président de la Cour des Aides de Rouen, est Auteur d'un livre qui a pour titre : *Traité de la vertu & des propriétés du nombre Septenaire*. Il fut décapité en 1562, pour avoir été un des principaux auteurs de la révolte des Protestants au temps de Charles IX.

BOSC (PIERRE DU), fils d'un Avocat au Parlement de Rouen, naquit à Bayeux l'an 1623. Il fut Ministre à Caen & eut à essuyer quelques disgraces de la Cour que de trop fervents Catholiques lui attirerent par leurs imputations. Il a donné de très-bons Sermons qui ont été publiés en 2 vol. *in*-8°. Il est mort à Rotterdam, où il s'étoit refugié, l'an 1692.

BOSC (JACQUES DU), Cordelier, étoit Normand, selon le dénombrement de

l'Abbé de Marolles. Il a composé deux Ouvrages : *L'honnête Femme*, qui a bien réussi, & *La Femme héroïque*, qui n'a pas eu la même vogue. Il a voulu aussi écrire contre ce qu'on appelle *les Jansénistes*; mais il avoit affaire à trop forte partie, & par prudence il termina bientôt le combat.

BOSROGER (ESPRIT DE), Capucin, natif de Rouen, a donné un Livre intitulé : *La Piété affligée*, ou *Discours historique & théologique de la possession des Religieuses de Loudun*. Il est mort en 1655.

BOUDIER (RENÉ), Gentilhomme du Cotentin, avoit beaucoup de talent pour la Poésie. Il a fait lui-même son Epitaphe, que voici :

J'étois Gentilhomme Normand,
D'une antique & pauvre noblesse,
Vivant de peu tranquillement,
Dans une honorable paresse,
Sans cesse le livre à la main.
J'étois plus sérieux que triste,
Moins François que Grec ou Romain,
Antiquaire, Archimédailliste,
J'étois Poëte, Historien . . . .
Et maintenant je ne suis rien.

BOURDEMARE (JEAN-FRANÇOIS DE), Capucin, étoit de Rouen. Il fit imprimer, en 1617, une relation touchant les Sauvages du Bresil, chez qui il avoit été prêcher la foi.

BOURGET (CHARLES), Cordelier, Docteur de Sorbonne, étoit originaire de Valognes. Il a eu la réputation d'un des plus vertueux & des plus savants hommes de son Ordre. Il a été Secrétaire-Général du P. Ildephonse de Biezma son Général, & vint, de sa part, complimenter Louis XV sur son avénement au trône. Il est mort à Rouen, en 1738, dans sa soixante-quatrieme année.

BRÉBEUF (GUILLAUME DE). *Voyez l'Histoire de Rouen.*

BRÉBEUF (JEAN DE), Jésuite, oncle du précédent, né dans le Diocese de Bayeux, après avoir professé avec distinction dans les Colleges de son Ordre, passa aux Missions du Canada. Comme il étoit chez les Hurons pour les instruire, les Iroquois qui étoient en guerre avec eux, le pirent & le brûlerent à petit feu. Il étoit né le 24 Mars 1593.

BRÉQUIGNY (M. LOUIS-GEORGE FEUDRIX DE), de l'Académie Françoise & de celle des Inscriptions, est né dans le Pays de Caux. Il a donné les *Vies des anciens Orateurs*, & l'*Histoire des Révolutions de Genes*.

BRUCOURT (CHARLES-FRANÇOIS-ROSETTE DE), Chevalier de S. Louis, de l'Académie de Caen, étoit né à Grosville près Vallognes. Il a donné un *Essai sur l'éducation de la Noblesse*. Il est mort en 1755.

BRUMOY (PIERRE), Jésuite très-célebre, né à Rouen en 1688, a donné au public plusieurs Ouvrages excellents, entr'autres la *Continuation de l'Histoire de l'Eglise Gallicane*, & son *Théatre des Grecs*, qui est un chef-d'œuvre en son genre, & seul capable d'immortaliser un Ecrivain. Il est mort en 1742.

BRUN (LE) dit DESMARETTES, né à Rouen, fils d'un Libraire de cette Ville, a été un Auteur Ecclésiastique célebre. Il avoit été élevé chez les Solitaires de Port-Royal-des-Champs, & il avoit mis à profit l'excellente éducation qu'il en avoit reçu. Il a donné plusieurs éditions d'Ecri-

vains Ecclésiastiques, & a composé les Bréviaires d'Orléans & de Nevers. Les sentiments qu'il avoit pris à Port-Royal sur les affaires de l'Eglise, lui attirerent quelques disgraces ; mais la patience chrétienne qu'il y avoit puisée, les lui fit supporter sans plaintes. Il est mort à Orléans, en 1731. Il étoit simple Acolythe, & ne voulut jamais passer aux Ordres supérieurs.

BUFFARD (GABRIEL-CHARLES), célebre Canoniste, étoit né à Bayeux en 1683. Il a donné l'*Essai d'une Dissertation, où l'on fait voir l'inutilité des nouveaux Formulaires*. Il est mort en 1763, âgé de quatre-vingt ans.

BUFFIER (CLAUDE), né de parnts Normands, en 1661, fut élevé à Rouen. Il entra chez les Jésuites à Paris, & travailla quelque temps au Journal de Trévoux; ensuite il composa un grand nombre d'Ouvrages, qui lui ont acquis la réputation d'être un des plus savants hommes de sa Société. Il a donné une *Histoire de l'origine du Royaume de Naples & de Sicile, contenant les aventures & les conquêtes des Princes Normands qui l'ont établi.* Il a donné aussi une *Géographie universelle, avec le secours des Vers artificiels, & avec des Car-*

tes, qui est entre les mains de tous les jeunes gens. Il est mort en 1737.

BULTEAU (LOUIS), naquit à Rouen en 1625. Il a fait un *Essai sur l'Histoire Monastique*, & un *Abrégé de l'Histoire de l'Ordre de S. Benoît*, & bien d'autres Ouvrages, qui tous ont eu beaucoup de réputation. Il est mort en 1693, âgé de soixante-huit ans.

BUNOU (PHILIPPE), Jésuite, né à Rouen, a fait imprimer un *Traité sur les Barometres*, & un *Abrégé de Géographie*, suivi d'un *Dictionnaire Géographique françois & latin*. Ce dernier Ouvrage est fort bien fait & très-méthodique : il mériteroit d'être plus connu. Il est mort en 1739.



C

CAILLY (PIERRE), Professeur Royal d'Eloquence & de Philosophie à Caen, a été un très-bon Philosophe. Son Ouvrage a pour titre, *Durand commenté, ou l'accord de la Philosophie avec la Théologie, touchant la transsubstantiation.* Il y a des erreurs dans ce Livre, & l'Evêque de Bayeux le condamna dans son Synode. Pierre Cailli, a aussi écrit contre les Jésuites, quelques Mémoires injurieux, qui sont entiérement oubliés.

CANTEL (PIERRE-JOSEPH), né auprès de Rouen en 1645, a été un Jésuite célebre par son érudition & son bon goût. Il a beaucoup travaillé aux éditions des Auteurs anciens, *Ad usum Delphini*; le *Justin* & le *Valere Maxime* sont de lui. Il a fait d'autres Ouvrages, dont le principal a pour titre : *De Romanâ Republicâ, de re Militari & Civili Romanorum.* Il est mort en 1684.

CAREL (JACQUES) sieur de Sainte-Garde, né à Rouen, étoit Prêtre, &

a brillé dans la prédication. Il a voulu faire un Poëme Epique, & lui a donné pour titre, *les Sarrasins chassés de France*; il l'a fait imprimer en 1667. Le Héros de ce Poëme, est Childebrand, frere de Charles-Martel : ce nom déplut à M. Boileau, qui dit au troisieme Chant de son Art Poétique :

O le plaisant projet d'un Poëte ignorant,
Qui de tant de Héros va choisir Childebrand!

Carel voulut venger le nom de son Héros, & publia un petit libelle, rempli d'injures, contre Boileau; mais les rieurs n'étoient pas de son côté, & il fut sifflé.

CARITI (BERNARD DE), Chanoine de Rouen, & depuis Evêque d'Evreux en 1376, a écrit des Lettres que l'on conserve avec soin dans les archives de sa Cathédrale. Il travailloit par lui-même au bien temporel de son Diocese, & par ses Grands-Vicaires, au bien spirituel; car il fut le premier qui eut de ces Officiers en titre.

CASTEL (PERARD), Avocat au Grand-Conseil, étoit né à Vire. C'est un des Auteurs les plus célebres qui ait écrit sur

les Matieres bénéficiales. Son Ouvrage le plus renommé, eſt la Paraphraſe qu'il a faite ſur les Commentaires de Dumoulin, ſur les regles de la Chancellerie. Il eſt mort en 1687.

CAT (CLAUDE-NICOLAS LE), Docteur en Médecine, & Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, Membre de pluſieurs Académies, étoit né ſur les confins de la Normandie & de la Picardie, l'an 1700. Il a travaillé avec ſuccès dans toutes les parties de la Phyſique. Son *Traité des Sens* eſt un chef-d'œuvre, & lui a mérité la réputation d'un des premiers Phyſiciens de l'Europe. Il eſt mort à Rouen l'an 1768.

CAVELIER (JEAN), Libraire & Imprimeur du Roi à Caen, naquit en cette Ville l'an 1624. Il fut homme de Lettres, & compoſa pluſieurs Ouvrages ſur les Antiquités Romaines. Son amour pour l'étude fut ſi vif, qu'il le porta à quitter ſon état pour s'y livrer tout entier. Il mourut en 1701, âgé de ſoixante-dix-ſept ans.

CAUX DE CAPPEVAL (M. DE), du Dioceſe de Rouen, a donné pluſieurs Ouvrages, entr'autres l'*Apologie du goût françois relativement à l'Opéra*, & le *Journal des Journaux*.

CAUX (DE), Poëte François, naquit en Normandie vers l'an 1670. Il a donné au Théatre une Tragédie intitulée *Marius*, qui a été représentée avec succès. Nous avons encore de lui, l'*Horloge de Sable, figure du Monde*, Poëme moral fort estimé. Il est mort à Bayeux en 1737.

CENE (CHARLES LE) naquit à Caen vers l'an 1647. Il étoit Protestant & aimoit beaucoup l'étude. Il a passé sa vie à faire une Version françoise de la Bible, qui a été après sa mort imprimée à Amsterdam, par les soins de son fils. Il est mort à Londres en 1703.

CERF (JEAN-LAURENT LE), *Sieur* de la Vieuville, étoit né à Rouen en 1674, d'une noble & ancienne Famille. Il a donné différents morceaux de Littérature qui ont été insérés dans les Journaux, entr'autres l'*Eloge de M. du Tot de Ferrare, Conseiller au Parlement de Rouen*. Ses Ecrits principaux sont ceux qu'il fit dans sa dispute avec l'Abbé Raguenet sur la prééminence de la Musique Françoise sur la Musique Italienne. Il mourut en 1707, âgé de trente-trois ans seulement.

CHAMPION (PIERRE), Jésuite,

né à Avranches l'an 1631, a professé les humanités avec succès, & a composé plusieurs Ouvrages, dont les principaux sont, les *Vies du P. Rigaleuc, Jésuite, & du P. Louis Lallemant, Jésuite.* Il est mort en 1701.

CHAMPS (GILLES DES), étoit de Rouen. Il a été regardé comme l'un des plus célebres Théologiens de son temps, & son mérite l'éleva aux premieres dignités de l'Eglise. Il a été Confesseur de Charles VI, Evêque de Coutances, & Cardinal en 1411.

CHANCEREL (BERNARD), Cordelier, Prédicateur célebre dans le dernier siecle, étoit de Caen. Nous n'avons de lui imprimé, que le Poëme latin intitulé: *Triumphalis fratrum mendicantium unionis applausus.* Il a laissé des recueils latins de Sermons, & plusieurs autres Ouvrages. Il mourut en 1671.

CHAPELAIN (M. JEAN-BAPTISTE LE) Prédicateur de leurs Majestés Impériales, & ci-devant Jésuite, est né à Rouen l'an 1710. On a le recueil de tous ses Sermons & Discours de quelque genre que ce soit.

CHAPUIS (CLAUDE), Valet-de-Chambre ordinaire de François I, étoit de Rouen. On a de lui deux Poëmes, l'un sur l'état de la Cour; l'autre intitulé, *l'Aigle qui a fait la Poule devant le Coq* : c'est une allusion à la retraite de Charles-Quint à Landreci.

CHARLES (M.), Substitut de M. le Procureur-Général au Parlement de Rouen, a donné les *Comptes des Constitutions & de la Doctrine de la Société se disant de Jesus.*

CHARLEVAL (JEAN-LOUIS FAUCON DE RIS, *Sieur* DE), étoit neveu, frere & oncle des trois MM. de Faucon, qui ont été successivement Premiers Présidents du Parlement de Rouen. Lui, content des éloges que lui prodiguoient Sarrazin & Scarron ses amis, mena une vie privée dans le sein des Belles-Lettres. Il avoit fait un recueil de ses Lettres & de ses Poésies; mais ses Parents n'ont pas jugé à propos de le donner au public.

CHARSIGNÉ (JEAN-BAPTISTE PIÉDOUE, Sieur DE), naquit à Caen en 1658. Il étoit neveu du célebre M. Huet. Il a travaillé avec succès dans plusieurs genres différents; on a de lui de bons vers & des Dissertations très-solides. Il est mort

mort en 1735, âgé de soixante-seize ans.

CHARTIER (JEAN LE), Prêtre, Recteur de l'Université de Caen, naquit à quelques lieues de cette Ville en 1667. Il a été Professeur de la Langue grecque, & a donné au public une *Dissertation sur la vraie cause de l'exil d'Ovide*. Il est mort en 1737, âgé de soixante-dix ans.

CHAULIEU (GUILLAUME AMFRIE DE). *Voyez l'Histoire de Rouen.*

CHRETIEN (GERVAIS), connu sous le nom de *Maître-Gervais*, étoit de Vandes, au territoire de Caen. Il a été premier Médecin de Charles V, & a joui long-temps de sa faveur. C'est lui qui a fondé à Paris le Collège de Maître-Gervais, qui porte son nom. Il est mort en 1382.

CLERC (M. PIERRE LE), de Rouen, a donné différents Ouvrages de piété, entr'autres, les *Homélies de S. Grégoire*, & le *renversement de la Religion*.

CLÉREL (NICOLAS), Chanoine de Rouen, a fait une relation de ce qui se passa aux Etats Provinciaux de Rouen tenus en 1578, & a donné les Discours qu'il y prononça.

COLOMBEL (NICOLAS), Peintre, éleve de le Sueur, naquit à Sotteville, près de Rouen, en 1646. Il fut de l'Académie de Paris. Son chef-d'œuvre est *Orphée jouant de la lyre*, qui est à la Ménagerie de Verſailles. Il eſt mort à Paris en 1717, âgé de ſoixante-onze ans.

COMMANVILLE (l'Abbé DE), du Diocèſe de Rouen, a donné une *Vie des Saints*, en 4 vol. & l'*Hiſtoire Géographique & Chronologique des Archevêchés & Evêchés de l'Univers*.

CONSTANTIN (ROBERT), ſavant Médecin, naquit à Caen en 1500. Il s'appliqua particuliérement à l'étude des Langues. On a de lui un grand nombre d'Ouvrages, dont le principal eſt ſon *Lexicon Græco-Latinum*. Il mourut en 1605, âgé de cent cinq ans.

CORNEILLE (PIERRE, & THOMAS ſon frere). *Voyez l'Hiſtoire de Rouen*. Le Cardinal de Richelieu fut à la fois le Protecteur & le Rival du grand Corneille. Il lui fit avoir des Penſions de la Cour, & employa tout ſon crédit pour faire tomber ſes Ouvrages. De là vint que le Poëte fit ſur la mort du Miniſtre ce quatrain :

Qu'on parle mal ou bien du fameux Cardinal,
Ma Prose ni mes Vers n'en diront jamais rien.
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal;
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

COURRAYER (PIERRE-FRANÇOIS LE), de la Congrégation de France, est né à Rouen en 1681. Il est célebre par sa *Dissertation* qu'il a donnée *sur la validité des Ordinations Angloises*. Il a fait d'autres Ouvrages en assez grand nombre, & tous fort estimés.

COURTOIS (HILAIRE), Avocat au Châtelet de Paris, naquit à Evreux sur la fin du quinzieme siecle. Nous avons de lui un recueil de Poésies latines, intitulé : *Hilarii Cortæsii Neustri civis Ebroici Volantillæ.*

COUTURE (JEAN-BAPTISTE), fils d'un Matelot de Basse-Normandie, a été un célebre Professeur d'Eloquence en l'Université de Paris. Il fut reçu, en 1701, à l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & eut peu après le titre de Censeur-Royal. Il a donné une grande quantité de Pieces, que l'on trouve dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions. Il est mort en 1728, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

COUTURES (JACQUES PARRAIN, Baron DES), étoit un Gentilhomme d'Avranches. Après avoir porté les armes dans sa jeunesse, il se livra aux sciences & composa plusieurs Ouvrages pleins d'érudition. Les principaux sont, *la Vie & la Morale d'Epicure*, & *l'Esprit de l'Ecriture-Sainte*. Il paroît que le Baron des Coutures savoit allier tous les genres de connoissances. Il est mort en 1702.

COYPEL (NOEL), Peintre célebre, étoit fils d'un Bourgeois de Cherbourg. Il a travaillé pour Louis XIV, & les Maisons Royales sont pleines de ses Tableaux. Il est mort à Paris en 1707.

CRASSET (JEAN), Jésuite, étoit de Dieppe. Il a donné, entre plusieurs autres Ouvrages, des *Méditations pour tous les jours de l'année*, & une *Histoire du Japon*.

CRÉVEL (JACQUES), un des plus célebres Avocats qui ait paru en Normandie, naquit à Ifs, près de Caen, l'an 1692. Il a exercé long-temps sa profession à Caen, & a professé le Droit François dans l'Université de cette Ville. On a de lui des Odes & des Poésies latines & françoises. Il est mort en 1764.

D

DADRÉ (JEAN), du Diocese de Séez, a été Docteur en Théologie & Pénitencier de l'Eglise de Rouen. Il a donné une *Défense du Privilege de S. Romain*; la *Chronique des Archevêques de Rouen*, & d'autres Ouvrages encore. Il florissoit vers le milieu du seizieme siecle.

DALECHAMP (JACQUES), Médecin, étoit natif de Caen, & vivoit au seizieme siecle. Il a exercé la Médecine à Lyon pendant trente-cinq ou quarante ans, & a composé d'excellents Ouvrages, dont les plus renommés sont, *l'Histoire générale des Plantes*, & son édition de *Pline*, avec des notes. Il est mort en 1588.

DANIEL (GABRIEL). *Voyez l'Histoire de Rouen.*

DENIS (N.), Religieux Capucin, natif de Rouen, a été un des plus savants hommes & des plus zélés Controversistes de son Ordre. On a de lui un fort bon Traité de Controverse. Il mourut en 1656.

DESCAMPS (M. JEAN-BAPTISTE), Professeur de l'Académie de Dessein à Rouen, a donné ses *Vies des Peintres Flamands*, & un *Discours sur l'utilité des établissements des Ecoles gratuites de Dessein en faveur des Métiers.*

DESCHAMPS (JACQUES), Docteur de Sorbonne, né au Diocese de Rouen, a donné une *Traduction nouvelle du Prophete Isaïe.* Il est mort en 1759, âgé de soixante-trois ans.

DESMARES (TOUSSAINT), célebre Prédicateur & Théologien, de la Congrégation de l'Oratoire, naquit à Vire sur la fin du seizieme siecle. Il fut un des plus grands Défenseurs de la Doctrine de Jansénius, & fut à Rome pour la soutenir. Il eut le sort du systême qu'il avoit soutenu, & il fut proscrit comme lui; ses ennemis obtinrent une Lettre de cachet pour le faire enfermer à la Bastille; mais leur mauvaise volonté fut sans effet, parce que le Duc de Liancourt donna retraite au proscrit : il vécut chez ce Seigneur jusqu'en 1687, qu'il mourut. Il a composé une *Somme de Théologie.* Boileau parle de lui avec éloge.

DESPLACES (M. LAURENT-BE-

NOIST), ancien Officier d'Infanterie, est né à Rouen. Il a donné l'*Histoire de l'Agriculture ancienne*, & *l'Agriculture réduite à ses vrais principes*.

DINOTH (RICHARD), natif de Coutances, étoit un Protestant qui vivoit au seizieme siecle. Il a écrit un Ouvrage, *De bello civili Gallico*, où il parle d'une maniere tout à fait impartiale.

DOUCIN (JEAN), Jésuite, natif de Rouen, a donné divers Ouvrages de Controverse, & entr'autres un *Traité de la Communion sous les deux especes*.

DOUIN (M. FIRMIN), de Caen, a donné les *Amusements poétiques d'un Philosophe*.

DUCASTEL (M.), Avocat au Parlement de Rouen, a donné un *Traité sur la Communauté Normande*, ouvrage bien écrit.

DUDON, Prêtre Normand, Doyen de Saint-Quentin, vivoit sur la fin du dixieme siecle. Il a écrit l'*Histoire des trois premiers Ducs de Normandie*, d'un style poétique & trop éloigné de la simplicité de l'Histoire.

DUFOUR (D. THOMAS), Bénédictin de la Congrégatiou de S. Maur, étoit du Diocese de Rouen. Il s'appliqua avec beaucoup de succès à l'étude des Langues, & il enseigna l'Hébreu dès l'âge de vingt-sept ans. On a de lui une *Grammaire Hébraïque*, & une *Paraphrase sur le Cantique des Cantiques*. Il est mort en 1647.

DUFRICHE (Dom), Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, étoit de Séez. Nous sommes redevables à ses soins de la bèlle édition de *S. Ambroise*. Il est mort en 1693.

DUHAMEL (HENRI), un des plus célebres Avocats consultants du Parlement de Paris, étoit d'une Famille noble de Basse-Normandie. Son pere étoit aussi un Avocat du premier ordre, & si modeste, qu'il refusa le Brevet de Conseiller d'Etat que Louis XIV voulut lui donner. Celui dont nous parlons fut l'Oracle du Barreau, dans un temps où s'y trouvoient rassemblés les plus grands hommes; il fut le guide & l'ami de M. Cochin, qui le regardoit comme l'homme le plus éclairé qu'il connût. Il perdit la vue trente ans avant sa mort, qui arriva le 21 Février 1744. Il avoit soixante-dix-sept ans.

DULAGUES (M.), Professeur d'Hydrographie à Rouen, a donné des *Leçons de Navigation.*

DUPRÉ (JACQUES), Prêtre de l'Oratoire, & Docteur en Théologie de l'Université de Caen, étoit des environs de cette Ville. Il enseigna d'abord la Philosophie au Mans, & ensuite la Théologie à Caen, où il eut de grandes querelles avec les Jésuites. Il avança quelques propositions téméraires qui le firent exclure de l'Oratoire. Il a donné au public un *Discours*, qu'il prononça dans une séance générale de son Université, qui est contre les erreurs du Jésuite qui professoit alors les Cas de conscience à Caen. Il est mort en 1652.

DURAND, Moine de Fécamp & puis Abbé de Troarn, vivoit dans le onzieme siecle. C'étoit un homme savant, que Guillaume le Conquérant honora d'une confiance particuliere. Bien des Critiques lui attribuent le fameux Ouvrage pour le S. Sacrement de l'Autel, contre Bérenger. Il est mort vers l'an 1088.

DUVAL (ETIENNE), naquit à Mandreville, en Basse-Normandie, & obtint des Lettres de Noblesse de Henri II, pour

avoir fait entrer des vivres dans Metz, que Charles-Quint assiégeoit. Il est précieux à la Littérature, en ce qu'il a fondé un Prix dans l'Université de Caen, pour celui qui réussiroit mieux dans la composition d'un Poëme en l'honneur de l'Immaculée Conception.

DUVAL (M.), Négociant au Havre, a donné un *Mémoire sur la Navigation & le Commerce du Nord.*

DUVAL DU HAZEY (M.), Avocat au Parlement de Rouen, a donné une *Méthode pour estimer le mariage avenant des Filles, dans la Coutume de Normandie, suivant les regles du calcul.* Cet Ouvrage est estimé des connoisseurs.



E

ECHARD (JACQUES), fameux Dominicain, naquit à Rouen en 1644. Il a été un des grands ornements de son Ordre, par l'Ouvrage qu'il a publié sous le titre de, *Scriptores ordinis Predicatorum recensiti, notisque historicis & criticis illustrati*. C'est un chef-d'œuvre, à raison de la scrupuleuse exactitude qui y regne. Il est mort en 1724.

ECLUSE DES LOGES (M. PIERRE-MATHURIN DE L'), Docteur de Sorbonne, est de la Province de Normandie. Il a remporté le prix à l'Académie Françoise en 1743. On a de lui un *Panégyrique de S. Louis*, & les *Mémoires du Duc de Sully*.

ENAUDERIE (PIERRE DE L'), Gentilhomme né au Pays d'Auge, a été un des Bienfaicteurs de l'Université de Caen. Il a écrit un *Traité touchant les Droits & Privileges des Docteurs*, & un autre *à la louange du Mariage & des Femmes vertueuses*. Il mourut à Caen vers l'an 1515.

ENTREMONT (JEAN-FRANÇOIS DE S. GERMAIN D') d'une des meilleures Familles nobles de Normandie, naquit à Entremont en 1668. Il a été un des Membres les plus distingués de l'Académie de Caen, où il s'est signalé par mille productions ingénieuses. On a de lui des Pieces en style marotique, qui sont charmantes & d'une naïveté singuliere. Il est mort en 1735, âgé de soixante-sept ans.

EUDES (JEAN), Instituteur & premier Supérieur-Général de la Congrégation des Eudistes, naquit à Ry, près d'Argentan, l'an 1601. Il entra d'abord dans la Congrégation de l'Oratoire, où il passa dix-huit ans. Pendant ce temps, *il sollicita plusieurs fois en vain la supériorité de la Maison de Caen, qui enfin fut accordée à ses vives instances*, dit le Supplément du Dictionnaire de Moréri. Ce fut pendant qu'il régissoit la Maison de l'Oratoire de Caen, qu'il conçut le projet d'établir une Congrégation particuliere, & qu'il ramassa les sommes nécessaires à l'exécution de cette entreprise. Pour bien connoître le caractere de Jean Eudes, il faut lire les Lettres du P. de Gondren, second Général de l'Oratoire; la Vie de Mézerai, frere du P. Eudes, & les Origines de Caen, où M. Huet

en fait un portrait assez singulier. Il est Auteur de *la Dévotion & de l'Office du Cœur de la Vierge*. Il est mort en 1680, à Caen.

EUSTACE (N. DE DENNEVILLE), Avocat au Parlement, étoit du Diocese de Coutances. Il a donné, en 1646, l'*Inventaire de l'Histoire de Normandie*.



F

FALCAND (HUGUES), Tréforier de S. Pierre de Palerme, dans le douzieme fiecle, étoit de Normandie. Il a donné une *Hiftoire de la Sicile depuis 1152 jufqu'en 1169*, écrite avec fimplicité & avec exactitude.

FARIN (FRANÇOIS), Prieur du Val, publia en 1660, la vie des premiers Prélats de Rouen, fous le titre de *Normandie chrétienne*; & en 1688, l'*Hiftoire de la Ville de Rouen.*

FEBVRE (PHILIPPE LE), Préfident honoraire au Bureau des Finances de Rouen, étoit né en cette Ville l'an 1705. Il a donné plufieurs Ouvrages de Littérature qui ont été très-goûtés; les principaux font, *les Récréations académiques*, & l'*Abrégé de la Vie d'Augufte.*

FENESTRE DE HOTOT (M.), Avocat du Roi à Caudebec, eft Auteur des *Mémoires d'une Provinciale.*

FERTÉ (EMERIC-MARC DE LA), Evêque du Mans, étoit fils d'un Conseiller en la Cour des Aides de Rouen. Il a été Président & Député des Etats de Normandie auprès de Louis XIII. Son mérite littéraire parut au plus grand jour dans les conférences qu'il eut avec le célebre P. Dumoulin, le plus grand Controversiste des Protestants, où il confondit ce savant homme. Lorsque le Roi l'eut nommé à l'Evêché du Mans, & que le nouveau Prélat vint lui faire ses remerciements; Sa Majesté s'avança vers lui à travers une foule de Seigneurs, & lui dit, en lui présentant la main : *C'est à moi, M. du Mans, à vous remercier, d'autant que vous mettez ma conscience à couvert, m'assurant que j'ai choisi un homme de bien, & capable de gouverner cette grande Province.* Il est mort en 1648, regretté de tout son Diocese.

FEUARDENT (FRANÇOIS), Religieux de l'Ordre de S. François, & Docteur en l'Université de Paris, naquit à Coutances l'an 1541. Il a donné plusieurs Ouvrages savants, & entr'autres un Traité contre les Calvinistes, qui a pour titre : *Theomachia Calvinistica.* Il est mort en 1610.

FEVRE (le P. MICHEL LE), Capu-

cin, de Caen, a publié des éclairciſſements ſur la Bulle *ad evitanda.*

FEVRE (NICOLAS LE), Sieur de la Boderie, naquit à Falaiſe, & étoit frere de Gui. Il s'attacha à l'étude des Langues orientales, & y fit de grands progrès. Son principal Ouvrage a pour titre : *Ad nobiliores linguas communi methodo componendas Iſagoge : cui acceſſit de litterarum Hebraïcarum laudibus oratio.*

FEVRE (ANTOINE LE) de la Boderie, frere du précédent, a été célebre par ſes Ambaſſades. Il y a de lui un recueil de Lettres à Henri IV & à M. de Villeroi, & un Livre intitulé : *Traité de la Nobleſſe, où il eſt diſcouru de la vraie Nobleſſe, & des qualités requiſes au vrai Gentilhomme, traduit de l'Italien de J. B. Venna.* On dit qu'il a travaillé auſſi au Catholicon.

FEVRE (GUI LE) Sieur de la Boderie, naquit à Falaiſe au commencement du ſeizieme ſiecle. Il fut Précepteur du Duc d'Alençon, frere de Henri III, & Interprete du Roi pour les Langues étrangeres. Il a compoſé une verſion Latine de l'Interprete Syriaque du nouveau Teſtament. Il eſt mort en 1598.

FEVRE (TANNEGUI LE), un des plus savants hommes & des plus grands critiques que la France ait produits, naquit à Caen l'an 1615. Il étoit Protestant & Professeur à *Saumur*. Personne n'a mieux connu, & fait sentir les beautés des Auteurs grecs & latins. Il a composé un grand nombre d'Ouvrages, entre lesquels on admire ses Notes sur Horace, Térence & Virgile. Il fut pere & précepteur de la célebre Madame Dacier.

FEVRE (JACQUES), Docteur en Théologie de la faculté de Paris, & Grand-Vicaire de Bourges, naquit à Coutances au milieu du dix-septieme siecle. La plupart de ses Ouvrages ont eu du succès. Les principaux sont, *les Entretiens d'Eudoxe & d'Eucharisle sur l'Arianisme & sur l'Histoire des Iconoclastes du P. Maimbourg, Jésuite*; & *les motifs invincibles pour convaincre ceux de la Religion prétendue réformée*. Il est mort en 1716.

FILLATRE (Dom GUILLAUME), Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, étoit né au Tilleul, Diocese de Rouen, en 1634. Il a composé plusieurs écrits que sa modestie trop sévere lui a fait supprimer. Nous avons de lui, outre

un Mémoire pour l'Abbaye de Fécamp, & des Lettres ſavantes, *des conjectures ſur la Caverne du Dieu Mythra, dont il eſt parlé dans la dix-neuvieme Lettre de S. Jérôme à Ceta* : elles ſont fort eſtimées. Il eſt mort en 1706.

FILLEUL (NICOLAS), natif de Rouen, vivoit vers l'an 1570. Il étoit excellent Poëte Latin & François, & compoſa pluſieurs bons Ouvrages dans les deux langues.

FLAMARE (N. DE), Prêtre du Dioceſe de Rouen, a donné, *la conformité de l'Egliſe Catholique avec l'Egliſe Primitive, & la différence de l'Egliſe Proteſtante avec l'une & l'autre.*

FLEURY (CLAUDE), Prêtre, le célebre Auteur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, de l'inſtitution au Droit Eccléſiaſtique, & de pluſieurs autres chefs-d'œuvres, étoit fils d'un Avocat au Conſeil, originaire de Normandie.

FOINARD (FRÉDÉRIC-MAURICE), étoit de Conches en Baſſe-Normandie. Son principal Ouvrage eſt le *Breviarum Eccleſiaſticum*. Il eſt mort à Paris en 1743, âgé de ſoixante ans.

FONTAINE (JEAN), du Diocese de Coutances, a donné, *l'Héroïde Calypso à Télémaque*, & *les Eloges de Carle Vanloo & de Deshayes*.

FONTAINES (PIERRE-FRANÇOIS GUYOT DES), naquit à Rouen le 29 Juin 1685. Il a été un des plus célebres critiques de notre siecle, & un homme de Lettres distingué. Ses Ouvrages sont en grand nombre; mais celui de tous qui durera le plus, est, sans doute, *la Traduction des Œuvres de Virgile*. Il y a aussi de lui des Odes & quelques autres Pieces de vers, dignes de passer à la postérité. Il est mort en 1745.

FONTENAY (J. B. BLAIN DE), né à Caen en 1654, a été un Peinte célebre. Il a eu sur-tout, dans un dégré supérieur, le talent de peindre les Fleurs, les Fruits, & les Insectes.

FONTENELLE (BERNARD LE BOVIER DE). *Voyez l'Histoire de Rouen*.
Fontenelle étoit d'un tempérammment tranquille & modéré; il entendoit raison jusques dans les accès des passions les plus vives. Voici ce qu'il racontoit de lui-même. » Dans l'âge où j'étois le plus amoureux,

» ma Maîtresse me quitta & prit un au-
» tre Amant. Je l'appris, je fus furieux,
» j'allai chez elle, je l'accablai de repro-
» ches. Elle m'écouta, & me dit, en riant,
» *Fontenelle, lorsque je vous pris, c'étoit*
» *sans contredit le plaisir que je cherchois;*
» *maintenant j'en trouve plus avec un autre:*
» *est-ce au moindre plaisir que je dois don-*
» *ner la préférence? Soyez juste & répondez-*
» *moi.* Ma foi, lui dis-je après avoir rêvé
» quelque temps, vous avez raison; nous
» changeâmes de propos, & je restai son
» ami «. Fontenelle n'a eu aucun ennemi dans tout le cours d'une très-longue vie; jamais il n'a fait aucune critique, & n'a répondu à celles qu'on a faites en grand nombre contre ses Ouvrages. Il avoit pour principe certain, que rien n'est plus difficile à reconnoître que la vérité. Il craignoit beaucoup les criailleries des demi-savants, & les persécutions des faux dévots; il avoit coutume de dire, que s'il tenoit toutes les vérités dans sa main, il se garderoit bien de l'ouvrir pour les montrer aux hommes: car, disoit-il, la découverte d'une seule, a fait conduire Galilée dans les prisons de l'Inquisition.

On rapporte de Fontenelle des mots charmants. Un jour qu'il étoit dans un cercle brillant, comme la pendule sonna, une

Dame lui demanda, *quelle différence il mettoit entr' elle & cette pendule. C'est*, lui dit-il, *que la pendule marque les heures, & que vous, Madame, vous les faites oublier.* Une autrefois il se trouva dans une compagnie, où l'on montra un petit Ouvrage d'ivoire travaillé avec tant de délicatesse que personne n'osoit y toucher. Tout le monde le trouva admirable. *Pour moi*, dit Fontenelle, *je n'aime point ce qu'il faut tant respecter.* Dans le moment entra la Marquise de Flamarens, qui l'entendit : il ajouta, en la saluant, *je ne dis pas cela pour vous, Madame.*

Lorsque le P. Henault lut à la Reine Marie de Pologne, les vers de Fontenelle, où il parle du respect qu'on avoit à Sparte pour *une tête chenue*, & de ses regrets sur ce que ce respect n'est pas le même en France, la Reine lui dit : *Faites savoir à Fontenelle de ma part, qu'une tête comme la sienne doit trouver Sparte par tout.*

FORGET (GERMAIN), Avocat au Présidial d'Evreux, a vécu dans le seizieme siecle. Son Ouvrage le plus connu, est le *Traité des Personnes & choses Ecclésiastiques & Décimales*, qui contient aussi son *Traité du Droit de Régale*. Forget a aussi

travaillé sur le Droit Normand, & a donné un *Traité général des Criées suivant l'usage de Normandie.*

FORSTER (THOMAS), né à Avranches dans le quinzieme siecle, fut un célebre Médecin. Après plusieurs voyages dans les différentes parties de l'Europe, il se fixa à Rouen. Il y a publié un Traité *de Peste & Ténasmone.*

FOSSÉ (PIERRE THOMAS, Sieur DU). *Voyez l'Histoire de Rouen.*

FOUR (CHARLES DU), Curé de Saint Maclou à Rouen, & ensuite Abbé d'Aulnai, & Trésorier de la Cathédrale de Rouen, s'est fait connoître dans le dernier siecle par ses liaisons avec MM. de Port-Royal, & ses disputes contre le P. Brisacier, sur la Morale relâchée des Jésuites. Parmi plusieurs Ouvrages que M. du Four a fait paroître dans le cours de ses disputes, on distingue *la Requête des Curés de Rouen, à M. l'Archevêque,* qui déféroit au Prélat trente-huit propositions extraites des Casuistes relâchés. Il est mort à Rouen en 1679.

FOUR (Dom THOMAS DU) Bénédictin

de S. Maur, mort à Jumieges en 1647, a laissé une *Grammaire Hébraïque* fort étendue.

FOURNIER (THOMAS LE), Prêtre, Religieux de S. Victor de Marseille, naquit à Dieppe l'an 1675. On a de lui plusieurs Dissertations sur l'Histoire Ecclésiastique de Marseille. Il étoit de l'Académie de cette Ville, & lui a donné beaucoup de lustre par son érudition. Il est mort en 1743, regretté de tous ceux qui le connoissoient, car il étoit d'une humeur douce & tranquille qui se peignoit sur son visage, & lui donnoit l'air calme & serein.

FRAMERY (M. NICOLAS-ETIENNE), est né à Rouen en 1745. Il a donné au Théatre des Italiens *Nicaise*, Opéra Comique, & *Nanette & Lucas*.

FRANC (MARTIN LE), étoit du Comté d'Aumale en Normandie, suivant Claude Fauchet. Il étoit Poëte, Philosophe, Historien & Orateur. On a de lui un livre contre le Roman de la Rose, intitulé, *Champion des Dames*, & un autre en prose & en vers, qui a pour

titre : *L'Estrif de la fortune & de la vertu.*

FRASSEN (CLAUDE), Religieux de l'Observance de S. François, étoit originaire de Vire. Il a professé la Philosophie & la Théologie avec le plus grand éclat, & a donné ses cahiers au Public. On a aussi de lui une *Traduction des Lettres de S. Paulin*, & les *Disquisitiones Biblicæ.*

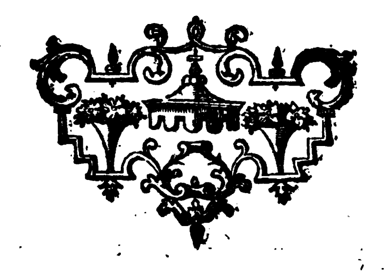
FRÉARD DU CASTEL (M.), de Bayeux, a donné *les Eléments d'Euclide réduits à l'essentiel de ses principes.*

FREAUVILLE (NICOLAS DE), Cardinal, naquit vers l'an 1250, au pays de Caux. Il entra chez les Dominicains, & parvint à l'aide de son parent Enguerrand de Marigni, à être Confesseur de Philippe le Bel. Il a écrit des Livres Rituels, dont Cortès s'est servi dans son Traité *de Cardinalatu.*

FRÉCULPHE, Evêque de Lisieux au neuvieme siecle, a fait une Chronique & un Commentaire sur les huit premiers Livres de l'ancien Testament.

FROLAND

FROLAND (N.), célebre Avocat au Parlement de Paris, étoit de Normandie. Son Mémoire sur les Statuts, est un Ouvrage excellent. Il est le Bienfaicteur principal de la Bibliotheque des Avocats du Parlement de Rouen, à qui il légua ses Livres en mourant.



G

GALLEMAND (PLACIDE), de l'Ordre des Récollets, étoit natif de Rouen. Il a donné en latin un Traité des fondations des Maisons de son Ordre, & un abrégé de la vie des Religieux qui s'y sont distingués. Il est mort en 1675.

GARABY (ANTOINE DE), Sieur de la Luzerne, né en 1617, près de Coutances, étoit un homme fort laid, mais d'un très-beau génie. On a de lui un grand nombre de Poésies latines & françoises, où l'on trouve une composition agréable & facile. Il mourut en 1679, âgé de soixante-deux ans.

GARET (Dom JEAN), Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, naquit au Havre en 1627. Il a donné au public une belle édition de *Cassiodore*, avec une Dissertation à la tête. Il mourut en 1694.

GAUTIER (JEAN-BAPTISTE), Prêtre, Théologien de M. Colbert Evê-

que de Montpellier, naquit à Louviers en 1685. Il a donné un grand nombre d'Ouvrages : ses meilleurs sont, *la Vie de M. Soanen, Evêque de Sénez*, & l'*Histoire abrégée du Parlement durant les troubles du commencement du regne de Louis XIV.* Il est mort en 1755, âgé de soixante-onze ans.

GENDRE (CLAUDE LE), de Normandie, a été Avocat au Grand-Conseil. Il a fait imprimer contre Cujas un livre qui a pour titre : *Ars digestorum Tribonianica & Anti-Cujaciana.* L'Ouvrage est dédié à Jesus-Christ.

GENDRE (LE), Curé d'Hénouville, au Diocese de Rouen, a fait imprimer, en 1652, *la maniere de cultiver les arbres fruitiers.*

GENDRE (LOUIS LE), Prêtre, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise de Paris. *Voyez l'Histoire de Rouen.*

GÉRARD, Normand, Doyen de l'Eglise de S. Médard de Soissons, a donné une *Histoire de S. Romain*, en six cents cinquante vers héxametres. Quelques Critiques prétendent qu'il n'en a été

que l'Editeur. Il vivoit au dixieme siecle.

GILLES (JEAN) Cardinal, de la Province de Normandie, a été un homme savant en Théologie & en Droit. Plusieurs Ecrivains de son siecle en parlent avec éloge. Il est mort vers l'an 1408.

GIRARD (M.), Avocat à Dieppe, a donné au Public plusieurs Pieces de vers qui ont été fort goûtées, & qui décelent e talent rare que leur Auteur a pour la Poésie.

GODARD (M. J.-J.-FRANÇOIS), Prêtre, Professeur d'Eloquence à Caen, a donné un Discours latin, *In teterrimum Ludovici XV parricidium.*

GODEFROI (JACQUES), célebre Commentateur des Coutumes de Normandie, a été contemporain & rival de Bérault. On remarque dans cet Auteur une grande connoissance des Loix, & une Dialectique excellente qui le rendit souvent très-redoutable à son illustre Adversaire.

GONNEVILLE, Gentilhomme Normand, a donné une description des

Indes Méridionales, où il avoit été jetté par un coup de vent, en 1503.

GOSSELIN (JEAN), Garde de la Bibliotheque du Roi, naquit à Vire; d'autres disent à Caen. Il étoit homme de Lettres, savant dans les Langues & Mathématicien. Il composa les Ephémérides de l'an 1571, & un livre intitulé, *Historia imaginum Cœlestium*, avec plusieurs autres Ouvrages. Il est mort fort âgé au commencement du dix-septieme siecle : il tomba dans son feu, & n'ayant pas eu la force de s'en retirer, il y périt.

GOSSELIN (GUILLAUME), étoit de Caen, & parent du précédent. Il s'appliqua aux Mathématiques, & entr'autres Ouvrages il a traduit, de l'Italien en François, le *Traité des Nombres & des Mesures*, *de Nicolas Tartalia*, de Bresse.

GOSSELIN (ANTOINE), natif de Caen, Professeur Royal en Histoire & en Eloquence, a fait en Latin l'*Histoire des anciens Gaulois*, qu'il publia en 1636.

GOURNÉ (PIERRE-MATTHIAS DE) est né à Dieppe en 1702. Il a donné plusieurs bons Ouvrages de Géographie.

entr'autres sa *Géographie méthodique*, & ses *Descriptions des Royaumes d'Espagne & de Portugal*, & *des Provinces intérieures de la France*.

GOUYE (THOMAS), Jésuite, naquit à Dieppe l'an 1650. C'étoit un Mathématicien distingué. Il donna au Public des *Observations physiques & mathématiques pour servir à la perfection de l'Astronomie & de la Géographie, envoyées de Siam à l'Académie des Sciences de Paris, par les PP. Jésuites, Missionnaires*. Il est mort en 1725.

GOUYE (N.), DE LONGUEMARE, étoit né à Dieppe en 1715. Il a donné au Public plusieurs Ouvrages, & entr'autres des *Eclaircissements sur quelques points de l'Histoire des enfants de Clovis*, & une *Dissertation sur la chronologie des Rois Mérovingiens*. Il est mort en 1763.

GRAINDORGE (ANDRÉ), Sieur de Prémont, frere d'un Sieur Graindorge, tant célébré par M. Huet, étoit de Caen. Il exerça la Médecine, & composa plusieurs Ouvrages de Physique, entr'autres des Traités sur les principes de la génération & la nature de la lumiere & des couleurs.

GRAINDORGE (JACQUES), Bénédictin, parent du précédent & son compatriote, a travaillé beaucoup sur l'Astronomie. Il crut, en 1669, avoir trouvé les Longitudes, & annonça sa découverte par des Programmes. L'Académie des Sciences n'approuva point sa méthode, & il écrivit contre le jugement de l'Académie. Il étoit fort entêté de l'Astrologie judiciaire.

GRAND (JOACHIM LE), né à Saint-Lo l'an 1653, a été très-savant dans l'Histoire. Après avoir été quelque temps dans l'Oratoire, il alla à Paris se former dans le genre qu'il aimoit, en fréquentant assiduement le célebre P. le Cointe. Il y devint si habile, que le Docteur Burnet eut de longues & utiles conférences avec lui, pour corriger sa grande Histoire de la réformation de l'Angleterre. Nous avons de lui une *Traduction de l'Histoire de l'Isle de Ceylan, du Capitaine Jean de Ribeyro*, & plusieurs autres Ouvrages. Il est mort à Paris en 1733.

GRAS (JACQUES LE), né à Rouen, & Avocat au Parlement de cette Ville, a été un homme de Lettres & plein d'éru-

dition. Il a traduit en vers François l'ouvrage d'Hésiode qui a pour titre, *les Œuvres & les Jours*.

GRÉARD (GUILLAUME) Sieur Dumoutier, naquit à Fréville, proche Valognes, en l'année 1641. Il a été Précepteur, en Italie, chez le pere de Benoît XIII: & ce Pape, à son exaltation, lui écrivit un Bref plein de bonté. Il est mort en 1730. Il avoit composé, dans sa jeunesse, une *Dissertation sur la Comete de 1665*. Il laissa aussi des Mémoires de sa vie.

GRISEL (M. JOSEPH), de Coutances, a donné l'*Année religieuse*, & *le chemin de l'Amour divin*.

GRISEL (JEAN), Jésuite, est né à Rouen l'an 1618. Il a exercé pendant vingt-cinq ans le ministere de la prédication, & a donné au Public quatre ou cinq volumes de ses Sermons. Il a fait aussi un Ouvrage sur *le Mystere de l'Homme-Dieu*, qui n'a pas été imprimé tout entier.

GROUCHY (NICOLAS DE), célebre dans le seizieme siecle, étoit d'une noble:

noble famille de Rouen, & très-habile dans les Langues & toutes sortes de sciences. Il a fait un assez grand nombre d'Ouvrages, dont le plus célebre est sa *Traduction de l'Histoire des Indes*. Il mourut à la Rochelle en 1572.

GROULARD (CLAUDE), Premier Président du Parlement de Rouen, né à Dieppe, a donné une traduction de Lysias, Orateur Grec. Ce grand Magistrat prononça, à la rentrée du Parlement, lorsqu'il fut rappellé de Caen, après la reddition de la Ville à Henri IV, un discours solide & éloquent, dont les Ecrivains du temps ont fait une mention honorable. Il est mort en 1667.

GUARIN (Dom PIERRE), Bénédictin, né dans un Village, près de la Forêt-de-Lions, en 1678, a professé le Grec & l'Hébreu avec distinction dans sa Congrégation. Il a donné une Grammaire Hébraïque. Il est mort en 1729, à Saint Germain-des-Prés, dont il étoit Bibliothécaire.

GUERANTE (PIERRE), Augustin, Docteur en Théologie, étoit natif de Rouen. Ce fut lui qui examina & réforma, avec S. Thomas-de-Villeneuve,

les Constitutions de son Ordre Il mourut en 1574.

GUERARD (Dom ROBERT), Bénédictin, naquit à Rouen en 1641. Il a donné un *Abrégé de la Bible en forme de questions & de réponses familieres, avec des éclaircissements tirés des SS. Peres & des meilleurs Interpretes.* Cet Ouvrage est fort bien fait, & il y en a eu quatre éditions. Il est mort à Rouen le 2 Janvier 1715.

GUEROULT (GUILLAUME), natif de Rouen, vivoit vers le milieu du seizieme siecle. Il a donné entr'autres Ouvrages, un *Traité de l'administration des Royaumes*, & *les chroniques & gestes des Empereurs de Rome.*

GUERSENS (JULIEN), Avocat, né à Gisors, étoit un Poëte excellent pour le temps où il vivoit. Il y a de lui une Tragédie intitulée *Panthée.* Il mourut à Rennes, de la peste, en 1538, âgé de trente-huit ans.

GUEUTEVILLE (NICOLAS), fils d'un Médecin de Rouen, entra dans la Congrégation de S. Maur en 1671, & la

quitta peu d'années après, pour aller vivre indépendant en Hollande. Celui de ses Ouvrages dont on a le plus parlé, est l'Ouvrage périodique qu'il donna d'abord sous le titre de *l'Esprit des Cours de l'Europe*, & ensuite sous celui de *Nouvelles des Cours de l'Europe*.

GUILLEBERT (JEAN), Docteur en Théologie de la Maison & Société de Sorbonne, étoit de Caen. Il fut intimement lié avec le grand Arnaud qui l'estimoit beaucoup, & à qui il servit de second dans quelques occasions. Son meilleur Ouvrage est un Traité latin *de l'autorité de S. Augustin & de sa Doctrine dans l'Eglise*.

GUITMOND, Bénédictin, Evêque d'Averse au onzieme siecle, étoit de Normandie. Il est Auteur d'un *Traité de la vérité du Corps & du Sang de Jesus-Christ, contre Bérenger*.



H

HALLÉ (ANTOINE), Professeur d'Eloquence à Caen, naquit à Bazanville, près de Bayeux, en 1593. C'étoit un excellent Poëte en langue latine. Nous avons un volume de ses Poésies. Il mourut en 1676, âgé de quatre-vingt-trois ans.

HALLÉ (PIERRE), naquit à Bayeux en l'année 1611. Il fut successivement Professeur d'Eloquence à Caen & à Paris. Ses Poésies ont été très-goûtées; & il a bien réussi dans les autres parties de la Littérature. On a de lui plusieurs Ouvrages, qui ont pour titres: *Orationes & Poëmata; Elogium Gabrielis Naudæi; Harangues prononcées dans les Ecoles de Droit.* Il est mort en 1689, âgé de soixante-dix-huit ans.

HAMEL (JEAN-BAPTISTE DU), naquit à Vire en 1613. Il passa dix ans dans la Congrégation de l'Oratoire, & y puisa les connoissances & le bon goût qui le rendirent si célebre ensuite. Il a été le

premier Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, & il en a écrit l'Histoire en très-beau latin. Ses principaux Ouvrages sont le fameux Livre, *De consensu veteris & novæ Philosophiæ. Philosophia vetus & nova, ad usum Scholæ accommodata*; & l'*Histoire de l'Académie* dont nous avons parlé. Ç'a été l'homme de France qui a écrit le latin le plus pur & le plus élégant dans le dernier siecle. Il est mort en 1706, âgé de quatre-vingt-deux ans.

HAMEL (JEAN DU), Normand & Licencié de Sorbonne, a professé trente ans la Philosophie au College du Plessis. Ses cahiers ont été imprimés un an après sa mort, en 1705.

HAMEL (PHILIPPE DU), de l'Ordre des Célestins, est né à Rouen. Il a beaucoup cultivé la Poésie françoise, & nous avons de lui des Pieces fort goûtées, entr'autres une Ode à la louange du Cardinal de Luxembourg, & une imitation du Pseaume *Quare fremuerunt gentes*, appliqué aux Nations conjurées contre Louis XIV. Il est mort en 1708.

HAMON (JEAN), né à Cherbourg, a été un des célebres Solitaires de Port-

Royal. Il a fait plusieurs Traités de Piété qui ont été imprimés après sa mort. Il est mort en 1687, âgé de soixante-neuf ans. Voici les Vers qu'on a mis au bas de son Portrait :

Tout brillant de savoir, d'esprit & d'éloquence,
Il courut au désert chercher l'obscurité :
Aux pauvres consacra son bien & sa science ;
Et trente ans dans le jeûne & dans l'austérité,
Fit son unique volupté
Des travaux de la pénitence.

HAUTTEVILLE (JEAN DE), né en Normandie, vivoit sous le regne de Philippe-Auguste, & florissoit à Paris vers l'an 1180. Il a écrit un Ouvrage divisé en neuf livres, & intitulé, *Archidrénius*, ou *le Pleureur.*

HAYS (GILLES LE), Sieur de la Fosse, né à deux lieues de Caen, au Village d'Amayé, a professé long-temps la Réthorique à Caen, & a donné des Vers latins faciles, élégants, & qui approchent de ceux des Poëtes du siecle d'Auguste. Il est mort en 1679, âgé de plus de soixante ans.

HAYS (JEAN), Poëte François, Conseiller & Avocat du Roi au Bailliage de Rouen, a fait quelques Pieces de Théatre, dont l'une intitulée *Canente*, est en sept actes.

HÉBERT) MICHEL), Jésuite, né à Caen en 1672, a été Secrétaire des PP. la Chaise & le Tellier. On a de lui plusieurs Pieces en Vers latins, qui sont fort élégantes, entr'autres l'*Imago vitæ humanæ quatuor anni tempestatibus expressa*. Il est mort à Paris en 1711.

HERMANT (JEAN), de Caen, a donné entr'autres Ouvrages ecclésiastiques, l'*Histoire des Conciles*. Il est mort en 1725.

HOC (M. LOUIS-PIERRE LE), Médecin de la Faculté de Paris, est né à Rouen. Il a donné l'*Avis sur l'inoculation de la petite Vérole*, & *l'Inoculation renvoyée à Londres*.

HOMMEY (JACQUES), natif de la Ville de Séez, a été de l'Ordre des Augustins, & un homme fort instruit. Ses deux Ouvrages, *Milleloquium S. Gregorii*, & *Supplementum Patrum*, ont été estimés. Il est mort en 1713, âgé de soixante-neuf ans.

HONGRE (JACQUES LE), natif d'Argentan, Dominicain, Docteur de Paris, & Grand-Vicaire du Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, en 1563, fut le plus célebre Prédicateur de son siecle. Il a donné *la Vie & l'Oraison funebre du Duc de Guise*, & d'autres Ouvrages Théologiques. Il mourut à Rouen en 1575.

HOUARD (M. DAVID), Avocat en Parlement, est né à Dieppe, où il exerce sa profession avec la plus grande distinction. Il est Auteur des *anciennes Loix des François conservées dans les Coutumes Angloises*.

HUET (PIERRE-DANIEL), Evêque d'Avranches, né à Caen en 1630, a été un des plus grands hommes du siecle de Louis XIV. Il a excellé dans toutes les parties de la Littérature, & aucun François, peut-être, n'a été aussi universel. Ses Ouvrages sont en très-grand nombre; mais son chef-d'œuvre est, la *Démonstration évangélique*. Son *Traité de la foiblesse de l'esprit humain*, est encore un Ouvrage excellent, mais qui n'est pas à la portée de tous les Lecteurs, car il pourroit scandaliser les foibles. M. Huet étoit de l'Aca-

démie Françoise. C'est de lui que vient, comme chacun sait, le mot *être tout Evêque d'Avranches*. M. Huet aimoit beaucoup l'étude, & passoit presque toute sa vie dans son cabinet. Un paysan de son Diocese, qui vouloit lui parler, vint un jour à l'Evêché, & demanda à voir M. l'Evêque. On lui répondit qu'il n'étoit pas visible, parce qu'il étoit à étudier. Il revint le lendemain, & on lui fit la même réponse. *Dieu veuille*, dit-il en se retirant, *qu'après cet Evêque-là, on nous en donne un qui ait fait toutes ses études*. Il est mort à Paris l'an 1721, âgé de quatre-vingt-onze ans.



J

JAMET (M. PIERRE CHARLES), est né au Diocese de Séez, en 1701. Il a composé plusieurs Ouvrages dans des genres différents : les principaux sont ses *Essais Métaphysiques*, & sa *Lettre sur le lieu & l'espace.*

JAMET (M. FRANÇOIS-LOUIS), frere du précédent, est né en 1710. Il a eu part aux Loix Forestieres, & a donné une belle édition du *Manuel-Lexique.*

JACQUET (JEAN), Sieur de Sainte-Honorine, né à Caen dans le dix-septieme siecle, s'est distingué par ses connoissances dans la Littérature grecque & l'Art poétique. Nous avons de lui des Vers grecs, latins & françois, qui prouvent une grande facilité. On lui reprochoit de porter trop loin le ton railleur, qui faisoit autrefois le caractere des gens de Caen.

JARDINS (MARIE-CATHERINE DES), célebre par les Romans qu'elle a donnés à la France dans le dix-septieme

siecle, étoit d'Alençon. Elle est la premiere qui ait fait goûter les petites Historiettes galantes ; car avant elle on ne connoissoit que les longs Romans. Ses principaux Ouvrages sont, *les Exilés de la Cour d'Auguste*, que Madame de Sévigné trouvoit très-joli; *les désordres de l'Amour*, & le *Portrait des foiblesses humaines*. Mademoiselle des Jardins est morte en 1683.

JEAN DE BAYEUX, Evêque d'Avranches, & depuis Archevêque de Rouen, vivoit au onzieme siecle, & a été un des plus illustres Prélats de l'Eglise de France. Il a composé un livre des Offices ecclésiastiques, que Jean le Prevost, Chanoine de Rouen, a donné au Public, avec de belles Notes.

JEAN DE BLANGY, né à Blangy en Normandie, a été Evêque d'Auxerre au quatorzieme siecle. Il fut un des Docteurs qui condamnerent le sentiment du Pape Jean XXII, sur *la Vision béatifique*. Il mourut en 1344.

INGOULT (NICOLAS-LOUIS), Jésuite, étoit natif de Gisors. Il a publié le Tome VIII des *nouveaux Mémoires des Missions de la Compagnie de Jesus dans le*

Levant. Il a fait aussi des Vers en l'honneur de Louis XV. Il est mort en 1753.

JORT (JEAN DE), de Rouen, a donné au Public un *Traité de la Garde noble & de ses prérogatives en Normandie*. On a aussi de lui *une Dissertation sur la Régale*. Il est mort en 1727.

JOUVENET (JEAN), *Voyez l'Histoire de Rouen*.

IVETEAUX (VAUQUELIN DES), né auprès de Caen, a été Précepteur de Louis XIII, & un des plus beaux esprits de son siecle. Nous avons de lui des Pieces charmantes qui sont entre les mains de tout homme de Lettres. Des Iveteaux étoit un Philosophe Epicurien, qui se retira de la Cour pour se donner tout entier aux plaisirs. L'amour le rendit ridicule dans sa vieillesse; il devint follement amoureux d'une jolie Ménétriere, & mena avec elle la vie pastorale qui est si plaisamment décrite par Saint-Evremont & Ninon de Lenclos.

L

LALLEMANT (M. RICHARD), Imprimeur du Roi à Rouen, a donné un *Apparat Royal*, augmenté, & la *Bibliotheque historique de ceux qui ont écrit de la Chasse aux Bêtes.*

LALLEMANT DE MAUPAS (M. l'Abbé RICHARD-XAVIER), de Rouen, a donné les *Fables de Phedre.*

LANGLE (JEAN-MAXIMILIEN DE), Ministre Protestant, naquit à Evreux en 1590. Il a laissé deux volumes de Sermons, & une *Dissertation pour la défense de Charles I, Roi d'Angleterre.* Il mourut en 1674, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

LARREY (ISAAC DE), étoit un Gentilhomme du pays de Caux, né à Lintot en 1638. Il étoit Protestant, & se fit recevoir Avocat au Parlement de Rouen. Il a donné plusieurs Ouvrages, & entr'autres une *Histoire d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, avec un abrégé des événements*

les plus remarquables arrivés dans les autres Etats. Il mourut à Berlin l'an 1719, dans sa quatre-vingt-unieme année.

LAUNOY (JEAN DE), Docteur de la Maison de Navarre, naquit au Diocese de Coutances en 1603. Il a été un bon Théologien & un Critique sévere. Voici le portrait qu'en fait Gui-Patin. » C'est un » Docteur en Théologie, Normand, de » mauvaise mine, mais savant, & principa- » lement dans l'Histoire Ecclésiastique. Il y » en a ici qui l'appellent esprit ferré & ame » damnée ; disant qu'il faut se garder de » lui, qu'il ôte tous les ans un Saint du pa- » radis, & qu'il y a du danger qu'il n'en ôte » à la fin Dieu même. Néanmoins jusqu'ici » personne ne lui a répondu. « Un de ses meilleurs Ouvrages, est celui qui a pour titre : *De mente Concilii Tridentini, circà satisfactionem in Sacramento Pœnitentiæ*. Il est mort en 1677.

LAUTOUR (M. PIERRE-JACQUES), ancien Lieutenant-Général des Eaux & Forêts de Rouen, a donné les *Récréations littéraires*, & la *Vie de M. Lautour du Châtel*.

LEMERY (NICOLAS). *Voyez l'Histoire de Rouen*.

LHÉRITIER (NICOLAS), Historiographe du Roi, d'une noble & ancienne famille de Normandie, a donné plusieurs morceaux de Littérature estimés, & entr'autres, *le Tableau historique des principaux événements de la Monarchie Françoise.* Il est mort à Paris en 1680.

LIEUDÉ DE SEPMANVILLE (M. CYPRIEN), Secrétaire du Roi, est né à Rouen. Il a fait plusieurs Opéra qui ont été applaudis, comme le *Temple de l'Amitié.* Il a aussi travaillé dans le genre bouffon.

LINANT (MICHEL), né à Louviers en 1708, a remporté trois fois le prix de Poésie à l'Académie Françoise, & a donné des Pieces de Théatre estimées, entr'autres la Tragédie d'*Alzaïde.* Il est mort en 1749.

LŒUVRE (JACQUES DE), Principal & Professeur en Eloquence au College des Lombards, étoit de Coutances. Il a donné une édition de Plaute, à l'usage de M. le Dauphin. On a aussi de lui un éloquent Panégyrique latin de Pierre Padet, bienfaicteur de son College.

LONDE (N. DE LA), de l'Académie de Caen, a donné des *Paraphrases sur les sept Pseaumes de la Pénitence*. Il est mort en 1765, âgé de plus de quatre-vingt-deux ans.

LONGUERUE (LOUIS DU FOUR DE), étoit un Gentilhomme Normand, né en 1652. Il eut pour instituteurs de sa jeunesse, Richelet & d'Ablancourt. Sous de si grands maîtres il fit des progrès étonnants dans l'étude des langues & des sciences. On a de lui outre un grand nombre d'autres bons Ouvrages, *la Description historique & géographique de la France, ancienne & moderne*, qui lui a causé bien des chagrins. Il est mort à Paris en 1733.

LORET (JEAN), natif de Carentan, est fort connu par sa Gazette en vers libres, qu'il adressoit à Mademoiselle de Longueville. Il la publioit toutes les semaines sous différents titres, & sur-tout sous celui de *Gazette burlesque de la Cour*.

LORRAIN (PIERRE LE), Sieur de Vallemont, Prêtre, étoit du Ponteaudemer. Il a donné des *Eléments de l'Histoire*, & un *Traité de la visibilité de l'Eglise*, contre M. de Larroque. Il est mort en 1721.

LORRAIN

LORRAIN (JEAN LE), a été un des plus ſavants hommes & des plus grands Prédicateurs de Rouen, où il étoit né. On a de lui pluſieurs Ouvrages eſtimés, & ſurtout un qui a pour titre, *les Conciles généraux & particuliers, leur hiſtoire, avec des remarques ſur leurs différentes Collections*. Il a travaillé auſſi à l'*Hiſtoire de la Ville de Rouen*. Il eſt mort en 1710.

LUCAS (PAUL), *Voyez l'Hiſtoire de Rouen.*

LUTHUMIERE (FRANÇOIS DE LA), d'une ancienne famille de Normandie, a été un ſaint & ſavant Eccléſiaſtique. Il étoit né en 1617. Il voulut fonder un Séminaire à Valognes, & en effet cet établiſſement ſubſiſta quelque temps; mais ſes ennemis le firent ſupprimer, ſous prétexte de Janſéniſme. Il eſt mort en 1699, âgé de quatre-vingt-deux ans.

M

MACÉ (GILLES), né à Caen l'an 1586, a été Avocat applaudi & bon Mathématicien. Il s'attacha en particulier à l'Astronomie, & publia un Ouvrage sur la Comete de 1618. On a de lui des vers qui ne sont pas méprisables. Il mourut à Paris, en 1637.

MAHEUST (MATTHIEU), Sieur de Vaucouleurs, a été un célebre Professeur en Médecine dans l'Université de Caen. On estime beaucoup sa *Dissertation sur le lait*. Il a laissé aussi quelques Traités sur les Aphorismes d'Hyppocrate. Il mourut subitement en 1700, âgé de soixante-neuf ans.

MAITRE (CHARLES-FRANÇOIS-NICOLAS LE) Sieur de Claville, Président au Bureau des Finances de Rouen, a donné le *Traité du vrai mérite*, qui a eu une vogue étonnante. Il est mort en 1740.

MAISTRE (RAOUL LE), de Rouen,

entra chez les Dominicains en 1570, où il enseigna la Théologie, & eut d'autres emplois honorables. Il est auteur d'un livre intitulé : *Origine des troubles de ce temps, discourant briévement des Princes illustres de la Maison de Luxembourg*. Il a fait aussi, en 1595, une *Description du Siege de Rouen*.

MALFILLASTRE (N.) naquit à Caen en 1733. Le seul Ouvrage qui ait paru de lui, est un Poëme de *Narcisse*, qui a fait regretter qu'une mort prématurée l'ait enlevé à la Littérature. Il est mort en 1767.

MALHERBE (FRANÇOIS DE), de l'illustre Maison de ce nom, naquit à Caen vers l'an 1556. On sait qu'il a été le créateur de la Poésie & de la Littérature françoise. Boileau dit de lui, dans son Art poétique,

Enfin Malherbe vint ; & le premier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence.....

On a recueilli les Œuvres de Malherbe en un volume, dont il y a eu des éditions à l'infini. Ce grand homme parloit peu, & s'énonçoit de mauvaise grace. Il récitoit très-mal ses vers, & crachoit au moins six

fois, en récitant une ſtrophe de quatre vers. Un jour que Racan lui en faiſoit des reproches, en diſant qu'il mangeoit la moitié de ſes vers; il lui répondit bruſquement: *Morbleu, ſi vous me fâchez, je les mangerai tout entiers; ils ſont à moi, puiſque je les ai faits; j'en puis faire tout ce que je voudrai.* On rapporte quelques traits de lui qui peignent aſſez bien ſon caractere bruſque & ſa paſſion dominante qui étoit le deſir de perfectionner la langue françoiſe. Au lit de la mort, ſon Confeſſeur lui ayant fait, en mauvais termes, une deſcription touchante du Paradis, lui demanda s'il n'avoit pas un grand deſir de jouir du bonheur qu'on y goûte. *Non*, dit Malherbe, *ne m'en parlez plus, votre mauvais ſtyle m'en dégoûte.* Il demanda à un Juge, qui lui montra des vers qu'il avoit faits, *s'il avoit été condamné à faire ces vers, ou à être pendu.* Une autrefois il ſe trouva à dîner chez l'Archevêque de Rouen, un jour que ce Prélat devoit prêcher. Après dîner, Malherbe ſe mit dans un fauteuil & dormit. L'Archevêque le vit en paſſant pour aller faire ſon ſermon, & le reveilla en lui diſant: *Allons donc, M. Malherbe, venez entendre mon ſermon. Ah, Monſeigneur*, reprit Malherbe en étendant les bras, *je dormirai bien ſans cela.* Le fils de

Malherbe ayant été tué par Despiles, notre Poëte voulut se battre contre lui; & sur ce que ses amis lui représenterent qu'il y auroit de la folie à lui de se battre à l'âge de soixante-quatorze ans, contre un homme qui n'en avoit pas vingt-cinq: *C'est à cause de cela*, leur répondit-il, *que je veux me battre; ne voyez-vous pas que je ne hazarde qu'un denier contre une pistole.*

Malherbe a été long-temps en procès avec toute sa famille. Un jour un de ses amis lui en fit des reproches, & lui dit: *Ne plaiderez-vous jamais qu'avec vos parents? Avec qui voulez-vous donc que je plaide*, repartit Malherbe; *avec les Turcs & les Moscovites, qui ne me disputent rien?* Malherbe est mort en 1628.

MALOUIN (M. PAUL-JACQUES), de Caen, Médecin de la Reine, de l'Académie des Sciences..... a donné plusieurs Ouvrages excellents. Il est auteur des articles de Chymie dans l'Encyclopédie, & a publié le *Traité de Chymie*, le *Traité des Corps solides*, la *Chymie médicinale*... &c.

MARA (GUILLAUME DE), né dans un village du Cotentin, a été Secrétaire de plusieurs Chanceliers successivement. On conserve de lui deux Poëmes qui sont mo-

raux tous les deux, & traitent les mêmes sujets. Le premier est intitulé : *Chimæra*; & le second est, *De tribus fugiendis, venere, ventre & plumâ*. Ce Poëte a fleuri au commencement du seizieme siecle.

MARCOUL (Saint), naquit à Bayeux, de parents nobles. Il a été un savant & un zélé prédicateur, & a fondé un Monastere à Nanteuil, près Coutances. On dit que c'est à *S. Marcoul*, qui est une église dépendante de S. Remy de Rheims, & qui est ainsi appellée, parce qu'on y conserve les Reliques de notre Saint, que les Rois de France reçoivent de Dieu le pouvoir de guérir les écrouelles. En effet, les Rois vont y faire une neuvaine après avoir été sacrés à Rheims, & avant de toucher les malades des écrouelles.

MARES (MARIE DES), plus connue sous le nom de la Champmeslé, célebre Actrice, étoit de Rouen, où elle naquit en 1644. Elle fut formée à la déclamation & aux autres parties de son art, par M. Racine; & elle profita si bien des leçons de ce grand homme, qu'elle fut la premiere de son temps pour remplir les grands rôles tragiques. Elle est morte en 1698, âgée de cinquante-sept ans.

MARGUERIN DE LA BIGNE, Docteur de Sorbonne, naquit à Bayeux vers le milieu du seizieme siecle. C'est lui qui a été le premier éditeur de la *Bibliotheque des Peres*. Il est mort en 1608, âgé d'environ soixante-huit ans.

MAROT (JEAN), pere du célebre Marot, naquit à Matthieu, à deux lieues de Caen. Il a laissé un recueil de Poésies sous ce titre : *Le recueil de Jean Marot, de Caen, Poëte de la magnifique Reine Anne de Bretagne, & depuis Valet-de-Chambre du très-chrétien Roi François, premier de ce nom.* Il est mort en 1523, âgé de soixante ans.

MARTIN (MICHEL DE SAINT-), étoit de la Ville de Caen. Nous avons de lui *le Gouvernement de Rome*, & quelques autres petits livres. Il étoit Prêtre, & aggrégé de l'Université de Caen. C'étoit un homme fastueux, & entêté de son esprit, de sa figure & de sa noblesse. On raconte de lui un trait assez plaisant. Dans un Procès qu'il avoit au Bailliage de Caen, un Clerc en écrivant ses qualités, qui étoient, *M. de Saint-Martin, Ecuyer, Sieur de la Mare du Desert, Docteur en Théologie, & Protonotaire du S. Siege Apostolique*, ne sa-

chant ce que vouloit dire ce mot de *Protonotaire*, mit à la place celui de *Propriétaire*. L'Avocat de l'Abbé, qui étoit homme d'esprit & Protestant, prit de là occasion de faire une plaisanterie, & dit qu'il plaidoit pour M. l'Abbé..... Propriétaire du Saint Siege Apostolique. *Notez*, *Messieurs*, ajouta-t-il, *que le Pape n'est que son Fermier*. Le mot étoit d'autant meilleur, que l'Abbé étoit l'homme le plus glorieux du pays.

MARTINIERE (ANTOINE-AUGUSTIN BRUZEN DE LA), naquit à Dieppe vers la fin du dernier siecle. L'Histoire, la Géographie & la Littérature, furent ses études favorites. On a de lui plusieurs Ouvrages sur ces différentes matieres, & entr'autres le grand *Dictionnaire Géographique*, *Historique* & *Critique*.

MARYE (PIERRE), Jésuite, natif de Rouen, a été un fameux Prédicateur. Il a donné *les voies de Dieu dans la solitude*, & *la science de Jesus-Christ à la Croix*. Il est mort en 1645.

MASCRIER (l'Abbé JEAN-BAPTISTE LE), de Caen, a travaillé à la traduction de l'Histoire de M. de Thou, avec MM. le Beau & des Fontaines. Il a fait la

Description

Description de l'Egypte, & l'*Histoire générale des Cérémonies religieuses*..... &c.... Il est mort en 1760, âgé de soixante-trois ans.

MASSEVILLE (LOUIS LE VAVASSEUR, Sieur DE), a composé entr'autres Ouvrages, une *Histoire de la Province de Normandie*, qui est la meilleure qui ait encore paru. Il est mort vers 1725.

MASSIEU (GUILLAUME), naquit à Caen en 1665. Il a été de l'Académie Françoise, & a donné au public plusieurs Dissertations : c'étoit un genre où il excelloit. On a de lui *le Parallele d'Homere & de Platon ; la défense de la Poésie*, & plusieurs autres Ouvrages renommés. Il est mort en 1722.

MASSUET (Dom RENÉ), Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, naquit dans le Diocese d'Evreux en 1666. Son grand Ouvrage, est l'édition qu'il a donnée de *S. Irenée*, avec trois excellentes Dissertations à la tête. Il est mort en 1716.

MATHIEU D'EVREUX, Dominicain, vivoit en 1390, sous le regne de

Charles VI. Il eſt Auteur d'un Commentaire ſur le Pentateuque, & de quelques autres Ouvrages.

MATHURIN CORDIER, Normand, mort Calviniſte en 1565, à quatre-vingt ans, a laiſſé des Colloques latins, en quatre livres, dont on a fait bien des éditions.

MAUBERT (HENRI), né à Rouen, eſt Auteur du *Teſtament politique du Cardinal Albéroni*, & a donné pluſieurs autres Ouvrages eſtimés. Il eſt mort en 1767.

MAUDUIT (MICHEL), né à Vire, a été un ſaint & ſavant Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire. On a de lui d'excellentes Analyſes ſur toutes les parties du nouveau Teſtament, excepté l'Apocalypſe & les Actes des Apôtres. Cet Ouvrage eſt un des plus propres à former les jeunes gens à la ſcience eccléſiaſtique. Le P. Mauduit eſt mort en 1709, âgé de ſoixante-dix-neuf ans.

MÉTAYER (MARTIN LE), étoit né à Evreux. Il a été Hiſtorien, Philoſophe, Théologien, & a tenu un rang diſtingué entre les Savants de ſon temps. Nous

avons de lui un livre intitulé : *Dissertation sur les Pensions, selon les libertés de l'Eglise Gallicane.* Il est mort en 1704, âgé de soixante-dix-neuf ans.

MEYSEREY (M. GUILLAUME MAHIEU DE), Médecin célebre, est né dans le Diocese de Bayeux. Il est Auteur de la *Méthode aisée pour guérir la Suette ; la Médecine d'armée ; la Méthode aisée de traiter plusieurs Maladies épidémiques.*

MÉZERAI (FRANÇOIS-EUDES DE), Historiographe du Roi, naquit à Ry près Argentan, en 1610. Les Ouvrages qui lui ont acquis l'immortalité, sont sa grande *Histoire de France*, & l'*Abrégé* qu'il en a fait. Mézerai avoit l'esprit vif & fécond ; mais il étoit d'une franchise outrée, sans politesse, contredisant & grand railleur. Quoiqu'il fut fort riche, il s'habilloit si mal, qu'un jour les archers des pauvres le prirent pour un mendiant. Il étoit singulier & bizarre. Sur la fin de sa vie, ils ne travailloit plus qu'à la chandelle, même en plein jour, au cœur de l'été, & reconduisoit, la chandelle à la main, ceux qui venoient le voir. Il avoit toujours une bouteille de vin sur sa table, lorsqu'il étu-

dioit. Il mourut en 1683, âgé de soixante-treize ans.

MICHEL (NICOLAS), Sieur Després, naquit dans un village auprès de Caen. Il a été Professeur d'Humanités & d'Eloquence à Caen & à Paris. Il écrivoit très-bien en latin, & étoit savant dans la langue grecque; il savoit aussi l'hébreu. Il mourut en 1597.

MICHEL (JEAN), Général des Chartreux, naquit à Coutances vers le milieu du seizieme siecle. Il a laissé divers Ouvrages de Piété, & entr'autres un *Enchiridium spiritualium exercitiorum*. Il mourut en 1600.

MICHEL (M.), de S. Sauveur-le-Vicomte, a donné *le Triomphe de l'Amour*.

MIDY (M. PIERRE-NICOLAS), Sécrétaire du Roi, natif de Rouen, est Auteur des *Lettres à M. Panckoucke, Imprimeur du grand Vocabulaire françois*.

MONCHART (M. CLAUDE), Prêtre, de Normandie, est auteur de l'Ode *In laudem S. Gregorii*.

MONCHRÉTIEN (ANTOINE DE), étoit né à Falaise. Il a donné plusieurs Pieces au Théatre, que l'on a recueillies avec des Poëmes & de petits vers du même Auteur, pour en faire les *Œuvres de Monchrétien*. Il est mort en 1621. Il avoit préparé quelques matériaux pour composer une Histoire de Normandie.

MONNET (M.), de l'Académie de Rouen, a donné un *Traité des Eaux Minérales*.

MONSTIER (ARTURUS DU), Récollet, né à Rouen, est Auteur de plusieurs Ouvrages utiles, & entr'autres d'un *Traité de la Sainteté de la Monarchie Françoise*, & du livre célebre intitulé, *Neustriá piâ, sive de omnibus & singulis Abbatiis & Prioratibus Normanniæ*.

MONTFLEURY (M. DE), natif de Bayeux, de l'Académie de Caen, a donné deux Odes intitulées, *les Grandeurs de Jesus*, & *les Grandeurs de Marie*.

MORAINVILLIERS D'ORGEVILLE (LOUIS DE), naquit au Diocese d'Evreux, & entra dans la Maison de Sorbonne en 1607. Son Ouvrage le plus célebre, a pour

titre, *Examen Philosophiæ Platonicæ.* Il mourut à S. Malo, où il étoit Grand-Vicaire, l'an 1654.

MOREL (GUILLAUME), de Tilleul en Normandie, suivant Lacroix-du-Maine, étoit un Imprimeur de Paris, homme savant & habile dans l'intelligence des Langues. Il a composé divers Ouvrages, & entr'autres un Commentaire sur les livres *de Finibus*, de Cicéron. Il mourut l'an 1564.

MORIN (ETIENNE), Ministre Protestant, naquit à Caen en 1625. Il a composé un grand nombre d'Ouvrages, parmi lesquels on trouve la *Vie du fameux Samuel Bochard*, & des *Lettres sur l'origine de la Langue Hébraïque.* Il est mort en 1700, âgé de soixante-quinze ans.

MORIN (SIMON), naquit à Richemont, au pays de Caux, en 1623. Ç'a été un Visionnaire célebre, qui a attiré sur lui l'attention de la Capitale pendant plusieurs années. Son livre est intitulé: *Au nom du Pere & du Fils & du Saint-Esprit: Pensées de Morin, dédiées au Roi.* Il a composé plusieurs autres écrits encore, qui sont pleins de feu, & tels qu'on doit les atten-

dre d'un enthousiaste. Il a été brûlé en place de Greve le 14 Mars 1663. Il s'étoit donné pour le Messie.

MORIN (GUILLAUME), Sieur de Benneville, de la famille de MM. Morin d'Ecajeul, de Caen, a donné *les Eloges de plusieurs illustres François*; cet Ouvrage est fort estimé. L'Auteur mourut le premier Mars 1660.

MORIN (HENRI), né à S. Pierre-sur-Dive, est Auteur de plusieurs Dissertations qui se trouvent dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, dont il étoit membre. Il mourut à Caen en 1728.

MORNAY (PHILIPPE DE), Seigneur du Plessis, Gouverneur de Saumur, naquit à Buhy en 1549. Il a été un des plus grands hommes du Parti protestant, & on l'appelloit communément *le Pape des Huguenots*. Il a donné plusieurs Ouvrages, dont les plus considérables sont celui qu'il a fait sur l'Eucharistie, & son *Traité de la vérité de la Religion chrétienne*. Il mourut en 1623, âgé de soixante-quatorze ans.

MOTTEVILLE (FRANÇOISE

BERTAUD, Dame DE) fille d'un Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, naquit en Normandie vers 1615. Après avoir été dans la plus haute faveur auprès d'Anne d'Autriche, elle vint à Rouen, où elle épousa M. Nicolas Langlois de Motteville, Premier Président de la Chambre des Comptes de Rouen. Cette Dame est célebre par l'Ouvrage qui a pour titre : *Mémoires pour servir à l'Histoire d'Anne d'Autriche.* Elle mourut à Paris en 1689, âgée de soixante-quatorze ans.

MOTTIEUX (PIERRE LE), né en Normandie, quoiqu'il ait passé presque toute sa vie en Angleterre, a traduit en Anglois les deux derniers livres de Rabelais, avec des remarques pour faciliter l'intelligence de l'Ouvrage. Il est mort en 1720.

MOULIN (GABRIEL DU), Curé de Manneval, a donné l'*Histoire de Normandie sous les Ducs*, & celle *des Conquêtes des Normands dans les Royaumes de Naples & de Sicile.*

MOULINET (CLAUDE DU), plus connu sous le nom de l'Abbé des Thuileries, étoit né à Séez d'une famille noble. Le dessein qu'il avoit conçu de donner une

Hiſtoire de Normandie, le porta à faire beaucoup de recherches dans cette Province & les pays voiſins. Ses connoiſſances en ce genre ont paru dans pluſieurs Diſſertations hiſtoriques qu'il a données, & dans ſes diſputes avec Dom Lobineau. Son principal Ouvrage a pour titre, *Diſſertations ſur la mouvance de Bretagne par rapport au droit que les Ducs de Normandie prétendoient, & ſur quelques autres ſujets hiſtoriques.* Il eſt mort à Paris en 1728, âgé de plus de ſoixante-ſept ans.



N

NAGEREL (JEAN), Chanoine de Rouen, & natif de la même Ville, a fait en 1576, une *Description chronologique de la Normandie*.

NÉEL (LOUIS-BALTHAZAR), né à Rouen, est Auteur du *Voyage de S. Cloud par mer & par terre*, de l'*Histoire du Maréchal de Saxe*, & de quelques jolis vers. Il est mort en 1754.

NERUET (MICHEL), né à Evreux, a exercé long-temps la Médecine dans sa patrie avec beaucoup de distinction. Il a travaillé aussi avec succès dans l'interprétation de l'Ecriture-Sainte, & nous a donné quatre explications imprimées sur quatre divers passages du nouveau Testament. Il est mort en 1729.

NEUVILLE (CHARLES FREY DE), le plus célebre Prédicateur qu'aient eu les Jésuites dans les derniers temps, est né en Normandie l'an 1693. Ses plus belles Pieces sont, l'*Oraison funebre de M. le*

Cardinal de Fleury, & celle *de M. le Maréchal de Belle-Isle.*

NICOLAS DE LYRE, Religieux Franciſcain au quatorzieme ſiecle, étoit né dans le Dioceſe d'Evreux. Il a laiſſé de petits Commentaires ſur la Bible. Il eſt mort le 23 Octobre 1340.

NOBLE (PIERRE LE), Subſtitut de M. le Procureur-Général au Parlement de Rouen, a donné un *Recueil de Plaidoyers ſur des ſujets utiles ou curieux.* Il eſt mort en 1720.

NOIR (Dom LOUIS LE), Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, eſt né à Alençon. Il a donné un Mémoire relatif au projet d'une Hiſtoire générale de la Province de Normandie.

NOIR (JEAN LE), fameux Chanoine & Théologal de Séez, étoit fils d'un Conſeiller au Préſidial d'Alençon. Son zele inconſidéré, & les injures qu'il répandit ſans nombre dans ſes Ouvrages contre le corps des Evêques, lui attirerent pluſieurs diſgraces flétriſſantes : ſes principaux Ouvrages ſont, outre ſes Requêtes & ſes Factums, l'*Héréſie de la domination Epiſcopale*, &

l'Evêque de Cour. Il mourut dans les prisons de Nantes en 1692.

NOURRY (Dom NICOLAS LE), né à Dieppe en 1647, a été un savant Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Son étude particuliere fut celle des Antiquités Ecclésiastiques. Il a contribué à l'édition de Cassiodore du P. Garet, & a fait la Vie, les Préfaces & les Tables qui accompagnent le Texte. Il a donné aussi un *Apparatus ad Bibliothecam Patrum*, & une édition de *Lucilius Cæcilius de mortibus persecutorum*. Il mourut en 1724, âgé de soixante-dix-sept ans.





O

ORESME (NICOLAS), Docteur de Sorbonne, Grand-Maître du College de Navarre, & Précepteur de Charles V, étoit natif de Caen. On a de lui plusieurs Ouvrages, dont le plus beau est le Traité *de Communicatione Idiomatum.* Il est mort en 1383.

OSMOND (Saint), né en Normandie d'une famille noble, suivit en 1066 Guillaume le Conquérant en Angleterre, & y corrigea la Lithurgie, qui a été long-temps suivie dans ce Royaume. Il mourut en 1099.

OSMONT (N.), ci-devant le P. Tranquille, de Bayeux, Capucin, a donné entr'autres Ouvrages, *le Catéchisme sur les promesses faites à l'Eglise*, & la *Défense de la doctrine de S. Augustin.*

OUDEAUVILLE (FAUVEL D'), Maître des Comptes à Rouen, a fait, en 1630, une *Relation du Voyage du Levant*, qu'il avoit entrepris avec M. de Fermanel, Conseiller au Parlement.

P

PARMENTIER (JEAN), Marchand de la Ville de Dieppe, né en 1494, se fit un nom par son goût pour les sciences & par ses voyages. Pierre Crignon, autre Dieppois célebre, dit de lui qu'il étoit très-savant dans l'Astrologie & la Cosmographie; qu'il a découvert une partie des Indes; que c'étoit un Pilote excellent, & un Voyageur infatigable. On a de Jean Parmentier diverses Poésies, & entr'autres une intitulée, *Moralités à dix personnages, à l'honneur de l'Assomption de la Vierge Marie.*

PATRIX (PIERRE), naquit à Caen l'an 1583. Il a fait de très-bons vers, dont plusieurs le disputent aux productions des plus grands Maitres. On en peut juger par ceux-ci qu'il fit à près de quatre-vingt ans :

Je songeois cette nuit que de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé;
Mais ne pouvant souffrir ce fâcheux voisinage,
En mort de qualité, je lui tiens ce langage :

Retire-toi, coquin, vas pourrir loin d'ici ;
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
Coquin, ce m'a-t-il dit, d'une arrogance extrême,
Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même,
Ici tous sont égaux, je ne te dois plus rien,
Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien.

M. Patrix étant revenu d'une maladie très-dangereuse à quatre-vingt ans, ses amis s'en réjouissoient avec lui, & l'engageoient un jour à se lever : *Hélas, Messieurs*, leur dit-il, *ce n'est pas la peine de se r'habiller.* Il mourut à Paris en 1671, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans. M. Patrix avoit cet esprit fin & naturel, qui, joint à un air de bonhommie & de simplicité, fait le caractere particulier des Normands.

PAULMIER (JACQUES LE), de Grentemênil, naquit au pays d'Auge, en 1587, d'un Médecin célebre dans la littérature, qui a donné un Traité de *Vino & Pomace.* Il prit le parti des armes, & s'y distingua ; mais malgré les distractions que lui causoit cet état, il s'appliqua constamment aux sciences, & il y fit de grands progrès. On a de lui, entr'autres Ouvrages, une Description de la Grece antique, &

un livre intitulé, *Exercitationes in optimos Autores Græcos*. Il est mort en 1670, âgé de quatre-vingt-trois ans.

PAULMIER (JACQUES LE), Sieur de Vandeuvre, Brigadier des armées du Roi, neveu du précédent, a été célebre par la facilité & la délicatesse de son esprit. Il étoit né à Vandeuvre en 1625. On a de lui de jolis vers & des relations curieuses de quelques grands événements où il a eu part dans ses Campagnes. Il est mort en 1702, âgé de soixante-dix-sept ans.

PECQUET (JEAN), célebre Médecin, étoit de Dieppe. Il s'est immortalisé par la découverte du Canal Thorachique, par lequel le chyle passe dans le cœur & dans les veines, auquel il a donné le nom de *Réservoir de Pecquet*. Il a fait aussi un *Traité des veines lactées*. Il est mort en 1674.

PELESTRE (PIERRE), né à Rouen vers le milieu du dix-septieme siecle, a été un homme très-savant. Il a donné une seconde édition du *Traité de la lecture des Peres*, & des notes excellentes sur le texte de cet Ouvrage. Il est mort en 1710, âgé de soixante-cinq ans.

PELLETIER

PELLETIER (GUILLAUME LE), Jésuite, naquit à Clinchamps en 1610. C'étoit un Prédicateur habile; entr'autres bonnes pieces de lui, on a l'*Oraison funebre du Duc de Longueville*, qu'il prononça à Caen, & qui est très-bien faite. Il est mort en 1668.

PELLETIER (JEAN LE), étoit un Négociant de Rouen. Il a donné plusieurs bonnes Dissertations, sur-tout celles qu'il a faites sur l'Arche de Noé, sur les poids & mesures des Anciens, & sur l'hémine ou la livre de S. Benoît. Il est mort à Rouen en 1711.

PELVERT (M.), Prêtre, de Rouen, a donné des *Dissertations Théologiques & Canoniques sur l'approbation nécessaire pour administrer le Sacrement de Pénitence.*

PEPIN (GUILLAUME), né dans le Diocese d'Evreux, a été un fameux Prédicateur du seizieme siecle. Il étoit de l'Ordre de S. Dominique. On a de lui un Commentaire sur la Genese, & un autre sur l'Exode, avec des Traités Théologiques, & un grand nombre de Sermons. Il est mort à Evreux en 1533.

PERRON (DU), natif des environs de Caen, & un des premiers Académiciens de cette Ville, a fait un grand Poëme à la louange de Louis XIII, intitulé, *les Palmes du Juste*. Il y a encore de lui un volume de Poësies françoises sur divers sujets de Piété, de Morale & d'Amour.

PERTUIS (PIERRE DE), Seigneur de la Riviere, étoit un Gentilhomme de Normandie, qui après avoir servi longtemps, se retira dans la solitude de Port-Royal. Il y apprit plusieurs langues, & traduisit quelques Ouvrages de Sainte Thérese.

PESANT (PIERRE LE), Sieur de Boisguilbert, étoit Lieutenant-Général au Balliage de Rouen. Il a donné au Public la *Traduction d'Hérodien*; celle *de Dion Cassius; la Vie de Marie Stuart*, & *le détail de la France*. Il est mort en 1714.

PESNELLE (N.), Procureur du Roi en la Vicomté de Rouen, a donné un *Commentaire de la Coutume de Normandie*, qui en facilite beaucoup l'étude.

PETIT (M.), Curé de Montchauvet, en Normandie, a donné les Tragé-

dies *de Balthazar*; & *de David & Bethsabée.*

PINARD (M. BERTRAND), Médecin & Professeur de Botanique à Rouen, a donné une *Dissertation sur la Fievre maligne*, & la description d'une maladie qui régna à Rouen il y a quelques années.

PINCHART (PIERRE), naquit à Caen en l'année 1320. Il a été Religieux de Sainte Croix, & a composé un livre qui a pour titre, *Vestis nuptialis*; ouvrage mystique.

POLINIERE (PIERRE), naquit près de Vire, en 1671. Il a donné des *Eléments de Mathématiques*, & des *Expériences de Physique*, qui sont fort estimés. Il est mort en 1734.

POMMERAYE (Dom JEAN-FRANÇOIS), de la Congrégation de S. Maur, naquit à Rouen l'an 1617. Il a composé plusieurs Ouvrages précieux à la Province de Normandie, entr'autres, *l'Histoire de l'Abbaye de S. Ouen*; *l'Histoire des Archevêques de Rouen*, & *l'Histoire de la Cathédrale*. Il est mort d'apoplexie, en 1687, âgé de soixante-dix ans.

PONTAS (JEAN), naquit au Diocese d'Avranches, en 1638. C'étoit un bon & savant Ecclésiastique, qui a donné plusieurs Ouvrages estimés, dont le plus célebre est son grand *Dictionnaire des Cas de Conscience*. Il est mort en 1728, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

PONTEAU (M. CLAUDE-FLORIMOND BOIZARD DE), natif de Rouen, a donné plusieurs jolies Pieces au Théatre, entr'autres, *l'Heure du Berger*, & *les deux Suivantes*.

PORÉE (CHARLES), né en 1675, à Caen ou aux environs, a été un des plus grands hommes de la Société des Jésuites: il excelloit sur-tout dans le grand art d'enseigner; il aimoit ses disciples, & il s'en faisoit aimer. Il a professé la Réthorique au College de Louis le Grand pendant trente-trois ans, & il est mort dans ce brillant emploi. Il a fait un grand nombre d'Ouvrages qui sont tous estimés: les principaux sont les Discours, dont on a fait un Recueil qui porte le nom de leur Auteur. Il est mort en 1741.

PORÉE (M.), Chanoine honoraire du S. Sépulchre de Caen, sa patrie, & an-

cien Secrétaire de l'Académie de cette Ville, a travaillé aux Nouvelles littéraires de Caen. Il a fait aussi *la Mandarinade*, & un *Mémoire sur la prétendue possession des Demoiselles de Léaupartie.*

POSTEL (GUILLAUME), naquit à Barenton, au Diocese d'Avranches, en 1505. Il a été le plus grand Mathématicien du siecle de François I. Ce Prince disoit hautement que son Professeur de Mathématiques étoit la merveille du monde. Il a fait un très-grand nombre d'Ouvrages dans toutes les parties. Il étoit Historien, Philosophe, Théologien.... Son Ouvrage le plus couru, est celui qui a pour titre : *Les très-merveilleuses victoires des Femmes du nouveau monde, & comme elles doivent à tout le monde par raison commander, & même à ceux qui auront la Monarchie du monde vieil.* Il est mort en 1581.

POUCHARD (JULIEN), naquit en Basse-Normandie, près de la Ville de Domfront. Il a été Professeur de la Langue grecque au College Royal, & un des principaux Membres de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. On a de lui plusieurs Discours, comme celui qu'il prononça dans la Séance publique de l'A-

cadémie, sur l'antiquité des Egyptiens, & celui qu'il fit sur les libéralités du Peuple Romain. Il est mort en 1705.

POURRIE (DENIS), étoit de la Ville de Caen ou des environs. Il a vêcu au seizieme siecle, & s'est distingué par ses talents & sa piété. Il a fait imprimer à Caen ses Méditations & ses Elévations, sous le titre de *Flammes saintes*. Cet Ouvrage est en vers & plein de sentiments nobles & élevés.

POUSSIN (NICOLAS LE). *V. l'Histoire de Rouen*. Un homme de qualité qui aimoit fort la peinture, ayant montré un Tableau de sa façon au Poussin; ce Peintre lui dit : *Monsieur, il ne vous manque, pour devenir habile, qu'un peu de pauvreté.*

PRADON (N.), Poëte François, étoit de Rouen, & vivoit dans le beau siecle de la Littérature françoise. Il a eû des succès dont lui-même devoit être étonné. Sa *Phedre* balança quelque temps celle de Racine, & cela au jugement du Duc de Nevers & de Madame Deshoulières. Pradon étoit fort ignorant. Le Prince de Conti lui ayant dit, un jour, que dans une de ses

Pieces, il avoit transporté une Ville d'Asie en Europe. *Je prie votre Altesse de m'excuser*, lui répondit-il, *je ne sais pas trop bien la chronologie.* Il est mort en 1698.

PRÉMAGNY (ETIENNE-FRANÇOIS DE), de Rouen, & de l'Académie de cette Ville, a donné deux Lettres de S. Clément Romain, traduites du latin. Il est mort en 1767.

PRÉVILLE (PIERRE LA VACHE DE), Médecin, né à Villedieu, au Diocese de Coutances, a donné un *Traité de la théorie des Accouchements; des Observations sur le même sujet*, & la *Méthode aisée pour conserver la santé.*

PREVOST (JEAN LE), Chanoine & Bibliothécaire de la Cathédrale de Rouen, a beaucoup travaillé sur l'Histoire de Normandie. Il a donné une édition du *Traité de Jean d'Avranches, sur les Offices Ecclésiastiques, avec des notes.* Il est mort en 1648.

PRIEUR (PHILIPPE LE), natif de Normandie, professa avec un succès peu ordinaire, les Belles-Lettres dans l'Université de Paris, & mourut en 1680. On a de

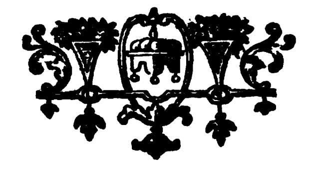
lui, entr'autres Ouvrages, un bon traité des Formules ecclésiastiques, sous le titre: *Dissertatio de litteris Canonicis, cum appendia de Tractatoriis & Synodicis.*

PRINCE DE BEAUMONT (Madame LE), est née à Rouen en 1711. Ses Ouvrages sont en assez grand nombre, & tous fort estimés. Les plus recherchés sont le *Magasin des Enfants*, & celui *des Adolescentes*.



Q

QUATREMAIRES (Dom ROBERT), de Courſereaux, au Dioceſe de Séez, naquit en 1611. Il a été Bénédictin de la célebre Congrégation de S. Maur, & a donné quelques Diſſertations latines, pour prouver que Gerſon eſt Auteur du livre de l'Imitation de Jeſus-Chriſt. Il mourut en 1671.



R

RAGUENET (FRANÇOIS), de Rouen, a été un bon Eccléſiaſtique & un excellent homme de Lettres. Il a remporté des Prix à l'Académie Françoiſe, & a eu l'honneur de concourir, avec M. de Fontenelle. Entre pluſieurs bons Ouvrages qui ſont ſortis de ſa plume, on diſtingue ſon Hiſtoire de l'ancien Teſtament.

RAOUL DE FERRIERES, de Normandie, vivoit au treizieme ſiecle, & a travaillé dans la Poéſie françoiſe.

RAOULT (M. GUILLAUME), ci-devant Profeſſeur des Belles-Lettres françoiſes à Moſcou, eſt de Rouen. Il a donné pluſieurs Pieces de Vers latins & françois, & des réflexions ſur la diſtribution de la chaleur ſur le Globe de la terre, traduites du latin de M. Æpinus.

RENOU (JEAN DE), Conſeiller, Médecin du Roi, au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, étoit Normand. On a de lui ſes *Inſtitutiones Pharmaceuticæ &*

materia Medica, qui ont été quelquefois présentées sous un autre titre.

RENTY (GASTON-JEAN-BAPTISTE Baron DE), naquit au chateau de Bény, en Basse-Normandie, l'an 1611. Il fut d'abord un très-bon courtisan, & devint ensuite un modele de ferveur & de piété. C'est lui qui a établi dans Paris ces Communautés d'Artisans, dont quelques-unes subsistent encore. Il a fait quelques petits Ouvrages de dévotion. Il est mort en 1648.

RESNEL DU BELLAY (JEAN-FRANÇOIS DU), né à Rouen en 1692, a été un des Membres les plus distingués de l'Académie Françoise & de celle des Belles-Lettres. On a de lui un bon *Panégyrique de S. Louis*; mais il est sur-tout connu par sa *Traduction des Essais sur la Critique, & sur l'homme de Pope*. Il est mort en 1761, à soixante-neuf ans.

RESTOUT (JEAN), né à Rouen, l'an 1692, étoit Peintre ordinaire du Roi. Un de ses meilleurs Tableaux, est celui de la Présentation de la Vierge, qui est sur le grand Autel des Augustins à Rouen. On rapporte une anec-

dote plaisante sur celui de la destruction du Palais d'Armide, qui est aussi un de ses Ouvrages les plus recherchés ; c'est qu'un Suisse s'étant passionné dans le vin pour ce magnifique Palais, fondit à grands coups de sabre sur les démons destructeurs de l'édifice. Restout est mort le premier Janvier 1768.

RÉVÉREND (DOMINIQUE), naquit à Rouen en 1648. Il a composé *La Physique des Anciens*, & deux Lettres sur *les premiers Dieux ou Rois d'Egypte*. Il mourut en 1734, dans sa quatre-vingt-sixieme année.

RICHER-D'AUBE (FRANÇOIS), neveu de M. de Fontenelle avec qui il demeuroit, étoit né à Rouen, avoit été Maître des Requêtes & Intendant à Soissons. On a de lui un Livre intitulé : l'*Essai sur les Principes du Droit & de la Morale*. Il est mort le 12 Octobre 1752, à soixante-six ans.

RICHER (M. FRANÇOIS), Avocat au Parlement de Paris, est d'Avranches : il y est né en 1718. Il est Auteur du *Traité de la Mort civile*. Il a aussi rédigé la derniere édition des *Arrêts d'Augeard*, & celle des *Loix Ecclésiastiques de Héricourt*,... &c.

RICHER (M. ADRIEN), frere du précédent, & né au même lieu que lui, est Auteur de l'*Essai sur les grands Evénements par les petites Causes*, & des *Vies des Hommes illustres comparées*.

RICHER (HENRI), né en 1685, à Longueil, dans le pays de Caux, a donné entr'autres Ouvrages, un *Recueil de Fables* estimées pour la simplicité & la correction du langage, par la variété des peintures & par l'agrément des images. Il est mort en 1748, à soixante-trois ans. Ce qui le distinguoit sur-tout, étoit une mémoire prodigieuse qui lui rappelloit à l'instant les noms, les dates & les faits.

RICOURT (M. GUILLAUME), Prêtre du Diocese de Rouen, est Auteur de la *Requête des Curés de Rouen à M. l'Archevêque*, & de la *Lettre à un Ami sur la nouvelle édition du Catéchisme de Montpellier*.

ROBERT (M. MARIN-JACQUES-CLAIR), Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, est né près de Caen en 1732. Il a donné des *Recherches sur la nature & l'inoculation de la petite vérole*.

ROI (LOUIS LE), né à Coutances, & mort en 1577, succéda au célebre Lambin dans la chaire de Professeur en Langue Greque au College Royal à Paris. Ses principaux Ouvrages sont, *la Vie de Guillaume Budé* en latin, & la traduction françoise du *Timée de Platon*.

ROI (M. LE), Prêtre, Curé de Saint Herbland de Rouen, & Prédicateur du Roi, a donné au Public des Oraisons funebres estimées, & le premier volume de sa traduction du *Paradis perdu de Milton*, en vers françois.

ROQUE (GILLES-ANDRÉ DE LA), Sieur de la Lontiere, Gentilhomme Normand, naquit à Cormelles près de Caen. La connoissance des Généalogies de son pays & des Armoiries, fut sa principale étude. Ses principaux Ouvrages sont, un *Traité de la Noblesse*; la *Généalogie de la Maison d'Harcourt*, & un *Traité des Antiquités de Caen*. Il est mort en 1686, à quatre-vingt-dix ans.

ROSE (Dom FRANÇOIS), Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, naquit à Breteuil, au Diocese d'Evreux, en 1648. Il s'est exercé à la Poésie. On a de lui,

outre quelques Tragédies chrétiennes, *le nouveau système par pensées sur l'ordre de la Nature*. Il est mort en 1703.

ROUILLÉ (GUILLAUME), étoit natif d'Alençon. Il a commenté la Coutume du Maine, & a fait des Notes sur la Glose de celle de Normandie. Il fleurissoit au milieu du seizieme siecle.

ROUPNEL DE CHENILLI (M.), Conseiller aux Requêtes du Parlement de Rouen, a donné une édition du *Commentaire de Pesnelle sur les Coutumes de Normandie*, avec des notes estimées.

ROUSSEL (JEAN), étoit de Caen; d'autres disent de Bretteville. M. Huet dit de lui, que personne n'a été orné de tant de belles connoissances, & n'a tant acquis de réputation parmi les Savants de son siecle. Il y a un recueil de ses Vers & de ses Oraisons qui porte son nom. Il mourut en 1586. Il étoit Professeur en Droit à Caen.

ROUSSEL (Dom GUILLAUME), de Conches, au Diocese d'Evreux, né en 1659, a été un des plus grands ornements de la Congrégation de S. Maur. Il a brillé long-temps dans l'exercice de la Prédica-

tion, & a donné au Public une très-belle traduction des Lettres de S. Jérôme. Il est mort en 1717.

ROUSSEL (MICHEL), Canoniste Normand du dix-septieme siecle, s'est fait estimer par sa science dans le Droit, & par la défense qu'il prit des libertés de l'Eglise Gallicane, dans son *Histoire de la Jurisdiction du Pape*. Il a soutenu aussi le droit des Souverains contre le fanatique Mariana.

ROUTIER (CHARLES), a été un des meilleurs Jurisconsultes de la Province de Normandie. Ses Ouvrages les plus connus, sont ses *Principes de la Coutume de Normandie*, & son *Traité sur les Matieres Bénéficiales*. Il est mort en 1749.

ROUX (N. LE), Vidame d'Esneval, natif de Rouen, s'est acquis une réputation de génie & d'habileté extraordinaire dans ses ambassades de Portugal & de Pologne. Il mourut à la Diete de Grodnaw, l'an 1693.

ROY (GUILLAUME LE), naquit à Caen en 1610. Il a été un de ces grands hommes qui ont éclairé au seizieme siecle, la France & l'Europe entiere par leurs

lumieres dans tous les genres, & que l'on nomme MM. de Port-Royal. Le détail de ses Ouvrages seroit immense : celui de tous qui fit le plus de bruit, fut *la Priere de la Grace*. Il mourut en 1684, âgé de soixante-quatorze ans. Il étoit ancien Chanoine de l'Eglise de Paris, & Abbé de Haute-Fontaine.

ROY (PIERRE LE), Aumônier du Cardinal de Bourbon, second du nom, & Chanoine de Rouen, fut un des principaux Auteurs de l'écrit ingénieux qui a pour titre, *la vertu du Catholicon d'Espagne*.

ROYER (M. LE) de la Tournerie, Procureur du Roi au Bailliage de Domfront, a donné un *Traité des Fiefs*, & un *Commentaire portatif de la Coutume de Normandie*.



S

SAAS (N.), de l'Académie de Rouen, & Chanoine de la Cathédrale, est Auteur du *Catéchisme de Rouen*, du *nouveau Pouillé de Rouen*, d'une *Notice de Manuscrits de l'Eglise de Rouen*, & de plusieurs autres Ouvrages. Il est mort en 1774.

SAGON (FRANÇOIS), de Rouen, a publié, en 1555, diverses Pieces satyriques contre Clément Marot, & un recueil de Chants royaux, & autres Poésies.

SAIRE (le Comte DE S.), plus connu sous le nom de Boulainvilliers, naquit à S. Saire, au pays de Brai, en 1658. C'étoit le plus savant Gentilhomme du Royaume dans l'Histoire, & le plus capable d'écrire celle de France, dit M. de Voltaire, s'il n'avoit été trop systématique. Son Ouvrage le plus célebre, est son Histoire de France jusqu'à Charles VIII, avec des Mémoires historiques sur l'ancien gouvernement de cette Monarchie jusqu'à Hugues Capet. Il est mort en 1722.

SAINT-EVREMONT (CHARLES DE S. DENIS, Sieur DE), naquit en 1613, à S. Denis-le-Guaſt, près de Coutances. Sa mere étoit une demoiſelle de Rouville. Il a été, comme on ſait, un des plus grands hommes de Lettres du ſiecle de Louis XIV : il étoit auſſi un Officier excellent. On a le recueil de ſes Œuvres, & ſa Vie composée par M. des Maizeaux. Il mourut en 1703, à Londres, âgé de quatre-vingt-dix ans.

SAINT-PAUL (M. DE) ancien Mouſquetaire du Roi, de l'Académie de Rouen, a donné *l'appel du jugement rendu par M. l'Abbé Ladvocat*, & la *Concluſion de l'appel du jugement rendu*.

SAINT-PIERRE (CHARLES-IRENÉE CASTEL DE), naquit au chateau de S. Pierre en Normandie, l'an 1658. Il a été Eccléſiaſtique & premier Aumônier de la Ducheſſe d'Orléans. Il s'appliqua d'abord à la Philoſophie ſpéculative, & M. de Fontenelle dit qu'il y faiſoit les plus grands progrès. Depuis il ſe donna tout entier à la politique, qui eſt le genre dans lequel il s'eſt diſtingué. Entre pluſieurs Ouvrages qui ont eu de la réputation, ſon *Projet de paix univerſelle entre les Potentats de*

l'Europe, a été le plus célebre. Il est mort à Paris en 1743, dans sa quatre-vingt-sixieme année.

SANADON (Noel-Etienne), Jésuite, naquit à Rouen l'an 1676. Tout le monde sait que c'est un des meilleurs Poëtes latins que la France ait produits. Le recueil de ses Œuvres a été imprimé chez Barbou. Il a été Professeur de Réthorique au College de Louis le Grand, & Précepteur de M. le Prince de Conti.

SARRASIN (Jean-François), naquit à Hermanville, près de Caen, d'un Trésorier de France. Ç'a été un des plus beaux génies pour les Belles-Lettres, des plus faciles & des plus universels qu'on ait vus en France. On a le recueil de ses Poésies & de ses petites Pieces en prose, dont M. Ménage a été l'éditeur. Il est mort en 1655.

SAVARY (Jacques), de Caen, a été un bon Poëte latin du dix-septieme siecle. Ses meilleurs Ouvrages sont le Poëme *de la chasse du Lievre*, & celui *du Manege*. Il mourut en 1670, âgé de soixante-trois ans.

SCUDERI (GEORGE DE), naquit au Havre en 1601. Il a donné ſeize Pieces au Théatre, dont les meilleures ſont, l'*Arminius*, & *l'Amour tyrannique*. M. Boileau n'étoit pas ſon ami. Il eſt mort en 1667, âgé de ſoixante-ſix ans.

SCUDERI (MADELEINE DE), ſœur du précédent, naquit au Havre en 1607. Elle a été bien ſupérieure à ſon frere, & a mérité d'être appellée la *Sapho* de ſon ſiecle. Elle a écrit des Romans que l'on trouva excellents; tels furent ſon *Artamene* ou *le grand Cyrus*, & ſa *Clélie*. On rapporte quelques bons mots de Mademoiſelle de Scuderi. Un jour un nouveau parvenu la trouva qui cauſoit familiérement avec des laquais dans un antichambre, il lui en marqua d'abord ſa ſurpriſe, & enſuite il voulut la railler à ce ſujet dans une compagnie où ils ſe trouverent enſemble. *Vous avez tort*, lui dit Mademoiſelle de Scuderi, *chacun a ſon goût; pour moi j'aime beaucoup à cauſer avec ces gens-là quand ils ne ſont que laquais, ils ſont alors doux & traitables; mais dès qu'ils quittent leur condition, & qu'ils ont quelqu'emploi dans la Finance, ils prennent une ſotte fierté qui les rend inſupportables.* Une autrefois on parloit en ſa préſence de Verſailles, & l'on diſoit

que c'étoit un lieu enchanté. *Oui*, dit-elle, *pourvu que l'enchanteur y soit*. Elle mourut en 1701, dans sa quatre-vingt-quatorzieme année.

Mademoiselle de Scuderi n'étoit pas jolie, même dans sa premiere jeunesse, car on dit qu'elle ressembloit à M. Pelisson, qui étoit le plus laid des hommes. Comme ils étoient fort liés, voici les vers qu'on fit sur leur compte.

La figure de Pelisson
Est une figure effroyable,
Mais quoique ce vilain garçon
Soit plus laid qu'un singe & qu'un diable,
Sapho lui trouve des appas;
Mais je ne m'en étonne pas
Car chacun aime son semblable.

SÉGRAIS (JEAN REGNAULT DE), étoit de Caen. Il a été de l'Académie Françoise, & il a sa place parmi les Poëtes du premier ordre. Son principal ouvrage a été la traduction de Virgile en vers françois. Quoique Ségrais fut de l'Académie Françoise, & qu'il eût passé sa vie à la Cour, il ne put jamais perdre l'accent de son pays. Cela donna lieu à Mademoiselle de Mont-

penser de dire à un Gentilhomme qui alloit faire avec lui le voyage de Normandie : *Vous avez là un fort bon guide, il sait parfaitement la langue du pays.* Il mourut à Caen l'an 1701, dans sa soixante-seizieme année. M. de la Monnoie fit cette Epigramme à l'occasion de sa mort.

Quand Ségrais affranchi des terrestres liens,
Descendit plein de gloire aux Champs Elysiens,
Virgile en beau françois lui fit une harangue;
Et comme à ce discours Ségrais parut surpris,
Si je sai, lui dit-il, le fin de votre langue,
C'est vous qui me l'avez appris.

SÉRAPHIN (N.) Capucin, Professeur des Langues Hébraïque & Syriaque, donna en 1628 un Traité *de Elementis linguæ Hebraïcæ*. Il mourut en 1631.

SIMON (RICHARD), naquit à Dieppe en 1638. Il a été quelque temps dans l'Oratoire, d'où la singularité de ses sentiments l'obligea de sortir. C'étoit un des hommes les plus savants & des plus excellents critiques qui aient jamais paru. Son grand Ouvrage est son *Histoire critique du vieux & du nouveau Testament*, qui a causé tant de

guerres dans l'empire des Lettres, & tant de disgraces à son illustre Auteur. Il est mort à Dieppe en 1712, âgé de soixante-quatorze ans.

SONNES (LÉONARD), Prêtre du Diocese de Rouen, est connu par les *Anecdotes Ecclésiastiques* qui ont été publiées sous son nom Il est mort le 7 Juin 1759.

SORET (JEAN), étoit de Caen, où il naquit en 1420. Il a été Général de l'Ordre des Carmes; & a eu la gloire de refuser le chapeau de Cardinal. Ses principaux Ouvrages sont, un *Commentaire sur le Maître des Sentences*, & les *Commentaires sur les regles de son Ordre.*

SOURIER (ANDRÉ LE), Docteur de Sorbonne, étoit du Diocese de Coutances. Il a donné un Ouvrage qui a pour titre, *Cursus Theologicus.* Il est mort en 1758.

T

TAILLEPIÉ (NOEL), ſavant Cordelier, du Dioceſe de Rouen, a donné un *Abrégé de la Philoſophie d'Ariſtote ; la Vie de Martin Luther*, & un *Recueil des Antiquités de la Ville de Rouen*. Il eſt mort en 1589.

TELLIER (MICHEL LE), Jéſuite fameux, & Confeſſeur de Louis XIV, naquit à Vire en 1643. Nous ne dirons rien ni de ſa vie, ni de ſes écrits contre le Janſéniſme, qui ſont en aſſez grand nombre. Son meilleur Ouvrage en tout genre, eſt ſon édition de *Quinte-Curce*, à l'uſage du Dauphin. Il eſt mort en 1719, âgé de ſoixante-ſeize ans.

TERRIEN (GUILLAUME), le plus ancien Juriſconſulte Normand que nous connoiſſions, a donné un *Commentaire ſur les Coutumes anciennes de Normandie*, avant leur rédaction. Il étoit Lieutenant-Général à Dieppe.

THAN (M. DE), Curé de Cheux, de

l'Académie de Caen, a donné une Grammaire latine & françoise.

TIPHAIGNE DE LA ROCHE (M.), Doyen de l'Académie de Rouen, a donné *les Bigarrures philosophiques*, un *Essai sur l'Histoire économique des Mers occidentales de France*, & plusieurs autres Ouvrages.

TOD (ANDRÉ), étoit de Dieppe, & Docteur en Droit. Ç'a été un savant Prêtre de l'Oratoire, qui a donné la traduction d'une partie des Annales de Baronius. Il est mort en 1630.

TOT (CHARLES FERRARE DU), Conseiller au Parlement de Rouen, joignoit à une vivacité d'imagination & à une étendue d'esprit surprenante, une vaste lecture que sa mémoire fidelle lui rendoit toujours présente. Le grand Ouvrage de M. du Tot, est la relation qu'il a faite de la Cour de Rome, qui porte le nom d'*Angelo Corraro, Ambassadeur de Venise à Rome*. Il mourut en 1694.

TOUCHET (M. DU), Lieutenant-Général de Police au Bailliage de Caen, a donné au Public, les *Eloges historiques*

de plusieurs hommes célebres de l'Académie de Caen, dont lui-même est un des Membres les plus distingués.

TOURNEUR (M. PIERRE LE), de Vallognes, a donné l'*Eloge de Clairaut*, & deux Discours qui ont remporté le prix, l'un à Montauban, & l'autre à Besançon.

TOURNEUX (NICOLAS LE), *Voyez l'Histoire de Rouen*.

TOUROUDE (LOUIS), de Rouen, a été un excellent Géographe. Il a donné une Carte de l'Illyrie, qui est fort estimée. Il est mort en 1689, âgé de soixante-quinze ans.

TOUSTAIN (CHARLES-FRANÇOIS), Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, étoit né dans le Diocese de *Séez* en 1700, d'une famille illustre & ancienne. Il a travaillé, avec Dom Tassin, à l'édition des *Œuvres de S. Théodore Studite*, & a composé les premiers volumes de la nouvelle Diplomatique. Il est mort en 1754.

TOUTAIN (CHARLES), Sieur de la Mazurie, Lieutenant-Général de la Vicomté de Falaise, naquit en cette Ville au

feizieme fiecle. Il a fait imprimer un livre des chants de Philofophie & un livre des chants d'Amour. Ce dernier Ouvrage étoit de la jeuneffe de notre Poëte, & le premier fut le fruit de fon âge mûr.

TRIGAN (M. CHARLES), Docteur de Sorbonne, & Curé dans le Diocefe de Coutances, a donné la *Vie d'Antoine Paré*, & l'*Hiftoire Eccléfiaftique de la Province de Normandie.*

TURGOT (JACQUES), Seigneur de Saint-Clair, Confeiller d'Etat, étoit né dans les environs de Rouen. Il a donné des Pieces de Poéfies qui lui ont mérité la réputation d'un homme de Lettres diftingué. Il vivoit au commencement du dix-feptieme fiecle.

TURNEBÉ (ADRIEN). *Voyez l'Hiftoire de Rouen.*

TURPIN (M. FRANÇOIS-HENRI), ancien Profeffeur en l'Univerfité de Caen, a donné la *Vie de Louis de Bourbon, Prince de Condé*, & celle *du Maréchal de Choifeul*. Il continue les *Vies des Hommes illuftres de France.*

V

VAL (PIERRE DU), Chanoine de Rouen, & ensuite Evêque de Séez, assista au Concile de Trente & au Colloque de Poissy. Il composa divers Ouvrages, & mourut en 1564.

VALDORY (CLAUDE), Jésuite, natif de Rouen, célebre par les Missions qu'il a faites dans le Royaume pendant quarante ans, a donné *la Sainte-Mort du Chrétien*, & quelques autres Ouvrages de Piété.

VARIGNON (PIERRE), né à Caen en 1654, a été un des plus grands Mathématiciens de l'Europe. Il s'appliqua surtout à la partie utile des Mathématiques, je veux dire, à la Méchanique. Nous avons de lui sa *nouvelle Méchanique*, qui est un chef-d'œuvre, ses conjectures sur la pesanteur, & ses éclaircissements sur l'analyse des infiniment petits. Il mourut en 1722, à soixante-huit ans. Il étoit de l'Académie des Sciences, & Professeur de Mathématiques au College Mazarin.

VAUCEL (LOUIS-PAUL DU), étoit d'Evreux. Il s'est rendu célebre par ses négociations à Rome, & la part qu'il eut à la fameuse affaire de la Régale. Il a fait un assez grand nombre d'Ouvrages, dont les principaux sont, le *Traité général de la Régale*, & ses *Considérations sur la Doctrine de Molinos*. Il est mort à Mastricht en 1715.

VAUQUELIN (JEAN), Sieur de la Frenaie, pere du fameux Desyveteaux, naquit près de Falaise en 1535. Il fut Lieutenant-Général au Bailliage de Caen. Il y a un recueil de ses Poésies, où l'on trouve des Pieces de toute espece. Il est mort en 1606, dans sa soixante-douzieme année.

VAUQUELIN (M. NICOLAS), Prêtre du Diocese de Lisieux, est auteur du *Prospectus de la vérification du systême de Moyse*.

VERTOT D'AUBEUF (RENÉ AUBERT DE). *Voyez l'Histoire de Rouen.* On sait que plusieurs Ouvrages de l'Abbé de Vertot portent le titre de *Révolutions*. On sait aussi qu'il passa dans plusieurs Ordres Religieux, & changea souvent de Bénéfices : les malins appelloient cela, *les révolutions de l'Abbé de Vertot*.

VIEILLARD (M.), Sieur de Boiſmartin, natif de Saint-Lo, eſt Auteur de la Tragédie d'*Almanzor*, qui a été repréſentée ſur différents Théatres, avec beaucoup de ſuccès.

VIGIER (FRANÇOIS), Jéſuite, étoit de Rouen. Il a donné une bonne traduction du livre d'Euſebe, *de la préparation évangélique*, avec des notes. Il eſt auſſi auteur du livre intitulé : *De præcipuis Græcæ linguæ idiotiſmis*. Il eſt mort en 1647.

VIGNE (N. DE LA), étoit de la Haute-Normandie, & fille d'un Médecin du Roi. Elle a donné des Odes & d'autres Pieces de Poéſies qui ont été très-goûtées. Elle eſt morte en 1684.

VIGOR (SIMON), Archevêque de Narbonne, étoit d'Evreux. Il a été grand Prédicateur & Théologien fameux. Il y a ſept tomes de ſes Sermons imprimés. Il fut un des Théologiens du Concile de Trente, & travailla beaucoup contre les Calviniſtes.

VIGOR (SIMON), neveu du précédent, Conſeiller au Grand-Conſeil, s'eſt diſtingué par ſon zele pour les libertés de

l'Eglise Gallicane, & la chaleur qu'il mit dans la défense du Docteur Richer. On a de lui quelques Ouvrages sur ces deux objets, qu'on a recueillis en un volume *in-4°*. Il est mort en 1624.

VINCENT (N.), de Rouen, de l'Ordre des Pénitents, a donné des Méditations, sous le titre, de l'Homme intérieur. Il est mort en 1658.

VITAL (ODERIC), Moine de S. Evroult, né au Diocese de Lisieux, vivoit au douzieme siecle. Il a écrit l'*Histoire Ecclésiastique de Normandie*, qui se trouve dans le Recueil de Duchêne.



Y

YART (M. l'Abbé), de l'Académie de Rouen, a donné un Livre intitulé: *Idée de la Poésie Angloise*.



Z

ZACHARIE DE LISIEUX, Capucin, étoit né dans la Ville dont il portoit le nom. Il est Auteur de plusieurs Traités estimés, & entr'autres de trois fort connus. Le premier a pour titre, *Seculi genius*; le second, *Gyges gallus*, & le troisieme, *Somnia sapientis*. Il est mort en 1661, âgé de soixante-dix-neuf ans.





SUPPLÉMENT

A l'Essai sur la Normandie Littéraire.

ANQUETIN (CHARLES), né à Rouen, & Curé de Lions-la-Forest, a été un Théologien estimé. Il a composé une *Dissertation sur Sainte Marie-Magdeleine*, pour prouver que Marie-Magdeleine, Marie sœur de Marthe, & la Femme pécheresse, sont trois femmes différentes. On a aussi de lui une *Lettre au P. Lamy, de l'Oratoire, sur la Femme pécheresse*. Il est mort à Rouen en 1716.

AUZOUT (ADRIEN), né à Rouen, a été un Mathématicien distingué dans l'Académie des Sciences de Paris. Ses Ouvrages les plus renommés, sont l'*Ephéméride de la Comete*, donné en 1665; & *la Maniere exacte pour prendre les dimensions des Planetes*. Il est mort en 1691.

BAILLI (ROCH LE), connu sous le nom de la Riviere, premier Médecin de Henri IV, étoit de Falaise. On a de lui le Traité

intitulé, *Demonsterion sive 300 aphorismi continentes summam Doctrinæ Paracelsicæ*, & un *Traité sur la Peste*. Il est mort en 1605.

BALLIERE (M. CHARLES-LOUIS-DENIS), Chymiste à Rouen, & de l'Académie de cette Ville, a donné l'*Eloge de M. le Cat*, *la Théorie de la Musique*, *la Guirlande*, & quelques autres petites Pieces qui ont été applaudies au Théatre de Rouen.

BASSELIN (OLIVIER), Foulon de Vire en Normandie, fit beaucoup de chansons à boire, qui ont servi de modeles à celles qu'on a faites depuis, & qu'on a appellées *Vaudevilles*. Ce mot vient de celui de *Vaux de Vire*, nom qu'on donnoit aux chansons de Basselin, parce qu'il les composoit au pied d'un côteau appellé *les Vaux*, sur la riviere de Vire. Ce Poëte vivoit au quinzieme siecle.

BELLENGER (FRANÇOIS), Docteur de Sorbonne, très-savant dans les Langues, étoit né à Saint Gervais, dans le Diocese de Lisieux. Son meilleur Livre, est un *Essai de Critique des Ouvrages de M. Rollin*, *des traductions d'Herodote*, & *du*

Dictionnaire de la Martiniere. Il est mort à Paris en 1749, à soixante-un ans.

BOIS (PHILIPPE DU), Docteur de Sorbonne, étoit du Diocese de Bayeux. Il est connu par son édition *de Tibulle, Catulle & Properce, ad usum Delphini.* Il est mort en 1703.

BOISSIERE (JOSEPH DE LA FONTAINE DE LA), Prêtre de l'Oratoire, né à Dieppe, & mort à Paris en 1732, est célebre par le recueil de ses Sermons, imprimés en six volumes *in*-12, où l'on trouve une éloquence agréable & fleurie.

BRIEUX, JACQUES MOSANT DE), Conseiller au Parlement de Metz, étoit natif de Caen. On a de lui des Poésies latines, & un petit Ouvrage intitulé, *Mes Divertissements*, qui est un mélange agréable de Lettres & de Pieces de Vers latins & françois. Il est mort en 1674, à soixante ans.

CALLIERES (FRANÇOIS DE), né à Thorigny, a été de l'Académie Françoise, & a été employé par Louis XIV dans plusieurs négociations importantes. Il a composé un assez grand nombre d'Ouvrages, & entr'autres un *Panégyrique de Louis*

XIV, dont on a dit, que l'on pouvoit dire du Héros & du Panegyriste, ce qu'on avoit dit autrefois d'Alexandre & d'Apelles qui l'avoit peint, *que l'Alexandre de Philippe étoit invincible, & celui d'Apelles inimitable.* Il est mort en 1717, âgé de soixante-douze ans.

COLOMBEL (NICOLAS), Peintre célebre, & Membre de l'Académie de Peinture, étoit de Sotteville, près de Rouen, où il étoit né en 1646. Il entendoit parfaitement la Perspective & l'Architecture. Son Dessein est correct, & l'on admire la richesse de ses compositions. Il est mort à Paris, en 1717, à soixante-onze ans.

COMTE (N. LE), Avocat au Parlement de Rouen, a donné des Notes estimées sur la Coutume de Normandie. Nous en devons l'édition aux soins d'un de ses Neveux, aussi estimé pour ses lumieres que respecté pour sa piété & le zele qu'il apporte à remplir les fonctions de son ministere.

COUTURE (JEAN-BAPTISTE), Professeur d'Eloquence au College Royal, & Membre de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, étoit né dans le Diocese

de Bayeux. Ses leçons étoient très-suivies, parce qu'il joignoit à beaucoup d'érudition, un goût sûr & une diction élégante ; on y voyoit quelquefois des Professeurs même. On a de lui des *Dissertations sur le faste, la vie privée des Romains, leurs Vétérants*..... Il est mort en 1728, à soixante-dix-sept ans.

DAGOUMER (GUILLAUME), né à Ponteaudemer, a été Recteur de l'Université de Paris, & un des Philosophes les plus renommés dans les Ecoles. Son Ouvrage principal est son cours de Philosophie. Il est mort en 1745.

DESHAYES (JEAN-BAPTISTE-HENRI), né à Rouen en 1730, & enlevé par une mort prématurée en 1765, avoit reçu les plus rares dispositions pour la Peinture, & il y répondit parfaitement. On a de lui plusieurs Tableaux excellents, qui ont été généralement applaudis aux sallons du Louvre en 1761 & 1763. On distingue entr'autres ceux qui représentent l'Histoire de S. André, qu'il fit pour sa patrie, & la délivrance de S. Pierre, qu'il a fait pour Versailles.

DIROIS (FRANÇOIS), Docteur de

Sorbonne ; d'abord Précepteur du célebre Thomas du Fossé, & ensuite Chanoine d'Avranches, a donné l'*Histoire Ecclésiastique de France*, à la suite de l'Abrégé de Mézerai. Il est mort en 1692.

FERMANEL (GILLES), Conseiller-Clerc au Parlement de Rouen, travailla avec M. d'Oudeauville à la relation de leur Voyage au Levant. Il est mort en 1672.

HAILLET (M.) Seigneur de Couronne, Lieutenant-Général-Criminel au Bailliage de Rouen, & Secrétaire perpétuel de l'Académie des Belles-Lettres de la même Ville, a donné au Public l'*Eloge de M. du Boulai*.

MAZELINE (PIERRE), Sculpteur de Rouen, de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, a fait plusieurs morceaux très-estimés. L'Europe & l'Apollon Pythien que l'on voit dans les Jardins de Versailles, sont de lui. Il est mort en 1708, âgé de soixante-dix-sept ans.

MOINE (ETIENNE LE) né à Caen en 1624, s'est rendu recommandable par son habileté dans les Langues Orientales.

On a de lui un recueil de ſes Œuvres, intitulé : *Varia Sacra.* Il eſt mort en 1689, à Leyde, où il étoit Miniſtre Proteſtant, & Profeſſeur en Théologie.

NOTA.

QUoique nous ayons fait des recherches fort étendues, pour découvrir le nom & les Ouvrages des Auteurs morts & vivants de cette Province, nous ne pouvons douter que nous n'en ayons omis pluſieurs dignes d'avoir une place diſtinguée dans notre Eſſai. Nous les prions, s'ils ſont vivants, ou s'ils ne le ſont plus, nous prions leurs parents & tous ceux qui s'intéreſſent à leur gloire, de ne point nous en vouloir pour cet oubli, parce qu'il eſt abſolument involontaire. Si l'Ouvrage que nous préſentons a un aſſez grand ſuccès pour qu'on en faſſe dans la ſuite une

ſeconde Edition, nous en avertirons le Public, afin que l'on nous faſſe paſſer les inſtructions néceſſaires, pour que nous puiſſions connoître nos fautes & les réparer.

Fin du ſecond & dernier Volume.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monseigneur le Garde-des-Sceaux, un Manuscrit intitulé : *Histoire de la Ville de Rouen*, par M. S***; & je n'y ai observé rien qui puisse en empêcher l'impression. Donné à Paris, ce 23 Mars 1775.

PHILIPPE DE PRÉTOT,
des Académies de Rouen & d'Angers.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants-Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le Sieur S***. Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public, un Livre qui a pour titre : *Histoire de la Ville de Rouen*; s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A ces Causes, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ou-

vrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de 3000 livres d'amende contre chacun des Contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du présent Privilege; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde-des-Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMÉNIL; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de

France le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMÉNIL, le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayants causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, chartre normande, & lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris, le troisieme jour du mois de Mai, l'an de grace mil sept cent soixante-quinze, & de notre regne le premier. Par le Roi en son Conseil.

Signé, LE BEGUE, *avec paraphe.*

Registré sur le Registre XIX. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 104. F°. 414. conformément au Réglement de 1723, qui fait défenses, Article IV, à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs, ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre huit exemplaires prescrits par l'Article CVIII. du même Réglement. A Paris, ce 9 Mai 1775.

Signé, CHARDON, Adjoint.

Je soussigné, reconnois avoir cédé & abandonné le présent Privilege au Sieur LOUIS LE BOUCHER, le jeune, Libraire à Rouen, rue Ganterie, déclarant y renoncer. A Rouen, ce 13 Mai 1775.

S***.

A ROUEN. De l'Imprimerie de LOUIS OURSEL, rue de la Vicomté.

FAUTES principales à corriger.

PREMIER TOME.

Page 4, *ligne* 17, *après ces mots*, se tiennent; *au lieu de* les, *lisez* ces.
Page 14, *après la ligne* 10, *lisez* le Séminaire de S. Louis, situé au Fauxbourg Bouvreuil, a été fondé par M. de Saulx-Tavannes, vers l'an 1740, pour servir de retraite aux pauvres Prêtres du Diocese de Rouen.
Page 17, *ligne* 24, *au lieu de* 1758. *lisez* 1759.
Page 59, *ligne* 25, *au lieu de* a causé; *lisez* causa.

SECOND TOME.

Page 99, *ligne* 17, *après ces mots* jouer des; *lisez* cordes passées sur des.